

2025



JACQUET
METALS

Document d'Enregistrement Universel

Incluant le Rapport Financier Annuel



Un acteur majeur de la distribution de métaux spéciaux

SOMMAIRE

Message du Président	4
Un acteur majeur de la distribution de métaux spéciaux	5
1 - Présentation du Groupe	7
1.1 Historique du groupe	8
1.2 Activité du groupe*	10
1.3 Autres informations*	16
1.4 Organigramme*	18
2 - Gouvernement d'entreprise*	21
2.1 Principes et cadre de mise en œuvre du gouvernement d'entreprise	22
2.2 Organes d'administration et de direction	23
2.3 Rémunération des mandataires sociaux	36
2.4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	47
3 - Gestion des risques*	55
3.1 Évaluation des risques	56
3.2 Principaux facteurs de risques	57
3.3 Assurance et couverture des risques	66
3.4 Contrôle interne et gestion des risques	67
4 - Durabilité *	73
4.1 État de durabilité	74
4.2 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de taxonomie	116
5 - Résultats 2025 - Groupe *	121
5.1 Rapport d'activité Groupe	122
5.2 Comptes consolidés	132
5.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	170
6 - Résultats 2025 JACQUET METALS SA *	175
6.1 Rapport d'activité JACQUET METALS SA	176
6.2 Comptes annuels JACQUET METALS SA	179
6.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	196
7 - Actionnariat et informations sur la Société	201
7.1 Renseignements sur la Société et principales informations sur les statuts*	202
7.2 Renseignements sur le capital*	205
7.3 Opérations sur titres*	207
7.4 Informations boursières et dividendes*	211
7.5 Calendrier de communication financière	212
7.6 Responsable de l'information financière et relations investisseurs	212
8 - Autres informations	215
8.1 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel incluant le Rapport financier annuel*	216
8.2 Documents accessibles au public	217
8.3 Informations signalétiques - ESEF	218
9 - Annexes	221
9.1 Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	222
9.2 Table de concordance du rapport financier annuel	224
9.3 Table de concordance du rapport de gestion	225

Le sommaire détaillé des chapitres figure au début de chaque chapitre.

* Ces informations font partie intégrante du rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Message du Président



En 2025, JACQUET METALS a de nouveau démontré sa capacité à s'adapter aux évolutions de marché et à préserver sa performance opérationnelle.

Dans un contexte de marché toujours caractérisé par une demande atone et des prix sous pression, les ventes annuelles du Groupe se sont élevées à 1,8 milliard d'euros, l'EBITDA courant à 94 millions d'euros et la génération de trésorerie d'exploitation à 103 millions d'euros.

Notre stratégie de développement, fondée sur l'expansion géographique et l'élargissement de la gamme de métaux distribués, s'est poursuivie avec 21 millions d'euros investis, principalement consacrés à la modernisation de nos capacités de distribution.

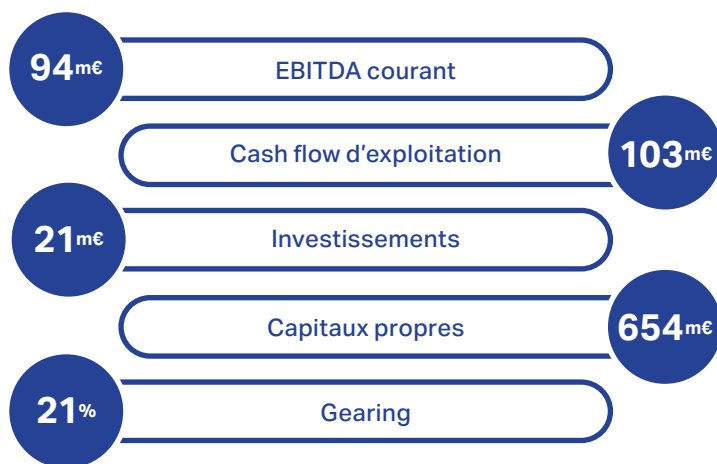
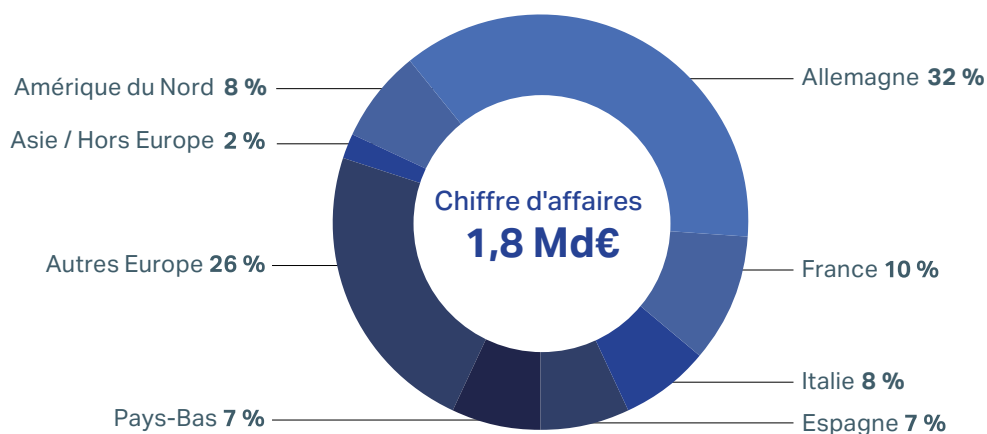
Cette dynamique se prolongera en 2026, avec un programme d'investissements d'environ 50 millions d'euros, notamment destiné à l'accroissement des capacités de distribution et au financement de projets immobiliers.

Pour 2026, l'environnement de marché demeure incertain et exigeant et, dans ce contexte, le Groupe s'attachera à gérer rigoureusement ses équilibres financiers, et à poursuivre sa politique d'investissement et de développement.

Éric Jacquet
Président-Directeur général



Un acteur majeur de la distribution de métaux spéciaux



Empreinte Carbone



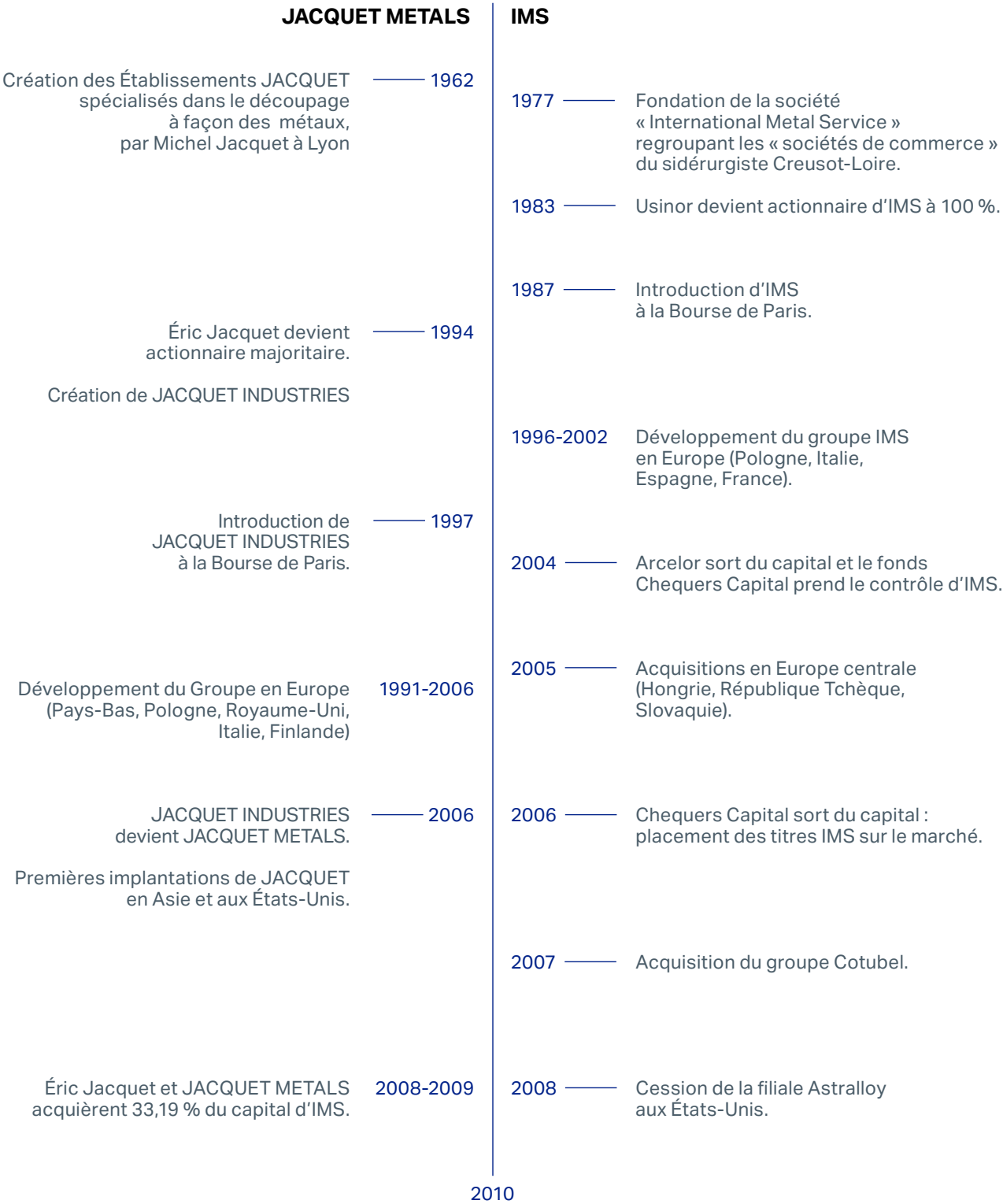


1 - PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1	Historique du groupe	8
1.2	Activité du groupe*	10
1.3	Autres informations*	16
1.4	Organigramme*	18

1.1 HISTORIQUE DU GROUPE

1962 - 2010



Dépôt d'un projet d'OPE initié par JACQUET METALS sur les actions de la société IMS (regroupant les activités IMS group, Stappert et Abraservice).

Fusion-absorption de JACQUET METALS par IMS. IMS devient Jacquet Metal Service.

2011 - 2025

JACQUET METALS

2011 - 2012

Cession des activités aluminium et métaux non ferreux d'IMS France, des sociétés Euralliage (France), Produr (France), Venturi (Italie) et Brescia Acciai (Italie).

2013 - 2014

Acquisition de la société Finkenholl (Allemagne) par la division IMS group.
Acquisition du groupe Rolark (Canada) par la division JACQUET.

2015 - 2017

Acquisition et intégration de Schmolz+Bickenbach Distribution (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Autriche) par la division IMS group.

2018

Cessions des sociétés IMS TecPro (Allemagne) et Calibracier (France).

2019

Cession du groupe Abraservice spécialisé dans la distribution d'aciers résistants à l'abrasion (localisé dans 11 pays avec 10 centres de distribution).

2020

Jacquet Metal Service devient JACQUET METALS.

2022

Acquisition de la société Fidelity PAC Metals (Canada) par la division JACQUET.

2023

Acquisition de la société DELTA ACCIAI (Italie) par la division STAPPERT.
Acquisition de la société COMETAL Metallhalbzeuge (Allemagne) par la division IMS group.
Acquisition de 11 centres de distribution (République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Lituanie, Estonie et Lettonie) par la division IMS group.
Acquisition de la société SISO (France) par la division IMS group.

2024

Acquisition de la société Commerciale Fond (Italie) par la division IMS group.
Cession de 3 sociétés en Estonie, Lituanie et Lettonie par la division IMS group.

1.2 ACTIVITÉ DU GROUPE

Le marché et le positionnement concurrentiel

En 2025 la production mondiale d'aciers représente environ 1,8 milliard de tonnes dont environ 6 % pour les aciers spéciaux.

JACQUET METALS est un acteur majeur dans la distribution de métaux spéciaux.

Les divisions du Groupe opèrent dans des marchés où l'environnement concurrentiel est essentiellement composé de sociétés dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne comme c'est le cas de toutes les divisions du Groupe (ou à l'échelle mondiale pour la division JACQUET).

Les sources relatives au positionnement concurrentiel du Groupe sont internes et résultent de la connaissance des marchés individuels des 80 filiales opérationnelles réparties dans 23 pays et de la position d'acheteur majeur auprès d'un grand nombre de fournisseurs.

Le marché des métaux spéciaux recouvrant un grand nombre de niches de produits, de contextes géopolitiques et de typologies du rôle de la distribution, il n'existe pas d'informations chiffrées et exhaustives revêtant un caractère officiel.



Le métier

Les aciers spéciaux sont des aciers aux caractéristiques chimiques et mécaniques adaptées aux environnements tels que la corrosion, les variations de température et de pression et les sollicitations mécaniques. Par rapport à ceux des aciers d'usage général, les délais de livraison des aciers spéciaux sont plus longs, généralement compris entre 2 et 12 mois.

L'activité principale du Groupe consiste à acheter des aciers spéciaux en grandes quantités auprès des producteurs, à les stocker et à servir dans des délais très courts (inférieurs à une semaine) une très large clientèle industrielle (65 000 clients actifs dans 60 pays).

Entre le producteur et le client final, JACQUET METALS apporte la valeur ajoutée suivante :

- une large gamme de produits stockés, livrés dans des délais courts (les carnets de commandes dépassant rarement quelques semaines) ;
- une sécurité d'approvisionnements et une traçabilité des produits ;
- une gestion des besoins en flux tendus (stock personnalisé, définition de stratégies d'approvisionnements) ;
- des prix d'achats compétitifs ;
- la gestion pour le client des variations de prix ;
- des services de découpe et de parachèvement.

En complément de la distribution en l'état de sa gamme de produits, le Groupe a la capacité de proposer à ses clients d'effectuer diverses opérations de première transformation « sur-mesure » pour répondre aux spécifications des utilisateurs finaux. Réalisées au sein des centres de distribution du Groupe, ces prestations, variant selon les produits vendus, sont généralement des opérations légères de découpage, dressage, cintrage, pliage ou perçage. Elles constituent un atout commercial important : évitant le recours à un sous-traitant, elles permettent de fidéliser les clients en qualifiant le Groupe comme interlocuteur unique.

Le Groupe achète de grandes quantités d'aciers auprès de producteurs d'aciers spéciaux : **20 fournisseurs représentent environ 50 % des achats du Groupe**, avec des délais de livraison compris entre 2 et 12 mois et vend auprès d'une clientèle atomisée : **65 000 clients actifs, moyenne de facturation inférieure à 3 000 euros**.

Modèles d'affaires

Le modèle d'affaires du Groupe est également expliqué au § 4.1.1.1

Fournisseurs

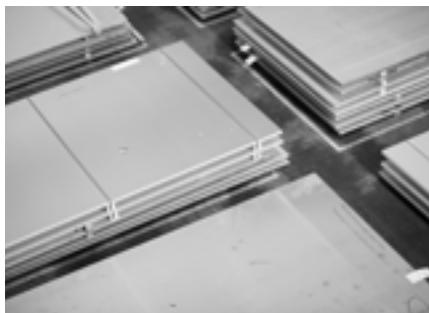
- 20 producteurs :
- 50 % des achats
- délais de livraison :
- 2 à 12 mois

JACQUET METALS

- prix d'achats
- stockage des spécialités
- gestion des variations de prix
- parachèvement

Clients

- 65 000 clients
- facture moyenne < 3 000 €
- délais de livraison ± 1 semaine



Les achats

La négociation des conditions d'achats est réalisée entre la direction des principaux producteurs d'aciers spéciaux et les dirigeants de JACQUET METALS SA, en collaboration avec les dirigeants des divisions.

En agrégeant les volumes par division, JACQUET METALS apporte aux producteurs une meilleure visibilité sur leur activité et l'organisation de leur production. En retour, le Groupe bénéficie de conditions d'achat optimisées. Les «conditions-cadres» ainsi obtenues sont communiquées aux filiales concernées qui passent directement leurs commandes aux producteurs.

Le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance. Un fournisseur donné n'est en mesure de fournir qu'un nombre limité de références. S'agissant de produits dits de spécialité distribués sur des marchés de niche, le nombre de fournisseurs est également restreint.

Pour certains produits de niche, le Groupe s'approvisionne principalement auprès de producteurs avec lesquels il entretient un partenariat étroit (VDM pour les alliages de nickel, etc.). Le Groupe dispose par ailleurs de contrats d'exclusivité pour certains produits et sur certains pays.

Les clients

Les aciers spéciaux sont utilisés pour des applications spécifiques par une grande variété d'industries. Les grands utilisateurs finaux comme les constructeurs automobiles s'approvisionnent en direct auprès des producteurs.

À l'inverse, le cœur de cible de JACQUET METALS est constitué d'un tissu local de PME appartenant à des secteurs industriels diversifiés.

Le Groupe sert plus de 65 000 clients actifs présents dans une centaine de pays et les relations commerciales portent sur une grande quantité de petites commandes (inférieures à 3 000 euros en moyenne). Ainsi, le Groupe ne souffre d'aucune dépendance à un client en particulier. Les clients commandent directement aux sociétés du Groupe, sans procédure d'appel d'offre. La facturation se fait pour chaque commande client après expédition des produits. Plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré auprès de différentes compagnies d'assurance-crédit.

Les relations commerciales sont récurrentes et portent sur une grande quantité de petites commandes qui constituent la majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe. Le carnet de commandes représente environ 1 mois de chiffre d'affaires.

Stratégie et objectifs

Le Groupe est un distributeur indépendant des producteurs de métaux spéciaux, ce qui lui permet de s'approvisionner dans le monde entier, de n'importe quelle source, aux conditions les plus compétitives. Être en mesure d'obtenir les meilleures conditions d'achat est l'un des principaux moteurs de la stratégie du Groupe.

JACQUET METALS décline son offre au travers d'un portefeuille de 3 marques organisées au sein de 3 divisions, chacune s'adressant à des clients et marchés spécifiques.

La fonction principale de JACQUET METALS SA, la société-mère (la « Société »), est de conduire – pour les principaux produits et principaux producteurs – la négociation des conditions d'achat en coopération avec les dirigeants de chaque division.

Afin d'augmenter les volumes d'achats par division, et ainsi d'optimiser les conditions d'achats, le Groupe développe les réseaux de distribution de ses divisions en Europe, Asie et Amérique du Nord, par croissance externe ou organique.

À moyen terme, les axes principaux de développement sont :

- l'Europe et plus particulièrement l'Espagne et le Royaume-Uni ;
- l'Amérique du Nord, où seule la division JACQUET opère à ce jour;
- l'Asie.

Outre le développement géographique, le Groupe élargit régulièrement ses gammes de produits distribués.

Chaque division est animée par un Directeur général chargé de la développer dans le cadre des options stratégiques et des objectifs définis par JACQUET METALS.

Les fonctions centrales, négociation des conditions d'achats de métaux, affaires financières et légales, informatique, assurance-crédit et communication, sont pilotées par JACQUET METALS SA, en étroite collaboration avec les spécialistes de chaque division.

Tôles quarto inox



Produits longs inox



Métaux pour la mécanique



Le marché des aciers inoxydables

Les aciers inoxydables se caractérisent par des qualités de résistance à la corrosion et de neutralité au traitement des fluides et des gaz. Les principaux secteurs consommateurs d'aciers inoxydables sont les industries opérant dans :

- la chimie ;
- l'agro-alimentaire ;
- le traitement et le stockage des gaz ;
- le traitement de l'eau ;
- l'environnement et la dépollution ;
- l'énergie (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques, etc.).

Le secteur des aciers inoxydables est caractérisé par une adaptation régulière des alliages aux exigences de plus en plus élevées des différents secteurs de l'industrie. JACQUET stocke actuellement plusieurs dizaines de nuances d'aciers inoxydables, auxquelles s'ajoutent des nuances d'alliages de nickel dont les qualités de résistance à la corrosion sont encore supérieures à celles de l'inox.

Le marché des tôles quarto inox

Le marché annuel mondial des tôles quarto inox représente un peu plus de 1,5 million de tonnes, soit environ 3 % du marché mondial de l'inox. À cet égard, il constitue typiquement un marché de niche. Ce marché se répartit généralement à égalité entre les projets (approvisionnement direct du producteur au consommateur final) et la distribution. JACQUET est leader mondial de la distribution de tôles quarto inox.

La concurrence

JACQUET réalise la majeure partie de son activité dans les tôles découpées où il trouve deux types de concurrents :

- des départements intégrés de groupes sidérurgiques (Outokumpu, ArcelorMittal) présents dans plusieurs pays ou des distributeurs indépendants de producteurs (Amari, Reliance, Ryerson) ;
- des sociétés de type familial implantées sur un seul pays.

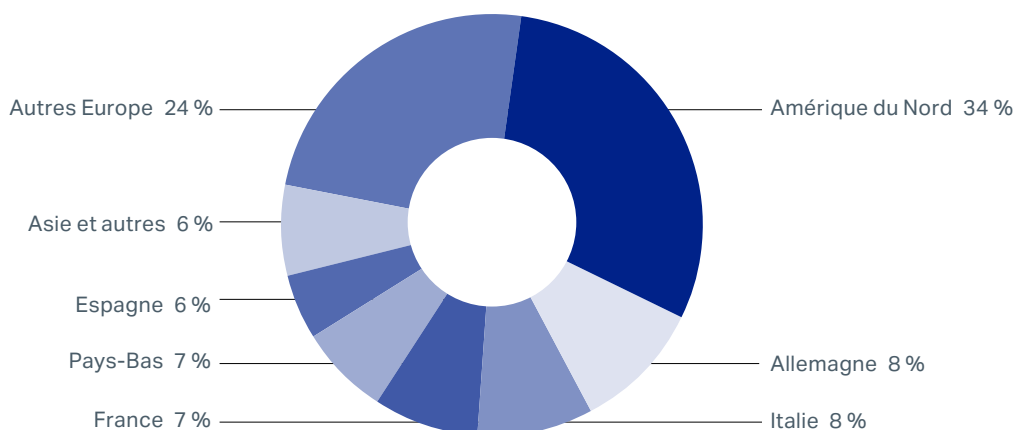
Pour le négoce (tôles vendues sans transformation), JACQUET mène une politique d'opportunité en fonction des conditions de marché. La disponibilité des produits, donc des stocks, étant un facteur clé dans cette activité, les concurrents sont peu nombreux et sont également de deux types :

- les producteurs d'inox qui disposent de leur propre réseau de distribution intégré (Acerinox, Outokumpu, Daekyung) ;
- les sociétés indépendantes des producteurs telles que Nichelcrom en Italie et HW Inox en Allemagne.



Répartition géographique de l'activité en 2025

JACQUET est présent en Europe, Amérique du Nord et Asie.



STAPPERT

Distribution de produits longs inox

Le marché des aciers inoxydables

Les aciers inoxydables se caractérisent par des qualités de résistance à la corrosion et de neutralité au traitement des fluides et des gaz. Les principaux secteurs consommateurs d'aciers inoxydables sont les industries opérant dans :

- la chimie ;
- l'agro-alimentaire ;
- le traitement et le stockage des gaz ;
- le traitement de l'eau ;
- l'environnement et la dépollution ;
- l'énergie (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques, etc.).

Le secteur des aciers inoxydables est caractérisé par une adaptation régulière des alliages aux exigences de plus en plus élevées des différents secteurs de l'industrie. STAPPERT stocke actuellement plusieurs dizaines de nuances d'aciers inoxydables.

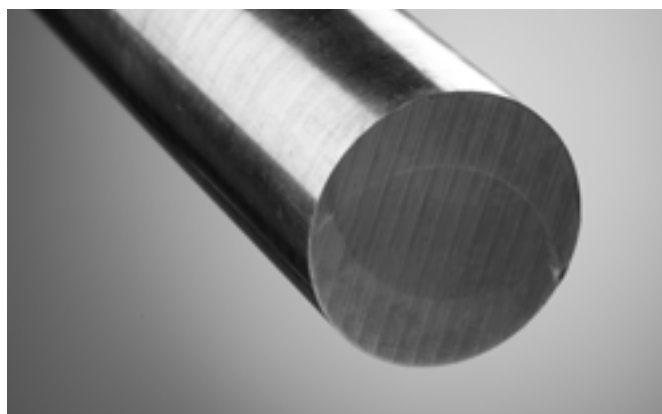
Le marché des produits longs inox

Le marché annuel mondial des produits longs en aciers inoxydables représente environ 6,3 millions de tonnes. Le marché mondial des barres inox (qui constitue la majorité de l'activité de STAPPERT) représente environ 4,1 millions de tonnes dont environ 0,9 million de tonnes pour le marché européen. En Europe, la distribution couvre environ 50 % du marché des produits longs inox. STAPPERT est un des leaders du marché européen de la distribution.

La concurrence

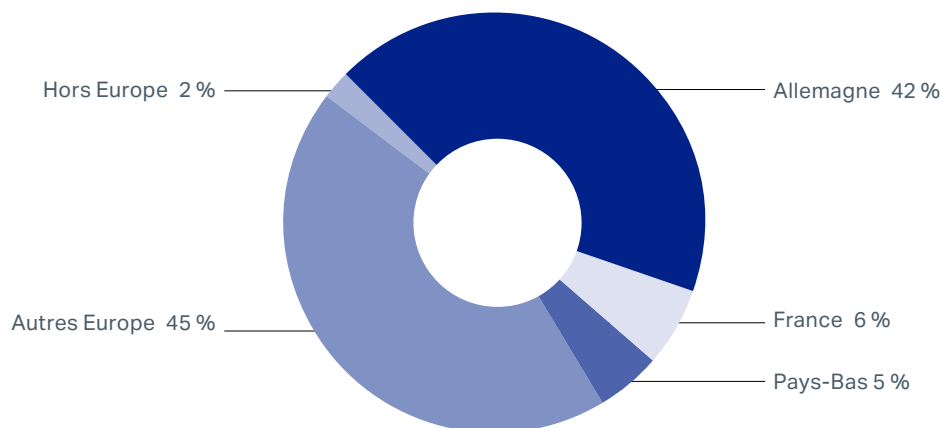
La concurrence de STAPPERT se répartit entre :

- des acteurs établis à l'échelle européenne : des producteurs de produits longs inox distribuant leurs produits par leur propre réseau de distribution (Cogne, Valbruna, etc.) ou des distributeurs indépendants de producteurs (Amari, Damstahl, ThyssenKrupp Materials) ;
- des distributeurs indépendants dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.



Répartition géographique de l'activité en 2025

STAPPERT est essentiellement présent en Europe et réalise 42 % de son activité en Allemagne, 1^{er} marché européen.



Le marché

Ces métaux sont utilisés dans la production de pièces soumises à des sollicitations mécaniques importantes. Distribués par IMS group, principalement sous forme de barres et de tubes sans soudure, les métaux pour la mécanique sont produits selon des normes ou des cahiers des charges spécifiques garantissant une aptitude à la transformation par le client (forgeage, usinage, pliage, soudage, traitement thermique) et l'obtention de caractéristiques mécaniques après traitement.

Ils sont utilisés par de nombreux secteurs industriels :

- la mécanique générale ;
- les équipements de travaux publics ;
- le matériel agricole ;
- les transports (moteurs, transmissions pour l'automobile et les poids lourds et le ferroviaire) ;
- les engins de levage ;
- l'industrie pétrolière ;
- l'énergie (éoliennes etc.) ;
- les centres d'usinage.

Le marché des aciers pour la mécanique regroupe de nombreuses formes et familles de produits. Le marché annuel européen des aciers pour la mécanique est estimé à environ 8 millions de tonnes. Les deux plus importants marchés géographiques sont l'Allemagne et l'Italie, représentant globalement 60 % du marché, suivis de la France et de l'Espagne, représentant 20 % du marché européen. La part de la distribution dans le marché des barres en aciers pour la mécanique est estimée à 50 %. IMS group est un des leaders européens de la distribution des aciers pour la mécanique.

La concurrence

Le marché de la distribution des métaux pour la mécanique compte un nombre restreint d'acteurs internationaux majeurs présents à l'échelle européenne (ThyssenKrupp Materials, etc.).

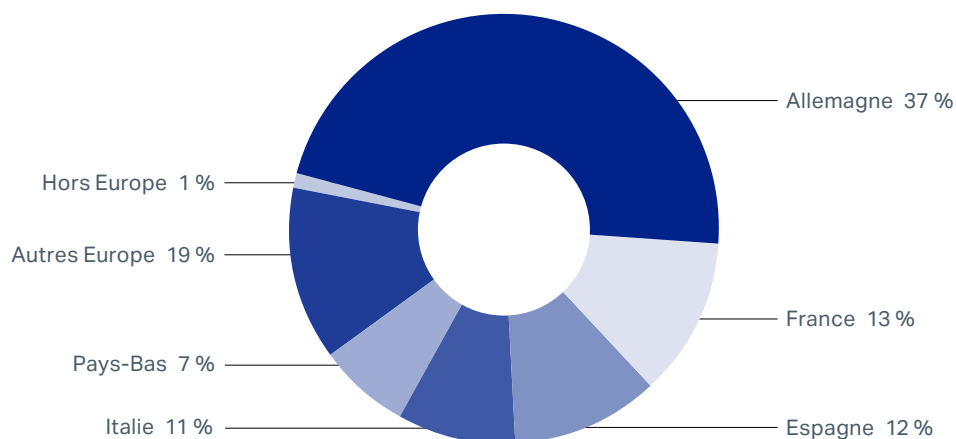
Le reste du marché est réparti entre un grand nombre de distributeurs dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.

Dans la distribution des métaux pour la mécanique, la concurrence provient rarement des producteurs eux-mêmes. Bon nombre d'entre eux ne maintiennent pas de stock. Les différentes nuances ne sont souvent pas produites en continu et sont écoulées dès leur sortie d'usine via le carnet de commandes. Les producteurs ne s'adressent donc en direct qu'aux grands utilisateurs finaux.



Répartition géographique de l'activité en 2025

IMS group est implanté sur le territoire européen et réalise 37 % de son activité en Allemagne, 1^{er} marché européen.



1.3 AUTRES INFORMATIONS

Les systèmes d'information

Le Groupe dispose de sa propre application métier (ERP* Jac) développée pour les différentes typologies de produits. Celle-ci est notamment intégrée à une solution comptable (Finance V10), à une solution de reporting (POWERBI) et aux entrepôts automatisés (Transstockeur ATLAS).

L'application métier est développée sur des technologies de dernière génération. Par ailleurs l'ensemble des sites du Groupe est relié au site central à travers son réseau sécurisé.

* Enterprise Resource Planning

Les sociétés appartenant à la division JACQUET et la plupart des sociétés appartenant aux divisions STAPPERT et IMS group utilisent l'ERP Jac.

Ces outils centralisés sont une des clés d'une gestion des stocks ainsi que d'un contrôle de gestion efficaces et réactifs. Ils permettent la mise en place des systèmes d'achats basés sur des négociations centralisées et offrent des solutions facilitant l'action commerciale.

La capacité d'évolution de ces outils permet d'accompagner les développements du Groupe, quels que soient le nombre d'utilisateurs et / ou les volumes traités.

La transformation digitale

Anticipant la croissance de la dématérialisation des échanges commerciaux dans la distribution de métaux spéciaux, comme dans les autres secteurs marchands, le Groupe prend part à la transformation digitale en gardant pour objectif de rester proche de ses clients.

Le Groupe poursuit 4 axes de développement pour assurer cette transformation :

- l'espace clients : en complément au processus de vente, les clients ont accès à un espace dédié où ils peuvent consulter tous les documents liés à leurs achats (certificats de matière, bon de livraisons, factures, etc.), ainsi que l'historique et le suivi de leurs commandes. De plus, ils peuvent gérer les devis proposés par les équipes commerciales, les accepter en ligne ;
- le e-commerce : la plateforme qui porte les ventes en ligne est déployée progressivement au sein du Groupe et est régulièrement enrichie de nouveaux services pour favoriser le développement commercial ;
- l'EDI (Échange de Données Informatisées) : les protocoles EDI sont opérationnels depuis plusieurs années avec des clients aux volumes d'affaires importants et récurrents. L'EDI est également déployé pour gérer les approvisionnements de métaux et la dématérialisation des certificats
- le déploiement de la facturation électronique dans les pays éligibles.

Ces 4 axes s'inscrivent dans une démarche omnicanale pour fluidifier et accélérer les échanges entre le Groupe et ses clients.

La transformation digitale de l'offre associée à une démarche CRM (*Customer Relationship Management*) contribue à améliorer la connaissance clients, renforcer la relation commerciale et apporter de nouvelles opportunités en termes de fidélisation et d'acquisition de prospects.

Développements

Fondé à Lyon en 1962, le Groupe s'est développé par croissance organique mais surtout par croissance externe, avec notamment les acquisitions en 2010 d'IMS et de STAPPERT (14 pays, 1 500 collaborateurs, chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros) et en 2015 de SCHMOLZ+BICKENBACH DISTRIBUTION (6 pays, 1 000 collaborateurs, chiffre d'affaires de 600 millions d'euros).

La stratégie de développement du Groupe est fondée sur l'expansion géographique et l'élargissement de la gamme de métaux stockés.

Pour la croissance organique, le Groupe développe parfois ses filiales avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le dirigeant de la filiale. Ce dernier investit dans une participation au capital pouvant aller de 10 à 49 %. La filiale bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre peut commercialiser la gamme complète des produits de la marque sur un territoire déterminé.

Toutes les filiales du Groupe bénéficient d'un ensemble de moyens mis à leurs dispositions tels que les conditions d'achat, le système d'information produit / marchés adapté à son métier, la formation du personnel, l'accès à un réseau d'information etc. Tout est mis en œuvre pour leur permettre de se concentrer sur leur mission prioritaire : générer des ventes rentables. Le dirigeant local gère ses stocks en fonction de la politique commerciale qu'il a déterminée. La rémunération des dirigeants des filiales est largement fondée sur le résultat de la filiale.

Le Groupe facture à la filiale des prestations de services, principalement des prestations de direction et informatique. Le cas échéant, le dirigeant perçoit également des dividendes au prorata des parts qu'il détient.

Politique d'investissement

Cette information est donnée au § 5.1.3.

La Société n'est pas dépendante de brevets pour l'exercice de son activité.

Les infrastructures

Les actifs du Groupe sont principalement composés des centres de distribution et de capacités de parachèvement (machines de découpe, pliage, etc.).

Le Groupe exploite des bâtiments totalisant 695 642 m², dont 59 % en pleine propriété.

en m ²	Sites en pleine propriété			Sites en Location			Sites en Crédit-Bail		
Pays	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts
Allemagne	105 924	218 168	17	93 221	31 895	5	-	-	-
Autriche	6 259	47 585	2	626	-	-	9 409	-	1
Belgique	12 624	32 059	2	3 208	9 700	1	-	-	-
Canada	3 067	29 446	2	13 259	13 328	3	-	-	-
Chine	5 159	33 544	1	5 173	-	2	-	-	-
Corée	-	-	-	2 005	2 388	1	-	-	-
Danemark	-	-	-	6 015	-	1	-	-	-
Espagne	2 491	35 343	1	59 361	21 500	10	-	-	-
États-Unis	18 016	69 702	4	4 608	7 377	1	-	-	-
Finlande	2 333	23 064	1	-	-	-	-	-	-
France	71 839	301 284	7	42 586	42 744	9	-	-	-
Hongrie	7 396	22 602	2	1 679	80	1	-	-	-
Italie	76 475	187 065	10	14 293	9 475	4	1 625	3 149	1
Pays-Bas	39 784	64 355	6	502	-	-	-	-	-
Pologne	17 322	87 402	3	6 783	-	2	-	-	-
Portugal	1 577	7 025	1	8 691	13 273	2	-	-	-
République Tchèque	14 274	58 046	4	10 072	107	3	-	-	-
Royaume-Uni	3 250	17 000	1	3 120	-	1	-	-	-
Slovaquie	7 829	39 559	2	-	-	-	-	-	-
Slovénie	5 051	7 402	1	40	-	-	-	-	-
Suède	5 585	27 927	2	1 153	-	1	-	-	-
Suisse	1 395	3 510	1	564	-	-	-	-	-
Total	407 650	1 312 087	70	276 959	151 867	47	11 034	3 149	2

Nombre de dépôts	31.12.25
Centres en pleine propriété	70
Centres en location	47
Centres en crédit-bail	2
Total	119

À date, il n'existe pas de réglementation environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles.

L'information sur les actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants mandataires sociaux et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe est donnée dans le § 2.4.4.2 et le § 6.2.2, note 7.2.

Informations complémentaires

Le Groupe n'est implanté opérationnellement ou à travers des sociétés holdings dans aucun des pays de la liste noire des « paradis fiscaux », telle que définie par la Commission européenne.

En France, le Groupe soutient l'engagement citoyen des collaborateurs qui souhaitent s'investir auprès de l'armée.

1.4 ORGANIGRAMME

AU 31.12.25

JACQUET METALS SA • FR

JACQUET

JACQUET HOLDING

SARL • FR

- └ JACQUET Metallservice GmbH • AT
- └ JACQUET Benelux SA • BE
- └ Fidelity PAC Metals Ltd. • CA
- └ JACQUET Montréal Inc. • CA
- └ Rolark Toronto Inc. • CA
- └ Rolark Edmonton Inc. • CA
- └ JACQUET Osiro AG • CH
- └ JACQUET Chengdu CO. LTD. • CN
- └ JACQUET Shanghai CO. LTD. • CN
- └ JACQUET Tianjin Metal Material CO. LTD. • CN
- └ JACQUET Sro • CZ
- └ JACQUET Deutschland GmbH • DE
- └ Quarto Deutschland GmbH • DE
- └ JMS Danmark APS • DK
- └ JACQUET Ibérica SA • ES
- └ JACQUET Finland OY • FI
- └ Détail Inox SAS • FR
- └ France Inox SAS • FR
- └ JACQUET International SAS • FR
- └ JACQUET Lyon SAS • FR
- └ JACQUET Paris SAS • FR
- └ OSS SARL • FR
- └ Quarto International SAS • FR
- └ JACQUET Magyarország Kft • HU
- └ JACQUET Italtaglio Srl • IT
- └ JACQUET Nova Srl • IT
- └ Quarto International Srl • IT
- └ JACQUET Korea CO. LTD. • KR
- └ JACQUET Nederland BV • NL
- └ JACQUET Polska Sp. z o.o. • PL
- └ JACQUET Portugal LDA • PT
- └ JACQUET Sverige AB • SE
- └ JMS Metals Asia Pte. Ltd. • SG
- └ JMS Adriatic d.o.o. • SI
- └ Quarto Jesenice d.o.o. • SI
- └ JACQUET UK Ltd • UK
- └ JACQUET Mid Atlantic LLC • USA
- └ JACQUET Houston Inc. • USA
- └ JACQUET Midwest Inc. • USA
- └ JACQUET West Inc. • USA
- └ Quarto North America LLC • USA

STAPPERT

STAPPERT DEUTSCHLAND

GMBH • DE

- └ STAPPERT Fleischmann GmbH • AT
- └ STAPPERT Intramet SA • BE
- └ STAPPERT Česká Republika Spol Sro • CZ
- └ STAPPERT France SAS • FR
- └ STAPPERT Magyarország Kft • HU
- └ DELTA ACCIAI SpA • IT
- └ STAPPERT Noxon BV • NL
- └ STAPPERT Polska Sp. z o.o. • PL
- └ STAPPERT Sverige AB • SE
- └ STAPPERT Slovensko AS • SK
- └ STAPPERT UK Ltd • UK

IMS GROUP

IMS GROUP HOLDING

SAS • FR

- └ IMS Austria GmbH • AT
- └ IMS Belgium SA • BE
- └ International Metal Service ČR s.r.o. • CZ
- └ Dr. Wilhelm Mertens GmbH • DE
- └ Finkenholl Stahl Service Center GmbH • DE
- └ Günther + Schramm GmbH • DE
- └ International Metal Service Nord GmbH • DE
- └ International Metal Service Trade GmbH • DE
- └ Aceros IMS INT SAU • ES
- └ Aciers Fourvière SARL • FR
- └ IMS France SAS • FR
- └ Siso SAS • FR
- └ International Metal Service Magyarország Kft. • HU
- └ IMS Italia SpA • IT
- └ Commerciale Fond SpA • IT
- └ IMS Nederland BV • NL
- └ IMS Polska Sp. z o.o. • PL
- └ IMS Portugal SA • PT
- └ IMS Slovensko Sro • SK

Liste des principales filiales ; les pourcentages d'intérêt et de contrôle sont présentés dans le § 5.2.2, note 1.1.





2 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE*

2.1	Principes et cadre de mise en œuvre du gouvernement d'entreprise	22
2.2	Organes d'administration et de direction	23
2.2.1	Direction générale	23
2.2.2	Composition du Conseil d'administration	24
2.2.3	Fonctionnement et activités du Conseil d'administration et de ses Comités	31
2.3	Rémunération des mandataires sociaux	36
2.3.1	Politique de rémunération	36
2.3.2	Éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre de cet exercice aux mandataires sociaux	41
2.3.3	Autres informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	46
2.3.4	Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme	46
2.4	Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	47
2.4.1	Dispositions statutaires applicables à la participation des actionnaires aux Assemblées générales	47
2.4.2	Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	48
2.4.3	Mandats des Commissaires aux comptes	48
2.4.4	Opérations avec les apparentés	49
2.4.5	Délégations financières au Conseil d'administration en cours de validité	51

* Ces informations font partie intégrante du rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

2.1 PRINCIPES ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se conforme aux obligations légales en matière de gouvernement d'entreprise et a choisi de se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF révisé en décembre 2022 (le « Code AFEP-MEDEF »).

Ce code est consultable en ligne sur le site internet de l'AFEP :

<https://www.medef.com/uploads/media/default/0020/01/14911-code-afep-medef-version-de-decembre-2022.pdf>

Tableau récapitulatif des dispositions du Code AFEP-MEDEF écartées

Renouvellement échelonné des mandats des administrateurs - <i>Disposition §15.2</i>	Cette recommandation n'est pas appliquée en raison de la courte durée du mandat d'administrateur au sein de la Société (2 ans).
Organisation d'une réunion annuelle des administrateurs hors la présence des dirigeants mandataires sociaux - <i>Disposition §12.3</i>	Les administrateurs estiment qu'ils disposent de temps d'échange suffisant avant ou après les réunions de Conseil d'administration pour discuter entre eux.
Définition des objectifs en matière de climat - <i>Disposition §5.3</i>	L'impact environnemental du Groupe est très fortement dépendant de celui des producteurs de métaux qui ne disposent pas tous d'un plan de transition ou n'utilisent pas de référentiel d'élaboration commun. En conséquence et à la date du présent document, le Groupe ne communique pas de plan de transition et ne fixe pas d'objectifs en la matière, notamment vis-à-vis des normes fixées par l'Accord de Paris (concernant la limitation du réchauffement climatique et la réduction des émissions de GES).
Rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux – Objectifs quantitatifs - <i>Disposition §26.3.2</i>	La variation des cours des matières premières et des métaux exerce une grande influence sur le niveau d'activité et les résultats du Groupe, sans pour autant que ce dernier soit en mesure ni de les prévoir ni de chiffrer de manière fiable leurs impacts sur les prix et les marges. Ainsi, la Société n'est pas en mesure de fixer et chiffrer <i>ex ante</i> des objectifs quantitatifs. Pour le Président-Directeur général et le Directeur général délégué, les critères quantitatifs sont composés du PBMG (<i>Profit Bonus Manager Group</i>) qui est basé sur la performance effective du Groupe (résultat net part du Groupe / chiffre d'affaires consolidé). Tout comme les résultats, la part variable de la rémunération présente une grande volatilité et peut être nulle.
Rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux – Objectifs qualitatifs - <i>Disposition §26.3.2</i>	Seule la rémunération du Président-Directeur général intègre des objectifs qualitatifs. La rémunération du Directeur général délégué n'en intègre pas et à ce jour il n'est pas prévu de la faire évoluer pour en intégrer.
Rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux – Critères liés à la RSE, en lien avec les objectifs climatiques - <i>Disposition §26.1.1</i>	La Société ne communique pas de plan de transition. Aussi, les objectifs extra-financiers en lien avec les objectifs climatiques ne peuvent être définis.

2.2 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

2.2.1 DIRECTION GÉNÉRALE

Au 31 décembre 2025, la direction de la Société est exercée par M. Éric Jacquet, Président-Directeur général, et M. Philippe Goczol, Directeur général délégué, dont les fonctions ont été renouvelées le 28 juin 2024.

2.2.1.1 Mode d'exercice de la Direction générale - Unicité des fonctions de Président et de Directeur général

Le Conseil d'administration doit décider si la Direction générale de la Société est confiée au Président du Conseil d'administration ou à un tiers conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Lors de sa réunion du 28 juin 2024, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, a décidé de maintenir l'unicité des fonctions de Président et de Directeur général.

2.2.1.2 Le Président-Directeur général

Lors de sa réunion du 20 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité que la Direction générale de la Société serait assumée par M. Éric Jacquet, Président du Conseil d'administration.

Sur recommandation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, le Conseil d'administration du 28 juin 2024 a renouvelé M. Éric Jacquet en sa qualité de Président-Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune autre limitation aux pouvoirs du Président-Directeur général que celles apportées au § 2.3.2.2.

2.2.1.3 Le Directeur général délégué

Sur recommandation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 28 juin 2024 de renouveler M. Philippe Goczol en qualité de Directeur général délégué pour la durée pendant laquelle M. Éric Jacquet exercera ses fonctions de Directeur général. M. Philippe Goczol a pour rôle d'assister le Président-Directeur général dans ses fonctions de représentation et de direction de la Société conformément à la loi et aux statuts.

Lors de sa séance du 28 juin 2024, le Conseil d'administration a décidé à titre de mesure d'ordre interne et inopposable aux tiers que le Directeur général délégué ne disposera d'aucune attribution, contrôle ou responsabilité dans le secteur financier, en particulier en ce qui concerne la gestion financière des participations, la gestion des dividendes des filiales, les placements financiers, les comptes courants, la situation de trésorerie et les engagements financiers contractés par les filiales, ce secteur financier relevant de la seule compétence du Directeur général.

Présentation de M. Philippe Goczol

M. Philippe Goczol est diplômé de l'Université de Mons (Belgique). De nationalité belge, il a commencé sa carrière en 1988 au sein du producteur d'aciers Industeel (ex Fafer, groupe ARCELOR MITTAL) où il exerça successivement les fonctions d'ingénieur commercial (1988-1992), de fondé de pouvoir (1992-2000), puis de Directeur des ventes (1999-2000). En 2001, il rejoint le Groupe JACQUET METALS en tant que Directeur du développement avant d'être nommé Directeur général délégué en 2004.

Liste des mandats de M. Philippe Goczol exercés durant l'exercice clos le 31 décembre 2025

Mandats au sein du Groupe JACQUET METALS	Mandats en dehors du Groupe JACQUET METALS
- Administrateur de Foncière Engis SA, STAPPERT Intramet SA (Belgique), JACQUET Italtaglio SRL (Italie), Jacpol Sp z.o.o., Jacquet Polska Sp z.o.o. (Pologne), JACQUET Sverige AB (Suède), International Metal Service Group Holding Deutschland GmbH (Allemagne), JSP SARL, OSS SARL (France), JACQUET Portugal LDA, IMS Portugal SA, (Portugal), STAPPERT Slovensko AS (Slovaquie), IMS Ozel Celik Ltd Şti. (Turquie) - Directeur de Rolark Stainless Steel Inc. (Rolark Toronto), Fidelity PAC Metals Ltd. (Canada), JACQUET Korea Co. Ltd. (Corée), JACQUET West Inc., JACQUET Midwest Inc., Jacquet Houston Inc, JMS Holding US (USA), IMS France SAS, Jacquet International SAS, Quarto international SAS, STAPPERT France SAS (France), Quarto Jesenice d.o.o. (Slovénie), JACQUET UK Ltd. (Royaume-Uni), IMS Slovensko s.r.o (Slovaquie) - Président de Rolark Edmonton, JACQUET Montréal Inc., JACQUET METALS Canada Inc. (Canada), JACQUET Shanghai Co. Ltd, JACQUET Chengdu Co. Ltd, JACQUET Tianjin Co. Ltd (Chine), Détail Inox SAS, France Inox SAS, Jacquet Lyon SAS, Jacquet Paris SAS, Jestion SARL, SISO SAS (France), Quarto international SRL, Commerciale Fond S.p.A., IMS S.p.A. (Italie), Quarto North America LLC., JACQUET Mid Atlantic LLC., JMS Holding US Inc (USA)	Gérant de SCI des Acquits

2.2.1.4 L'équipe dirigeante

Éric Jacquet	Président-Directeur général
Philippe Goczol	Directeur général délégué
Thierry Philippe	Directeur général finance
Alexandre Iacovella	Directeur général opérationnel en charge de JACQUET en Europe
Hans-Josef Hoss	Directeur général opérationnel en charge de la division IMS group
Arnaud Giuliani	Directeur des systèmes d'information
Anne-Frédérique Dujardin	Directrice juridique
Sarah Vaison de Fontaube	Directrice financière

2.2.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.2.2.1 Présentation synthétique du Conseil d'administration

	Informations personnelles				Expérience	Position au sein du Conseil d'administration				
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions de la Société	Nombre de mandats dans des sociétés cotées au 31.12.2025 ¹	Indépendance ²	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil	Participation à des Comités du Conseil
Éric Jacquet Président du Conseil d'administration	67 ans	H	Française	39 530	1	-	30 juin 2010	2026	15 ans	-
Jean Jacquet Vice-Président du Conseil d'administration	93 ans	H	Française	2 000	Néant	-	30 juin 2010	2026	15 ans	-
Gwendoline Arnaud Administratrice	53 ans	F	Française	0	Néant	✓	26 juin 2014	2026	11 ans	Comité RSE, Nominations et Rémunérations (Présidente)
Séverine Besson Administratrice	51 ans	F	Française	500	Néant	✓	30 juin 2016	2026	9 ans	Comité RSE, Nominations et Rémunérations
Ambre Jacquet Administratrice	19 ans	F	Française	0	Néant	-	27 juin 2025	2027	1 an	-
Jacques Leconte Administrateur	81 ans	H	Française	500	Néant	-	30 juin 2010	2026	15 ans	-
Dominique Takizawa Administratrice	69 ans	F	Française	500	Néant	✓	26 juin 2020	2026	5 ans	Comité d'audit et des risques (Présidente)
Pierre Varnier Administrateur	77 ans	H	Française	0	Néant	✓	26 juin 2020	2026	5 ans	Comité d'audit et des risques
Alice Wengorz Administratrice	59 ans	F	Allemande	700	Néant	✓	30 juin 2016	2026	9 ans	Comité RSE, Nominations et Rémunérations
JSA représentée par Ernest Jacquet Administrateur	28 ans	H	Française	9 648 941	Néant	-	30 juin 2010	2026	15 ans	Comité d'audit et des risques Comité RSE, Nominations et Rémunérations

¹ dont la société JACQUET METALS.

² le critère d'indépendance est représenté par le sigle ✓.

L'Assemblée générale du 27 juin 2025 a nommé Madame Ambre Jacquet, en qualité d'administratrice de la Société pour une durée de 2 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Les mandats des autres administrateurs de la Société ont été renouvelés lors de l'Assemblée générale du 28 juin 2024 pour

une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Organisation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de :

- 10 membres dont 5 femmes (soit 50 %) et 5 hommes (soit 50 %) ;
- 5 administrateurs indépendants (soit 50%) ;
- 1 Vice-Président dont le rôle est de remplacer le Président du Conseil d'administration en cas d'absence ;
- 1 administratrice de nationalité allemande ;
- 1 membre exécutif et 8 membres non-exécutifs.

Aucun représentant des salariés ne siège au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité d'audit et des risques et un Comité RSE, Nominations et Rémunérations. Les membres de ces deux Comités ont été nommés par le Conseil d'administration du 28 juin 2024 pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Politique de mixité au sein du Conseil d'administration et représentation équilibrée femmes / hommes

Le Conseil d'administration est attentif à l'équilibre de sa composition et de celle de ses Comités qu'il évalue tous les ans.

Il veille à :

- maintenir une diversité notamment en terme d'expériences professionnelles ;
- compter au moins un tiers de membres indépendants conformément aux dispositions du Code AFEP MEDEF ;
- compter au minimum 40 % d'administrateurs de chaque sexe conformément aux prescriptions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce.

Les administrateurs disposent d'expériences diverses et complémentaires avec pour certains une connaissance historique du Groupe et de son environnement.

	Secteur de la métallurgie	Direction de sociétés	Stratégie et M&A	Environnement international	Restructuration / redressement de sociétés	Finance / Audit	Banque	Juridique	Économie	Ressources humaines	RSE	Conformité
Éric Jacquet	✓	✓	✓	✓								
Jean Jacquet	✓	✓	✓									
Gwendoline Arnaud		✓						✓			✓	
Séverine Besson		✓		✓						✓	✓	
Ambre Jacquet												
Jacques Leconte						✓	✓		✓			
Dominique Takizawa		✓	✓	✓		✓	✓	✓				✓
Pierre Varnier	✓	✓		✓	✓					✓		
Alice Wengorz				✓					✓	✓		
JSA représentée par Ernest Jacquet	✓	✓				✓						
Total administrateurs	4	7	3	5	1	3	2	2	2	3	2	1

2.2.2.2 Présentation des administrateurs au 31 décembre 2025

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé, est reprise ci-dessous.

• Éric Jacquet •

Président-Directeur général
Administrateur non indépendant

Âge	67 ans	M. Éric Jacquet est Président du Conseil d'administration et Directeur général de JACQUET METALS depuis le Conseil d'administration du 20 juillet 2010. Il était auparavant Président du Conseil d'administration et Directeur général de JACQUET METALS (anciennement JACQUET Industries SA) depuis sa création en 1994. Il a effectué toute sa carrière au sein du Groupe JACQUET METALS où il a notamment exercé des fonctions de responsable commercial (1980-1985) et de chargé du marketing et du développement à l'exportation (1986-1993). Par ailleurs, il est membre de l'association des juges et anciens juges du Tribunal de commerce de Lyon. Principales expertises : - Direction de sociétés ; - Stratégie et M&A ; - Environnement international ; - Secteur de la métallurgie.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Non	
Nombre d'actions détenues	39 530	
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2010	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
- Administrateur d'International Metal Service group Holding GmbH, JACQUET Deutschland GmbH (Allemagne), Foncière Bochum SRL (Belgique), Aceros IMS Int SA (Espagne), JACQUET Holding EURL, Foncière Nantes SARL (France) ; - Président d'IMS Group Holding SAS, JACQUET Iberica SA (Espagne).		- Président des sociétés françaises : JERIC SAS, JML SAS ; - Gérant des sociétés françaises : CITÉ 44, SCI DU CANAL, SCI ROGNA BOUE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE QUEDE, SCI DE MIGENNES, SCI DE LA RUE DE BOURGOGNE, JACQUET BATIMENTS EURL, SCI LES CHÊNES - SAINT FORTUNAT ; - Gérant de JSA TOP (Belgique) ; - Administrateur délégué de JSA SA (Belgique).

• Jean Jacquet* •

Vice-Président du Conseil d'administration
Administrateur non indépendant

Âge	93 ans	M. Jean Jacquet a exercé différents mandats : Président de Faïence et Cristal de France jusqu'en 2012, Président du conseil d'administration de l'UEM (USINE D'ELECTRICITE DE METZ) de 1988 à 2010, Président-Directeur général de Somergie (Société d'Economie Mixte Locale de gestion des déchets de l'Agglomération Messine) jusqu'en 2011, et Président-Directeur général des TCRM (Transports en commun de la région Messine) jusqu'en 2010. Il a effectué la première partie de sa carrière au sein du groupe Renault notamment dans les postes de Directeur des achats et des coopérations internationales, Directeur général commercial de Saviem, Directeur général international de RVI et Directeur général de la division autocars/ autobus Renault. Il a ensuite été Président-Directeur général d'Unimetal / Ascometal de 1984 à 1988, et Président de l'Union des négociants en aciers spéciaux (Unas) de 1988 à 1999. Il a également été Président du Conseil de surveillance de Winwise, Administrateur de l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz, Président de la Mission Interministérielle de Développement du Pôle européen de Longwy, Président du Conseil d'administration de l'Usine d'électricité de Metz, Vice-Président délégué de l'Association Nationale des Régies d'Electricité et Vice-Président du District de l'Agglomération Messine (devenue la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole). Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et licencié en droit. Principales expertises : - Direction de sociétés ; - Stratégie et M&A ; - Secteur de la métallurgie.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Non	
Nombre d'actions détenues	2 000	
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2010	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		Aucun

*M. Jean Jacquet n'a pas de lien de parenté avec Mr. Éric Jacquet.

• Gwendoline Arnaud •
Administratrice indépendante

Âge	53 ans	Mme Gwendoline Arnaud exerce la profession d'avocat depuis 1998. Elle a fondé en 2003 son cabinet spécialisé en droit des affaires et en droit de la famille. Elle est titulaire d'une maîtrise de droit privé et du CAPA (certificat d'aptitude à la profession d'avocat). Principales expertises : - Juridique ; - RSE ; - Direction de sociétés.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Présidente du Comité RSE, Nominations et Rémunérations	
Nombre d'actions détenues	0	
Date de première nomination	Assemblée générale du 26 juin 2014	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		- SCM 2G (Gérante) - SCI PNRAS (Gérante) - SCI LCSG (Gérante) - CABINET GWENDOLINE ARNAUD ET ASSOCIES SELARL (Gérante)

• Séverine Besson •
Administratrice indépendante

Âge	51 ans	Mme Séverine Besson est fondatrice et Présidente de la SAS ACT4 TALENTS, une société à mission spécialisée dans l'accompagnement de la transformation sociale des entreprises. Elle a effectué l'essentiel de sa carrière dans le management en environnement industriel et international. Elle a occupé des postes de consultante marketing, Directrice développement international puis Président-Directeur général d'une PME dans le secteur de la chimie. Elle a reçu la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite pour ses diverses implications à impacts sociaux et sociétaux sur le territoire AURA. Elle est diplômée d'un Master 2 en Commerce et Marketing, d'un Executive MBA de l'emlyon et d'un Executive PhD en sciences de gestion de l'Université Paris-Dauphine. Principales expertises : - Direction de sociétés ; - Environnement international ; - Ressources humaines ; - RSE.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Membre du Comité RSE, Nominations et Rémunérations	
Nombre d'actions détenues	500	
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2016	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		- SAS ORK-ID (Présidente) - SAS ACT4 TALENTS (Présidente)

• Ambre Jacquet •
Administratrice non indépendante

Âge	19 ans	Mme Ambre Jacquet étudie à l'emlyon en deuxième année du programme Global Bachelor Business in Administration (Global BBA English Track). Sportive de haut niveau, elle participe à des compétitions nationales de gymnastique acrobatique. Mme Ambre Jacquet est la fille de M. Eric Jacquet, Président-Directeur général de la Société.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Non	
Nombre d'actions détenues	0	
Date de première nomination	Assemblée générale du 26 juin 2025	
Date du dernier renouvellement	-	
Date de fin de mandat	2027	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		Aucun

• Jacques Leconte •

Administrateur non indépendant

Âge	81 ans	M. Jacques Leconte a occupé le poste de Directeur du centre d'affaires du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes. Il a également été responsable des activités de financement des grandes entreprises, des coopératives et des investisseurs institutionnels pour des départements de la région Rhône-Alpes au sein de l'Agence de Développement Régionale du Crédit Agricole. Il a effectué des études universitaires en géographie et à l'Institut d'Études Politiques de Lyon.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Non	
Nombre d'actions détenues	500	
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2010	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	Principales expertises : - Finance / Audit ; - Banque ; - Economie.
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		- Groupe BIB Belgique (membre du comité stratégique). Cette société est la holding du Groupe THERMACROSS SA France et du Groupe PARTEDIS France.

• Dominique Takizawa •

Administratrice indépendante

Âge	69 ans	Mme Dominique Takizawa a occupé le poste de Secrétaire Générale de l'Institut Mérieux (2001-2020). Elle a rejoint le groupe Mérieux en 2001 et a été notamment impliquée dans son développement stratégique, en particulier lors des opérations de fusion-acquisition, dans les relations avec les actionnaires et les investisseurs. Elle a par ailleurs accompagné l'introduction en bourse de la société bioMérieux. Auparavant, elle a occupé les fonctions de Directeur Financier auprès de différentes sociétés telles que Pasteur-Mérieux Connaught (aujourd'hui Sanofi Pasteur), Aventis Crop Sciences (aujourd'hui Bayer) et Rhône Mérieux / Merial.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Présidente du Comité d'audit et des risques	
Nombre d'actions détenues	500	
Date de première nomination	Assemblée générale du 26 juin 2020	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	Elle est diplômée d'HEC-École de Management et titulaire du DECF (Diplôme d'Études Comptables et Financières). En juin 2023, elle a rejoint le Conseil d'administration d'Odyneo (association de familles qui agit pour les personnes en situation de handicap et de leurs proches). Elle représente l'association à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
		Principales expertises : - Finance / Audit ; - Conformité ; - Direction de sociétés ; - Environnement international ; - Stratégie et M&A ; - Juridique ; - Banque.
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		Odyneo

• Pierre Varnier •

Administrateur indépendant

Âge	77 ans	M. Pierre Varnier est depuis 2007 Président de Varco International SAS, société spécialisée dans le management de transition et le développement commercial. Il a notamment été Président-Directeur général de Thyssen Krupp Materials France SAS et CRO de Lucchini / Aferpi, Directeur Général d'Allied Metals Europe. Il a eu également pour mission de restructurer différentes sociétés en Allemagne et en Italie.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Membre du Comité d'audit et des risques	
Nombre d'actions détenues	0	
Date de première nomination	Assemblée générale du 26 juin 2020	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	Il a été Directeur général de KDI (société du groupe Klöckner) (2003-2007), Président-Directeur général d'Arcelor Tubes (1999-2003), Directeur général d'Ugine Europe Service (1997-1999), VP Stratégie / développement du groupe Ugine (1996-1997), Administrateur délégué d'Ugine Srl (Italie) de 1991 à 1996, Directeur commercial d'Ugitech (1986-1991), Directeur du Plan / Contrôle de gestion d'Ugine Aciers (1981-1985), Responsable formation information à la DRH de Sofrem / Sers – Groupe Pechiney (1975 – 1980).
		Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'un DESS en Science Économique.
		Principales expertises : - Direction de sociétés ; - Restructuration / redressement de sociétés en difficulté ; - Environnement international ; - Ressources humaines ; - Secteur de la métallurgie.
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		- VARCO INTERNATIONAL (Président)

• Alice Wengorz •
Administratrice indépendante

Âge	59 ans	Mme Alice Wengorz est conseillère en gestion d'entreprise au sein de son propre cabinet. Elle est spécialisée en stratégie, organisation et processus de l'entreprise et ressources humaines. Elle a précédemment exercé cette profession et développé ses compétences au sein du Cabinet Deloitte & Touche GmbH et du Cabinet Arthur Andersen & Co. GmbH. Pendant plus de 15 ans, elle a occupé le poste de juge honoraire au tribunal de grande instance et au tribunal d'instance de Francfort-sur-le-Main (Allemagne). Elle est diplômée en sciences économiques. Principales expertises : - Économie ; - Ressources humaines ; - Environnement international.
Nationalité	Allemande	
Membre d'un Comité	Membre du Comité RSE, Nominations et Rémunérations	
Nombre d'actions détenues	700	
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2016	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		Aucun

• Ernest Jacquet •
(en qualité de représentant de JSA)
Administrateur non indépendant

Âge	28 ans	JSA est une société anonyme de droit belge contrôlée par M. Éric Jacquet, dont le représentant permanent au sein du Conseil d'administration est M. Ernest Jacquet. M. Ernest Jacquet exerce actuellement des fonctions au sein de STAPPERT France. Il a occupé différents postes dans le Groupe, en particulier, au sein d'IMS France (directeur d'agence région Nord et Ile de France) et de JACQUET Lyon (fonctions commerciales). Il est diplômé d'un Master of Science in Global Innovation & Entrepreneurship à l'emlyon. M. Ernest Jacquet est le fils de M. Éric Jacquet, Président-Directeur général de la Société. Principales expertises : - Finance ; - Secteur de la métallurgie ; - Direction de sociétés.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Membre du Comité d'audit et des risques Membre du Comité RSE, Nominations et Rémunérations	
Nombre d'actions détenues (JSA)	9 648 941	
Date de première nomination (JSA)	Assemblée générale du 30 juin 2010	
Date du dernier renouvellement (JSA)	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat (JSA)	2026	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		Aucun

2.2.2.3 Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration

	Départ (27 juin 2025)	Nomination (27 juin 2025)	Renouvellement (27 juin 2025)
Conseil d'administration	-	- Ambre Jacquet	-
Comité d'audit et des risques	-	-	-
Comité RSE, Nominations et Rémunérations	-	-	-

Situation arrêtée le 18 mars 2026

2.2.2.4 Indépendance des administrateurs, conflits d'intérêts et autres déclarations

Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Critères*	Éric Jacquet	Jean Jacquet	Gwendoline Arnaud	Séverine Besson	Ambre Jacquet	Jacques Leconte	Dominique Takizawa	Pierre Varnier	Alice Wengorz	Ernest Jacquet représentant permanent JSA
1 Salarié / mandataire social au cours des 5 années précédentes	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	x
2 Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3 Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4 Lien familial	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	✓	x
5 Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6 Durée de mandat supérieure à 12 ans	x	x	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	✓
7 Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif bénéficiaire d'une rémunération variable	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
8 Statut de l'actionnaire important	x	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	✓	x

* selon les définitions données par le Code AFEP-MEDEF ; un critère d'indépendance satisfait est représenté par ✓ et un critère d'indépendance non satisfait est représenté par x.

En mars 2026, le Conseil d'administration a suivi la recommandation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations et a arrêté la liste des administrateurs réputés indépendants comme suit :

- Mme Gwendoline Arnaud ;
- Mme Séverine Besson ;
- Mme Dominique Takizawa ;
- M. Pierre Varnier ;
- Mme Alice Wengorz.

Il est précisé que le Conseil d'administration de la Société est composé d'au moins un tiers de membres indépendants conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF pour les sociétés contrôlées.

Ce même Conseil d'administration a adopté la recommandation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations proposant le renouvellement des mandats des administrateurs dont le mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ce renouvellement conduirait Mme Gwendoline Arnaud à dépasser 12 ans de mandat consécutif à compter de ladite Assemblée générale. Après cette date, cette administratrice ne pourrait donc plus être réputée indépendante conformément au Code AFEP-MEDEF.

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale 2026 du renouvellement des mandats des administrateurs, le Conseil d'administration continuerait de compter au moins un tiers de membres indépendants conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF.

Il est rappelé que la qualification de membre indépendant est débattue chaque année par le Comité RSE, Nominations et Rémunérations et arrêtée au cas par cas par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut estimer qu'un membre, bien que remplissant les critères énoncés par le Code AFEP-MEDEF, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière. Inversement, le Conseil peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas lesdits critères est cependant indépendant.

Conflits d'intérêts et autres déclarations

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration n'a fait l'objet de sanction publique officielle, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une quelconque mise sous séquestre, n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris des organismes professionnels désignés, n'a fait l'objet d'aucune mesure d'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise, ou n'a fait l'objet d'aucune faillite, liquidation ou placement d'entreprise sous administration judiciaire au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts privés des membres du Conseil d'administration et leurs devoirs à l'égard de la Société.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

2.2.3 FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

2.2.3.1 Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2025

	Conseil d'administration		Comité RSE, Nominations et Rémunérations		Comité d'audit et des risques	
	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence
Éric Jacquet Président du Conseil d'administration	6/6	100 %	-	-	-	-
Jean Jacquet Vice-Président du Conseil d'administration	6/6	100 %	-	-	-	-
Gwendoline Arnaud Administratrice, Présidente du Comité RSE, Nominations et Rémunérations	6/6	100 %	1/1	100 %	-	-
Séverine Besson Administratrice, Membre du Comité RSE, Nominations et Rémunérations	6/6	100 %	1/1	100 %	-	-
Ambre Jacquet¹ Administratrice	3/3	100 %				
Jacques Leconte Administrateur	6/6	100 %	-	-	-	-
Dominique Takizawa Administratrice, Présidente du Comité d'audit et des risques	6/6	100 %	-	-	3/3	100 %
Pierre Varnier Administrateur, Membre du Comité d'audit et des risques	6/6	100 %	-	-	3/3	100 %
Alice Wengorz Administratrice, Membre du Comité RSE, Nominations et Rémunérations	6/6	100 %	1/1	100 %	-	-
JSA représentée par Ernest Jacquet Administrateur, Membre du Comité d'audit et des risques Membre du Comité RSE, Nominations et Rémunérations	6/6	100 %	1/1	100 %	3/3	100 %
Taux de participation moyen		100 %		100 %		100 %

¹Nommée administratrice à compter du 26 juin 2025.

2.2.3.2 Missions et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent.

Dans ce cadre, le Conseil, notamment :

- délibère sur la stratégie de la Société et sur les opérations qui en découlent et, plus généralement, sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements importants ;
- désigne la Direction générale de la Société et contrôle sa gestion ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché notamment à travers les comptes et les rapports ou à l'occasion d'opérations significatives.

La conclusion des opérations suivantes doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute acquisition ou cession de participations ou toute acquisition ou cession de fonds de commerce pour une valeur d'entreprise, pour chaque opération, supérieure à 5 millions d'euros ;
- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société ;
- les avals, cautions et garanties, dans les conditions déterminées par les textes applicables.

Le Président du Conseil d'administration ou, le cas échéant le Vice-Président, organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des Comités du Conseil d'administration. Il s'assure que les membres du Conseil d'administration sont en mesure de remplir leur mission et que le Conseil d'administration consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du Groupe.

Le Président du Conseil d'administration est le seul à pouvoir s'exprimer au nom de cette instance.

Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur en 2010 et l'a mis à jour en 2024 (le «Règlement Intérieur») afin de tenir compte notamment des différentes révisions du Code AFEP-MEDEF. Le Règlement Intérieur regroupe et précise les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables, ainsi que les règles de fonctionnement de ses Comités (Comité d'audit et des risques et Comité RSE, Nominations et Rémunérations).

Le Règlement Intérieur rappelle :

- les compétences et les pouvoirs du Conseil d'administration ;
- les devoirs et obligations de ses membres au regard des principes de confidentialité des informations privilégiées détenues et des règles d'indépendance et de loyauté ;
- l'obligation pour chacun de ses membres d'informer le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement ; l'administrateur doit, dans un tel cas, s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décisions sur les sujets concernés ;

- les règles applicables en matière de transactions sur les titres de la Société telles qu'énoncées aux termes de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et des articles 223-22 A à 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'administration doit se réunir au moins quatre fois par an et au moins une fois tous les trois mois. Le Règlement Intérieur prévoit enfin qu'au moins une fois par an, le Conseil d'administration est invité par son Président à procéder à un examen et à une évaluation de son fonctionnement.

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, il est recommandé que tout administrateur fasse ses meilleurs efforts pour détenir au minimum 500 actions de la Société. L'acquisition de ces titres peut être étalée en vue d'arriver au seuil susvisé. Chaque administrateur s'engage à mettre sous la forme nominative (pure ou administrée) les titres de la Société qu'il détient.

2.2.3.3 Principales activités du Conseil d'administration en 2025

Nombre de séances	6
Taux de participation*	100 %

* Le taux de participation individuel de chacun des administrateurs figure au § 2.2.3.1.

Chaque administrateur reçoit préalablement à la réunion, les convocations accompagnées de l'ordre du jour et des dossiers techniques soumis à examen.

Le Conseil d'administration a notamment :

- examiné le budget 2025 ;
- autorisé le Président à accorder des garanties pour le compte de la Société ;
- arrêté les principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2025 (*Say on Pay ex ante*) et la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé (*Say on Pay ex post*) ; réparti les rémunérations dues aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 ;
- décidé l'attribution gratuite d'actions ;
- évalué l'indépendance des administrateurs, les éventuels conflits d'intérêts et la contribution effective de chacun des administrateurs ;
- procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement ;
- examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux, selon le cas, annuels, semestriels ou trimestriels ; examiné les documents de gestion prévisionnelle ;
- approuvé le rapport financier annuel et le rapport financier semestriel, incluant notamment le rapport sur le gouvernement d'entreprise et l'état de durabilité ;

- arrêté les rapports et résolutions proposés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de juin 2025;
- proposé la nomination d'une nouvelle administratrice ;
- mis en œuvre l'autorisation donnée par l'Assemblée générale à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société ; annulé des actions auto-détenues et décidé de la mise à jour corrélative des statuts ;
- autorisé une convention réglementée;
- analysé les actions mises en œuvre en matière de conformité ; revu les travaux relatifs à la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), notamment l'analyse de double matérialité et arrêté l'état de durabilité;
- pris connaissance de l'ensemble des comptes-rendus des Comités ;
- revu l'état d'avancement des projets en cours, des événements et opérations présentant un caractère significatif pour la Société et le Groupe et le cas échéant, les autoriser.

2.2.3.4 Formation des administrateurs

Chaque administrateur a accès à l'application dédiée aux réunions du Conseil d'administration et des Comités lui permettant de consulter un ensemble de documents. Des interventions avec des dirigeants opérationnels sont organisées afin de mieux informer les administrateurs des enjeux du Groupe. En 2024, une formation sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et la

Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) a été dispensée aux administrateurs par un cabinet spécialisé.

2.2.3.5 Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil procède annuellement à l'évaluation de son fonctionnement et ce, de façon formelle. Ainsi, le Conseil consacre une fois par an un point de son ordre du jour à cette évaluation et organise un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du Conseil et de mesurer la contribution effective de chaque membre à ses travaux.

La dernière évaluation formelle a été réalisée lors de la séance de janvier 2026.

Lors de cette séance, le Conseil a confirmé la qualité de l'information fournie par les dirigeants de la Société au Conseil d'administration et la qualité des débats. La composition du Conseil est satisfaisante de même que l'organisation des séances du Conseil ou de leur contenu.

2.2.3.6 Les Comités du Conseil d'administration

2.2.3.6.1 Comité d'audit et des risques au 31 décembre 2025

Membres	- Mme Dominique Takizawa ¹ , Présidente - M. Pierre Varnier ¹ - La société JSA représentée par M. Ernest Jacquet
Nombre de séances	3
Taux de participation en 2025 ²	100 %
Administrateurs indépendants	66,67 %

¹ administrateurs indépendants.

² le taux de participation individuel de chacun des administrateurs figure au § 2.2.3.1.

Missions et attributions

Le Comité d'audit et des risques a pour missions, conformément au Règlement Intérieur :

- de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables ;
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil d'administration, les comptes sociaux et consolidés ainsi que les budgets et prévisions et à cet effet de passer en revue les états financiers semestriels, annuels et, le cas échéant, trimestriels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne de la Société et les analyses et rapports relatifs au reporting financier et à la politique comptable ;
- de s'assurer de la qualité et du respect des procédures de contrôle interne et de leur application ;
- de procéder à la revue de l'inventaire des conventions courantes et conclues à des conditions normales transmis par la direction de la Société et soumettre au Conseil d'administration son analyse et ses recommandations en vue de l'examen annuel par le Conseil d'administration des conventions règlementées et des conventions courantes ;
- de fixer les règles de recours aux Commissaires aux comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes ;
- de piloter la sélection, la désignation et le renouvellement des Commissaires aux comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers, de s'assurer de leur indépendance et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil et de soumettre au Conseil d'administration les résultats de ses travaux ;
- d'examiner le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, les résultats de leurs vérifications, leurs recommandations et leurs suites ;
- plus généralement, d'examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers ainsi que de l'information extra-financière ;

- la prise en charge de toute autre mission attribuée au Comité d'audit et des risques par la loi ou le Code AFEP-MEDEF.

Le Comité d'audit et des risques se réunit au moins deux fois par an avant les réunions du Conseil.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'audit et des risques se fait communiquer tous les éléments nécessaires ou utiles suffisamment en amont de la réunion pour que ses membres puissent en prendre connaissance dans un délai raisonnable. Il entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à l'accomplissement de sa mission, sous réserve, pour une personne extérieure au Groupe, d'obtenir l'autorisation préalable du Président du Conseil d'administration.

Le Comité d'audit et des risques est informé par le Président du Conseil d'administration, la Direction de la Société ou par les Commissaires aux comptes de tout événement susceptible d'exposer la Société à un risque significatif.

Le Comité émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Le Comité d'audit et des risques s'assure également du suivi des risques potentiels encourus par le Groupe.

Principales activités

En 2025, le Comité d’audit et des risques a examiné notamment :

- les comptes et rapports financiers annuels et semestriels du Groupe et de la Société ainsi que les documents de gestion prévisionnelle ;
- la bonne application des principes comptables ; le déroulement de la clôture des comptes et les conclusions des Commissaires aux comptes à l’issue de leurs travaux de contrôle ainsi que le suivi de leurs recommandations ;
- le budget ;
- le plan d’audit 2025 et les principales conclusions des audits ;
- l’organisation du contrôle interne ;
- le recensement et le suivi des risques opérationnels, financiers, juridiques, réglementaires et extra-financiers ainsi que les assurances ;
- la cartographie des risques ;
- les activités de conformité.

Évaluation des travaux

Les membres du Comité d’audit et des risques ont procédé à l’examen du fonctionnement du Comité et à son évaluation. Cette évaluation s’est faite de manière interne et portait notamment sur les sujets suivants : composition du Comité, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, travaux du Comité, information des membres du Comité. En janvier 2026, le Comité a estimé disposer des informations nécessaires à la bonne réalisation de ses travaux.

2.2.3.6.2 Comité RSE, Nominations et Rémunérations au 31 décembre 2025

Membres	- Mme Gwendoline Arnaud ¹ , Présidente - Mme Alice Wengorz ¹ - Mme Séverine Besson ¹ - La société JSA représentée par M. Ernest Jacquet
Nombre de séances	3
Taux de participation en 2025 ²	100 %
Administrateurs indépendants	75 %

¹ administrateurs indépendants.
² le taux de participation individuel de chacun des administrateurs figure au § 2.2.3.1.

Missions et attributions

Le Comité RSE, Nominations et Rémunérations a pour missions, conformément au Règlement Intérieur :

- de faire au Conseil d’administration toutes propositions concernant l’ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux ; il émet également une recommandation sur l’enveloppe et les modalités de répartition des rémunérations allouées aux administrateurs ;
- d’organiser la procédure de sélection des futurs administrateurs indépendants et proposer au Conseil d’administration le recrutement de nouveaux administrateurs ou du(des) Directeur(s) général(aux) et plus particulièrement, la fixation et l’évolution, dans toutes leurs composantes, de leurs rémunérations ;
- d’établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux afin de pouvoir proposer des solutions notamment en cas de vacance imprévisible ;
- de participer, pour les sujets et les thèmes qui le concernent, à l’élaboration du rapport annuel ;
- le cas échéant de faire au Conseil d’administration toutes recommandations sur la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux ;
- la prise en charge de toute autre mission attribuée au Comité des nominations ou au Comité des rémunérations par le Code AFEP-MEDEF ;
- l’examen, la revue et l’évaluation de la politique du Groupe en matière de RSE ainsi que sa mise en œuvre et son suivi.

Le Comité RSE, Nominations et Rémunérations se fait communiquer à cet effet tous les éléments nécessaires ou utiles suffisamment en amont de la réunion dudit Comité pour que ses membres puissent en prendre connaissance dans un délai raisonnable avant cette réunion, et entend toute personne dont l’audition est nécessaire ou utile à l’accomplissement de sa mission.

Principales activités

En 2025, le Comité RSE, Nominations et Rémunérations a examiné notamment :

- la rémunération du Président du Conseil d'administration et Directeur général et notamment la rémunération variable et la politique de rémunération ;
- la rémunération du Directeur général délégué et notamment la rémunération variable et la politique de rémunération, sa clause de non concurrence et ses indemnités de fin de mandat ;
- les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au regard de la taille du Groupe et des recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la politique salariale appliquée aux cadres dirigeants des sociétés du Groupe et les ratios d'équité ;
- le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux ;
- l'indépendance des administrateurs et leur contribution effective aux travaux du Conseil d'administration ;
- la proposition de nomination d'une nouvelle administratrice ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise ; l'information des actionnaires sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux ; l'enveloppe et la répartition des rémunérations allouée aux administrateurs ;
- les travaux relatifs à la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), notamment l'analyse de double matérialité et les IRO (impacts, risques et opportunités) ainsi que l'état de durabilité.

Le Président-Directeur général est associé aux travaux du Comité RSE, Nominations et Rémunérations pour les sujets de rémunération des dirigeants non-mandataires.

Évaluation des travaux

Les membres du Comité RSE, Nominations et Rémunérations ont procédé à l'examen du fonctionnement du Comité et à son évaluation en janvier 2026. Ils ont conclu que la répartition des missions entre le Comité et le Conseil était bonne. Ils ont estimé également disposer des informations nécessaires à la bonne réalisation de leurs travaux et que la fréquence et la durée des Comités étaient suffisantes. Enfin, ils ont confirmé le sérieux et la qualité des travaux effectués.

2.3 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, et depuis le Conseil d'administration du 20 juillet 2010, les dirigeants mandataires sociaux sont M. Éric Jacquet, Président-Directeur général et M. Philippe Goczol, Directeur général délégué. Ils ont été reconduits dans leur mandat le 28 juin 2024.

La durée actuelle du mandat du Président-Directeur général est de deux ans, renouvelable, correspondant à la durée de son mandat d'administrateur. La durée du mandat d'administrateur est également de deux ans (cf. § 2.2.1.2). Le mandat social du Directeur général délégué est de deux ans, correspondant à la durée pendant laquelle M. Éric Jacquet exerce ses fonctions de Directeur général.

Tous les mandats sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration. Aucun contrat de travail n'a été conclu entre la Société ou une société du Groupe et le Président-Directeur général. Il en est de même pour le Directeur général délégué.

2.3.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

2.3.1.1 Description générale

Le présent §2.3.1 décrit en les distinguant, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations et avantages des mandataires sociaux. Il précise également les critères pris en compte ou les circonstances d'attribution de ces rémunérations.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, définit une politique de rémunération des mandataires sociaux conforme à l'intérêt social de la Société. Cette politique tient compte des recommandations du Code AFEP-MEDEF, sous réserve de celles qui sont écartées (cf. §2.1), des conditions de rémunération des cadres dirigeants du Groupe et des pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable.

La politique de rémunération et ces éléments sont analysés et revus tous les ans par le Comité RSE, Nominations et Rémunérations qui étudie toute proposition de modification. Le Comité formule ses recommandations au Conseil d'administration qui en débat en séance puis arrête les termes de la politique.

Sauf disposition contraire, la politique de rémunération est applicable à tous les mandataires sociaux, que leur mandat soit renouvelé en cours d'année ou qu'ils soient nouvellement nommés.

Le Conseil d'administration peut déroger de façon exceptionnelle à la politique de rémunération en cas de modification de l'organisation de la Société ou de sa gouvernance.

Les dirigeants mandataires sociaux ne participent pas aux débats et évaluations de leur performance par le Conseil d'administration et sortent de séance afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Leur rémunération comprend :

- une rémunération annuelle fixe, revue occasionnellement en s'assurant de sa cohérence avec la performance et les évolutions de la Société ;
- une rémunération variable équilibrée par rapport au total des rémunérations ; elle est principalement liée à la performance du Groupe ; elle peut également intégrer une prime de présence.

Il est précisé que les fonctions de Président du Conseil d'administration ne donnent pas lieu à rémunération, seules les fonctions de membres du Conseil d'administration étant rémunérées.

Enfin, la rémunération des administrateurs tient compte de leur présence effective aux Conseils et aux Comités. Cette rémunération permet de favoriser l'investissement des administrateurs dans la stratégie de la Société. L'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs est revue ponctuellement pour tenir compte de l'évolution de la composition du Conseil.

2.3.1.2 Composantes de la rémunération des mandataires sociaux

2.3.1.2.1 Rémunérations allouées aux administrateurs

Sur recommandation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale une enveloppe globale pour la rémunération allouée aux administrateurs. Le montant maximum des rémunérations allouées aux administrateurs s'élève à 275 000 euros par an.

Le Conseil d'administration vérifie périodiquement l'adéquation de l'enveloppe des rémunération allouées aux administrateurs.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, a fait évoluer la rémunération allouée aux administrateurs, à compter de l'exercice 2025. Elle est sans changement en 2026 et est répartie de la façon suivante :

Conseil d'administration	Forfait annuel par administrateur*
	14 500 €
Comités spécialisés	Par séance du Comité
Président	3 475 €
Membre	1 900 €

* au prorata de leur présence effective.

2.3.1.2.2 Rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux

Principes généraux

Rémunération fixe

Elle est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilité, de l'expérience dans la fonction et dans le domaine d'activité du Groupe et des pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable.

Rémunération variable annuelle

Elle est fondée notamment sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

Critères quantitatifs

Il s'agit du *Profit Bonus Manager Groupe* (PBMG) qui est en vigueur au sein du Groupe et dont le calcul est basé sur le niveau de Résultat Net Part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires consolidé. Le PBMG constitue la rémunération variable principale des dirigeants du Groupe qu'ils soient mandataires sociaux ou pas.

Il n'y a pas d'objectif fixé, par dérogation aux dispositions du Code AFEP-MEDEF (cf. § 2.1).

Le montant maximum de la part de la rémunération annuelle variable brute basée sur des critères quantitatifs est plafonné à :

- 150 % de la rémunération annuelle fixe pour le Directeur général ;
- 200 000 euros bruts pour le Directeur général délégué.

Critères qualitatifs

Ils concernent le Directeur général seulement (cf. § 2.1) et sont fixés par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations qui apprécie leur réalisation et le niveau de rémunération annuelle. Certains critères qualitatifs peuvent être préétablis et définis de manière précise mais ne pas être pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent également bénéficier d'une rémunération exceptionnelle, laissée à l'appréciation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations et approuvée par le Conseil d'administration, dont le versement est conditionné à l'approbation de l'Assemblée générale.

Attribution gratuite d'actions

Conformément à la politique de rémunération *ex ante*, adoptée tous les ans par l'Assemblée générale, les dirigeants mandataires sociaux peuvent bénéficier d'attributions gratuites d'actions.

Conformément à la délégation de l'Assemblée générale du 27 juin 2025, le Conseil d'administration est autorisé à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société dont le nombre total ne pourra pas représenter plus de 5 % du capital social au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration, étant précisé que les actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société ne pourront représenter plus de 3 % du capital social au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

Dans ce cadre et faisant utilisation de cette délégation, le Conseil d'administration du 18 mars 2026 a décidé, sur recommandation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou nouvelles. Il a ainsi établi et adopté un plan d'attribution gratuite d'actions (le «Plan 2026») destiné à reconnaître la contribution et l'engagement sur le long terme dans le développement des activités du Groupe de certains collaborateurs et mandataires sociaux de JACQUET METALS S.A. et du Groupe.

Le Conseil d'administration a ainsi attribué notamment 100 000 actions à M. Éric Jacquet au titre de son mandat détenu dans la Société (cf. ci-dessous). L'attribution d'actions deviendra définitive, sous réserve de conditions de présence et, pour certains bénéficiaires, de conditions de performance. Pour M. Éric Jacquet, le Plan 2026 prévoit que 10% au moins des actions attribuées définitivement devront être conservés sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Rémunération du Directeur général

Rémunération fixe

Sa rémunération fixe annuelle brute, versée en 12 mensualités, s'élève à 650 000 € depuis 2019. Elle est sans changement en 2026.

Rémunération variable annuelle

Sa rémunération variable annuelle brute repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

Critères quantitatifs

Ils sont calculés selon la méthode PBMG décrite ci-dessus dans les principes généraux. Le PBMG s'élève à 6 000 % de la base 100. Le montant de la rémunération variable liée aux critères quantitatifs est plafonné à 150 % de la rémunération annuelle fixe allouée au Directeur général.

Critères qualitatifs

Ils sont basés, pour 2026, sur l'adaptation du Groupe à la conjoncture, son développement et la poursuite des efforts en matière de RSE et CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) au sein du Groupe. Le montant de la rémunération variable liée aux critères qualitatifs est plafonné à 10 % de la rémunération annuelle fixe allouée au Directeur général. Ces critères sont appréciés par le Comité RSE, Nominations et Rémunérations.

La rémunération variable annuelle totale est plafonnée à 160 % de la rémunération fixe annuelle brute.

Rémunérations exceptionnelles, attribution gratuites ou options de souscription d'actions

Le Directeur général peut également bénéficier de rémunérations exceptionnelles versées sous forme de prime ou autrement, laissées à l'appréciation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations et soumises à l'approbation du Conseil d'administration, dont le versement est conditionné à l'approbation de l'Assemblée générale, ainsi que d'attributions d'actions gratuites ou d'options de souscription d'actions.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration du 18 mars 2026 a, sur recommandation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, dans le cadre du Plan 2026, attribué un maximum de 100 000 actions à M. Éric Jacquet.

L'attribution des actions deviendra définitive le 30 juin 2029, sous réserve du respect de conditions de présence et de performance. Il est précisé que cette attribution gratuite d'actions sera soumise au vote de l'Assemblée générale 2027 au titre du vote *ex-post* relatif aux composants de rémunération fixe et variable au titre de l'exercice 2026.

Les conditions de performance sont cumulatives et comprennent des objectifs de rentabilité opérationnelle consolidée et d'endettement net par rapport aux capitaux propres du Groupe. Ces critères ont été choisis parce qu'ils correspondent à la feuille de route du Groupe. L'appréciation des conditions de performance sera réalisée par palier, au regard du taux d'atteinte des objectifs fixés.

Le Conseil d'administration, après avis du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, sera seul compétent pour constater l'atteinte des conditions de performance.

La Société a décidé de ne pas communiquer le détail des

critères de performance pour des raisons de confidentialité. Les actions attribuées définitivement ne seront pas assorties d'une période de conservation. Toutefois, 10 % au moins des actions attribuées définitivement devront être conservées sous la forme nominative jusqu'à la cessation des fonctions de Président-Directeur Général de M. Éric Jacquet.

Rémunération en qualité d'administrateur

Le Directeur général, également administrateur, bénéficie d'une rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

Indemnité de départ à la retraite et retraite supplémentaire

Le Directeur général pourra bénéficier d'une indemnité de départ à la retraite pour laquelle la Société cotise auprès d'une compagnie d'assurance selon un mode de calcul commun à tous les salariés.

La Société verse des cotisations pour retraite supplémentaire selon un mode de calcul commun aux salariés de la Société et, le cas échéant, aux dirigeants / mandataires sociaux.

Protection sociale

Il bénéficie également du dispositif de protection sociale complémentaire en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble du personnel salarié.

Remboursement de frais

Il bénéficie du remboursement de ses frais de mission, déplacement, représentation et réception qu'il engagera dans l'intérêt et pour les besoins de la Société, au regard des justificatifs correspondants.

Rémunération du Directeur général délégué

Rémunération fixe

Sa rémunération fixe annuelle brute, versée en 12 mensualités, s'élève à 225 154 € à compter du 1^{er} janvier 2026.

Rémunération variable annuelle

Elle est calculée selon la méthode du PBMG décrite ci-dessus dans les principes généraux. Elle est composée depuis le 1^{er} janvier 2022, comme suit :

- partie 1 : PBMG de 1 000 % de la base 100, plafonné à 200 000 € brut, donnant droit à prime de présence ;
- partie 2 : PBMG de 1 000 % de la base 100, plafonné à 50 000 € brut, ne donnant pas droit à prime de présence. Le PBMG est plafonné à 200 000 euros bruts.

Prime de présence annuelle (« Prime de Présence »)

Le Directeur général délégué a droit à une prime annuelle brute dont le montant au titre d'une année n, payé en janvier de l'année n+1, est calculé comme suit au prorata du temps de présence :

$$0,5 \times \text{PBMG Partie 1 de l'année de référence n-1 qui a été versé au cours de l'année n} \\ + \\ 0,5 \times \text{PBMG Partie 1 de l'année de référence n-2 qui a été versé au cours de l'année n-1.}$$

En cas d'absence cumulée, hors congés et jours fériés inclus excédant cent-trente jours ouvrés au cours d'un même exercice, aucune Prime de Présence n'est due. En cas de cessation des fonctions du Directeur général délégué à un moment quelconque au cours de l'année n, quelle qu'en soit la cause et l'origine, aucune Prime de Présence ne sera due au titre de l'année n.

Rémunérations exceptionnelles, attribution gratuites ou options de souscription d'actions

Le Directeur général délégué peut également bénéficier de rémunérations exceptionnelles versées sous forme de prime ou autrement, laissées à l'appréciation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations et soumises à l'approbation du Conseil d'administration, dont le versement est conditionné à l'approbation de l'Assemblée générale, ainsi que d'attributions d'actions gratuites ou d'options de souscription d'actions.

Indemnité de départ à la retraite et retraite supplémentaire

Le Directeur général délégué peut bénéficier d'une indemnité de départ à la retraite pour laquelle la Société cotise auprès d'une compagnie d'assurance selon un mode de calcul commun à tous les salariés. La Société verse des cotisations pour indemnité de départ en retraite et retraite supplémentaire selon un mode de calcul commun aux salariés de la Société et, le cas échéant, aux dirigeants / mandataires sociaux.

Assurance-chômage

Le Directeur général délégué a droit au bénéfice d'une convention d'assurance chômage pour dirigeant de type GSC, lui garantissant une indemnisation pendant une durée maximale de 18 mois à partir du mois suivant la date de survenance de l'événement couvert par la garantie.

Protection sociale

Il bénéficie également du dispositif de protection sociale complémentaire en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble du personnel salarié.

Remboursement de frais

Le Directeur général délégué a droit au remboursement de ses frais de mission, déplacement, représentation et réception qu'il engagera dans l'intérêt et pour les besoins de la Société, au vu des justificatifs correspondants.

Indemnité de révocation ou de non-renouvellement de mandat du Directeur général délégué

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a décidé que le Directeur général délégué bénéficiera d'une indemnité de révocation ou de non-renouvellement de ses fonctions de Directeur général délégué de la Société.

Le Conseil d'administration a renouvelé son approbation aux conditions et modalités de versement identiques à celles fixées, lors de sa séance du 15 novembre 2010.

Cas d'attribution de l'indemnité

Le Directeur général délégué bénéficiera d'une indemnité de révocation dans les hypothèses suivantes, sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performances :

- décision de révocation par le Conseil d'administration ;
- décision de non-renouvellement par le Conseil d'administration, à moins qu'il lui soit proposé d'exercer d'autres fonctions, salariées ou non, au sein de la Société et / ou de toutes sociétés qui lui sont liées moyennant une rémunération annuelle correspondant à la moitié du montant brut des rémunérations brutes effectivement perçues (fixes et variables hors stock option et / ou attribution gratuite d'actions) par le Directeur général délégué au cours des 24 derniers mois précédant celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 24 derniers mois, il sera fait référence au salaire brut mensuel tel qu'il apparaît sur les bulletins de salaire.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé qu'aucune indemnité de révocation ne sera due au Directeur général délégué si sa révocation ou le non-renouvellement de son mandat intervient postérieurement à la date à laquelle ce dernier aura fait valoir ou aura été mis à la retraite.

Calcul du montant de l'indemnité en fonction des conditions de performance

Le montant de cette indemnité sera fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (« VTE ») entre :

- l'année 2010, date de prise de fonctions du Directeur général délégué actuel ; et
- la moyenne de la VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des 2 années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera :

- à 6 mois de salaire si la VTE a progressé de 3 % à 6 % par an en moyenne par rapport à 2010 ; et
- à 12 mois de salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6 % par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3 % par an en moyenne.

Pour le calcul des indemnités, les éléments suivants seront pris en compte :

- Salaire de référence : rémunération moyenne brute, fixe et variable (PBMG, Prime de Présence, ou toute autre rémunération variable) due au titre des trois derniers exercices annuels disponibles à la date de départ (« Salaire »). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et / ou attribution gratuite d'actions ;
- VTE = Capitalisation boursière moyenne + endettement moyen du Groupe JACQUET METALS
- - capitalisation boursière moyenne : nombre d'actions (constaté à la fin de la période de référence de l'année de départ) × moyenne des cours moyens quotidiens pondéré par les volumes sur la Période de référence,
- - endettement moyen : moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières Périodes de référence ;
- Période de référence :
- - si le départ intervient avant la date du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1^{er} septembre de l'année N, la Période de référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les 2 Périodes de référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3 ;
- - si le départ intervient après l'examen par le Conseil d'administration des comptes du premier semestre de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice (qui doit intervenir avant le 1^{er} mars), la Période de référence de l'année de départ correspond aux 12 mois précédant la clôture du 1^{er} semestre (N). Les 2 Périodes de référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du 1^{er} semestre N-1 et du 1^{er} semestre N-2.

Engagement de non-concurrence

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a approuvé, sur proposition de l'ancien Comité des nominations et des rémunérations, la conclusion d'un engagement de non-concurrence applicable à l'issue de la collaboration de la Société avec le Directeur général délégué. Le Conseil d'administration du 13 mars 2019 a décidé d'amender l'engagement de non-concurrence conclu avec le Directeur général délégué afin de prévoir qu'aucune contrepartie financière ne lui serait due dès lors qu'il ferait valoir ses droits à la retraite et, qu'en outre, aucune indemnité ne pourrait lui être versée au-delà de 65 ans. Le Conseil d'administration a renouvelé son approbation.

Cet engagement prévoit l'interdiction, pendant une durée d'un an, de concurrencer directement ou indirectement, sur les territoires du Benelux, de la France métropolitaine et des pays limitrophes, de quelque manière que ce soit, y compris le commerce électronique, les activités exploitées au sein de la Société ou par les sociétés du Groupe JACQUET METALS. Pendant l'exécution de l'interdiction, la Société versera au Directeur général délégué une contrepartie financière mensuelle spéciale égale à la rémunération mensualisée (ci-après « RM ») × 0,6.

Étant précisé que RM correspond à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par le Directeur général délégué au cours des 12 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient la cessation de ses fonctions, divisée par 12. On entend par rémunérations perçues les salaires fixes et variables (PBMG, Prime de Présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 12 derniers mois, on se référera au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans les bulletins de salaire du Directeur général délégué.

La Société aura la faculté de renoncer à l'application de cet engagement de non-concurrence, sur autorisation préalable du Conseil d'administration et, en conséquence, de ne pas payer la contrepartie financière.

Il est précisé que la règle du plafonnement à 2 ans de rémunération des indemnités de départ et de non-concurrence prescrite par le Code AFEP-MEDEF est respectée.

2.3.2 ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE CET EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le versement de toute rémunération variable est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La rémunération décrite ci-dessous respecte la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée générale du 27 juin 2025 qui s'est prononcée sur la politique de rémunération 2025. Les résultats sont les suivants :

Résolution n°10 - Approbation de la politique de rémunération du Directeur général	83,17 %
Résolution n°11 - Approbation de la politique de rémunération du Directeur général délégué	84,37 %
Résolution n°12 - Approbation de la politique de rémunération des administrateurs	99,94 %

2.3.2.1 Ratios d'équité

Tableau des ratios d'équité au titre du I-6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

Exercice clos au 31.12	2025	2024	2023	2022	2021
Rémunération totale versée d'Éric Jacquet, Président-Directeur général (en €)*	733 677	1 078 593	1 636 667	1 638 500	756 292
Évolution de la rémunération par rapport à l'exercice précédent	-32%	-34 %	-0,11 %	117 %	14 %
Rémunération totale versée de Philippe Goczol, Directeur général délégué (en €)*	355 892	520 500	517 837	478 162	297 822
Évolution de la rémunération par rapport à l'exercice précédent	-32%	1 %	8 %	61 %	-18 %
Informations sur le périmètre					
Rémunération moyenne des salariés (en €)	204 533	235 982	350 934	330 935	220 903
Évolution de la rémunération moyenne des salariés par rapport à l'exercice précédent	-13%	-33 %	6 %	50 %	15 %
Rémunération médiane des salariés (en €)	130 700	153 417	176 004	216 852	155 926
Évolution de la rémunération médiane des salariés par rapport à l'exercice précédent	-15%	-13 %	-19 %	39 %	109 %
Rémunération d'Éric Jacquet					
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	3,59	4,57	4,66	4,95	3,42
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	-22%	-2 %	-6 %	45 %	-1 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	5,61	7,03	9,30	7,56	4,85
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	-20%	-24 %	23 %	56 %	-45 %
Rémunération de Philippe Goczol					
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	1,73	2,21	1,48	1,44	1,35
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	-22%	49 %	2 %	7 %	-29 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	2,71	3,39	2,94	2,21	1,91
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	-20%	15 %	33 %	15 %	-61 %
Performances du Groupe (en m€)					
Chiffre d'affaires consolidé	1 840	1 970	2 230	2 683	1 970
Évolution par rapport à l'exercice précédent	-7%	-12 %	-17 %	36 %	44 %
Résultat Opérationnel Courant	53	36	99	263	175
Évolution par rapport à l'exercice précédent	47%	-64 %	-62 %	51 %	619 %
Résultat net part du Groupe	10	6	51	180	121
Évolution par rapport à l'exercice précédent	72%	-88 %	-72 %	49 %	979 %

* rémunération versée au cours de l'exercice, excluant les avantages en nature et / ou les avantages postérieurs à l'emploi.

En application de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, sont présentées ci-dessus les évolutions du ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société.

Méthodologie de calcul du ratio :

- périmètre de la société JACQUET METALS SA ;
- éléments des rémunérations fixes et variables versées au cours de l'année considérée ;
- ensemble des salariés en France à temps plein en CDD ou CDI, hors alternants, stagiaires, intérimaires, expatriés et salariés à temps partiel ;
- prise en compte, pour chaque exercice concerné, des salariés présents sur toute l'année.

Le tableau des ratios d'équité tient compte des lignes directrices de l'AFEP actualisées en février 2021 pour le périmètre de la Société.

2.3.2.2 Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2025

L'Assemblée générale a renouvelé le 30 juin 2023 l'enveloppe des rémunérations allouées aux administrateurs pour un montant de 275 000 € pour l'exercice clos au 31.12.2023 et pour les exercices suivants.

Depuis 2025, les règles de répartition des rémunérations allouées aux administrateurs fixées par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, sont les suivantes.

Conseil d'administration	Forfait annuel par administrateur*
	14 500 €
Comités spécialisés	Par séance du Comité
Président	3 475 €
Membre	1 900 €

* au prorata de leur présence effective.

Tableau récapitulatif des rémunérations allouées

Montants bruts (en €)	2025		2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Éric Jacquet	14 500	14 000	14 000	14 000
Jean Jacquet	14 500	14 000	14 000	14 000
Gwendoline Arnaud	17 975	23 975	23 975	20 650
Séverine Besson	16 400	15 820	15 820	14 000
Ambre Jacquet	7 250	0	0	0
Jacques Leconte	14 500	14 000	14 000	14 000
Henri-Jacques Nougéin	0	0	0	4 153
Dominique Takizawa	24 925	23 975	23 975	23 975
Pierre Varnier	20 200	19 460	19 460	19 460
Alice Wengorz	16 400	19 460	19 460	17 640
JSA (Ernest Jacquet)	22 100	21 280	21 280	19 460
Total	168 750	165 970	165 970	161 338

Les mandataires sociaux non-exécutifs de la Société ne sont pas liés par un contrat de travail au sein du Groupe. Les seules rémunérations qu'ils perçoivent au titre de leur mandat correspondent à des rémunérations attribuées sur la base d'une participation effective aux séances du Conseil et de ses différents Comités. Ainsi, le tableau 3 figurant dans la recommandation AMF 2021-02 n'est pas repris.

2.3.2.3 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (tableau 1)

Montants bruts (en €)	2025	2024
Éric Jacquet		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice*	803 187	743 823
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice**	1 882 000	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération de long-terme	Néant	Néant
Philippe Goczol		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice*	281 011	356 927
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice**	32 363	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération de long-terme	Néant	Néant

* Rémunération due au titre de chaque exercice (cf. tableau 2) incluant respectivement la valorisation du régime de retraite pour M. Éric Jacquet et de l'assurance chômage pour M. Philippe Goczol.
** cf. tableau 6.

M. Éric Jacquet et M. Philippe Goczol ne perçoivent pas de rémunération d'une autre société du Groupe.

Actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2025 à chaque dirigeant mandataire social (tableau 6)

Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Éric Jacquet	Plan 2025 12 mars 2025	100 000	1 882 000 € ¹	30 juin 2028	30 juin 2028 ²	oui ³
Philippe Goczol	Plan 2025 12 mars 2025	2 000	32 363 € ¹	30 juin 2028	30 juin 2028 ²	oui ³

¹ Conformément à la comptabilisation des actions de performance pour l'année 2025 en application de la norme IFRS 2, les actions sont valorisées sur la base du cours de l'action au jour du Conseil d'administration.
² Le plan 2025 prévoit que 10% au moins des actions attribuées définitivement doivent être conservées sous la forme nominative jusqu'à la cessation des fonctions du dirigeant mandataire social.
³ Les conditions de performance du Plan 2025 sont cumulatives et comprennent des objectifs de rentabilité opérationnelle consolidée et d'endettement net par rapport aux capitaux propres du Groupe. Ces critères ont été choisis parce qu'ils correspondent à la feuille de route du Groupe. L'appréciation des conditions de performance sera réalisée par palier, au regard du taux d'atteinte des objectifs fixés. La Société a décidé de ne pas communiquer le détail des critères de performance pour des raisons de confidentialité.

Détail de la rémunération de M. Éric Jacquet, Président-Directeur général, au titre de l'exercice 2025

Tableau 2	2025		2024	
Montants bruts (en €)	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	650 000	650 000	650 000	650 000
Rémunération variable annuelle	131 495	69 177	69 177	414 593
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	14 500	14 000	14 000	14 000
Avantages en nature*	7 192	7 192	10 646	10 646
Total	803 187	740 369	743 823	1 089 239

* Dont régime de retraite supplémentaire

Éléments de la rémunération de M. Éric Jacquet au titre de l'exercice 2025

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants (ou valorisation comptable) versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé	Présentation
Rémunération fixe	650 000 €	La rémunération fixe s'élève à 650 000 € depuis 2019. Cette rémunération a été approuvée par l'Assemblée générale du 27 juin 2025.
Rémunération variable annuelle	131 495 €	Sur proposition du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé le 18 mars 2026 une rémunération variable telle que décrite au §2.3.1.2.2. Au titre de l'exercice 2025, les critères étaient les suivants : - Critères quantitatifs : le PBMG est plafonné à 150 % de la rémunération fixe annuelle. - Le PBMG versé au titre de l'exercice 2025 s'élève à 66 495 €, soit 10,2 % de la rémunération fixe annuelle. - Critères qualitatifs basés sur (i) l'adaptation du Groupe à la conjoncture et son développement, et (ii) le suivi et la mise en oeuvre de la directive CSRD (<i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i>) au sein du Groupe. Le montant de la rémunération variable liée aux critères qualitatifs est plafonné à 10 % de la rémunération annuelle fixe allouée au Directeur général. Cette rémunération s'élève à 65 000 €, le Conseil d'administration ayant estimé que les critères qualitatifs étaient atteints notamment en raison de (i) de la poursuite de la politique de développement, dans le respect des équilibres financiers, le tout dans une conjoncture difficile et (ii) la mise en oeuvre de l'état de durabilité pour la deuxième année consécutive avec prise en compte de tous les axes d'amélioration proposés par les Commissaires aux comptes à la durabilité. La rémunération variable annuelle totale s'élève à 131 495 €, soit 20,2 % de la rémunération fixe annuelle totale (plafond fixé à 160 %).
Rémunération variable pluriannuelle	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas de rémunération variable pluriannuelle.
Attribution d'actions de performance	1 882 000 €	Le Conseil d'administration du 12 mars 2025, sur recommandation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations a, dans le cadre du Plan 2025, attribué un maximum de 100 000 actions à M. Éric Jacquet. L'attribution des actions deviendra définitive le 30 juin 2028, sous réserve du respect de conditions de présence et de performance. Il est précisé que cette attribution gratuite d'actions est soumise au vote de l'Assemblée générale 2026 au titre du vote <i>ex-post</i>. Les conditions de performance sont cumulatives et comprennent des objectifs de rentabilité opérationnelle consolidée et d'endettement net par rapport aux capitaux propres du Groupe. Ces critères ont été choisis parce qu'ils correspondent à la feuille de route du Groupe. L'appréciation des conditions de performance sera réalisée par palier, au regard du taux d'atteinte des objectifs fixés. Le Conseil d'administration, après avis du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, sera seul compétent pour constater l'atteinte des conditions de performance. La Société a décidé de ne pas communiquer le détail des critères de performance pour des raisons de confidentialité. Les actions attribuées définitivement ne seront pas assorties d'une période de conservation. Toutefois, 10% au moins des actions attribuées définitivement devront être conservées sous la forme nominative jusqu'à la cessation des fonctions de Président-Directeur Général de M. Éric Jacquet.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas de rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2025.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	14 500 €	En qualité de membre du Conseil d'administration, M. Éric Jacquet bénéficie de rémunérations au titre de son mandat, dans les mêmes conditions que les autres administrateurs, détaillées au §2.3.1.2.1.
Valorisation des avantages de toute nature	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas d'avantage en nature.
Indemnité de départ	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	7 192 €	M. Éric Jacquet bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire.

n.a : non applicable

Détail de la rémunération de M. Philippe Goczol, Directeur général délégué, au titre de l'exercice 2025

Tableau 2	2025		2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Montants bruts (en €)				
Rémunération fixe	223 367	223 367	220 500	220 500
Rémunération variable annuelle	51 647	130 525	130 524	300 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	5 997	5 997	5 903	5 903
Total	281 011	359 889	356 927	526 403

Éléments de la rémunération de M. Philippe Goczol au titre de l'exercice 2025

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants (ou valorisation comptable) versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé	Présentation
Rémunération fixe	223 367 €	La rémunération fixe s'élève à 223 367 € depuis le 1 ^{er} janvier 2025. Elle était de 220 500 € depuis 2024. Cette rémunération a été approuvée par l'Assemblée générale du 27 juin 2025.
Rémunération variable annuelle	51 647 €	Sur proposition du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé le 18 mars 2026 d'une rémunération variable telle que décrite au §2.3.1.2.2. La rémunération variable est composée du PBMG, qui est plafonné à 200 000€ et d'une prime de présence. Au titre de l'exercice 2025, en application des règles de calcul : - le PBMG s'élève à 22 166 € (11 083 € au titre de la Partie 1 et 11 083 € au titre de la Partie 2). - la prime de présence s'établit à 29 481 €.
Rémunération variable pluriannuelle	n.a.	M. Philippe Goczol ne bénéficie pas de rémunération variable pluriannuelle.
Attribution d'actions de performance	32 363 €	Le Conseil d'administration du 12 mars 2025, sur recommandation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations a, dans le cadre du Plan 2025, attribué un maximum de 2 000 actions à M. Philippe Goczol. L'attribution des actions deviendra définitive le 30 juin 2028, sous réserve du respect de conditions de présence et de performance. Il est précisé que cette attribution gratuite d'actions est soumise au vote de l'Assemblée générale 2026 au titre du vote ex-post. Les conditions de performance sont cumulatives et comprennent des objectifs de rentabilité opérationnelle consolidée et d'endettement net par rapport aux capitaux propres du Groupe. Ces critères ont été choisis parce qu'ils correspondent à la feuille de route du Groupe. L'appréciation des conditions de performance sera réalisée par palier, au regard du taux d'atteinte des objectifs fixés. Le Conseil d'administration, après avis du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, sera seul compétent pour constater l'atteinte des conditions de performance. La Société a décidé de ne pas communiquer le détail des critères de performance pour des raisons de confidentialité. Les actions attribuées définitivement ne seront pas assorties d'une période de conservation. Toutefois, 10% au moins des actions attribuées définitivement devront être conservées sous la forme nominative jusqu'à la cessation des fonctions de Directeur Général Délégué de M. Philippe Goczol.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	M. Philippe Goczol ne bénéficie pas de rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2025.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	n.a.	M. Philippe Goczol n'est pas administrateur.
Valorisation des avantages de toute nature	n.a.	M. Philippe Goczol ne bénéficie pas d'avantage en nature.
Indemnité de départ	Aucun montant perçu	M. Philippe Goczol bénéficie d'une indemnité de départ, dont les conditions sont décrites au §2.3.1.2.2.
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant perçu	M. Philippe Goczol bénéficie d'une indemnité de non-concurrence, dont les conditions sont décrites au §2.3.1.2.2.
Assurance chômage	5 997 €	M. Philippe Goczol bénéficie d'une assurance chômage des chefs et dirigeants d'entreprise (cotisation GCS).
Régime de retraite supplémentaire	n.a.	M. Philippe Goczol ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire. Il pourra bénéficier d'une indemnité de départ à la retraite pour laquelle la Société cotise auprès d'une compagnie d'assurance selon un mode de calcul commun à tous les salariés.

n.a. : non applicable.

2.3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Situation contractuelle des mandataires sociaux

Tableau 11								
	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages *		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
Dirigeants mandataires sociaux	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Éric Jacquet • Président-Directeur général depuis le 20.07.2010		✓	✓			✓		✓
Philippe Goczol • Directeur général délégué depuis 20.07.2010		✓		✓	✓		✓	

*indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

La Société ne reprend pas les tableaux de la recommandation AMF 2021-02 listés ci-dessous car les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas, au titre de l'exercice 2025, des rémunérations qui y sont décrites.

Le tableau 4 (Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe), le tableau 5 (Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social) sont sans objet, car aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée par l'un des dirigeants mandataires sociaux, n'a été attribuée ou n'est devenue disponible durant l'exercice.

Le tableau 8 (Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions) et le tableau 9 (Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers) sont sans objet, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions par la Société respectivement au profit de ses mandataires sociaux et de ses dirigeants mandataires sociaux.

Le tableau 7 (Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social exécutif) est également sans objet car les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne sont pas devenues disponibles au cours de l'exercice.

Le tableau 10 (Historique des attributions gratuites d'actions) figure au § 7.3.3.

2.3.4 CONTRATS DE SERVICES PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES À TERME

Il n'existe pas de contrats de services liant les mandataires sociaux à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

2.4 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.4.1 DISPOSITIONS STATUTAIRES APPLICABLES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent aux articles 23 à 28 des statuts de la Société.

Convocation aux Assemblées

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Néanmoins, un ou plusieurs actionnaires peuvent dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

L'Assemblée se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'avis de réunion de l'Assemblée générale est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptant, disposant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la loi. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Participation aux Assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur et dans le cadre défini par ces textes.

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article 24 de statuts de la Société, tout actionnaire peut également, si cela est précisé dans la convocation, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous réserve et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

2.4.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les éléments qui participent à retarder, le cas échéant, un changement de contrôle sont les suivants :

- restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions : l'article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, une fraction égale à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil d'un tiers du capital social, d'en informer la Société dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de seuil de participation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la Société ;
- droit de vote double : attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat d'actions : l'Assemblée générale du 27 juin 2025 a consenti au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour lancer un programme de rachat d'actions ; cette autorisation sera renouvelée sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale de juin 2026 ;
- délégations de compétences et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les émissions d'actions ;
- clauses de changement de contrôle : certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle.

Principaux contrats incluant une clause de changement de contrôle (au 18 mars 2026)

Nature du contrat	Cocontractants	Objet
Crédit syndiqué revolving 2028	5 banques	Prêt syndiqué d'un montant de 160 millions d'euros portant maturité à juillet 2028
Schuldscheindarlehen 2029	Plusieurs prêteurs	Prêt d'un montant total de 72 millions d'euros portant maturité à février 2029
Schuldscheindarlehen 2030	Plusieurs prêteurs	Prêt d'un montant total de 80 millions d'euros portant maturité à avril 2030

2.4.3 MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène - 10 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

ERNST & YOUNG et Autres, Commissaire aux comptes titulaire depuis le 30 juin 2011, a été renouvelé par l'Assemblée générale du 30 juin 2023 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se réunira en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

ERNST & YOUNG et Autres est représenté par
M. Nicolas Perlier.

Cabinet Grant Thornton

44 quai Charles de Gaulle 69463 Lyon cedex 06

Grant Thornton, Commissaire aux comptes titulaire depuis le 26 juin 2014, a été renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2020 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Grant Thornton est représenté par
Mme Françoise Méchin.

2.4.4 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

2.4.4.1 Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales

Conformément aux articles L. 22-10-12 du Code de commerce, le Conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions passées par la Société et son Directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, remplissent bien ces conditions.

Concernant les conventions courantes conclues à des conditions normales, il convient de rappeler que :

- le caractère courant et les conditions normales sont des critères cumulatifs ;
- les conventions courantes conclues à des conditions normales étant exclues du régime d'autorisation des conventions réglementées défini à l'article L. 225-38 du Code de commerce, il convient de s'assurer périodiquement que les critères permettant de retenir une telle qualification sont remplis ;
- les conventions conclues entre la Société et les sociétés du Groupe dont elle détient, directement ou indirectement, la totalité du capital (déduction faite le cas échéant du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences légales), sont exclues de cette procédure d'évaluation puisqu'elles sont par nature exclues du régime des conventions réglementées par l'article L. 225-39 du Code de commerce.

Concernant la procédure d'évaluation annuelle :

- la direction de la Société procède à un inventaire annuel des conventions courantes conclues à des conditions normales entre la Société et les filiales non détenues à 100 % (déduction faite le cas échéant du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences légales) ou, le cas échéant, avec des personnes visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- la direction de la Société communique chaque année au Comité d'audit et des risques, avant l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé, l'inventaire susvisé des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- le Comité d'audit et des risques procède à la revue des conventions ainsi inventoriées et soumet au Conseil d'administration son analyse et ses recommandations en vue de l'examen annuel par le Conseil d'administration des conventions réglementées et des conventions courantes ;
- les personnes directement ou indirectement intéressées à une convention ne participent pas à son évaluation.

2.4.4.2 Description des opérations avec les apparentés

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Cité internationale • 44, quai Charles de Gaulle CS 60095
69463 Lyon Cedex 06
S.A.S. au capital de € 2 271 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène • 10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société JACQUET METALS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avenant n°1 à l'avenant de renouvellement du bail commercial entre JACQUET METALS et CITE 44 (Lyon)

Personnes concernées

M. Eric Jacquet, Président-Directeur général de JACQUET METALS, Président de la société CITE 44

Société JSA, contrôlée par M. Eric Jacquet et représentée au Conseil d'administration par M. Ernest Jacquet

Mme. Ambre Jacquet, administratrice de JACQUET METALS

Nature, objet et modalités

Le Conseil d'administration du 5 novembre 2025 a autorisé la Société à conclure un avenant n°1 à l'avenant de renouvellement du bail commercial conclu entre JACQUET METALS et la société CITE 44, contrôlée par M. Eric JACQUET.

Cet avenant concerne les locaux sis 44, quai Charles de Gaulle, LYON (69006) (i) portant sur la location d'une surface additionnelle au 6e étage amont de 512 m² et de 8 places de parking, (ii) dans les conditions du bail actuel et (iii) pour un loyer annuel additionnel hors taxes et hors charges de 175 357,02 €.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Le Conseil d'administration relève qu'il est dans l'intérêt de la Société constatant une augmentation de ses effectifs, de louer de nouveaux bureaux permettant à l'ensemble du personnel de travailler dans un environnement satisfaisant et de regrouper sur un même site des fonctions qui interagissent les unes avec les autres.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Baux commerciaux avec les sociétés JERIC et CITE 44

Personnes concernées

M. Eric Jacquet, Président-Directeur général de JACQUET METALS, Président de JERIC, Gérant de la société civile CITE 44

Société JSA, contrôlée par M. Eric Jacquet et représentée au Conseil par M. Ernest Jacquet

Mme. Ambre Jacquet, administratrice de JACQUET METALS

Nature, objet et modalités

Conventions portant sur les baux de votre société avec les sociétés mentionnées ci-dessous. Le montant total payé au titre de l'exercice 2025 s'élève à € 1 729 526 hors taxes et le montant payé relatif aux taxes foncières s'élève à € 126 303.

Bailleurs	Locataires	Prise d'effet	Locaux	Loyers plus charges en EUR	Taxe foncière en EUR
JERIC	JM S.A.	5 mars 2015	Ensemble immobilier à usage de bureaux et d'entrepôt industriel situé 7 rue Michel Jacquet à Saint-Priest (69)	751 994	62 834
JERIC	JM S.A.	5 mars 2015	Ensemble industriel situé à Villepinte (93)	248 133	15 350
JERIC (bail 8)	JM S.A.	1 ^{er} janvier 2004	Appartement dit " Flexovit " situé rue du Mâconnais à Saint-Priest (69)	6 919	0
JERIC (bail 9)	JM S.A.	1 ^{er} janvier 2004	Local à archives de 95 m ² situé rue du Mâconnais à Saint-Priest (69)	1 101	0
JERIC (bail 11)	JM S.A.	23 mars 2004	Maison dite " Torres " située rue du Lyonnais	6 839	0
CITÉ 44	JM S.A.	22 juillet 2016	Bureaux	714 540	48 119
Total				1 729 526	126 303

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Indemnité de révocation ou de non-renouvellement du mandat de M. Philippe Goczol

Personne concernée

M. Philippe Goczol, Directeur Général délégué de votre société.

Nature, objet et modalités

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a autorisé M. Philippe Goczol à bénéficier d'une indemnité de révocation ou de non-renouvellement de ses fonctions de Directeur général délégué de JACQUET METALS, et a défini les conditions de versement et de fixation du montant de ladite indemnité. Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice 2025.

Lyon, le 23 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON SAS
Membre français de Grant Thornton International
Françoise Méchin - Associée

ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas Perlier - Associés

2.4.5
DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN COURS DE VALIDITÉ

Délégation	Assemblée générale	Échéance	Montant maximum autorisé par opération	Montant maximal autorisé global	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice 2025
Autorisation à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société - <i>Résolution n°22</i>	28.06.2024	26.06.2025	10 % du capital social pendant la durée de l'autorisation	10 % du capital social pendant la durée de l'autorisation	512 307 actions ¹
Autorisation à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société - <i>Résolution n°14</i>	27.06.2025	27.12.2025	10 % du capital social pendant la durée de l'autorisation	10 % du capital social pendant la durée de l'autorisation	
Autorisation de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues - <i>Résolution n°16</i>	27.06.2025	27.12.2026	10 % du capital social par période de 24 mois	10 % du capital social par période de 24 mois	484 500 actions ²
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. - <i>Résolution n°23</i>	28.06.2024	27.08.2026	8 000 000 €	8 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. - <i>Résolutions n°24 et 29</i>	28.06.2024	27.08.2026	Augmentation de capital : 8 000 000 € Émission de titres de créance : 120 000 000 €	Augmentation de capital³ : 12 000 000 € Émission de titres de créance : 175 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission, par voie d'offres au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription. - <i>Résolutions n°25 et 29</i>	28.06.2024	27.08.2026	Augmentation de capital : 8 000 000 € Émission de titres de créance : 120 000 000 €	Augmentation de capital³ : 12 000 000 € Émission de titres de créance : 175 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission, par voie d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription. - <i>Résolutions n°26 et 29</i>	28.06.2024	27.08.2026	Augmentation de capital : 8 000 000 € Émission de titres de créance : 120 000 000 €	Augmentation de capital³ : 12 000 000 € Émission de titres de créance : 175 000 000 €	Non utilisée
Autorisation à l'effet, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale. - <i>Résolutions n°27 et 29</i>	28.06.2024	27.08.2026	10 % du capital social	Augmentation de capital³ : 12 000 000 € Émission de titres de créance : 175 000 000 €	Non utilisée
Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription. - <i>Résolutions n°28 et 29</i>	28.06.2024	27.08.2026	Dans la limite du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.	Augmentation de capital³ : 12 000 000 € Émission de titres de créance : 175 000 000 €	Non utilisée
Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital. - <i>Résolution n°30</i>	28.06.2024	27.08.2026	10 % du capital social	10 % du capital social	Non utilisée
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société. - <i>Résolution n°31</i>	28.06.2024	27.08.2026	Augmentation de capital : 8 000 000 € Émission de titres de créance : 120 000 000 €	Augmentation de capital : 8 000 000 € Émission de titres de créance : 120 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'une ou plusieurs fusions par absorption. - <i>Résolution n°33</i>	28.06.2024	27.08.2026	8 000 000 €	8 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'une ou plusieurs scissions. - <i>Résolution n°35</i>	28.06.2024	27.08.2026	8 000 000 €	8 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'un ou plusieurs apports partiels d'actifs. - <i>Résolution n°37</i>	28.06.2024	27.08.2026	8 000 000 €	8 000 000 €	Non utilisée
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription. - <i>Résolution n°40</i>	28.06.2024	27.08.2026	1 % du nombre d'actions composant le capital social	1 % du nombre d'actions composant le capital social	Non utilisée
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées. - <i>Résolution n°38</i>	28.06.2024	26.06.2025	- 3 % du capital social - 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	- 3 % du capital social - 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	utilisée à hauteur de 126 060 actions ⁴ et privée d'effet pour la fraction excédentaire
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées. - <i>Résolution n°15</i>	27.06.2025	26.08.2028	- 5 % du capital social - 3 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	- 5 % du capital social - 3 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	Non utilisée

1 Pour plus de détails cf. §.7.3.2 | 2 Conseil d'administration du 27 juin 2025 | 3 Plafonds communs aux résolutions n°24 à 28 | 4 Conseil d'administration du 12 mars 2025 (cf. §.7.3.2)





3 - GESTION DES RISQUES*

3.1	Évaluation des risques	56
3.2	Principaux facteurs de risques	57
3.2.1	Risques opérationnels	58
3.2.2	Risques financiers	63
3.2.3	Risques juridiques et réglementaires	65
3.3	Assurance et couverture des risques	66
3.4	Contrôle interne et gestion des risques	67
3.4.1	Présentation du contrôle interne	67
3.4.2	Les acteurs du contrôle interne	68
3.4.3	Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne	69

3.1 ÉVALUATION DES RISQUES

La direction de la Société a mis en place un processus de gestion des risques, animé par la direction de l'audit interne, afin d'identifier et évaluer les risques auxquels le Groupe pourrait être confronté.

Le processus d'identification et d'évaluation des risques est un processus continu, intégré aux opérations du Groupe.

La direction de la Société procède régulièrement avec les directeurs opérationnels des divisions à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats (ou sur la capacité à réaliser les objectifs). Des réunions trimestrielles par division ont notamment pour ordre du jour la revue des résultats, le suivi des objectifs, l'identification des opportunités de développement et le recensement des risques.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue de totale maîtrise ou d'élimination de tous les risques.

Compte tenu de son rayonnement international, le Groupe peut faire face à des risques de toutes natures : opérationnels, financiers, juridiques, réglementaires, etc.

La direction de l'audit interne anime le processus d'identification et d'évaluation des risques et s'appuie sur une approche opérationnelle en réalisant des entretiens avec les directions de la Société et certaines de ses filiales. Dans un premier temps, l'évaluation des risques se base sur leur probabilité d'occurrence et leur impact financier, juridique ou humain. L'objectif est de définir leur niveau d'exposition brut.

Dans un second temps, l'efficacité des dispositifs d'atténuation mis en œuvre est évaluée afin de définir le risque net ou résiduel.

La direction de l'audit interne suit au moins une fois par an l'évolution des risques du Groupe en lien avec la direction de la Société. Elle réalise par ailleurs, de manière périodique (tous les 3 ans), une revue approfondie de la cartographie des risques ; la dernière a été réalisée en 2024. Cette revue est partagée avec la direction de la Société puis le Comité d'audit et des risques.

3.2 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

La présentation des facteurs de risques est issue de la cartographie des risques du Groupe. Conformément aux orientations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority) et de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sur les facteurs de risques, dans le cadre du règlement européen « Prospectus », seuls les risques qui sont spécifiques au Groupe et qui sont les plus significatifs sont présentés.

Tableau récapitulatif des principaux risques

Le tableau ci-après reflète l'exposition du Groupe aux principaux risques, après prise en compte des dispositifs d'atténuation mis en œuvre pour en réduire l'impact et la probabilité. Les risques sont présentés par ordre d'importance.

Catégories	Facteurs de risques	Impact net	Probabilité
Risques opérationnels	Variation des cours des métaux	• • •	• • •
	Conjoncture économique et baisse de la demande	• • •	• • •
	Systèmes d'information et cybersécurité	• • •	• •
	Évolution du marché et digitalisation	• •	• •
	Ressources humaines 	• •	• •
	Acquisitions et intégration	• •	• •
	Règlementation environnementale	• •	• •
	Approvisionnement	• •	•
	Sécurité des personnes 	•	• •
	Sécurité des biens	•	•
	Liquidité	• • •	•
	Taux	• •	• •
Risques financiers	Contrepartie	•	• •
	Change	•	•
	Conformité 	• •	• •
Risques juridiques et réglementaires			

Échelle d'impact net et de probabilité : • • • Élevé | • • Modéré | • Faible

Les principaux risques extra-financiers sont identifiés par le pictogramme  et sont également développés au § 4.

3.2.1 RISQUES OPÉRATIONNELS

3.2.1.1 Variation des cours des métaux Impact net ••• | Probabilité •••

Description de la situation

Le métier du Groupe consiste à :

- négocier et acheter différentes familles de métaux spéciaux (aciers inoxydables, métaux pour la mécanique, etc.), dont les délais de production peuvent être longs (pouvant aller jusqu'à 12 mois) ;
- stocker ces métaux (environ 120 dépôts répartis dans 23 pays) ;
- vendre ces métaux auprès d'une large clientèle d'acteurs industriels dans des délais courts.

Le prix d'achat des métaux est généralement composé de deux éléments distincts :

- un prix de base qui est le résultat d'une négociation avec le producteur au moment de la commande ;
- une part variable qui dépend notamment de l'évolution des cours des matières premières (exemples : extra ferraille pour les aciers mécaniques ou extra alliage pour les aciers inoxydables).

L'extra alliage est généralement fixé au moment de la livraison et résulte d'une formule de calcul propre à chaque producteur qui intègre notamment le prix du nickel, du chrome, du titane, du molybdène, de la ferraille, la parité euro /dollar.

Ainsi, les délais de production et de livraison (pouvant être peu respectés) sont un paramètre important dans la détermination des prix d'achat.

Concernant les prix de vente, la politique du Groupe et la pratique sectorielle consistent à répercuter, si possible sans délai, les hausses des prix d'achat sur les clients lorsque celles-ci interviennent. Symétriquement, en cas de baisse de prix, la situation concurrentielle conduit à répercuter, selon des délais variables, ces mêmes baisses de prix.

La variation des cours des métaux est ainsi un enjeu majeur pour le Groupe.

Effets potentiels

La faculté du Groupe à répercuter ou non les variations de prix d'achat sur les prix de vente et à optimiser l'écoulement de ses stocks se traduit par un effet sur la marge brute (exprimée en %).

Par ailleurs, la variation des cours des métaux impacte la valorisation des stocks.

Le Groupe n'est pas en mesure de communiquer des informations chiffrées pertinentes et fiables sur l'élasticité et la sensibilité des prix et des marges en raison des nombreux éléments pris en compte dans la fixation des prix d'achat et des prix de vente.

Gestion du risque

La centralisation de la négociation des conditions d'achats, le système d'information commun à la plupart des filiales donnant une vision instantanée sur les commandes d'achats et les stocks, la définition de la politique d'approvisionnement et de la politique commerciale au niveau de chaque dépôt en fonction de la clientèle et de la conjoncture locales, sont autant de facteurs qui contribuent à l'amélioration de la marge brute et de la rotation des stocks.

Par ailleurs, le Groupe ne recourt à aucun instrument financier de couverture des fluctuations des cours des matières premières entrant dans la composition des métaux qu'il commercialise. Cette situation résulte, pour certains des métaux utilisés, de l'absence de marché permettant de mettre en œuvre une telle couverture. Dans le cas du nickel, il s'agit d'un choix de gestion, le Groupe estimant à ce jour que la mise en place d'une telle politique ne serait pas forcément efficace voire risquée sur le plan économique, les coûts liés pouvant être supérieurs aux bénéfices susceptibles d'en résulter.

À ce jour, ce choix se traduit par une exposition aux fluctuations du cours des matières premières.

3.2.1.2 Conjoncture économique et baisse de la demande

Impact net ••• | Probabilité •••

Description de la situation

Le Groupe stocke les métaux au plus près de sa clientèle, avec environ 120 centres de distribution dans 23 pays. La demande en métaux spéciaux est généralement liée à la conjoncture économique et à l'évolution de l'activité et des investissements industriels.

La conjoncture locale peut être affectée par des événements d'ampleur, comme la mise en place de tarifs douaniers, des restrictions liées à des contraintes sanitaires, des événements géopolitiques, etc.

Effets potentiels

Une conjoncture économique dégradée peut entraîner une baisse de la demande et des volumes distribués avec pour effets le cas échéant :

- une dégradation de la performance financière (baisse du chiffre d'affaires, de la marge brute en % et en euro, moindre absorption des coûts fixes) ;
- une baisse temporaire de la rotation des stocks ;
- une pression concurrentielle accrue, entraînant une pression supplémentaire sur la marge brute.

Gestion du risque

La présence du Groupe dans 23 pays, le positionnement des activités sur des marchés distincts (aciers inoxydables et aciers mécaniques), la diversité des familles de produits distribués, la large clientèle composée de plus de 65 000 clients actifs appartenant à des secteurs industriels diversifiés, contribuent à atténuer les variations conjoncturelles.

Par ailleurs, l'organisation du Groupe, avec des directions opérationnelles de division en contact régulier et direct avec les filiales, favorise une prise de décision rapide permettant une meilleure adaptation à la conjoncture.

3.2.1.3 Systèmes d'information et cybersécurité

Impact net ••• | Probabilité ••

Description de la situation

La DSI (Direction des Systèmes d'Information) de la Société supervise la gestion des systèmes d'information de toutes les filiales du Groupe. Par ailleurs, la majorité des sociétés du Groupe utilisent un ERP propriétaire (*Enterprise Resource Planning*) développé par la Société. Il comprend l'application métier et la solution comptable. Les systèmes d'information sont un outil essentiel à la gestion, au contrôle et au développement des activités du Groupe dans un environnement international et décentralisé.

Les principaux risques relatifs aux systèmes d'information sont liés à d'éventuelles défaillances des systèmes d'information (infrastructure informatique et / ou logiciels) et à la cybercriminalité.

Effets potentiels

Toute défaillance ou dysfonctionnement des équipements, applications informatiques ou toute réussite d'une attaque cybercriminelle peut :

- entraîner des interruptions d'activité et des pertes d'exploitation ;
- entraîner des pertes ou vols de données ;
- porter atteinte à l'image et la réputation du Groupe.

Gestion du risque

Les différentes équipes informatiques du Groupe (notamment les équipes Infrastructure et Cyber), accompagnées d'experts externes, élaborent et suivent des plans d'action ayant notamment pour objectifs le renforcement :

- de la gouvernance informatique ;
- de la protection des systèmes d'information ;
- des processus de sauvegarde ;
- des processus de remédiation et de continuité.

De plus, le Groupe dispose d'équipes dédiées à la maintenance et au développement de l'ERP propriétaire.

3.2.1.4 Évolution du marché et digitalisation Impact net •• | Probabilité ••

Description de la situation

La croissance de la dématérialisation des échanges commerciaux dans tous les domaines d'activité entraîne une évolution des pratiques de marché et des attentes des clients.

Dans la distribution de métaux spéciaux, la dématérialisation des échanges et la digitalisation sont encore peu développées mais la montée en puissance de la digitalisation dans les techniques d'approvisionnement et de commercialisation doit être anticipée afin de répondre aux attentes des fournisseurs et des clients.

Effets potentiels

Les attentes des fournisseurs et des clients doivent être anticipées afin de :

- conserver / augmenter les parts de marché ;
- maintenir / augmenter les marges.

Gestion du risque

Anticipant la croissance de la dématérialisation des échanges commerciaux dans la distribution de métaux spéciaux comme dans les autres secteurs marchands, le Groupe prend part à la transformation digitale en gardant pour objectif de rester proche de ses clients.

Le Groupe poursuit 4 axes de développement pour assurer cette transformation :

- l'espace clients : en complément au processus de ventes, les clients ont accès à un espace internet dédié où ils peuvent consulter tous les documents liés à leurs achats (certificat matière, bon de livraison, facture, etc.) ainsi que l'historique et le suivi de leurs commandes. De plus, ils peuvent gérer les devis proposés par les équipes commerciales et les accepter en ligne ;
- le e-commerce : la plateforme qui porte les ventes en ligne est déployée progressivement au sein du Groupe et est régulièrement enrichie de nouveaux services pour favoriser le développement commercial ;
- l'EDI (Échange de Données Informatisées) : les protocoles EDI sont opérationnels depuis plusieurs années avec des clients aux volumes d'affaires importants et récurrents. L'EDI est également déployé pour gérer les approvisionnements de métaux et la dématérialisation des certificats ;
- le déploiement de la facturation électronique dans les pays éligibles.

Ces 4 axes s'inscrivent dans une démarche omnicanale pour fluidifier et accélérer les échanges entre le Groupe et ses clients.

La transformation digitale de l'offre associée à une démarche CRM (*Customer Relationship Management*) contribue à améliorer la connaissance clients, renforcer la relation commerciale et apporter de nouvelles opportunités en termes de fidélisation et d'acquisition de prospects.

3.2.1.5 Ressources humaines CSR Impact net •• | Probabilité ••

Description de la situation

Le Groupe emploie 3 342 collaborateurs dans 23 pays, répartis dans les fonctions suivantes :

- entrepôts et logistique (45 %) ;
- commercial, achats (37 %) ;
- support (informatique et administratif) (18 %).

Chaque année, le Groupe recrute près de 500 collaborateurs, notamment dans le cadre :

- de sa politique de développement par croissance organique (ouverture de nouveaux sites, développement commercial, etc.) ;
- du renforcement des fonctions support (informatique, digital, achats, cyber, etc.) ;
- du renouvellement lié à la rotation naturelle des équipes.

Le recrutement et la rétention des talents est ainsi un enjeu essentiel.

Effets potentiels

La pénurie de certaines compétences (notamment lorsque le marché de l'emploi est tendu) et la concurrence accrue entre les entreprises sont susceptibles d'entraîner des retards dans la réalisation et la mise en œuvre de certains projets.

Cette situation peut être plus ou moins accentuée en fonction des zones géographiques ou des domaines d'expertise. Par ailleurs, la difficulté à recruter ou conserver des talents peut avoir plusieurs effets à moyen et long terme :

- impact de la performance opérationnelle ;
- perte de compétence.

Gestion du risque

Compte tenu de ses implantations dans environ 120 dépôts répartis dans 23 pays, la politique du Groupe en matière de ressources humaines est mise en œuvre au niveau de chaque société par les directeurs de filiales afin de tenir compte des besoins, des spécificités et des réglementations locales.

Conscientes des enjeux liés au recrutement et à la rétention des talents, les directions opérationnelles des divisions supervisent l'ensemble des directeurs de filiales et des fonctions support (informatique, digital, finance, etc.) de manière à répondre à leurs besoins en matière de recrutement ou de développement des collaborateurs.

Les actions du Groupe en matière de ressources humaines se traduisent notamment par la promotion de la formation et des systèmes de rémunération variable indexés sur la performance.

La gestion de ce risque est présentée dans le §4.

3.2.1.6 Acquisitions et intégration Impact net •• | Probabilité ••

Description de la situation

Dans le cadre de son développement, le Groupe est amené à réaliser des acquisitions, notamment à l'international. Les principaux marchés sur lesquels le Groupe dispose de marges de développement importantes à court et moyen terme sont par exemple l'Amérique du Nord, le Royaume-Unis ou encore l'Espagne.

Chaque opération nécessite préalablement à sa réalisation :

- l'identification des spécificités de la société cible (commerciales, juridiques, organisationnelles, culture d'entreprise, forces et faiblesses, etc.) ;
- la préparation d'un plan d'intégration et de communication aux personnels.

Effets potentiels

La faculté du Groupe à identifier les spécificités des sociétés et à préparer des plans d'intégration efficaces conditionne la réussite de l'opération et notamment :

- l'adhésion des collaborateurs à la stratégie proposée par le Groupe ;
- la mise en œuvre des mesures identifiées dans un délai rapide ;
- la performance financière attendue de l'acquisition.

Gestion du risque

Avant d'investir, le Groupe s'appuie sur des équipes dédiées et des cabinets de conseil externes pour effectuer des *due diligences* (opérationnelles, financières, etc).

La direction attache une grande importance à la sélection des dossiers d'acquisition et veille tout particulièrement à ce que l'activité des sociétés cibles corresponde à l'activité du Groupe et de ses divisions, de façon à améliorer les conditions d'achats du Groupe et / ou son positionnement géographique, ou à diversifier les gammes de produits distribués.

De plus, une grande attention est apportée à la préparation du plan d'intégration (communication aux collaborateurs, mesures à mettre en œuvre, intégration des systèmes d'information et de reporting financiers, centralisation des conditions d'achats, etc.).

3.2.1.7 Règlementation environnementale Impact net •• | Probabilité ••

Description de la situation

Les autorités européennes renforcent régulièrement les réglementations en matière environnementale avec pour objectif d'engager les sociétés vers une économie bas carbone (exemples : Règlement Taxonomie (UE) 2020 / 852, Mécanisme européen d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) entré en vigueur le 1er janvier 2026, etc.).

L'activité principale du Groupe consiste à stocker des métaux spéciaux et à les distribuer en l'état ou mis à dimension.

En tant que distributeur, l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») du Groupe est indirect (scope 3) et provient pour environ 99 % de la chaîne de valeur amont et aval c'est-à-dire des émissions générées par les producteurs de métaux et utilisateurs finaux.

Les émissions directes de GES du Groupe (représentant environ 1 % du total des émissions) sont essentiellement générées par la consommation d'électricité des entrepôts (éclairage et fonctionnement des machines de parachèvement).

Dans le cadre de son analyse de double matérialité (cf. § 4.1.1.4) le Groupe n'a pas identifié de risque majeur pour ses opérations propres, relatif à l'environnement ou au changement climatique, qui pourrait avoir un impact significatif sur son activité ou ses résultats.

Effets potentiels

L'évolution des normes et des réglementations environnementales est susceptible d'impacter les politiques d'approvisionnement, d'investissement ou de financement du Groupe, et pourrait engendrer des coûts supplémentaires.

En particulier, les modalités de calcul du MACF restent partiellement à définir (cf. § 5.1.1). En conséquence, le Groupe n'est pas en mesure de communiquer des informations chiffrées sur les effets de l'entrée en vigueur de ce mécanisme.

Par ailleurs, la prise en compte des enjeux environnementaux nécessite une politique d'investissement régulière, notamment dans la promotion des énergies renouvelables.

Gestion du risque

Le Groupe effectue une veille régulière de l'évolution des normes et des réglementations environnementales afin de répondre à la demande des différentes parties prenantes et de faire évoluer tant ses indicateurs que sa démarche.

Par ailleurs la direction du Groupe déploie la démarche RSE au sein des filiales. Cette démarche se traduit notamment par :

- la promotion des énergies renouvelables et le suivi des consommations d'énergies ;
- le recyclage et l'économie circulaire ;
- l'évaluation périodique des principaux fournisseurs et la qualité des approvisionnements.

Concernant le MACF, les filiales du Groupe concernées s'efforcent d'intégrer progressivement cette charge dans leurs prix de vente.

3.2.1.8 Approvisionnement Impact net •• | Probabilité •

Description de la situation

Le Groupe est un acteur majeur dans la distribution de métaux spéciaux. Son activité principale consiste à acheter des métaux spéciaux en grande quantité auprès des producteurs, à les stocker et à servir une large clientèle industrielle.

Les délais d'approvisionnement sont généralement longs (compris entre 2 et 12 mois), et peuvent évoluer en fonction de nombreux éléments dont :

- la politique commerciale d'un producteur par rapport à ses concurrents ;
- les contraintes logistiques rencontrées par un producteur (délais de production allongés, incidents de production, etc.) ou par les acteurs de la chaîne logistique (délais de livraison allongés, etc.) ;
- les contraintes douanières ;
- les événements géopolitiques.

Effets potentiels

Un allongement des délais d'approvisionnement peut conduire :

- à des pénuries de stocks et à l'incapacité de répondre aux demandes des clients ;
- à des coûts supplémentaires liés à la nécessité de mettre en œuvre des solutions alternatives d'approvisionnement.

Gestion du risque

La politique de centralisation des négociations d'achat par la Société et le positionnement fort du Groupe sur ses marchés lui permettent de s'approvisionner directement auprès d'un panel large de producteurs et de ne pas dépendre d'un producteur en particulier.

3.2.1.9 Sécurité des personnes CSRD Impact net • | Probabilité ••

Description de la situation

Le Groupe emploie 3 342 collaborateurs dans 23 pays, répartis dans les fonctions suivantes :

- entrepôts et logistique (45 %) ;
- commercial, achats (37 %) ;
- support (informatique et administratif) (18 %)

La sécurité au travail concerne toutes les catégories de collaborateurs et plus particulièrement ceux travaillant dans les entrepôts où sont stockés et manipulés les métaux.

Effets potentiels

Malgré les mesures d'attention prises par le Groupe, la survenance d'accidents du travail ne peut totalement être exclue et peut avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, ses ressources humaines ainsi que sur son image et sa réputation.

Gestion du risque

Des mesures préventives en matière de sécurité des collaborateurs sont régulièrement prises par les directeurs de filiale afin de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail.

Ces mesures se traduisent le plus souvent par :

- la diffusion régulière d'instructions et de consignes de sécurité ;
- la mise en œuvre de formations régulières ;
- les contrôles réglementaires des machines et équipements par des organismes extérieurs ;
- le recensement et l'analyse des incidents, suivis le cas échéant, d'actions correctives ;
- l'amélioration des postes de travail ;
- la désignation d'un responsable en charge de la sécurité au niveau des filiales.

La politique de gestion de ce risque est présentée dans le §4.

3.2.1.10 Sécurité des biens Impact net • | Probabilité •

Description de la situation

Le Groupe dispose d'environ 120 dépôts répartis dans 23 pays. Les sites peuvent être exposés à des événements accidentels ou malveillants (incendie, vols, etc.) pouvant endommager les bâtiments ou les équipements.

Les métaux stockés sont moins exposés aux risques d'incendie ou d'inondation compte tenu de leur nature.

Effets potentiels

Tout événement entraînant la destruction ou la disparition partielle ou totale d'un actif du Groupe (bâtiment, machines de découpe, ponts-roulants, transtockeurs, etc.) ou de ses stocks peut avoir un impact négatif sur son chiffre d'affaires et/ou engendrer des coûts supplémentaires.

Gestion du risque

Les dommages causés aux biens sont couverts par des polices d'assurances telles que décrites au §3.3 du présent chapitre.

Les directeurs de filiales et les responsables en charge de la sécurité sont en charge d'assurer les contrôles des installations (notamment les installations électriques, dispositifs anti-incendie, etc.) afin de limiter toute défaillance qui pourrait endommager ou rendre indisponible l'un de ses sites ou de ses équipements.

Les stocks sont entreposés dans des espaces fermés et font l'objet de contrôles réguliers (inventaires physiques, suivi des chutes, etc.) par les équipes locales et centrales (directions des achats et de l'audit interne, etc.).

Enfin, la multiplicité des dépôts permet de limiter l'impact d'un événement accidentel, malveillant ou naturel sur l'activité du Groupe.

3.2.2 RISQUES FINANCIERS

3.2.2.1 Liquidité Impact net • • • | Occurrence •

Description de la situation

La structure de financement du Groupe est notamment composée :

- de *Schuldscheindarlehen* (SSD) pour 152 millions d'euros avec des échéances en février 2029 (72 millions d'euros) et avril 2030 (80 millions d'euros) ;
- d'un crédit syndiqué de 160 millions d'euros à échéance juillet 2028 ;
- de nombreuses lignes de crédit (crédits amortissables, revolving, etc.) pour 428 millions d'euros dont 56 millions d'euros ont une échéance à plus de 2 ans.

Les principales obligations (*covenants*) sont :

- les clauses de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social ou des droits de vote de JACQUET METALS SA ;
- le respect de l'un des deux critères suivants :
-ratio d'endettement net sur capitaux propres (*gearing*) inférieur à 100 %, ou
-levier inférieur à 2.

Effets potentiels

Les opérations de refinancement sont régulières. L'offre et les conditions financières (notamment les marges et commissions) varient en fonction des conditions du marché bancaire mais aussi en fonction des performances du Groupe.

Gestion du risque

Le Groupe veille à garder une structure de financement solide afin de faire face aux évolutions de marché, notamment en :

- refinançant régulièrement les financements existants afin d'en allonger les maturités. Ainsi, en 2025, le Groupe a étendu la maturité du crédit syndiqué (160 millions d'euros) à juillet 2028. De plus, en avril 2025, le Groupe a levé un SSD de 80 millions d'euros (maturité 2030 in fine) qui est venu rembourser en partie le SSD de 146 millions d'euros (maturité juillet 2026) ;
- conservant une trésorerie importante (179 millions d'euros au 31 décembre 2025) ;
- disposant de lignes de crédit non utilisées (421 millions d'euros au 31 décembre 2025).

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère, à ce jour, être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir.

3.2.2.2 Taux Impact net • • | Occurrence • •

Description de la situation

Les financements contractés par le Groupe sont composés de dettes à taux fixe et variable réparties ainsi au 31 décembre 2025 :

- dette à taux fixe : 89 millions d'euros ;
- dette à taux variable : 230 millions d'euros.

Effets potentiels

La hausse des taux d'intérêts a pour effet d'augmenter la charge financière du Groupe.

La variation d'un point de l'EURIBOR 3 mois a un impact estimé de 2,3 millions d'euros sur les charges financières du Groupe.

Gestion du risque

Le Groupe veille à maintenir une politique adaptée entre taux fixe et taux variable.

De plus, afin de limiter l'impact de la variation de taux sur la dette à taux variable, le Groupe peut contracter des instruments de couverture (les derniers instruments ont expiré fin 2024).

3.2.2.3 Contrepartie Impact net • • | Occurrence • •

Description de la situation

Le Groupe dispose d'une large clientèle dans 60 pays (65 000 clients actifs avec une facture moyenne de 3 000 euros).

Le risque de contrepartie concerne principalement le risque de perte financière liée à la défaillance de clients.

Effets potentiels

Le non-recouvrement de créances commerciales se traduit par des pertes opérationnelles et de trésorerie.

Gestion du risque

La structure fragmentée de la clientèle du Groupe, sans dépendance vis-à-vis d'un client en particulier ou d'un secteur industriel, limite le risque de contrepartie.

De plus, la souscription de contrats d'assurance-crédit permet de limiter l'exposition du Groupe aux seules créances clients non assurées.

Au 31 décembre 2025, les créances clients assurées représentent 98 % du poste clients.

3.2.2.4 Change Impact net • | Occurrence •

Description de la situation

La devise fonctionnelle du Groupe est l'euro.
Les flux financiers sont principalement réalisés lors :

- des approvisionnements en métaux (l'essentiel des approvisionnements est libellé dans la devise de la société acheteuse). L'exposition du Groupe au risque de change concerne principalement les achats des filiales européennes auprès de producteurs hors zone euro (lorsqu'ils ne sont pas libellés en euros) et les achats des filiales hors zone euro pour la partie des achats engagés en euro ;
- des ventes de métaux (l'essentiel des ventes est réalisé dans le pays d'implantation des filiales) ;
- des avances de trésorerie consenties par la Société à ses filiales, le plus souvent dans la monnaie de la filiale (le risque de change étant géré par la Société).

La dette financière est contractée à 87 % en euro.

Effets potentiels

Une évolution défavorable du cours des devises peut impacter la performance financière et les capitaux propres du Groupe. Il s'agit notamment :

- des risques sur les flux financiers non libellés en devise de fonctionnement des entités ; et
- du risque de conversion des comptes des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro.

Gestion du risque

La politique du Groupe en matière de risque de change conduit la direction financière à analyser mensuellement les positions de change, devise par devise et filiale par filiale, puis à mettre en place les couvertures nécessaires. L'instrument de couverture le plus souvent utilisé est l'achat ou la vente à terme de devises.

Dans le cadre des avances de trésorerie consenties par la Société à ses filiales, la Société emprunte généralement auprès d'une banque dans la devise de la filiale de façon à couvrir son exposition.

L'essentiel des capitaux propres du Groupe est investi dans la zone euro (98 %).

Au 31 décembre 2025, la variation des écarts de conversion constatés dans les capitaux propres s'élève à -8,9 million d'euros. L'impact net sur les capitaux propres des écarts de conversion sur avances de trésorerie à long terme consenties aux filiales est de -0,4 million d'euros. Ces écarts correspondent essentiellement à des avances consenties aux filiales américaines.

3.2.3 RISQUES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

3.2.3.1 Conformité Impact net •• | Occurrence ••

Description de la situation

La présence du Groupe dans 23 pays et le commerce (achats, ventes) réalisé avec des partenaires du monde entier, accroissent les risques de voir apparaître des situations de non-conformité avec :

- les réglementations nationales ou internationales ;
- les restrictions en matière de commerce international ;
- les règles internes du Groupe.

Enfin, le Groupe peut être exposé à des situations de fraude (d'origine interne ou externe) ou de corruption.

Effets potentiels

Le non-respect d'une loi ou d'une réglementation peut exposer le Groupe à des poursuites judiciaires engendrant des pertes financières et affectant son image et sa réputation.

Par ailleurs, tout cas de fraude, qu'il s'agisse d'un vol ou de cybercriminalité, peut se traduire par des pertes financières.

Gestion du risque

Avec l'aide de cabinets d'avocats locaux, le Groupe effectue une veille régulière de l'évolution des législations afin de s'assurer de la conformité de ses pratiques en matière juridique et réglementaire.

Il a mis en place un comité conformité composé de la direction juridique et de la direction de l'audit interne, spécifiquement chargé de mettre en œuvre au sein du Groupe des procédures préventives afin d'éviter l'exposition à des risques liés au non-respect de certaines réglementations (cf. § 4.1.1.).

Le Groupe a également renforcé sa politique de prévention et de lutte contre la corruption avec notamment une formation e-learning « anti-corruption » et la mise en place d'un dispositif d'alerte disponible sur son site internet.

La politique de gestion du risque de corruption est présentée dans le §4.

Enfin, le Groupe a mis en place une formation e-learning « fraude » qui rappelle les techniques les plus couramment utilisées par les fraudeurs.

3.3 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

En matière de risques opérationnels, chaque filiale dispose d'une couverture de risque adaptée à son activité, grâce à des polices d'assurance souscrites localement ou par la Société et couvrant les risques potentiels tels que notamment :

- les dommages et pertes d'exploitation consécutives ;
- la responsabilité civile des mandataires sociaux et dirigeants ;
- la responsabilité civile générale ; la Société a souscrit une police master garantissant les conséquences de la responsabilité civile de la Société et de ses filiales. Pour les filiales non couvertes par la police master Groupe, une assurance responsabilité civile générale est souscrite localement.

La Société considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les standards de l'assurance responsabilité civile professionnelle, et suffisamment large pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités.

Néanmoins, elle ne peut pas garantir que ces polices couvriront l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

Au 31 décembre 2025, aucun risque potentiel significatif dont les conséquences ne seraient pas déjà intégrées dans les comptes 2025 n'a été identifié.

3.4 CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

3.4.1 PRÉSENTATION DU CONTRÔLE INTERNE

3.4.1.1 Définition et objectifs

La Société s'appuie sur le cadre de référence relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs petites et moyennes, publié par l'Autorité des Marchés Financiers en juillet 2010.

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par le Conseil d'administration, la Direction générale et les collaborateurs du Groupe. Il vise à assurer, avec une assurance raisonnable :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs et à la lutte contre la fraude ;
- la fiabilité des informations financières et extra-financière ;
- la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Ce dispositif couvre l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques qui pourraient empêcher la Société d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut garantir que les objectifs de la Société seront atteints.

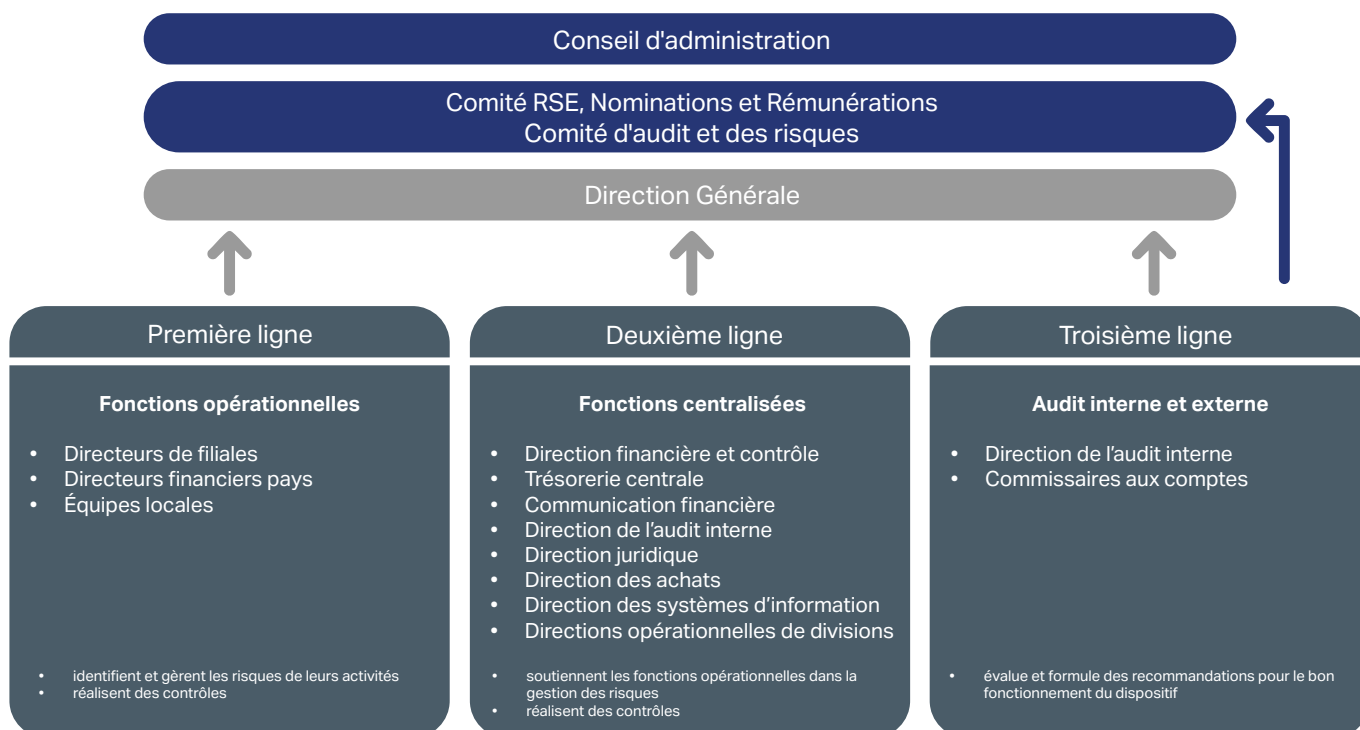
Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur visent à optimiser le contrôle de la Société sur ses filiales dans un cadre de décentralisation de certaines fonctions et responsabilités.

L'environnement de contrôle interne concerne l'ensemble des processus du Groupe dont l'organisation, les acteurs et les outils sont précisés ci-après.

3.4.1.2 Organisation

L'environnement de contrôle interne du Groupe s'articule autour de trois lignes de maîtrise :

- la première ligne correspond aux contrôles réalisés par le personnel opérationnel des filiales ;
- la deuxième ligne est assurée par les directions centralisées du Groupe ;
- la troisième ligne concerne les contrôles réalisés par l'audit interne ainsi que les Commissaires aux comptes.



La Direction générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers ses Comités, supervisent le dispositif de contrôle interne. Pour assurer cette supervision, ils s'appuient notamment sur les missions d'audit et de contrôle interne réalisées par la direction de l'audit interne.

3.4.2 LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

3.4.2.1 Conseil d'administration

Il appartient à la Direction générale de rendre compte au Conseil d'administration et à ses Comités, des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, de son déploiement au sein du Groupe et des actions mises en place pour l'améliorer.

Le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est présenté dans le §2.

- suivre la réalisation des objectifs fixés par la Direction générale ;
- définir, mettre en place et s'assurer de la fiabilité des reportings et des procédures ;
- vérifier que les informations comptables, financières, extra-financières et de gestion reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation des filiales, des divisions et du Groupe ;
- s'assurer de la correcte application des règles fiscales ;
- optimiser et sécuriser la gestion de la trésorerie et des financements au sein du Groupe.

Elle doit par ailleurs s'assurer que les engagements pris par la Société et ses filiales sont conformes aux obligations associées aux financements.

3.4.2.2 Comité d'audit et des risques

Il appartient au Comité d'audit et des risques d'examiner les comptes sociaux et consolidés et les rapports y afférent avant leur examen par le Conseil d'administration, et de s'assurer de la cohérence de ces états financiers avec les informations dont il a par ailleurs connaissance.

Il a également en charge le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Les Commissaires aux comptes participent aux réunions du Comité d'audit et des risques et se tiennent informés des missions réalisées par l'audit interne.

Le fonctionnement du Comité d'audit et des risques est présenté dans le §2.

Direction de l'audit interne

La direction de l'audit interne veille à l'animation et à la structuration du dispositif de contrôle interne, participe à la définition et à la diffusion du référentiel de contrôle interne et suit l'application des principes définis par le Groupe. Elle exerce une compétence transversale de contrôle sur l'ensemble des activités et des flux du Groupe. Ses travaux peuvent s'articuler autour de missions comme l'audit financier (revue des états financiers, examen des systèmes et règles établies en vue d'assurer la fiabilité des informations financières), l'audit des informations extra-financières (revue de l'état de durabilité), l'audit opérationnel (revue des principaux cycles de l'entreprise et analyse de l'organisation en place afin de s'assurer qu'elle permet de maîtriser les risques et d'atteindre les objectifs fixés) ou de missions ponctuelles comme le soutien aux opérationnels, des missions de diagnostics ou d'organisation.

Le cas échéant, la direction de l'audit interne s'appuie sur d'autres fonctions pour mener à bien ses missions.

3.4.2.3 Comité RSE, Nominations et Rémunérations

Le Comité RSE, Nominations et Rémunérations a notamment pour mission la revue et l'évaluation de la politique du Groupe en matière de RSE ainsi que sa mise en œuvre. Il lui appartient d'examiner l'état de durabilité avant son examen par le Conseil d'administration, et de s'assurer de sa cohérence avec les informations dont il a par ailleurs connaissance.

Il a également en charge la revue du processus d'identification et d'évaluation des risques et opportunités (IRO) présenté dans le §4, ainsi que le suivi de l'efficacité du dispositif de contrôle interne en la matière.

Le fonctionnement du Comité RSE, Nominations et Rémunérations est présenté dans le §2.

Direction juridique

La direction juridique, en collaboration avec les avocats du Groupe, a notamment pour missions de superviser les opérations juridiques mises en place dans le cadre d'opérations courantes ou de développement, d'assurer le suivi des obligations réglementaires en droit des sociétés, droit boursier et gouvernance de la Société, d'assurer le contrôle de la conformité de la communication financière réglementée et de tout autre document destiné aux autorités boursières, de superviser le suivi juridique des sociétés composant le Groupe tant en France qu'à l'étranger, d'assurer la rédaction et le suivi de tout type de contrats, d'assurer le suivi des litiges, contentieux, arbitrages, de participer à la négociation des polices d'assurances, au suivi et à la gestion des sinistres, et de mettre en place et de superviser les procédures pour le suivi de la conformité et de la bonne gouvernance des filiales en France et à l'étranger et de leur secrétariat juridique.

3.4.2.4 Direction générale finance

Le Directeur général finance est responsable des pôles de compétences en matière de financements et de trésorerie, de consolidation et de contrôle financier, d'affaires juridiques et d'assurances, d'audit et de contrôle interne, de fiscalité, des relations investisseurs et de fusion-acquisition.

Direction financière

Composée d'une direction centrale et de directions pays, la direction financière a notamment pour missions de :

- suivre la performance des filiales, des divisions et du Groupe ;

3.4.2.5 Direction des achats

La direction des achats participe au déploiement de la stratégie achats en lien avec les objectifs définis par la Direction générale. Elle assure la négociation centralisée des achats, la relation avec les principaux fournisseurs de métaux et communique aux filiales les informations de marché (évolution des prix, tendances du marché, etc.). Elle effectue également un suivi réglementaire en lien avec la direction juridique (droits de douanes, sanctions en matière de commerce international, Mécanisme européen d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), etc.).

3.4.2.6 Direction des systèmes d'information

La direction des systèmes d'information a pour mission de définir et mettre en œuvre la politique informatique en accord avec les objectifs définis par la Direction générale. Elle supervise les équipes informatiques pour l'ensemble du Groupe et développe un logiciel propriétaire (ERP Jac)

qui couvre aujourd'hui près de 2/3 de l'activité du Groupe. La centralisation des fonctions informatiques permet la définition de procédures homogènes et donc la mise en œuvre d'un contrôle interne plus efficace. Le système informatique du Groupe est présenté dans le 1- Présentation du Groupe.

3.4.2.7 Directions opérationnelles de divisions

Chaque division est supervisée par une direction opérationnelle qui suit la performance des filiales (stocks, marges, investissements, etc.), participe à l'élaboration des budgets et veille à la bonne application des règles internes (délégations accordées aux dirigeants de filiales, etc.). Elle participe à l'efficacité du contrôle interne en veillant notamment à l'efficience des opérations, à l'utilisation optimale des ressources, et à la prévention de la fraude.

3.4.3 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne du Groupe repose sur la démarche suivante :

- L'identification et l'évaluation des risques (cf. §3.4.3.1) ;
- La mise en œuvre des activités de contrôle (cf. §3.4.3.2) ;
- Le pilotage du contrôle interne (cf. §3.4.3.3).

3.4.3.1 Identification et évaluation des risques

La gestion des risques est animée par la direction de l'audit interne en lien avec la direction de la Société. Elle est présentée au §3.1.

3.4.3.2 Activités de contrôle

Règles générales Groupe

La Société définit les règles applicables au sein du Groupe en termes notamment de :

- prise d'engagements d'achats de matières, de frais généraux ou de financements ;
- prise de contrats commerciaux de vente (assurance-crédit, contrats longs, stocks personnalisés ou en consignation, etc.) ;
- mouvements de personnel ;
- investissements ou désinvestissements.

Documents et chartes

Le Groupe dispose de diverses politiques et procédures écrites (code de conduite anticorruption, trésorerie, contrôle de sécurité des installations et équipements, etc.), a minima en français et en anglais, diffusées à toutes les personnes concernées et accessibles sur l'intranet du Groupe.

Dispositif de prévention de la fraude

La Société a établi un dispositif de contrôle interne visant à prévenir les fraudes et à vérifier la bonne application des

procédures par des audits internes. A titre d'exemple, elle a mis en place des actions préventives liées au risque de cybercriminalité et à la sensibilisation des collaborateurs aux méthodes couramment utilisées par les fraudeurs.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable financière et extra-financière

Processus d'élaboration budgétaire

Le processus d'élaboration budgétaire et de suivi des performances est le suivant :

- à partir des orientations stratégiques arrêtées par la Direction générale, les directeurs opérationnels des divisions et les directeurs des filiales établissent un budget annuel, qui sera ensuite discuté et validé par la Direction générale et le Conseil d'administration ;
- une fois par trimestre, les directeurs opérationnels des divisions se réunissent avec la Direction générale pour effectuer une revue des performances opérationnelles, des orientations stratégiques et un suivi des objectifs.

Procédures d'arrêté des comptes

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture trimestrielle de ses comptes consolidés.

La direction financière organise et planifie l'ensemble des travaux comptables afin de s'assurer de la fiabilité des principales composantes des états financiers. Cette procédure concerne l'ensemble des filiales consolidées du Groupe. Les principes comptables sont revus chaque trimestre au regard des évolutions réglementaires.

Afin d'assurer la cohérence et la fiabilité des données, la direction financière utilise un outil de reporting et de consolidation, remontant mensuellement les informations nécessaires à la consolidation financière et prévisionnelle, ainsi qu'au pilotage opérationnel. Les données des filiales sont ainsi transmises selon un format imposé, identique pour toutes les filiales du Groupe.

La direction financière s'assure de la cohérence de l'information des filiales avant agrégation des résultats, de l'enregistrement des écritures de consolidation et des retraitements effectués.

Les éléments remontés sont établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, selon un plan de compte unique en monnaie locale. Les retraitements nécessaires entre les comptes individuels et les comptes consolidés sont détaillés et enregistrés par chaque filiale et font l'objet d'une revue par la direction financière centrale.

Communication comptable, financière et extra-financière

Chaque année, un échéancier récapitule l'ensemble des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable, financière et extra-financière au marché et aux institutions réglementaires de la Société. Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes travaillant plus spécifiquement sur la communication financière.

Les procédures relatives au contrôle de l'information comptable, financière et extra-financière reposent sur :

- les contrôles mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les contrôleurs de gestion et la trésorerie ;
- la revue des états financiers par la direction financière ;
- la revue de l'état de durabilité par la direction financière.

3.4.3.3 Pilotage du contrôle interne

L'audit interne

Un plan d'audit interne est défini chaque année et est soumis au Comité d'audit et des risques. Les audits consistent en la mise en œuvre de missions ponctuelles de revue des processus des filiales et d'évaluation de leur dispositif de contrôle interne. Les conclusions des travaux ainsi que le suivi des recommandations émises sont présentés au Comité d'audit et des risques.

Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes évaluent le dispositif de contrôle interne du Groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états financiers semestriels et annuels ainsi que lors de leurs travaux de revue du contrôle interne (y compris les revues de contrôle interne informatique) et ce, tant au niveau consolidé que pour chacune des filiales contrôlées. Leurs travaux sont présentés aux directions financières et de l'audit interne ainsi qu'aux deux Comités du Conseil d'administration.





IV

4 - DURABILITÉ *

4.1	État de durabilité	74
4.1.1	ESRS 2 – informations générales	74
4.1.2	Environnement	92
4.1.3	Social	104
4.1.4	Gouvernance	109
4.1.5	Annexes	110
4.2	Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de taxonomie	116

4.1 ÉTAT DE DURABILITÉ

Conformément à la directive européenne *Corporate Sustainability Reporting Directive* (« CSRD »), JACQUET METALS (le « Groupe » ou « JACQUET METALS »), dont la maison-mère est JACQUET METALS SA (la « Société »), publie un état de durabilité intégrant des informations en matière de durabilité distincte de celles publiées en matière

financière. L'objectif est de décrire les impacts de JACQUET METALS à la fois sur l'environnement et la société, ainsi que la manière dont les enjeux de durabilité affectent la stratégie et les activités du Groupe. L'état de durabilité inclut des données quantitatives et qualitatives sur les aspects Environnement, Social et Gouvernance.

4.1.1 ESRS 2 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

4.1.1.1 Stratégie liée aux questions de durabilité, modèle d'affaires et chaîne de valeur amont et aval (SBM-1)

JACQUET METALS est un acteur majeur dans la distribution de métaux spéciaux. L'activité principale consiste à acheter des métaux spéciaux en grande quantité, à les stocker et à servir une large clientèle industrielle. En 2025, le Groupe réalise 1,8 milliard d'euros de chiffre d'affaires et compte 3 276 collaborateurs.

Le Groupe est un distributeur indépendant des producteurs de métaux spéciaux, ce qui lui permet de s'approvisionner dans le monde entier, aux conditions les plus compétitives. Être en mesure d'obtenir les meilleures conditions d'achat est l'un des principaux moteurs de la stratégie du Groupe.

JACQUET METALS décline son offre au travers de 3 divisions, chacune s'adressant à des clients et marchés spécifiques : JACQUET (tôles quarto inox), STAPPERT (produits longs inox) et IMS group (métaux pour la mécanique).

Afin d'augmenter les volumes d'achats par division, et ainsi d'optimiser les conditions d'achats, le Groupe développe les réseaux de distribution de ses divisions en Europe, Asie et Amérique du Nord, par croissance externe ou organique.

Outre le développement géographique, le Groupe élargit régulièrement ses gammes de produits distribués.

Chaque division est animée par un Directeur général, également appelé directeur opérationnel de division, en charge de la développer dans le cadre des options stratégiques et des objectifs définis par la Société.

La fonction principale de la Société est de conduire – pour les principaux produits et principaux producteurs – la négociation des conditions d'achat en collaboration avec les dirigeants et spécialistes de chaque division.

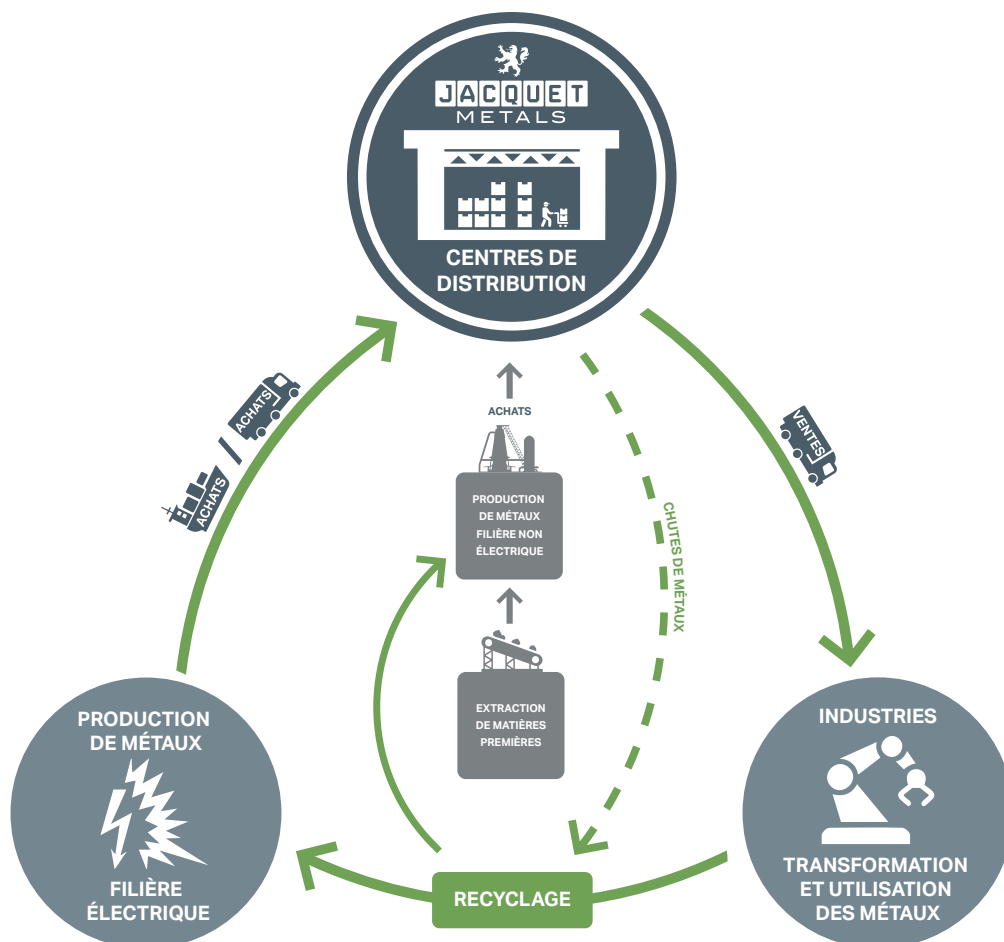
Les fonctions centrales, affaires financières et légales, informatique, assurance-crédit et communication, sont également pilotées par la Société.

4.1.1.1.1 Description du modèle économique et de la chaîne de valeur

La chaîne de valeur de JACQUET METALS se décompose de la façon suivante :

- **Amont :**
Toutes les activités liées à l'extraction de minerais (pour la part des approvisionnements en provenance de la filière hauts fourneaux) et à la production de métaux (très essentiellement en provenance de la filière électrique) ;
- **Opérations propres du Groupe :**
Le stockage et les opérations de parachèvement de métaux (telles que par exemple la découpe ou le pliage) ;
- **Aval :**
L'utilisation des métaux dans l'industrie pour fabriquer des biens et produits, puis à long terme, le recyclage de 90% environ de ces métaux.

CHAÎNE DE VALEUR DU GROUPE



Les opérations propres du Groupe sont principalement consommatrices d'électricité. Certaines machines de découpe utilisent également de faibles volumes d'huile, d'eau et de sable, qui font systématiquement l'objet de mesures de récupération et de recyclage.

Les activités de parachèvement sont potentiellement génératrices de chutes de métal. Ces chutes de métal sont systématiquement et intégralement récupérées puis revendues à des recycleurs, qui les réintégreront ensuite dans le cycle de production des métaux.

4.1.1.1.2 Informations sur les fournisseurs, clients, produits et services proposés

Achats

En agrégeant les volumes par division et en centralisant les négociations, JACQUET METALS apporte aux producteurs une meilleure visibilité sur leur activité et l'organisation de leur production. En retour, JACQUET METALS bénéficie de conditions d'achat optimisées. Les conditions-cadres ainsi obtenues sont communiquées aux filiales concernées qui passent directement leurs commandes aux producteurs, puis stockent les métaux.

Les principaux producteurs de métaux spéciaux du Groupe sont localisés en Europe, en Chine et en Inde.

La production des aciers peut être réalisée au moyen de :

- fours à arcs électriques (filiale électrique ou filiale recyclage), à partir d'acier issu du recyclage. Cette filiale a généralement été privilégiée pour les productions de petits volumes, notamment pour les aciers spéciaux et aciers inoxydables qui sont les marchés du Groupe ;
- hauts fourneaux (filiale non électrique) alimentés notamment au gaz (l'acier est alors fabriqué à partir de minerais de fer et de coke). Cette filiale est surtout utilisée pour la production de masse (aciers communs, dits de commodité) qui ne sont pas les marchés du Groupe.

Tous les aciers ne peuvent être produits à partir de la filiale électrique.

À moyen ou long terme, les progrès des filières de production devraient permettre d'augmenter la proportion de production en acier vert (c'est-à-dire, pour la filiale électrique, élargir les gammes produites et, pour les hauts fourneaux, remplacer le gaz par des technologies hydrogène notamment).

Ventes

Les métaux spéciaux sont utilisés par une grande variété d'industries.

JACQUET METALS sert plus de 65 000 clients actifs présents dans une centaine de pays. Les relations commerciales sont récurrentes et portent sur une grande quantité de petites commandes qui constituent la majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe (facture moyenne de 3 000 €). Ainsi, le Groupe ne souffre d'aucune dépendance à un client en particulier. Les clients commandent directement aux filiales du Groupe, sans procédure d'appel d'offre. La facturation se fait pour chaque commande client après expédition des produits. Plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré auprès de différentes compagnies d'assurance-crédit.

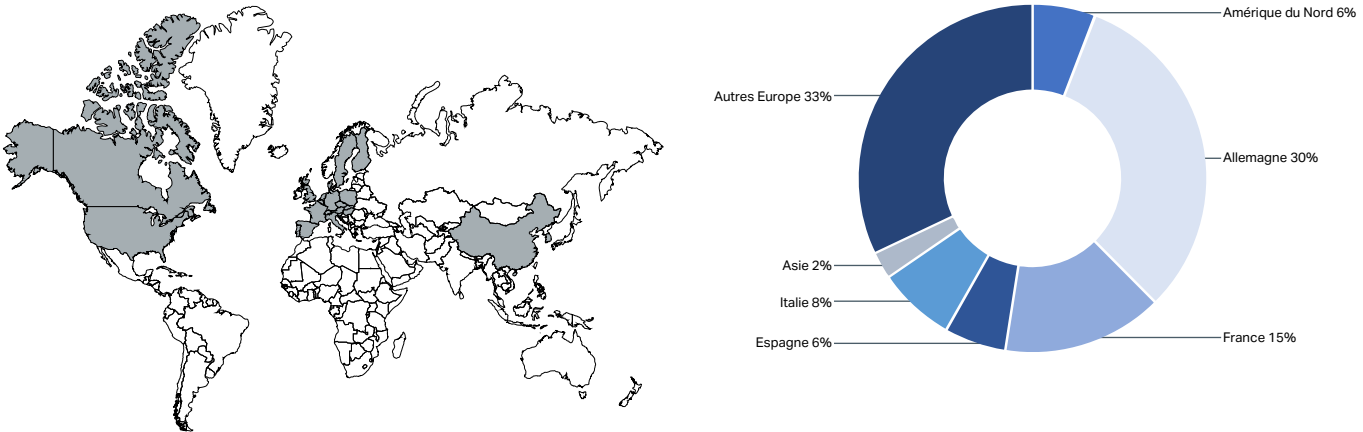
Le carnet de commandes représente environ un mois de chiffre d'affaires.

Enfin, les activités du Groupe ne concernent ni l'extraction de combustibles fossiles, ni la production de produits chimiques ou d'armes controversées. Le Groupe n'est pas non plus impliqué dans la culture et la production de tabac, ni dans la fourniture de produits et services interdits sur certains marchés.

4.1.1.1.3 Informations sur les effectifs

Au 31 décembre 2025, le Groupe compte 3 276 collaborateurs (en équivalent temps plein fin de période ou « ETP_{FDP} ») dont 2 988 titulaires d'un contrat de travail permanent.

La répartition par zone géographique est la suivante :



La répartition des collaborateurs par région est la suivante :

	Total ETP _{FDP} au 31.12.25	Total ETP _{FDP} au 31.12.24
Europe	3 003	3 131
Amérique du Nord	198	199
Asie	75	86
Total	3 276	3 416

4.1.1.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)

Le dialogue avec les parties prenantes du Groupe permet de mettre en lumière leurs intérêts et préoccupations. Les différents points de vue sont exposés dans le tableau suivant :

Parties prenantes (interne / externe)	Intérêts et points de vue	Modalités d'organisation	Finalités	Modifications potentielles apportées à la stratégie et/ou modèle d'affaires à moyen terme	Mode d'information des points de vue des parties prenantes aux organes d'administration et de direction
Collaborateurs/salariés (interne)	Environnement de travail sûr et sécurisé Rémunération et avantages compétitifs Bien-être au travail	Remontée d'informations régulière par les directeurs de filiales et les directeurs opérationnels de division	Conditions de travail respectueuses du droit du travail et participant notamment à la sécurité des collaborateurs ainsi qu'à leur fidélisation	Potentiels ajustements des mesures relatives à l'amélioration de l'environnement de travail dans la réalisation des opérations	Rapports réguliers à la Direction générale et si besoin, au Conseil d'administration.
Employés de la chaîne de valeur (externe)	Environnement de travail sûr et sécurisé Bien-être au travail	Code de conduite fournisseurs et ligne d'alerte	S'assurer que les fournisseurs et prestataires s'engagent à offrir des conditions de travail sûres, sécurisées et éthiques à leurs collaborateurs	Adaptation éventuelle de la relation commerciale avec un fournisseur en cas d'adhésion partielle ou de non-adhésion au code de conduite fournisseurs du Groupe	Pour les principaux fournisseurs, centralisation des échanges au niveau de la direction des achats et, le cas échéant, de la Direction générale
Fournisseurs/prestataires (externe)	Relations commerciales stables et équitables	Relations contractuelles	Assurer une chaîne d'approvisionnement plus vertueuse selon les critères RSE	Adaptation éventuelle de la relation commerciale avec un fournisseur en cas d'adhésion partielle ou de non-adhésion au code de conduite fournisseurs du Groupe	Pour les principaux fournisseurs, centralisation des échanges au niveau de la direction des achats et, le cas échéant, de la Direction générale
Communautés locales affectées	Qualité de vie favorable Accès aux ressources naturelles disponibles localement	Code de conduite fournisseurs du Groupe et ligne d'alerte Remontée d'informations si besoin par les directeurs de filiales et les directeurs opérationnels de division	S'assurer que les activités des parties prenantes ainsi que celles de JACQUET METALS n'altèrent pas la qualité de vie des populations locales, y compris leur capacité à avoir accès aux ressources naturelles disponibles sur leur lieu de vie	Potentiels ajustements des pratiques en fonction de la matérialité des impacts sur les communautés locales	Rapports à la Direction générale et, si besoin, au Conseil d'administration
Banques (externe)	Transparence des pratiques de durabilité et de gouvernance	Ad hoc	Réduire les risques financiers liés aux pratiques non durables	Potentiels ajustements des pratiques en fonction des attentes des banques Transparence de la publication des données attendues par les banques	Les échanges avec les banques sont centralisés au niveau de la Direction générale finance
Investisseurs (externe)	Transparence des pratiques de durabilité et de gouvernance Minimiser les risques réputationnels liés aux sujets environnement, social et gouvernance	Ad hoc	Transparence et renforcement de la confiance des investisseurs	Potentiels adaptations des pratiques en fonction des attentes des investisseurs	Les échanges avec les investisseurs sont centralisés au niveau de la Direction Générale et de la Direction générale finance
Clients / utilisateurs finaux	Transparence des pratiques en matière de RSE Minimiser les risques de réputation liés aux enjeux RSE Accroissement des achats responsables	Relations contractuelles	Répondre aux attentes des clients et utilisateurs finaux souhaitant des achats plus responsables	Adaptation des politiques d'achat	Pour les principaux clients, information, si besoin, de la Direction générale

4.1.1.3 Gouvernance

4.1.1.3.1 Présentation et rôle des organes d'administration et de direction (GOV-1)

Au 31 décembre 2025, la direction de la Société est exercée par M. Éric Jacquet, Président-Directeur général, et M. Philippe Goczol, Directeur général délégué, dont les fonctions ont été renouvelées le 28 juin 2024.

Présentation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société se compose de la façon suivante :

	Informations personnelles				Expérience	Position au sein du Conseil d'administration				
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions de la Société	Nombre de mandats dans des sociétés cotées au 31.12.2025 ¹	Indépendance ²	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil	Participation à des Comités du Conseil
Éric Jacquet Président du Conseil d'administration	67 ans	H	Française	39 530	1	-	30 juin 2010	2026	15 ans	-
Jean Jacquet Vice-Président du Conseil d'administration	93 ans	H	Française	2 000	Néant	-	30 juin 2010	2026	15 ans	-
Gwendoline Arnaud Administratrice	53 ans	F	Française	0	Néant	✓	26 juin 2014	2026	11 ans	Comité RSE, Nominations et Rémunérations (Présidente)
Séverine Besson Administratrice	51 ans	F	Française	500	Néant	✓	30 juin 2016	2026	9 ans	Comité RSE, Nominations et Rémunérations
Ambre Jacquet Administratrice	19 ans	F	Française	0	Néant	-	27 juin 2025	2027	1 an	-
Jacques Leconte Administrateur	81 ans	H	Française	500	Néant	-	30 juin 2010	2026	15 ans	-
Dominique Takizawa Administratrice	69 ans	F	Française	500	Néant	✓	26 juin 2020	2026	5 ans	Comité d'audit et des risques (Présidente)
Pierre Varnier Administrateur	77 ans	H	Française	0	Néant	✓	26 juin 2020	2026	5 ans	Comité d'audit et des risques
Alice Wengorz Administratrice	59 ans	F	Allemande	700	Néant	✓	30 juin 2016	2026	9 ans	Comité RSE, Nominations et Rémunérations
JSA représentée par Ernest Jacquet Administrateur	28 ans	H	Française	9 648 941	Néant	-	30 juin 2010	2026	15 ans	Comité d'audit et des risques Comité RSE, Nominations et Rémunérations

¹ dont la société JACQUET METALS.

² le critère d'indépendance est représenté par le sigle ✓.

Le Conseil d'administration est composé de :

- 10 membres dont 50 % de femmes et 50 % d'hommes ;
- 5 administrateurs indépendants, soit un taux d'indépendance de 50 % ;
- 1 Vice-Président dont le rôle est de remplacer le Président du Conseil d'administration en cas d'absence ;
- 1 administrateur de nationalité allemande ;
- 1 membre exécutif et 9 membres non-exécutifs.

Aucun représentant des salariés ne siège au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité d'audit et des risques et un Comité RSE, Nominations et Rémunérations. Les membres de ces deux Comités ont été nommés par le Conseil d'administration du 28 juin 2024 pour la durée de leur mandat d'administrateur.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé, est reprise ci-dessous.

•
Éric Jacquet
•

Président-Directeur général
Administrateur non indépendant

Âge	67 ans	M. Éric Jacquet est Président du Conseil d'administration et Directeur général de JACQUET METALS depuis le Conseil d'administration du 20 juillet 2010. Il était auparavant Président du Conseil d'administration et Directeur général de JACQUET METALS (anciennement JACQUET Industries SA) depuis sa création en 1994.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Non	
Nombre d'actions détenues	39 530	Il a effectué toute sa carrière au sein du Groupe JACQUET METALS où il a notamment exercé des fonctions de responsable commercial (1980-1985) et de chargé du marketing et du développement à l'exportation (1986-1993).
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2010	Par ailleurs, il est membre de l'association des juges et anciens juges du Tribunal de commerce de Lyon.
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	Principales expertises : - Direction de sociétés ; - Stratégie et M&A ; - Environnement international ; - Secteur de la métallurgie.
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
- Administrateur d'International Metal Service group Holding GmbH, JACQUET Deutschland GmbH (Allemagne), Foncière Bochum SRL (Belgique), Aceros IMS Int SA (Espagne), JACQUET Holding EURL, Foncière Nantes SARL (France), JACQUET International SA (Luxembourg), JACQUET Osiro AG (Suisse) ; - Président d'IMS Group Holding SAS, JACQUET Iberica SA (Espagne).		- Président des sociétés françaises : JERIC SAS, JML SAS ; - Gérant des sociétés françaises : CITÉ 44, SCI DU CANAL, SCI ROGNA BOUE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE QUEDE, SCI DE MIGENNES, SCI DE LA RUE DE BOURGOGNE, JACQUET BATIMENTS EURL, SCI LES CHÊNES - SAINT FORTUNAT ; - Gérant de JSA TOP (Belgique) ; - Administrateur délégué de JSA SA (Belgique).

•
Jean Jacquet*
•

Vice-Président du Conseil d'administration
Administrateur non indépendant

Âge	93 ans	M. Jean Jacquet a exercé différents mandats : Président de Faïence et Cristal de France jusqu'en 2012, Président du conseil d'administration de l'UEM (USINE D'ELECTRICITE DE METZ) de 1988 à 2010, Président-Directeur général de Somergie (Société d'Economie Mixte Locale de gestion des déchets de l'Agglomération Messine) jusqu'en 2011, et Président-Directeur général des TCRM (Transports en commun de la région Messine) jusqu'en 2010.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Non	
Nombre d'actions détenues	2 000	Il a effectué la première partie de sa carrière au sein du groupe Renault notamment dans les postes de Directeur des achats et des coopérations internationales, Directeur général commercial de Saviem, Directeur général international de RVI et Directeur général de la division autocars/autobus Renault. Il a ensuite été Président-Directeur général d'Unimetal / Ascometal de 1984 à 1988, et Président de l'Union des négociants en aciers spéciaux (Unas) de 1988 à 1999. Il a également été Président du Conseil de surveillance de Winwise, Administrateur de l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz, Président de la Mission Interministérielle de Développement du Pôle européen de Longwy, Président du Conseil d'administration de l'Usine d'électricité de Metz, Vice-Président délégué de l'Association Nationale des Régies d'Électricité et Vice-Président du District de l'Agglomération Messine (devenue la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole).
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2010	Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et licencié en droit.
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	Principales expertises : - Direction de sociétés ; - Stratégie et M&A ; - Secteur de la métallurgie.
Date de fin de mandat	2026	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		Aucun

*M. Jean Jacquet n'a pas de lien de parenté avec Mr. Éric Jacquet.

• Gwendoline Arnaud •

Administratrice indépendante

Âge	53 ans	Mme Gwendoline Arnaud exerce la profession d'avocat depuis 1998. Elle a fondé en 2003 son cabinet spécialisé en droit des affaires et en droit de la famille. Elle est titulaire d'une maîtrise de droit privé et du CAPA (certificat d'aptitude à la profession d'avocat). Principales expertises : - Juridique ; - RSE ; - Direction de sociétés.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Présidente du Comité RSE, Nominations et Rémunérations	
Nombre d'actions détenues	0	
Date de première nomination	Assemblée générale du 26 juin 2014	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		- SCM 2G (Gérante) - SCI PNRAS (Gérante) - SCI LCSG (Gérante) - CABINET GWENDOLINE ARNAUD ET ASSOCIES SELARL (Gérante)

• Séverine Besson •

Administratrice indépendante

Âge	51 ans	Mme Séverine Besson est fondatrice et Présidente de la SAS ACT4 TALENTS, une société à mission spécialisée dans l'accompagnement de la transformation sociale des entreprises. Elle a effectué l'essentiel de sa carrière dans le management en environnement industriel et international. Elle a occupé des postes de consultante marketing, Directrice développement international puis Président-Directeur général d'une PME dans le secteur de la chimie. Elle a reçu la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite pour ses diverses implications à impacts sociaux et sociétaux sur le territoire AURA. Elle est diplômée d'un Master 2 en Commerce et Marketing, d'un Executive MBA de l'emlyon et d'un Executive PhD en sciences de gestion de l'Université Paris-Dauphine. Principales expertises : - Direction de sociétés ; - Environnement international ; - Ressources humaines ; - RSE.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Membre du Comité RSE, Nominations et Rémunérations	
Nombre d'actions détenues	500	
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2016	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		- SAS ORK-ID (Présidente) - SAS ACT4 TALENTS (Présidente)

• Ambre Jacquet •

Administratrice non indépendante

Âge	19 ans	Mme Ambre Jacquet étudie à l'emlyon en deuxième année du programme Global Bachelor Business in Administration (Global BBA English Track). Sportive de haut niveau, elle participe à des compétitions nationales de gymnastique acrobatique. Mme Ambre Jacquet est la fille de M. Eric Jacquet, Président-Directeur général de la Société.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Non	
Nombre d'actions détenues	0	
Date de première nomination	Assemblée générale du 26 juin 2025	
Date du dernier renouvellement	-	
Date de fin de mandat	2027	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		Aucun

• Jacques Leconte •

Administrateur non indépendant

Âge	81 ans	M. Jacques Leconte a occupé le poste de Directeur du centre d'affaires du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes. Il a également été responsable des activités de financement des grandes entreprises, des coopératives et des investisseurs institutionnels pour des départements de la région Rhône-Alpes au sein de l'Agence de Développement Régionale du Crédit Agricole. Il a effectué des études universitaires en géographie et à l'Institut d'Études Politiques de Lyon. Principales expertises : - Finance / Audit ; - Banque ; - Economie.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Non	
Nombre d'actions détenues	500	
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2010	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		- Groupe BIB Belgique (membre du comité stratégique). Cette société est la holding du Groupe THERMACROSS SA France et du Groupe PARTEDIS France.

• Dominique Takizawa •

Administratrice indépendante

Âge	69 ans	Mme Dominique Takizawa a occupé le poste de Secrétaire Générale de l'Institut Mérieux (2001-2020). Elle a rejoint le groupe Mérieux en 2001 et a été notamment impliquée dans son développement stratégique, en particulier lors des opérations de fusion-acquisition, dans les relations avec les actionnaires et les investisseurs. Elle a par ailleurs accompagné l'introduction en bourse de la société bioMérieux. Auparavant, elle a occupé les fonctions de Directeur Financier auprès de différentes sociétés telles que Pasteur-Mérieux Connaught (aujourd'hui Sanofi Pasteur), Aventis Crop Sciences (aujourd'hui Bayer) et Rhône Mérieux / Merial. Elle est diplômée d'HEC-École de Management et titulaire du DECF (Diplôme d'Études Comptables et Financières). En juin 2023, elle a rejoint le Conseil d'administration d'Odyneo (association de familles qui agit pour les personnes en situation de handicap et de leurs proches). Elle représente l'association à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Principales expertises : - Finance / Audit ; - Conformité ; - Direction de sociétés ; - Environnement international ; - Stratégie et M&A ; - Juridique ; - Banque.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Présidente du Comité d'audit et des risques	
Nombre d'actions détenues	500	
Date de première nomination	Assemblée générale du 26 juin 2020	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		Odyneo

• Pierre Varnier •

Administrateur indépendant

Âge	77 ans	M. Pierre Varnier est depuis 2007 Président de Varco International SAS, société spécialisée dans le management de transition et le développement commercial. Il a notamment été Président-Directeur général de Thyssen Krupp Materials France SAS et CRO de Lucchini / Aferpi, Directeur Général d'Allied Metals Europe. Il a eu également pour mission de restructurer différentes sociétés en Allemagne et en Italie. Il a été Directeur général de KDI (société du groupe Klöckner) (2003-2007), Président-Directeur général d'Arcelor Tubes (1999-2003), Directeur général d'Ugine Europe Service (1997-1999), VP Stratégie / développement du groupe Ugine (1996-1997), Administrateur délégué d'Ugine Srl (Italie) de 1991 à 1996, Directeur commercial d'Ugitech (1986-1991), Directeur du Plan / Contrôle de gestion d'Ugine Aciers (1981-1985), Responsable formation information à la DRH de Sofrem / Sers – Groupe Pechiney (1975 – 1980). Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'un DESS en Science Économique. Principales expertises : - Direction de sociétés ; - Restructuration / redressement de sociétés en difficulté ; - Environnement international ; - Ressources humaines ; - Secteur de la métallurgie.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Membre du Comité d'audit et des risques	
Nombre d'actions détenues	0	
Date de première nomination	Assemblée générale du 26 juin 2020	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		- VARCO INTERNATIONAL (Président)

• Alice Wengorz •

Administratrice indépendante

Âge	59 ans	Mme Alice Wengorz est conseillère en gestion d'entreprise au sein de son propre cabinet. Elle est spécialisée en stratégie, organisation et processus de l'entreprise et ressources humaines. Elle a précédemment exercé cette profession et développé ses compétences au sein du Cabinet Deloitte & Touche GmbH et du Cabinet Arthur Andersen & Co. GmbH. Pendant plus de 15 ans, elle a occupé le poste de juge honoraire au tribunal de grande instance et au tribunal d'instance de Francfort-sur-le-Main (Allemagne). Elle est diplômée en sciences économiques. Principales expertises : - Économie ; - Ressources humaines ; - Environnement international.
Nationalité	Allemande	
Membre d'un Comité	Membre du Comité RSE, Nominations et Rémunérations	
Nombre d'actions détenues	700	
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2016	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat	2026	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		Aucun

• Ernest Jacquet •

(en qualité de représentant de JSA)

Administrateur non indépendant

Âge	28 ans	JSA est une société anonyme de droit belge contrôlée par M. Éric Jacquet, dont le représentant permanent au sein du Conseil d'administration est M. Ernest Jacquet. M. Ernest Jacquet exerce actuellement des fonctions au sein de STAPPERT France. Il a occupé différents postes dans le Groupe, en particulier, au sein d'IMS France (directeur d'agence région Nord et Ile de France) et de JACQUET Lyon (fonctions commerciales). Il est diplômé d'un Master of Science in Global Innovation & Entrepreneurship à l'emlyon. M. Ernest Jacquet est le fils de M. Éric Jacquet, Président-Directeur général de la Société. Principales expertises : - Finance ; - Secteur de la métallurgie ; - Direction de sociétés.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Membre du Comité d'audit et des risques Membre du Comité RSE, Nominations et Rémunérations	
Nombre d'actions détenues (JSA)	9 648 941	
Date de première nomination (JSA)	Assemblée générale du 30 juin 2010	
Date du dernier renouvellement (JSA)	Assemblée générale du 28 juin 2024	
Date de fin de mandat (JSA)	2026	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.2025 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		Aucun

Politique de mixité au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est attentif à l'équilibre de sa composition et de celle de ses Comités qu'il évalue tous les ans. Il veille à :

- maintenir une diversité notamment en terme d'expériences professionnelles ;
- compter au moins un tiers de membres indépendants conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF ;
- compter au minimum 40 % d'administrateurs de chaque sexe conformément aux prescriptions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce.

Les administrateurs disposent d'expériences diverses et complémentaires avec pour certains une connaissance historique du Groupe et de son environnement.

	Secteur de la métallurgie	Direction de sociétés	Stratégie et M&A	Environnement international	Restructuration / redressement de sociétés	Finance / Audit	Banque	Juridique	Économie	Ressources humaines	RSE	Conformité
Éric Jacquet	✓	✓	✓	✓								
Jean Jacquet	✓	✓	✓									
Gwendoline Arnaud		✓						✓			✓	
Séverine Besson		✓		✓						✓	✓	
Ambre Jacquet												
Jacques Leconte						✓	✓		✓			
Dominique Takizawa		✓	✓	✓		✓	✓	✓				✓
Pierre Varnier	✓	✓		✓	✓					✓		
Alice Wengorz				✓					✓	✓		
JSA représentée par Ernest Jacquet	✓	✓				✓						
Total administrateurs	4	7	3	5	1	3	2	2	2	3	2	1

Missions et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent.

Dans ce cadre, le Conseil, notamment :

- délibère sur la stratégie de la Société et sur les opérations qui en découlent et, plus généralement, sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements importants ;
- désigne la Direction générale de la Société et contrôle sa gestion ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché notamment à travers les comptes et les rapports ou à l'occasion d'opérations significatives.

La conclusion des opérations suivantes doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute acquisition ou cession de participations ou toute acquisition ou cession de fonds de commerce pour une valeur d'entreprise, pour chaque opération, supérieure à 5 millions d'euros ;
- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société ;
- les avals, cautions et garanties, dans les conditions déterminées par les textes applicables.

Le Président du Conseil d'administration ou, le cas échéant le Vice-Président, organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des Comités du Conseil d'administration. Il s'assure que les membres du

Conseil d'administration sont en mesure de remplir leur mission et que le Conseil d'administration consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du Groupe.

Le Président du Conseil d'administration est le seul à pouvoir s'exprimer au nom de cette instance.

En 2024, une formation sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) a été dispensée aux administrateurs, à la direction générale et aux principales directions de la Société par un cabinet spécialisé.

En matière de durabilité, le Conseil d'administration est chargé de développer et de promouvoir la mise en œuvre de la démarche de durabilité au sein du Groupe.

Ce déploiement est supervisé par le Comité RSE, Nominations et Rémunérations. Le Directeur général délégué et le Directeur général finance sont garants de la remontée d'informations en la matière auprès de ce Comité.

Le Comité RSE, Nominations et Rémunérations est également chargé du pilotage et du suivi des IRO (Impacts positifs ou négatifs, Risques et Opportunités) matériels du Groupe. Les IRO sont revus annuellement, tant sur leur caractère approprié et leur exhaustivité que sur les objectifs à atteindre, le cas échéant, et les procédures mises en œuvre pour les adresser (politique, actions, objectifs, indicateurs). Le Comité RSE, Nominations et Rémunérations présente au Conseil d'administration la revue des IRO et lui fait part, le cas échéant, de ses recommandations en matière de procédures à mettre en œuvre et d'orientation stratégique.

Les IRO matériels sont intégrés dans la gestion des risques du Groupe.

Pour remplir sa mission, le Comité RSE, Nominations et Rémunérations s'appuie sur des éléments clés de l'organisation :

- La Direction générale ;
- Les directions opérationnelles des divisions, chargées de développer les divisions dans le cadre des options stratégiques et des objectifs définis par la Direction générale ;
- Les fonctions centrales (direction des achats, direction de l'audit interne, direction financière, direction juridique, direction informatique), chargées de fournir des recommandations pertinentes et un soutien fonctionnel aux filiales pour mettre en œuvre la démarche de durabilité ;
- Le comité conformité, composé de la direction juridique et de la direction de l'audit interne, spécifiquement chargé de mettre en œuvre au sein du Groupe des mesures afin d'éviter l'exposition à des risques liés au non-respect de certaines réglementations. Il se réunit régulièrement et rend compte de ses travaux trimestriellement à la Direction générale.

Au sein du Conseil d'administration, le déploiement des politiques et actions en matière de conformité est supervisé par le Comité d'audit et des risques.

4.1.1.3.2 Informations fournies aux organes d'administration et de direction en matière de durabilité (GOV-2)

Le Comité RSE, Nominations et Rémunérations fait part de ses recommandations au Conseil d'administration en matière de durabilité (cf. § 4.1.1.3.1).

4.1.1.3.3 Les systèmes d'incitations et politique de rémunération en place en matière de durabilité (GOV-3)

La rémunération variable du Directeur général est composée d'une partie basée sur des critères quantitatifs et d'une partie sur des critères qualitatifs intégrant un volet RSE (cf. chapitre 2 – Gouvernement d'Entreprise - § 2.3.1.2.2). En 2025, la rémunération variable basée sur des critères qualitatifs repose sur un objectif d'adaptation du Groupe à la conjoncture et la poursuite des efforts en matière de RSE et CSRD au sein du Groupe. Elle n'intègre pas de critère spécifiquement lié au climat.

Cette rémunération variable peut représenter 10 % de la rémunération fixe annuelle brute du Directeur général. La réalisation de ces objectifs est évaluée par le Comité RSE, Nominations et Rémunérations.

Les modalités relatives aux systèmes d'incitations et politique de rémunération en matière de durabilité sont revus annuellement par le Comité RSE, Nominations et Rémunérations.

Par ailleurs, la rémunération des membres du Conseil d'administration ou de la direction n'intègre pas de critère lié au climat.

4.1.1.3.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)

La table de correspondance ci-dessous présente des informations relatives au processus de diligence raisonnable du Groupe :

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Paragraphes de la déclaration relative à la durabilité
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	4.1.1.3.1 Présentation et rôle des organes d'administration et de direction
b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de diligence raisonnable	4.1.1.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes 4.1.1.4.1 Procédure d'identification et d'évaluation des IRO
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	4.1.1.4.1 Procédure d'identification et d'évaluation des IRO
d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires

4.1.1.3.5 Gestion des risques et contrôles internes en lien avec l'état de durabilité (GOV-5)

Les risques identifiés au sein des opérations propres, dans le cadre de l'analyse de la double matérialité, sont repris dans la cartographie des risques du Groupe qui est présentée dans le chapitre 3- Gestion des risques.

Le dispositif de contrôle interne lié au processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité est décrit dans le chapitre 3- Gestion des risques.

4.1.1.4 Présentation et gestion des IRO

4.1.1.4.1 Procédure d'identification et d'évaluation des IRO (IRO-1)

La méthodologie utilisée par JACQUET METALS pour l'analyse de double matérialité (DMA) repose sur les standards *ESRS* (*European Sustainability Reporting Standards*) et les guides méthodologiques publiés par l'*EFRAG* (*European Financial Reporting Advisory Group*). Cette analyse a couvert l'ensemble de la chaîne de valeur de JACQUET METALS, de ses relations d'affaires ainsi que toutes les zones géographiques concernées, en suivant trois étapes clés : identification, évaluation et priorisation des IRO.

Identification des IRO

En 2024, le processus d'identification et d'évaluation des IRO a été supervisé et approuvé par une équipe projet regroupant la Direction générale dont les directeurs opérationnels de divisions, la Direction générale finance, la direction juridique et la direction de l'audit interne.

Pour mener cette analyse, l'ensemble des normes agnostiques au sens des *ESRS* a été revu, ainsi que les sujets spécifiques au secteur de la distribution des métaux et à JACQUET METALS. Les parties prenantes qu'elles soient internes ou externes ont été identifiées en tenant compte de leur expertise en matière de durabilité. Les parties prenantes externes n'ont pas été directement consultées. En effet, le Groupe a considéré qu'il avait une connaissance suffisante des intérêts de ses principales parties prenantes, notamment les personnels, les fournisseurs, les clients, les banques et les investisseurs. Enfin, le Groupe a fait appel à un cabinet de conseil spécialisé afin de l'accompagner dans la réalisation de cette analyse.

Les ateliers d'identification et d'évaluation des IRO ont notamment impliqué :

- la Direction générale,
- les directions opérationnelles des divisions et quelques directeurs de filiales,
- la direction des achats,
- la direction financière,
- la direction juridique,
- la direction de l'audit interne,
- la direction informatique.

Dans le cadre de ces ateliers, une attention particulière a été portée sur :

- l'empreinte carbone du Groupe,
- les spécificités du Groupe, opérationnelles et locales en matière sociale,
- les dépendances et pressions exercées sur la nature par les activités,

- les relations d'affaires avec les différentes parties prenantes,
- les zones géographiques d'implantation du Groupe ;
- les ressources entrantes et sortantes, y compris les typologies de déchets générés,
- les types de pollution générées par l'activité (eau, air, sol, sonore, etc.),
- les zones géographiques d'implantation des sites, notamment les localisations des actifs et activités ainsi que leur exposition aux risques d'adaptation ou de transition climatiques ou de biodiversité, aux risques de gestion de l'eau et des ressources marines, aux risques systémiques, aux enjeux politiques et réglementaires. Lors des ateliers, tous les sites ont fait l'objet d'une analyse; à ce titre, aucun site n'est situé dans une zone sensible ou protégée (E4-SBM3),
- l'économie circulaire en lien avec les activités du Groupe.

L'identification des risques et des impacts liés à l'adaptation au changement climatique a été effectuée en fonction des scénarios potentiels publiquement disponibles sur ce sujet, tenant compte de l'objectif de limitation du réchauffement climatique entre 1,5°C et 4°C selon le scénario du GIEC (RCP 8.5 et 2.6). Le Groupe a évalué son exposition au risque d'inondation côtier qui n'a révélé aucun impact significatif sur son activité. Cette approche par scénario n'a pas été appliquée pour l'enjeu relatif à la biodiversité.

Les scénarios utilisés sont cohérents avec ceux des états financiers.

Des risques physiques du fait d'événements climatiques (incendies, inondations, etc.) pourraient perturber la chaîne d'approvisionnement ou l'activité des centres de distribution du Groupe.

Toutefois, le Groupe n'a pas identifié de risque physique et de transition significatif du fait d'événements climatiques en raison de la non-dépendance vis-à-vis d'un fournisseur en particulier, et de ses nombreuses implantations (environ 120 centres de distribution dans 23 pays). Ainsi, le Groupe n'a pas mis en place de plan de résilience face au changement climatique.

Afin de mieux définir et évaluer ses IRO, le Groupe a pris en compte à la fois les informations disponibles en interne et les sources externes, tels que des rapports de recherche, des analyses économiques sectorielles ou des travaux de paires.

Méthodologie de cotation d'un IRO

L'évaluation de la criticité d'un IRO a été réalisée selon le schéma suivant.



- La sévérité d'un IRO représente l'importance des conséquences en cas de réalisation. Le niveau de sévérité est évalué différemment selon qu'il s'agisse :
 - de la sévérité d'impact (sur l'environnement ou les personnes) ou
 - de la sévérité financière (image, impacts réglementaire, opérationnel et/ou stratégique pour le Groupe).
- La probabilité de survenance d'un IRO est l'estimation de sa concrétisation. Elle peut être déterminée sur une base historique, prospective ou par une combinaison des deux.

Sévérité d'impact

Afin de prendre en compte les 3 dimensions requises par la réglementation, la sévérité correspond à la multiplication suivante.



- L'ampleur d'un événement se réfère à sa gravité.
- L'étendue dépend du nombre de personnes ou de sites potentiellement affectés.
- Un événement est irrémédiable lorsqu'un retour à l'état original est impossible.

Afin de ramener la note entre 1 et 4, la table de correspondance suivante est utilisée :

Pour les impacts **positifs**

Table de correspondance

Cotation	Sévérité
Entre 1 et 2	1
Entre 3 et 6	2
Entre 7 et 9	3
Entre 10 et 16	4

Pour les impacts **négatifs**

Table de correspondance

Cotation	Sévérité
Entre 1 et 5	1
Entre 6 et 16	2
Entre 17 et 27	3
Entre 28 et 64	4

Les échelles d'évaluation de la sévérité d'impact ont été établies en fonction des critères suivants :

- L'ampleur allant de la détérioration mineure (cotation 1) à des détériorations majeures et irréversibles des conditions de vie des personnes ou de l'environnement (cotation 4).
- L'étendue allant d'une limitation du nombre de personnes concernées ou un impact environnemental localisé (cotation 1) à une multiplicité de personnes touchées et un impact environnemental mondial (cotation 4) ;
- Caractère remédiable (cotation 1) à irrémédiable (cotation 4).

Concernant la sévérité financière, l'évaluation des seuils financiers est alignée avec les seuils utilisés pour la cartographie des risques du Groupe et correspond à une cotation comprise entre 1 (mineur : pas d'impact d'image, non-conformité réglementaire mineure, etc.) et 4 (majeur : impact majeur sur la réputation, impact financier important, etc.).

Les horizons temporels se définissent comme suit :

- Court terme : période de référence des états financiers ;
- Moyen terme : 4 ans à compter de la fin de la période de référence ;
- Long terme : au-delà des 5 ans.

Priorisation des IRO

Après analyse des résultats par l'équipe projet, il a été jugé pertinent de définir un seuil de matérialité à 9 permettant d'orienter le contenu de l'état de durabilité sur les sujets les plus importants pour le Groupe et les parties prenantes.

Evolution des IRO en 2025

En 2025, le Groupe a procédé à une revue de son analyse de double matérialité et l'a fait évoluer de la façon suivante :

- Le risque « RGPD - Opérations propres » devient non matériel du fait d'une criticité revue à la baisse, et ce, compte-tenu de la nature des données gérées par le Groupe (ces données ne sont pas considérées comme sensibles au regard de la réglementation européenne sur la protection des données dites RGPD) ;
- Le risque « Taxation rétroactive des importations d'acier - Opérations propres » est exclu de l'analyse de double matérialité car il est uniquement financier et sans impact sur l'environnement ou les personnes.

4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)

IRO matériels	Impact, Risque Opportunité	Description de l'IRO, de la conséquence (sur la population / environnement) & partie prenante concernée	Périmètre (nature de l'activité / relations d'affaires)	Avéré/ Potentiel	Horizon temporel	Actions prévues ou mises en place Résilience de la stratégie Conséquences sur la prise de décision	Criticité : Conséquences de l'impact Effets financiers pour les risques et opportunités
ESRS E1 - Changement climatique							
Conditions environnementales de travail	Impact négatif	Dégradation des conditions de travail pour les employés de la chaîne de valeur amont (impact de la chaleur, des catastrophes naturelles, etc.) en cas d'incapacité à s'adapter aux changements climatiques et aux aléas climatiques.	Chaîne de valeur amont <i>(les employés chez les producteurs de métaux)</i>	Potentiel	Long terme	- Code de conduite fournisseurs couvrant l'ensemble des questions de durabilité sur la chaîne de valeur amont (droits de l'Homme, conditions de travail, environnement, éthique commerciale et intégrité) - Suivi du taux d'adhésion pour les fournisseurs les plus significatifs <i>Conséquences dans la sélection et la conduite des relations fournisseurs</i>	Modérée
Emissions GES Scope 1 et 2	Impact négatif	Génération d'émissions de GES contribuant au changement climatique dues aux activités émissives des activités propres de JACQUET METALS (consommation d'énergies lors du stockage et des activités de parachèvement, etc.)	Opérations propres <i>(activité de distribution)</i>	Avéré	Court terme	- Suivi des consommations énergétiques - Sélection de modes de transports plus propres - Optimisation des chargements des unités de transport <i>Conséquences dans les décisions relatives aux modes de production, transport et stockage</i>	Modéré
Emissions GES scope 3	Impact négatif	Génération d'émissions de GES contribuant au changement climatique dues aux activités émissives de la chaîne de valeur de JACQUET METALS (consommation d'énergies lors de l'extraction, la transformation, la fabrication des métaux, lors du fret/ acheminement de biens et services, des activités de transformation pour l'utilisateur final, etc.)	Chaîne de valeur amont et aval <i>(activités de production des fournisseurs et prestataires, clients)</i>	Avéré	Court terme	- Code de conduite fournisseurs du Groupe couvrant l'ensemble des questions de durabilité sur la chaîne de valeur amont (droits de l'Homme, conditions de travail, environnement, éthique commerciale et intégrité) - Suivi du taux d'adhésion pour les fournisseurs les plus significatifs - À terme, orienter le comportement des acheteurs et des clients vers la consommation d'acier plus vertueux <i>Conséquences dans la sélection et la conduite des relations fournisseurs</i>	Forte
ESRS E2 – Pollution							
Pollution	Impact négatif	Pollution de l'eau, de l'air et du sol durant l'extraction des ressources naturelles, lors de la fabrication et la transformation des matières (utilisation d'eau durant le processus de refroidissement) et en cas d'accidents (fuites) conduisant à des rejets d'eau polluée. Cette pollution peut impacter la santé des employés de la chaîne de valeur lors de l'extraction et/ou la fabrication des métaux, ainsi que la santé des populations locales situées à proximité des sites de la chaîne de valeur amont	Chaîne de valeur amont <i>(activités de production des fournisseurs et prestataires)</i>	Avéré	Moyen terme	- Code de conduite fournisseurs du Groupe couvrant l'ensemble des questions de durabilité sur la chaîne de valeur amont (droits de l'Homme, conditions de travail, environnement, éthique commerciale et intégrité) - Suivi du taux d'adhésion pour les fournisseurs les plus significatifs <i>Conséquences dans la sélection et la conduite des relations fournisseurs</i>	Forte
Substances (très) dangereuses	Impact négatif	Utilisation et rejet de substances (très) dangereuses (nickel, chrome, etc.) résultant de l'extraction et/ou de la production pouvant polluer l'eau, l'air et les sols et impactant la santé humaine.	Chaîne de valeur amont <i>(activité de production des fournisseurs, prestataires et employés de la chaîne de valeur en contact avec les substances dangereuses ainsi que les communautés potentiellement directement affectées par les substances)</i>	Avéré	Moyen terme	- Code de conduite fournisseurs du Groupe couvrant l'ensemble des questions de durabilité sur la chaîne de valeur amont (droits de l'Homme, conditions de travail, environnement, éthique commerciale et intégrité) - Suivi du taux d'adhésion pour les fournisseurs les plus significatifs <i>Conséquences dans la sélection et la conduite des relations fournisseurs</i>	Forte

IROs matériels	Impact, Risque Opportunité	Description de l'IRO, de la conséquence (sur la population / environnement) & partie prenante concernée	Périmètre (nature de l'activité / relations d'affaires)	Avéré/ Potentiel	Horizon temporel	Actions prévues ou mises en place Résilience de la stratégie Conséquences sur la prise de décision	Criticité : conséquences de l'impact Effets financiers pour les risques et opportunités
ESRS E3 – Ressources en eau et marines							
Consommation d'eau	Impact négatif	Dégradation de la disponibilité en eau pour les populations locales et la planète du fait de la consommation d'eau requise pour les activités de la chaîne de valeur amont de JACQUET METALS lors de l'extraction, de la transformation de la matière et/ou de la fabrication des métaux.	Chaîne de valeur amont (activité de production des fournisseurs, prestataires et populations locales directement impactées par la raréfaction de l'eau dans les zones en stress hydrique)	Potentiel	Moyen terme	- Code de conduite fournisseurs du Groupe couvrant l'ensemble des questions de durabilité sur la chaîne de valeur amont (droits de l'Homme, conditions de travail, environnement, éthique commerciale et intégrité) - Suivi du taux d'adhésion pour les fournisseurs les plus significatifs Conséquences dans la sélection et la conduite des relations fournisseurs	Modérée
Rejet d'eau usée	Impact négatif	Dégradation de l'environnement et/ou de la santé des populations locales résultant de rejets d'eau usée dans la nature ou dégradation de la qualité de l'eau des eaux communes à la suite de rejets volontaires ou involontaires (fuites à la suite d'accidents) dans la chaîne de valeur amont.				Modérée	
ESRS E4 – Biodiversité et écosystème							
Détérioration de la biodiversité	Impact négatif	Détérioration de la biodiversité et des écosystèmes (due à l'extraction des matières premières, aux sites de fabrication) résultant des activités de la chaîne de valeur amont de JACQUET METALS.	Chaîne de valeur amont (activité de production des fournisseurs et prestataires)	Avéré	Moyen terme	- Code de conduite fournisseurs du Groupe couvrant l'ensemble des questions de durabilité sur la chaîne de valeur amont (droits de l'Homme, conditions de travail, environnement, éthique commerciale et intégrité) - Suivi du taux d'adhésion pour les fournisseurs les plus significatifs Conséquences dans la sélection et la conduite des relations fournisseurs	Forte
ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire							
Chutes de métal	Impact positif	Contribution à la circularité du secteur des métaux par la revente des chutes de métal à des recycleurs qui les réintègrent dans le processus de production via les filières électriques.	Opérations propres (activité de distribution)	Avéré	Court terme	- Utilisation de matières initialement recyclées pour le processus de production (entrants) - Recyclage systématique et intégral des chutes de métal (sortants) Conséquences dans les modalités de production et de communication des activités	Modérée
Réinjection des métaux dans le cycle de production	Impact positif	Réinjection dans le cycle de production des métaux via la récupération et revente des produits finis auprès des clients et utilisateurs finaux.	Chaîne de valeur aval	Avéré	Court terme		Forte
Ressources naturelles	Impact négatif	Appauvrissement des stocks naturels et raréfaction des ressources résultant de l'extraction des matières premières requises à la fabrication des aciers.	Chaîne de valeur amont (activité de production des fournisseurs et prestataires)	Avéré	Long terme	Conséquences dans la sélection et la conduite des relations fournisseurs	Forte

IROs matériels	Impact, Risque Opportunité	Description de l'IRO, de la conséquence (sur la population / environnement) & partie prenante concernée	Périmètre (nature de l'activité / relations d'affaires)	Avéré/ Potentiel	Horizon temporel	Actions prévues ou mises en place Résilience de la stratégie Conséquences sur la prise de décision	Criticité : conséquences de l'impact Effets financiers pour les risques et opportunités
ESRS S1 – Les salariés							
Formation	Impact négatif	Manque potentiel de déploiement de formations conduisant à une réduction des opportunités professionnelles pour les collaborateurs.	Opérations propres (tous les personnels salariés)	Potentiel	Moyen terme	Formation régulière des collaborateurs Conséquences dans les orientations de la gestion des ressources humaines	Faible
	Risque	Perte d'efficience et de productivité du fait d'une absence de formation et/ou de plan de carrière pour les collaborateurs.	Opérations propres (tous les personnels salariés)	Potentiel	Moyen terme		Faible
Santé-sécurité	Impact négatif	Atteinte à l'intégrité physique (coupures et blessures diverses liées à la manutention et au découpage, chutes) des collaborateurs de JACQUET METALS du fait d'un incident.	Opérations propres (personnels salariés et non-salariés)	Potentiel	Moyen terme	- Diffusion d'instructions et de consignes de sécurité ; - Contrôles réglementaires des équipements - Recensement et analyse des accidents du travail et mise en place d'actions - Amélioration des postes de travail - Nomination d'un responsable sécurité au niveau des centres de distribution	Modérée
	Risque	Engagement de la responsabilité des dirigeants et/ou sanctions financières du fait d'un incident de sécurité d'un collaborateur.	Opérations propres (personnels salariés et non-salariés)	Potentiel	Moyen terme		Faible
Rotation des effectifs	Risque	Coût lié à la rotation des effectifs (perte de productivité, incapacité à recruter...).	Opérations propres (tous les personnels salariés)	Potentiel	Court terme	Conséquences dans les orientations de la gestion des ressources humaines - Dialogue continu et remontée des alertes - Formation régulière des collaborateurs Conséquences dans les orientations de la gestion des ressources humaines	Faible
ESRS S2 – Employés de la chaîne de valeur							
Conditions de travail	Impact négatif	Dégradation des conditions de travail (temps de travail, salaires, dialogue social etc.), entrainant la fragilisation de la condition morale et financière des employés de la chaîne de valeur amont (absence de sécurité de l'emploi, salaires bas, temps de travail élevé, manque de formation, discrimination, faible dialogue social et liberté d'association).	Chaîne de valeur amont (tous les employés des fournisseurs de métaux principalement localisés en Europe, en Chine et en Inde).	Potentiel	Moyenterme	- Code de conduite fournisseurs du Groupe couvrant l'ensemble des questions de durabilité sur la chaîne de valeur amont (droits de l'Homme, conditions de travail, environnement, éthique commerciale et intégrité) - Suivi du taux d'adhésion pour les fournisseurs les plus significatifs Conséquences dans la sélection et la conduite des relations fournisseurs	Faible
Santé-sécurité	Impact négatif	Détérioration des conditions de travail avec un manque de protection des employés de la chaîne de valeur amont entraînant des accidents fréquents et graves impactant leur santé morale et physique.	Chaîne de valeur amont (tous les employés des fournisseurs de métaux)	Potentiel	Moyen terme		Modérée
Droits humains	Impact négatif	Atteinte de l'intégrité physique, morale ou psychologique des employés de la chaîne de valeur amont (y compris les plus vulnérables) du fait du non-respect des libertés fondamentales (travail forcé, travail des enfants, etc.) ou de pratiques discriminantes (genre, handicap par exemple).	Chaîne de valeur amont (tous les employés des fournisseurs de métaux)	Potentiel	Moyen terme		Forte
ESRS G1 – Gouvernance							
Corruption	Risque	Pertes opérationnelles, sanctions financières et dégradation réputationnelle, difficultés d'accès au financement en raison de comportements allant à l'encontre de l'éthique des affaires au sein de JACQUET METALS ou de sa chaîne de valeur.	Opérations propres, chaîne de valeur amont et aval	Potentiel	Moyen terme	- Code de conduite anti- corruption du Groupe - Ligne d'alerte du Groupe Conséquences dans les orientations données par la direction sur la conduite des affaires	Faible
	Impact négatif	Dégradation de la conduite des affaires et de l'environnement économique du secteur de l'acier résultant des actes de corruption/ pots de vin et/ou pratiques anticoncurrentielles par les fournisseurs, collaborateurs et/ou clients de JACQUET METALS.	Opérations propres, chaîne de valeur amont et aval	Potentiel	Moyen terme	- Code de conduite anti-corruption du Groupe - Ligne d'alerte du Groupe Conséquences dans les orientations données par la direction sur la conduite des affaires	Faible

4.1.1.4.3 Exigences en matière de divulgation dans l'ESRS couvertes par la déclaration de durabilité (IRO-2)

Ces données sont présentées en annexes du présent état de durabilité.

4.1.1.5 Base d'établissement des déclarations

4.1.1.5.1 Préparation des déclarations de l'état de durabilité (BP-1)

Le Groupe publie un état de durabilité dont le périmètre correspond à celui des états financiers consolidés.

Les données quantitatives présentées n'ont pas été validées par un organisme externe autre que les Commissaires aux comptes en charge de la durabilité. La plupart d'entre elles ont été obtenues par des reportings envoyés par les filiales, sauf mention contraire dans le texte et/ou estimation (cf. § 4.1.1.5.2). Lors de l'établissement de l'état de durabilité, l'intégralité de la chaîne de valeur du Groupe (cf. § 4.1.1.1.1) a été prise en considération, c'est-à-dire de la récupération des métaux usagés ou de l'extraction de minerais jusqu'aux utilisateurs finaux.

Pour l'exercice 2025, les filiales du Groupe ne sont pas tenues de publier un état de durabilité de manière individuelle.

Par ailleurs, JACQUET METALS a décidé de ne pas communiquer certaines informations relevant de données commerciales sensibles telles que les volumes d'achats et les volumes distribués.

Aucune autre réglementation applicable à JACQUET METALS nécessitant la publication d'informations supplémentaires en matière de durabilité n'existe à ce jour.

4.1.1.5.2 Déclarations en lien avec des circonstances particulières (BP-2)

Les informations sur la durabilité ont été établies conformément aux exigences légales et réglementaires découlant de la transposition en droit français de la CSRD. Il subsiste encore des incertitudes concernant l'interprétation des textes. De plus, l'absence de pratiques établies ou de données comparables, ainsi que les difficultés de collecte de données, notamment au sein de la chaîne de valeur, sont à prendre en compte. Dans ce contexte, le Groupe a appliqué les exigences normatives fixées par les ESRS, à la date d'établissement du présent état de durabilité et sur la base des informations disponibles.

Des changements sont intervenus dans la préparation et la présentation des informations de durabilité, liés à un recalcul des données 2024 sur le poste Transport amont et distribution (Scope 3), ainsi qu'à des évolutions des facteurs d'émissions utilisés (Scope 2 *market-based*). Les raisons et la nature de ces ajustements sont décrites plus en détail dans le paragraphe ESRS E1-6.

Le Groupe a communiqué des estimations de données et d'informations avec un certain niveau d'incertitude.

Néanmoins, dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe pourrait faire évoluer ses reportings pour réduire ce niveau d'incertitude, notamment en suivant les pratiques du marché.

Estimations de données et informations quantitatives avec un haut niveau d'incertitude

Les estimations de données et informations quantitatives avec un haut niveau d'incertitude sont détaillées dans les paragraphes suivants :

- § 4.1.2 – Environnement – paragraphes introductifs
- § 4.1.2.2 – Économie circulaire

Les estimations pourraient être ajustées dans les prochaines publications lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles.

Incorporations par renvoi

Les informations relatives à la gestion des risques et contrôles internes en lien avec le présent état de durabilité sont mentionnées au Chapitre 3 – Gestion des risques.

4.1.2 ENVIRONNEMENT

L'activité principale de JACQUET METALS consiste à stocker des métaux spéciaux et à les distribuer en l'état ou mis à dimension (cf. § 4.1.1.1). À ce titre, les principales matières entrantes sont les aciers inoxydables et les métaux pour la mécanique.

La production des aciers peut être réalisée au moyen de :

- fours à arcs électriques (filière électrique ou filière recyclage), à partir d'acier issu du recyclage. Cette filière a généralement été privilégiée pour les productions de petits volumes, notamment pour les aciers spéciaux et aciers inoxydables qui sont les marchés du Groupe ;
- hauts fourneaux (filière non électrique) alimentés notamment au gaz (l'acier est alors fabriqué à partir de minerais de fer et de coke). Cette filière est surtout utilisée pour la production de masse (aciers communs, dits de commodité) qui ne sont pas les marchés du Groupe.

Le Groupe a une connaissance précise de sa chaîne d'approvisionnement et estime qu'environ 75% de ses achats proviennent de métaux recyclés. Cette estimation est réalisée à partir d'une moyenne pondérée du pourcentage de métaux recyclés utilisés par les fournisseurs en fonction de leurs gammes de produits, leurs typologies d'aciers ainsi que leurs localisations.

Le Groupe estime par ailleurs que 90 % des métaux présents dans les produits en aval de la chaîne de valeur reviennent dans le cycle après une période supérieure à 10 ans pour être réintégrés dans le processus de fabrication (cf. § 4.1.2.2).

À la suite de l'analyse de double matérialité effectuée, les IRO matériels identifiés relatifs à l'environnement sont les suivants :

Titre	IRO	Description
Conditions environnementales de travail	Impact négatif	Dégradation des conditions de travail pour les employés de la chaîne de valeur amont (impact de la chaleur, des catastrophes naturelles, etc.) en cas d'incapacité à s'adapter aux changements climatiques et aux aléas climatiques.
Émissions GES - Scopes 1 et 2	Impact négatif	Génération d'émissions de GES contribuant aux changements climatiques dues aux activités émissives des opérations propres de JACQUET METALS (consommation d'énergies lors du stockage et des activités de parachèvement, etc.).
Émissions GES - Scope 3	Impact négatif	Génération d'émissions de GES contribuant au changement climatique dues aux activités émissives de la chaîne de valeur de JACQUET METALS (consommation d'énergies lors de l'extraction/ la transformation/ la fabrication des métaux, lors du fret/acheminement de biens et services, des activités de transformation pour l'utilisateur final, etc.).
Pollution	Impact négatif	Pollution de l'eau, de l'air et du sol durant l'extraction des ressources, lors de la fabrication et la transformation des matières (utilisation d'eau durant le processus de refroidissement) et en cas d'accidents (fuites) conduisant à des rejets d'eau polluée. Cette pollution peut impacter la santé des employés de la chaîne de valeur lors de l'extraction ou de la fabrication des métaux, ainsi que la santé des populations locales situées à proximité des sites de la chaîne de valeur amont.
Substances (très) dangereuses	Impact négatif	Utilisation et rejet de substances (très) dangereuses (nickel, chrome, etc.) résultant de l'extraction et/ou de la production pouvant polluer l'eau, l'air et les sols et impactant la santé humaine.
Consommation d'eau	Impact négatif	Dégradation de la disponibilité en eau pour les populations locales et la planète du fait de la consommation d'eau requise pour les activités de la chaîne de valeur amont de JACQUET METALS lors de l'extraction, de la transformation de la matière et/ou de la fabrication des métaux.
Rejet d'eau usée	Impact négatif	Dégradation de l'environnement et/ou de la santé des populations locales résultant de rejets d'eau usée dans la nature ou de la dégradation de la qualité des eaux communes à la suite de rejets volontaires ou involontaires (fuites à la suite d'accidents) dans la chaîne de valeur amont.
Détérioration de la biodiversité	Impact négatif	Détérioration de la biodiversité et des écosystèmes (due à l'extraction des matières premières ou aux sites de production) résultant des activités de la chaîne de valeur amont.
Ressources naturelles	Impact négatif	Appauvrissement des stocks naturels et raréfaction des ressources résultant de l'extraction des matières premières requises à la fabrication des métaux.
Chutes de métal	Impact positif	Contribution à la circularité du secteur des métaux par la revente des chutes de métal à des recycleurs qui les réintègrent dans le processus de production à travers la filière électrique.
Réinjection des métaux dans le cycle de production	Impact positif	Réinjection dans le cycle de production des métaux à travers la récupération et revente des produits finis.

4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats

Ce paragraphe présente les enjeux matériels suivants relatifs à la chaîne de valeur amont : le changement climatique (E1-2, E1-3, E1-4), la pollution (E2-1, E2-2, E2-3), l'eau (E3-1, E3-2, E3-3), la biodiversité (E4-2, E4-3, E4-4), l'économie circulaire (E5-1, E5-2, E5-3), et les employés de la chaîne de valeur (S2-1, S2-2, S2-4 cf. §4.1.3.1)

E1-4, E2-3, E3-3, E4-4, E5-3

Le Groupe n'a pas fixé d'objectifs sur ces différents enjeux qui dépendent en majorité des acteurs de la chaîne de valeur amont.

E1-2, E2-1, E3-1, E4-2, E5-1

Néanmoins, le Groupe s'attache à prendre en considération les critères RSE dans sa politique d'achat, tout en veillant à l'équilibre entre le coût, la qualité et la disponibilité des métaux.

Pour cela, la sélection des fournisseurs résulte d'un processus visant à évaluer leur compétitivité et leur capacité à répondre aux exigences du Groupe notamment en matière de durabilité.

Code de conduite fournisseurs

Le Groupe considère ses fournisseurs comme des partenaires de confiance pour établir un dialogue efficient avec les employés de la chaîne de valeur amont ainsi que pour recueillir leurs intérêts et points de vue.

À ce titre, il a mis en œuvre un code de conduite fournisseur permettant de couvrir l'ensemble des questions matérielles de durabilité sur la chaîne de valeur amont, à savoir :

- Droits de l'Homme : travail forcé, travail des enfants, discrimination et harcèlement au travail ;
- Conditions de travail : droits fondamentaux des employés de la chaîne de valeur, dialogue social et santé et sécurité au travail ;
- Environnement : lois applicables et impacts environnementaux ;
- Ethique commerciale et intégrité : corruption, concurrence et délit d'initié.

Ce code fait notamment référence aux 10 principes du pacte mondial des Nations-Unies et aux normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Il s'inscrit dans une démarche d'achats responsables et couvre l'ensemble de la chaîne de valeur amont, à l'exception du risque de stress hydrique.

E1-3, E2-2, E3-2, E4-3, E5-2

Le Groupe a mis en place une évaluation périodique de ses principaux fournisseurs afin de mesurer leur exposition au risque environnemental et d'apprécier le niveau d'intégration des critères RSE au sein de leur organisation.

La Direction des achats veille à l'adhésion des fournisseurs les plus significatifs au code de conduite qui intègre des éléments de durabilité. L'adhésion d'un fournisseur est renouvelable tous les trois ans.

Le Groupe a ainsi évalué ses fournisseurs les plus significatifs, représentant environ 71 % des approvisionnements 2025 (en valeur) ; 98 % des fournisseurs a adhéré au code de conduite fournisseur. Cette adhésion est constituée par la signature du code de conduite fournisseurs ou par la confirmation de l'application d'un code équivalent.

JACQUET METALS se réserve le droit d'adapter ou suspendre la relation commerciale avec un fournisseur en cas d'adhésion partielle ou de non-adhésion au code de conduite fournisseurs.

En cas d'absence d'adhésion, la Société effectue une analyse au cas par cas en fonction du fournisseur concerné. Les actions correctives peuvent notamment consister en :

- Une prise de rendez-vous par la direction des achats avec le fournisseur concerné (demande d'informations complémentaires, documentation, etc.) ;
- Un audit (interne ou externe).

Dans tous les cas, si l'un des principes du code de conduite fournisseur n'est pas respecté, le fournisseur doit prendre des mesures correctives adaptées.

Qualité des approvisionnements

JACQUET METALS veille à maintenir un haut niveau de qualité de ses approvisionnements (traçabilité des produits, normes ISO, etc.), garantissant la réputation des produits auprès des clients finaux.

La nature même de l'activité du Groupe conduit à acheter exclusivement des produits qui répondent à des normes strictes et prédéfinies. Pour la plupart des métaux, chaque

fournisseur doit s'assurer de la correspondance entre le certificat du produit (indiquant notamment le numéro de coulée permettant de connaître l'origine des produits) et la matière qui est livrée. La majorité des approvisionnements du Groupe est ainsi traçable.

Si un produit ne présente pas le niveau de qualité conforme à la commande, une demande de non-conformité est adressée au fournisseur afin de remplacer la matière. Le taux de non-conformité n'est pas centralisé car il est estimé peu significatif.

4.1.2.2 Économie circulaire

Politique, actions et objectifs

E5-2

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à réaliser des opérations de première transformation. Ces prestations sont généralement des opérations légères de parachèvement, telles que le découpage ou le pliage, potentiellement génératrices de chutes de métal. Les chutes de métal sont systématiquement et intégralement récupérées et revendues à des recycleurs, qui les réintègreront ensuite dans le cycle de production des métaux.

E5-1

La politique d'économie circulaire de JACQUET METALS se décline sous la forme de procédures propres à chaque division qui encadrent la gestion des chutes. Leur application est supervisée par les directeurs opérationnels de division et la direction des achats.

E5-3

Le Groupe ne s'est pas fixé d'objectifs précis en matière d'économie circulaire car l'augmentation du taux de métaux recyclés utilisés par les fournisseurs est dépendant des progrès technologiques.

Indicateurs

E5-4, E5-5

La recyclabilité est un aspect clé du secteur des métaux, que ce soit en amont ou en aval des opérations propres du Groupe. Au regard des IRO matériels identifiés, JACQUET METALS s'est concentré sur l'acier afin de répondre aux enjeux de l'économie circulaire.

Le Groupe a une connaissance précise de sa chaîne d'approvisionnement et estime qu'environ 75% de ses achats proviennent de métaux recyclés.

Ce taux devrait s'améliorer dans les prochaines années, avec les progrès des filières de production pour augmenter la proportion de production en acier vert (c'est-à-dire pour la filière électrique, élargir les gammes produites).

Il est estimé que les métaux présents dans les produits en aval de la chaîne de valeur reviennent dans le cycle après une période supérieure à 10 ans. Selon *WorldSteel*, l'acier utilisé par le secteur des machines et équipements, dans lequel les clients du Groupe opèrent, est recyclé à 90 %*.

*Source WorldSteel (association professionnelle de la filière de l'acier dans le monde) worldsteel.org/about-steel/facts/steelfacts/wider-sustainability/steel-recovery-rates-by-market/

Pour l'année 2025, les chutes de métal sont d'environ 26 500 tonnes, stables par rapport à 2024. Leur quantité évolue en fonction de l'activité ainsi que de la complexité des opérations de parachèvement.

Par ailleurs, les dépenses d'emballage sont jugées peu significatives au regard des achats totaux du Groupe et le Groupe n'utilise pas de matériels biologiques.

4.1.2.3 Changement climatique

Plan de transition et objectifs sur la chaîne de valeur de JACQUET METALS

E1-1

En raison de son activité de distribution, les émissions du Groupe proviennent pour plus de 95% de facteurs externes (producteurs de métaux ou utilisateurs des produits vendus).

L'impact environnemental du Groupe est très fortement dépendant de celui des producteurs de métaux qui ne disposent pas tous d'un plan de transition ou n'utilisent pas de référentiel d'élaboration commun.

Pour les données de la chaîne amont, le Groupe complètera son évaluation en fonction des états de durabilité des producteurs à paraître dans les années à venir. En conséquence et à la date du présent document, le Groupe ne communique pas de plan de transition et ne fixe pas d'objectifs en la matière, notamment vis-à-vis des normes fixées par l'Accord de Paris (concernant la limitation du réchauffement climatique et la réduction des émissions de GES).

E1-4

À terme, l'objectif sera d'orienter le comportement des acheteurs et des clients du Groupe vers la consommation d'aciers plus vertueux, c'est-à-dire moins émetteurs de GES. Toutefois, le Groupe ne s'est pas fixé d'objectifs chiffrés en lien avec l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique. Le cas échéant, les objectifs dépendraient en majorité de la chaîne de valeur amont (cf. § 4.1.2.3).

Par ailleurs, l'activité du Groupe ne concerne pas l'extraction de charbon, pétrole ou gaz.

Politique et actions au sein des opérations propres

E1-3

Afin de limiter les impacts de son activité sur l'environnement et contribuer à l'atténuation du changement climatique, le Groupe mène des actions continues couvrant l'ensemble de ses opérations propres :

- Le suivi des consommations d'énergie ;
- Le support des initiatives visant à promouvoir les énergies renouvelables comme l'installation de panneaux solaires ou de LED ;
- L'incitation à la réduction des déplacements professionnels des employés en encourageant l'utilisation de la visioconférence ;
- Le transport des métaux (en aval), généralement sous-traité à des transporteurs indépendants, à travers :
 - L'amélioration et l'optimisation du taux de chargement des unités de transport ;
 - La sélection de modes de transport ou de véhicules propres.

Le Groupe a la volonté de développer l'installation de panneaux solaires dans ses centres de distribution, lorsque cela est possible pour les bâtiments détenus en pleine propriété et sous réserve de la faisabilité technique.

En 2025, le Groupe compte 17 000 m² de panneaux solaires (16 500 m² en 2024 après homogénéisation des méthodes de comptabilisation), ce qui représente une capacité de production d'électricité d'environ 3 000 kWhp. Le Groupe n'a pas estimé la réduction d'émission de GES attendues ou avérées résultant de l'installation des panneaux solaires.

Le Groupe entend poursuivre ses investissements en équipant de nouveaux centres de distribution à moyen terme.

Le montant des investissements en panneaux solaires est présenté dans la section Taxonomie (cf. §4.1.2.4). La production d'énergie renouvelable a augmenté de 15 % en 2025 par rapport à 2024 en lien avec les investissements réalisés.

E1-2

Le Groupe ne dispose pas de politique environnementale relative aux émissions de GES scopes 1 et 2 du fait de la non significativité des émissions de GES associées à ces 2 scopes, à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique. Les politiques relatives au scope 3 sont présentées dans le §4.1.2.1.

Indicateurs liés au changement climatique

Consommations d'énergies

E1-5

Les consommations d'énergies (électricité, gaz, fioul) sont principalement liées à l'utilisation des machines et équipements de parachèvement, au chauffage et à l'éclairage des centres de distribution du Groupe.

L'année 2024 est l'année de référence.

Consommation et mix énergétique	2025	2024
(1) Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits du charbon (MWh)	-	-
(2) Consommation de carburant provenant du pétrole brut et des produits pétroliers (MWh)	18 973*	19 411
(3) Consommation de carburant à partir de gaz naturel (MWh)	16 906	15 784
(4) Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles (MWh)	-	-
(5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (MWh)	22 325	22 932
(6) Consommation totale d'énergie fossile (MWh) (somme des lignes 1 à 5)	58 203	58 127
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	77,8 %	78,2 %
(7) Consommation d'énergie de source nucléaire (MWh)	9 389	9 576
Part de la consommation de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (%)	12,5 %	12,9 %
(8) Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (comprenant également les déchets industriels et urbains d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.) (MWh)	-	-
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)	5 881	5 338
(10) Consommation d'énergie renouvelable et non combustible autoproduite (MWh)	1 370	1 262
(11) Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh) (somme des lignes 8 à 10)	7 251	6 601
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	9,7 %	8,9 %
Consommation totale d'énergie (MWh) somme des lignes 6, 7 et 11)	74 843	74 304

Production d'énergie	2025	2024
Production d'énergie renouvelable (MWh)	3 073	2 671
Production d'énergie non renouvelable (MWh)	-	-
Production d'énergie totale (MWh)	3 073	2 671

* Des travaux concernant les reporting de consommation des chariots élévateurs sont en cours afin d'améliorer la donnée dans les années à venir. Le périmètre concerné représente moins de 5% des consommations totales d'énergie du Groupe.

L'intensité énergétique du Groupe (consommation totale d'énergie par chiffre d'affaires) est égale à 41 MWh (38 MWh en 2024) par million d'euros de chiffre d'affaires.

Ces résultats sont issus du reporting qui intègre l'ensemble des filiales du Groupe au 31 décembre 2025, sans exclusion (les données 2025 de 3 filiales ont été estimées sur la base des données 2024, représentant 0,3 % des consommations d'énergies totales en 2025). Le Groupe a utilisé les informations publiées par l'*Association of Issuing Bodies (AIB)* pour définir le mix énergétique des filiales européennes et *E-Grid* pour le mix énergétique des filiales aux Etats-Unis. Pour les filiales hors Europe et Etats-Unis, les informations du mix énergétique proviennent de l'*International Energy Agency (IEA)*.

Les consommations d'énergies des entrepôts sont reportées sur 12 mois glissants et sont calculées à partir des factures des fournisseurs d'énergie. Les consommations d'énergies des véhicules et des chariots élévateurs dépendent de leur nombre et de la consommation moyenne annuelle, réelle ou estimée.

Certaines filiales du Groupe disposent de contrats d'électricité d'origine renouvelable.

Enfin, en raison de la forte intensité énergétique de la chaîne de valeur amont (production de métaux), l'ensemble des activités du Groupe est classé en « secteurs à fort impact climatique » selon la CSRD.

Bilan carbone (émissions brutes GES scopes 1, 2 et 3) (E1-6)

Le Groupe réalise un bilan carbone annuel visant à estimer ses émissions de GES.

Scopes 1 et 2

Les émissions relatives aux scopes 1 et 2 correspondent principalement aux consommations d'énergies des centres de distribution du Groupe.

Pour calculer les émissions de GES scope 2, le Groupe applique les méthodologies basées sur la localisation et sur le marché, comme prescrit par le *Greenhouse Gas (GHG) protocol* :

- pour les émissions basées sur la localisation (*location-based*), le Groupe a utilisé des facteurs d'émission moyens de production d'énergie dans les pays où il est implanté provenant de la base *ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)* ;
- pour les émissions basées sur le marché (*market-based*), le Groupe les a quantifiées à partir des facteurs d'émission des fournisseurs auprès desquels le Groupe s'approvisionne. Lorsque l'information n'était pas disponible auprès des fournisseurs, le Groupe a fourni une estimation en se référant à l'*AIB* pour définir le mix énergétique des filiales européennes et *E-Grid* pour le mix énergétique des filiales aux Etats-Unis. Pour les filiales hors Europe et Etats-Unis, les informations du mix énergétique proviennent de l'*ADEME*.

Le Groupe a détaillé ses émissions de scopes 1 et 2 pour le périmètre consolidé en 2025 de la façon suivante :

- Scope 1 : 5 527 tCO2e (tonnes équivalent CO2 - 5 662 tCO2e en 2024);
- Scope 2 : 14 139 tCO2e (méthode *location-based* - 14 219 tCO2e en 2024) et 8 999 tCO2e (méthode *market-based* - 9 914 tCO2e en 2024) (dont 2 % de contrat en électricité verte en *market-based* - stable part rapport à 2024).

L'ensemble des données relatives aux scopes 1 et 2 est issu du reporting qui intègre l'ensemble des filiales du Groupe au 31 décembre 2025, sans exclusion.

Le Groupe n'émet aucun GES du scope 1 provenant des systèmes réglementés d'échanges de quotas d'émission.

Scope 3

En 2025, le total des émissions de GES relatives au scope 3 est de 2 135 708 tCO2e (2 227 639 tCO2e en 2024).

Le Groupe quantifie les émissions de GES par catégorie du scope 3 indiquée par le GHG Protocol en multipliant la donnée d'activité par le facteur d'émission dont la source peut différer en fonction de la disponibilité (*ADEME, ECOQUERY, etc.*). Les catégories de scope 3 sont conformes au *GHG Protocol* et comprennent les émissions indirectes de GES de scope 3 provenant du périmètre consolidé. La catégorie « Achats de biens et services » inclut principalement les émissions liées à l'achat de métaux quantifiées au travers des tonnes achetées. Les autres émissions sont estimées selon les catégories d'achats et les facteurs d'émissions monétaires de l'*ADEME*. Les émissions de GES des catégories « Transformation et Utilisation des produits vendus » sont calculées comme pour les achats de biens et services à partir des tonnes vendues. Enfin, les émissions de la catégorie « Fin de vie des produits vendus » sont estimées grâce à des hypothèses de volumes annuels de produits mis au rebut et recyclés ainsi que l'estimation des distances à parcourir entre le lieu d'usage et de fin de vie.

En l'absence de référentiel commun à tous les producteurs, le Groupe a utilisé des estimations provenant d'associations ou syndicats professionnels. En conséquence, les données primaires provenant directement des fournisseurs représentent une part non significative des données utilisées pour le calcul des émissions de GES.

Émissions totales de GES

En 2025, le total des émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) représente environ 2 millions tCO2e (globalement stable par rapport à 2024).

En raison de son activité de distribution, les émissions du Groupe proviennent pour plus de 95% de facteurs externes (producteurs de métaux ou utilisateurs des produits vendus).



Activités en amont 59,2 %

	2025
Production	54,0 %
Transports	4,1 %
Autres	1,1 %

Activités du Groupe 1,2 %

	2025
Gaz et fioul	0,3 %
Électricité	0,7 %
Déplacements	0,2 %

Activités en aval 39,6 %

	2025
Transformation, utilisation et fin de vie des produits distribués	38,7 %
Transports	0,9 %

Les émissions de GES du Groupe sont réparties comme suit :

tCO ₂ e	2025	2024
Scope 1 GHG		
Scope 1 GHG émissions brutes	5 527	5 662
Scope 2 GHG		
Scope 2 GHG - émissions brutes "location-based"	14 139	14 219
Scope 2 GHG - émissions brutes "market-based"	8 999*	9 914
Scope 3 GHG		
1. Achats de biens et services	1 163 308	1 200 461
2. Dépenses d'investissement	15 655	28 511
3. Consommation de combustibles et d'énergie (non inclus dans les champs d'application 1 et 2)	7 995	7 939
4. Transport et distribution amont	88 484**	80 475**
5. Déchets liés aux opérations d'exploitation	66	65
6. Voyages d'affaires	3 429	3 265
7. Trajets domicile-travail	2 944	2 896
8. Actifs loués amont	-	-
9. Transport aval	20 273	18 790***
10. Transformation des produits vendus	833 262	884 916
11. Utilisation des produits vendus		
12. Fin de vie des produits vendus		
13. Actifs loués aval	293	322
14. Franchises	-	-
15. Placements financiers	-	-
Scope 3 GHG - total des émissions brutes indirectes	2 135 708	2 227 639**
GHG - Total des émissions brutes		
GHG - Total des émissions brutes «location-based» (tCO₂e)	2 155 374	2 247 520**
GHG - Total des émissions brutes «market-based» (tCO₂e)	2 150 234	2 243 216**

* La variation des émissions brutes «market-based» du scope 2 (-9 % par rapport à 2024) s'explique principalement par l'augmentation du nombre de facteurs d'émission transmis par les fournisseurs d'énergie (voir paragraphe Scope 1 et 2 en page précédente)

** Les émissions de *Transport et distribution amont* 2024 ont été modifiées par rapport aux données publiées en 2024 pour intégrer une évolution de la méthodologie de calcul des émissions sur ce poste. En 2024, un facteur d'émission unique était utilisé pour le transport routier. En 2025, la méthodologie est alignée avec celle du transport aval (deux facteurs d'émissions sont appliqués en fonction des entités pour le transport routier).

*** Une mise à jour des facteurs d'émissions a été appliquée en 2025 résultant de l'évolution du comportement du marché. En conséquence, l'année 2024 n'a pas fait l'objet d'un recalcul.

Intensité des émissions de GES

Le tableau présenté ci-dessous montre l'intensité des émissions de GES (émissions totales de GES par M€ de chiffre d'affaires).

Intensité des GES par revenu net	2025	2024
Émissions totales de GES (location-based) par revenu net (tCO ₂ e / M€)	1 172	1 141
Émissions totales de GES (market-based) par revenu net (tCO ₂ e / M€)	1 169	1 139

L'évolution de cette intensité peut être influencée par la variation du prix des métaux qui a un impact direct sur l'évolution du chiffre d'affaires (cf. §3.2.1.1 – Gestion des risques). À titre d'exemple, l'effet prix sur le chiffre d'affaires 2025 (1 840 M€) par rapport à 2024 (1 970 M€) est de -5,7%.

Enfin, les émissions biogéniques du Groupe ne sont pas significatives et ne sont donc pas calculées.

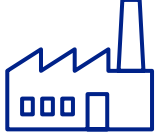
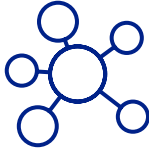
Autres indicateurs liés au changement climatique **E1-7**, **E1-8**

À la date du présent document, le Groupe ne développe ni ne finance de projet d'élimination ou de stockage d'émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, le Groupe n'applique aucun système de tarification interne du carbone.

4.1.2.4 Taxonomie

La Taxonomie européenne, prévue par le Règlement Taxonomie UE 2020 / 852 (le « Règlement »), est un système de classification des activités économiques « durables » sur le plan environnemental. Ce Règlement est un élément clé du plan d'action de la Commission européenne sur la finance durable qui vise à orienter les flux de capitaux vers les activités qu'elle a identifiées comme prioritaires en fonction de leur capacité à contribuer à l'un des six objectifs environnementaux, illustrés ci-dessous.

 Atténuation du changement climatique	 Utilisation durable de l'eau et des ressources marine	 Économie circulaire
 Adaptation au changement climatique	 Prévention de la pollution	 Protection et restauration des écosystèmes

Une activité économique est considérée comme éligible si elle est incluse dans la liste évolutive des activités figurant dans les actes délégués du Règlement.

Pour être considérée comme durable au sens du Règlement, une activité éligible doit être alignée, c'est-à-dire que ladite activité satisfait aux exigences prévues à l'article 3 du Règlement :

- elle contribue de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, c'est-à-dire satisfait aux critères techniques spécifiés dans les règlements délégués ;
- elle n'entrave pas les cinq autres objectifs (principe du DNSH - *Does No Significant Harm*) ; et
- elle respecte des garanties minimales.

Conformément au Règlement, le Groupe est tenu de publier au titre de l'exercice 2025 :

- la part de son chiffre d'affaires I
- la part de ses dépenses d'investissement (« Capex ») II ;
- la part de ses dépenses d'exploitation (« Opex ») III ;

associées à des activités économiques :

- éligibles au regard des six objectifs environnementaux illustrés ci-dessus ;
- alignées au regard des deux premiers objectifs environnementaux relatifs au changement climatique (atténuation et adaptation).

Les données financières présentées ci-après concernent le périmètre des comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe a utilisé les mêmes formats de présentation qu'en 2024.

Éligibilité et alignement des activités du Groupe à la Taxonomie européenne

I Chiffre d'affaires

La liste des activités éligibles ne comprend pas la distribution de métaux.

En conséquence, le chiffre d'affaires du Groupe n'est à ce jour pas éligible et donc pas aligné. En fonction de l'évolution future de la liste des activités éligibles, le Groupe pourrait être amené à revoir la classification de son chiffre d'affaires.

Année Fiscale	2025			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does No Significant Harm)									
Activités économiques	Code(s)	Chiffre d'affaires absolu	Part du chiffre d'affaires	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxonomie, année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
		m€	%	%	%	%	%	%	%	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	%	H	T
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (A.1)		0	0%	0	0	0	0	0	0								0%		
Dont habilitantes		0	0%	0	0	0	0	0	0								0%		
Dont transitoires		0	0%														0%		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
				EL ; N/ EL	EL ; N/ EL	EL ; N/ EL	EL ; N/ EL	EL ; N/ EL	EL ; N/ EL										
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2)	0	0%															0%		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A)	0	0%															0%		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie	1 840	100%																	
Total (A+B)	1 840	100%																	

o / n : oui / non.

h / t : habilitante / transitoire.

E ; N/EL : éligible / non éligible

II Dépenses d'investissement (Capex)

Des activités économiques individuellement éligibles ont été identifiées au sein du Groupe, comprenant l'achat de produits issus d'activités éligibles et des mesures individuelles permettant à certaines activités de devenir plus sobres en carbone ou d'entraîner des réductions de gaz à effet de serre, et contribuant ainsi à l'objectif d'atténuation au changement climatique. Ces activités sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Activité économique éligible	Description de l'activité au sein du Groupe	Description de l'activité au sein du Groupe
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Capex d'acquisition de la flotte de véhicules de fonction en leasing ou en propriété	Investissement lié à une activité éligible
7.2 Rénovation de bâtiment existants	Capex de rénovation des bâtiments existants ou acquis	Investissement lié à une activité éligible
7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	Capex liés à l'installation, la maintenance et la réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques)	Investissements liés à des mesures individuelles permettant d'améliorer la performance environnementale du Groupe
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	Capex liés à l'acquisition et propriété de bâtiments	Investissement lié à une activité éligible

La part des Capex éligibles est définie comme les Capex éligibles (numérateur) divisés par les Capex totaux (dénominateur). Cette définition s'applique de la même manière pour calculer la part des Capex en remplaçant uniquement au numérateur le montant des Capex éligibles par le montant des Capex alignés ; le dénominateur restant lui identique.

Le total des investissements 2025 éligibles s'élève à 5,2 M€ (19,9 M€ en 2024) sur un total de 27,5 M€ (69,3 M€ en 2024). Le total des Capex (27,5 M€) peut être rapproché des états financiers (cf. §5.2.2 note 4.2) Immobilisations incorporelles (0,2 M€), cf. §5.2.2 note 4.3 Immobilisations corporelles (20,4 M€) et cf. §5.2.2 note 4.4 Droits d'utilisation-Obligations locatives (6,9 M€). Il correspond au total de la nature de mouvement augmentation.

Compte tenu de l'activité de distribution de métaux, les entrepôts ont pour principale vocation le stockage de métaux qui ne nécessitent pas de température régulée. Ainsi, les investissements liés à l'optimisation des consommations d'énergies sont limités.

Le détail des activités économiques éligibles est présenté dans le tableau ci-dessous :

Année Fiscale	2025			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does No Significant Harm)									
Activités économiques	Code(s)	Dépenses d'investissement absolues	Part des dépenses d'investissement	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des dépenses d'investissement alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxonomie, année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
		m€	%	%	%	%	%	%	%	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	%	H	T
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)																			
Dépenses d'investissement des activités durables sur le plan environnemental (A.1)		0	0%	0	0	0	0	0	0								0%		
Dont habilitantes		0	0%	0	0	0	0	0	0								0%		
Dont transitoires		0	0%														0%		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
				EL ; N/ EL	EL ; N/ EL	EL ; N/ EL	EL ; N/ EL	EL ; N/ EL	EL ; N/ EL										
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	3,5	12,8%	EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL								6,20%		
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2 / CE 3.2	0,7	2,7%	EL	N/ EL	N/ EL	EL	N/ EL	N/ EL								1,20%		
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	0,9	3,3%	EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL								20,0%		
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,0	0,1%	EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL								1,50%		
Dépenses d'investissement des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2)		5,2	19,0%	19,0%	0%	0%	0%	0%	0%								28,80%		
Dépenses d'investissement des activités éligibles à la taxonomie (A)		5,2	19,0%	19,0%	0%	0%	0%	0%	0%								28,80%		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
Dépenses d'investissement des activités non éligibles à la taxonomie	22,3	81,0%																	
Total (A+B)	27,5	100%																	

o / n : oui / non.
 h / t : habilitante / transitoire.
 E ; N/EL : éligible / non éligible

III
 Dépenses d'exploitation (Opex)

Les Opex telles que définies par le Règlement comprennent les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs corporels.

Au regard de la nature de l'activité du Groupe, les Opex ne sont pas significatives (19 M€ soit moins de 10 % du total des charges opérationnelles du Groupe qui s'élève à 351 M€).

Année Fiscale	2025			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does No Significant Harm)									
Activités économiques	Code(s)	Dépenses d'exploitation absolues	Part des dépenses d'exploitation	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxonomie, année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
		m€	%	%	%	%	%	%	%	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	%	H	T
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)																			
Dépenses d'exploitation des activités durables sur le plan environnemental (A.1)		0	0%	0	0	0	0	0	0								0%		
Dont habilitantes		0	0%	0	0	0	0	0	0								0%		
Dont transitoires		0	0%														0%		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
				EL ; N/ EL	EL ; N/ EL	EL ; N/ EL	EL ; N/ EL	EL ; N/ EL	EL ; N/ EL										
Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2)	0	0%															0%		
Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la taxonomie (A)	0	0%															0%		
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
Dépenses d'exploitation des activités non éligibles à la taxonomie	0	0%																	
Total (A+B)	0	100%																	

o / n : oui / non.
 h / t : habilitante / transitoire.
 E ; N/EL : éligible / non éligible

Le Groupe continuera d'adapter sa méthodologie et son analyse d'éligibilité et d'alignement au regard de l'évolution de la réglementation (en particulier avec la publication des futurs actes délégués), des activités listées, des critères d'examen technique liés au Règlement et des pratiques de marché.

IV Synthèse

La part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (« Capex »), ainsi que des dépenses d'exploitation (« Opex ») du Groupe, associée à des activités économiques éligibles et alignées sont résumées ci-dessous.

		Part du chiffre d'affaires / chiffre d'affaires total		Part des Capex / Total des Capex		Part des Opex / Total des Opex	
		Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
Atténuation du changement climatique	CCM	0%	0%	0%	28,8%	0%	0%
Adaptation au changement climatique	CCA	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Ressources aquatiques et marines	WTR		0%		0%		0%
Économie circulaire	CE		0%		1,5%		0%
Pollution	PPC		0%		0%		0%
Biodiversité et écosystèmes	BIO		0%		0%		0%

Activités liées à l'énergie nucléaire

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

Activités liées au gaz fossile

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

4.1.3 SOCIAL

À la suite de l'analyse de double matérialité effectuée par le Groupe, les IRO matériels en matière sociale sont les suivants :

Titre	IRO	Description
Collaborateurs de JACQUET METALS		
Formation	Impacts négatifs	Manque potentiel de déploiement de formations conduisant à une réduction des opportunités professionnelles pour les collaborateurs.
Santé et sécurité	Impacts négatifs	Atteinte à l'intégrité physique (coupures et blessures diverses liées à la manutention et au découpage des métaux, etc.) des collaborateurs du fait d'un incident.
Formation	Risques	Perte d'efficacité et de productivité du fait d'une absence de formation et/ou de plan de carrière pour les collaborateurs.
Rotation des effectifs	Risques	Coût lié à la rotation des effectifs (perte de productivité, incapacité à recruter, etc.).
Santé et sécurité	Risques	Engagement de la responsabilité des dirigeants et/ou sanctions financières du fait d'un incident de sécurité.
Employés de la chaîne de valeur		
Conditions de travail	Impacts négatifs	Dégradation des conditions de travail (temps de travail, salaires, dialogue social, etc.), entraînant la fragilisation de la condition morale et financière des employés de la chaîne de valeur amont (absence de sécurité de l'emploi, salaires bas, temps de travail élevés, manque de formation, discrimination, faible dialogue social et liberté d'association).
Santé-sécurité	Impacts négatifs	Détérioration des conditions de travail avec un manque de protection des employés de la chaîne de valeur amont entraînant des accidents fréquents et graves impactant leur santé morale et physique.
Droits humains	Impacts négatifs	Atteinte de l'intégrité physique, morale ou psychologique des employés de la chaîne de valeur amont (y compris les plus vulnérables) du fait du non-respect des libertés fondamentales (travail forcé, travail des enfants, etc.) ou de pratiques discriminantes (genre, handicap, etc.).

4.1.3.1 Présentation de la gestion des ressources humaines

S1-1

Avec des implantations dans 23 pays et un effectif moyen par filiale d'environ 40 collaborateurs, la politique du Groupe en matière de ressources humaines est décentralisée et mise en œuvre par chaque directeur de filiale afin de tenir compte des besoins des collaborateurs, des spécificités et des réglementations locales.

Du fait de cette organisation décentralisée, chaque filiale dispose d'une marge d'autonomie dans sa politique de ressources humaines dans le respect des réglementations locales. Il est rappelé que la majorité des effectifs se situe au sein de pays qui ont ratifié et appliqué les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Droits de l'Homme et aux entreprises (Charte internationale des Droits de l'Homme et pactes associés, ainsi que la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail et aux conventions qui la sous-tendent).

S1-2

Certaines filiales, compte tenu de leur taille, disposent d'un directeur des ressources humaines dont la mission peut être étendue à d'autres filiales situées dans le même pays. Le cas échéant, les organes locaux de représentation du personnel participent aux échanges et négociations avec la direction de la filiale.

Ainsi, en raison notamment des disparités d'organisation et d'effectif de ses filiales, le Groupe n'a pas mis en place de politique générale formalisée relative aux IRO matériels en matière sociale.

Pour autant, la Société, à travers ses directeurs opérationnels de division, échange régulièrement avec les directeurs de filiales. La Société peut s'impliquer dans certaines politiques mises en œuvre localement et suivre les préoccupations significatives des collaborateurs des filiales.

À titre d'exemples, la direction de la Société suit et supervise :

- Les politiques salariales, notamment les révisions annuelles et les systèmes de rémunérations variables,
- Les plans de succession et d'évolution des fonctions et personnes clés,
- Les accords-cadres significatifs, tels que les pensions de retraite par exemple.

Enfin, le Conseil d'administration peut être tenu informé de certains sujets significatifs tels que, à titre d'exemples, les revalorisations annuelles salariales ou les changements d'organisation et de direction de certaines filiales.

4.1.3.2 Principales actions et indicateurs

S1-4 S1-5

Toutes les données présentées dans cette section couvrent le périmètre consolidé et sont issues d'un reporting qui intègre l'ensemble des filiales du Groupe.

4.1.3.2.1 Santé et sécurité au travail

Le Groupe dispose de plus d'une centaine de centres de distribution dans lesquels sont stockés des métaux spéciaux. Chaque centre de distribution est sous la responsabilité d'un directeur de filiale qui s'assure notamment du respect des réglementations applicables et des consignes de sécurité. En effet, les collaborateurs des centres de distribution manipulent les métaux spéciaux à l'aide de moyens de levage (chariots élévateurs, grues, machines de levage, ponts roulants, etc.) lors des opérations de déchargement, découpe, stockage et chargement (cf. §1.2 du chapitre 1 – Présentation du Groupe).

Les directeurs de filiale sont chargés de la mise en œuvre et du suivi des contrôles de sécurité obligatoires des moyens de levage conformément aux réglementations applicables. Ils déploient également les formations spécifiques nécessaires à l'utilisation de ces équipements par les collaborateurs.

Le Groupe est soucieux de la santé de ses collaborateurs sur leurs lieux de travail et délègue à ses directeurs de filiales la responsabilité des actions et mesures visant à prévenir les accidents.

Les directeurs de filiales veillent au respect des normes et règles locales en matière de santé et de sécurité au travail, telles que notamment le port d'équipements de sécurité et la circulation au sein des centres de distribution. Ils disposent des moyens nécessaires pour assurer la sécurité de leurs collaborateurs. Le cas échéant, les directeurs de filiales présentent des plans d'action à la direction de la division visant à améliorer les conditions de santé et sécurité.

Des mesures préventives en matière de sécurité sont ainsi régulièrement prises par les directeurs de filiale, telles que, à titre d'exemples :

- La diffusion régulière d'instructions et de consignes de sécurité ;
- La mise en œuvre de formations régulières ;
- Les contrôles réglementaires des machines et équipements par des organismes extérieurs ;
- Le recensement et l'analyse des accidents du travail, le cas échéant d'actions correctives, de procédures et de formations additionnelles ;
- L'amélioration des postes de travail ;
- La nomination d'un responsable sécurité au niveau des sites de stockage.

Par ailleurs, certaines filiales se conforment aux normes internationales (certification ISO 9001, etc.).

Le suivi des accidents du travail est effectué localement sous la responsabilité des directeurs des filiales.

Enfin, la direction du Groupe n'a pas défini d'objectifs chiffrés en matière de santé et sécurité.

S1-14

Les filiales ne disposent pas de systèmes de gestion de santé et de sécurité reposant sur la norme ISO 45001.

En 2025, le Groupe a enregistré au total 126 accidents du travail (149 accidents en 2024) concernant ses salariés. La fréquence et le taux de gravité des accidents du travail sont présentés de la façon suivante :

	2025	2024
Fréquence ⁽¹⁾	23,23	26,3
Taux de gravité ⁽²⁾	1,32	1,29

¹ Taux de fréquence d'accident du travail = (nombre d'accidents avec arrêt hors accident de trajet / heures travaillées) × 1 000 000

² Taux de gravité d'accident du travail = (nombre de jours perdus par incapacité temporaire / heures travaillées) × 1 000

Le nombre de jours perdus (hors accidents de trajet) en 2025 s'élève à 7 003 (6 913 jours en 2024).

Au cours de l'exercice, et à l'occasion du démontage d'un pont roulant sur un site du Groupe, un accident est survenu entraînant le décès d'une personne travaillant pour un prestataire sous-traitant. La responsabilité du Groupe n'est pas engagée dans cet accident.

Par ailleurs, le taux d'absentéisme court (inférieur à trois jours) est suivi au niveau de chaque filiale. Il permet de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

	2025	2024
Taux d'absentéisme court ⁽¹⁾	0,63 %	0,65 %

¹ Taux d'absentéisme court = (nombre de jours d'absence <3 jours ouvrés / nombre de jours travaillables dans l'année) × 100

Aucun cas de maladies professionnelles (sous réserve des restrictions légales à la collecte de données) concernant les salariés du Groupe n'a été recensé en 2025.

Enfin, le nombre total de jours perdus par les salariés du Groupe à la suite de blessures causées par des accidents de travail ou maladies professionnelles est de 7 135 jours en 2025 (7 307 jours en 2024).

4.1.3.2.2 Rotation des effectifs et formation et développement des compétences

La formation est un outil clé pour le développement des compétences des collaborateurs, la préservation des savoir-faire et pour l'amélioration des conditions de travail et de sécurité. La formation peut être mise en place sous différentes formes (avec des organismes de formation externe, formation interne, e-learning, etc.).

Les directeurs de filiales s'attachent à mettre en place une politique adaptée, visant à évaluer les besoins de formation et les augmentations salariales notamment. Ces dernières sont soumises au Groupe pour validation (cf. § 4.1.3.1).

Le dialogue entre les directeurs de filiales et les collaborateurs permet de limiter la rotation des effectifs.

Enfin, des entretiens annuels sont généralement réalisés pour permettre aux collaborateurs de partager leurs préoccupations avec leur supérieur hiérarchique.

La direction du Groupe n'a pas défini d'objectifs en matière de rotation des effectifs et de développement des compétences.

Rotation des effectifs au sein du personnel

S1-6

La rotation des effectifs mesure le nombre de départs des collaborateurs sur l'année rapporté à l'effectif de début d'année.

Au cours de l'année 2025, 521 salariés ont rejoint le Groupe et 667 salariés l'ont quitté. Le taux de rotation¹ des effectifs est de 19,2 %, en hausse par rapport à 2024 (15,9 % en 2024) du fait notamment de la réduction des capacités de distribution en Allemagne de la division IMS group.

¹ Le taux de rotation calculé correspond au nombre de départs rapportés aux effectifs en début de période.

Formation et développement des compétences

S1-13

Formation

En 2025, 34 % des collaborateurs du Groupe ont bénéficié d'une formation pour un total de 14 311 heures.

	2025	2024
Nombre de collaborateurs formés	1 130	1 326
Nombre d'heures de formation	14 311	15 525
dont hommes	10 948	12 160
dont femmes	3 363	3 365
dont autres	n.a.	n.a.
dont non déclarés	n.a.	n.a.
Nombre moyen d'heures de formation par personne	4,28	4,45
Par homme	4,51	4,80
Par femme	3,67	3,52
Par autre	n.a.	n.a.
Par non déclaré	n.a.	n.a.

n.a. non applicable / n.d non disponible

4.1.3.2.3 Indicateurs

S1-6

Au 31 décembre 2025, le nombre de salariés au sein du Groupe s'établit à 3 276 ETP_{FDP} (équivalents temps plein fin de période) dont 94 apprentis, stagiaires et alternants*.

Les ETP_{FDP} du Groupe sont en diminution de 140 ETP_{FDP} par rapport au 31 décembre 2024 (3 416 ETP_{FDP}).

* Les ETPFDP prennent en compte les apprentis, stagiaires et alternants, lorsque ces derniers sont considérés comme salariés selon la législation locale en vigueur.

Répartition des effectifs salariés par genre

	Nombre de salariés (effectifs) au 31.12.2025	Nombre de salariés (effectifs) au 31.12.2024
Hommes	2 425	2 532
Femmes	917	956
Autres	-	-
Non déclarés	-	-
Total salariés	3 342	3 488

Répartition des effectifs salariés par pays

Pays	Nombre de salariés (effectifs) au 31.12.2025	Nombre de salariés (effectifs) au 31.12.2024
Allemagne	995	1 114
France	510	516
Italie	256	247
Pologne	219	217
République Tcheque	205	206
Pays Bas	201	210
Espagne	199	197
Canada	109	109
Autriche	90	96
Etats-Unis	89	91
Hongrie	84	83
Belgique	68	64
Chine	67	67
Slovaquie	61	63
Portugal	48	55
Autres pays	141	153
Total	3 342	3 488

Répartition des effectifs salariés par type de contrat et par genre (ETP_{FDP})

	Hommes	Femmes	Autres	Non déclarés	Total ETP _{FDP} au 31.12.2025
Nombre total de salariés	2 410	866	-	-	3 276

Nombre de salariés permanents	2 197	791	-	-	2 988
Nombre de salariés temporaires	216	72	-	-	288
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanties	-	1	-	-	1

Nombre de salariés à temps plein	2 378	743	-	-	3 121
Nombre de salariés à temps partiel	32	123	-	-	155

	Hommes	Femmes	Autres	Non déclarés	Total ETP _{FDP} au 31.12.2024
Nombre total de salariés	2 516	900	0	0	3 416

Nombre de salariés permanents	2 279	818	0	0	3 097
Nombre de salariés temporaires	237	81	0	0	318
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanties	0	1	0	0	1

Nombre de salariés à temps plein	2 479	768	0	0	3 247
Nombre de salariés à temps partiel	37	132	0	0	169

Répartition des effectifs salariés par fonction

La répartition hommes-femmes est équilibrée dans les fonctions support « informatique, administratif » (50 % de femmes et 50 % d'hommes) ainsi que dans les fonctions « commercial, achat » (59 % d'hommes et 41 % de femmes). Dans les entrepôts, les femmes sont très peu représentées (6% de l'effectif). Au total, l'effectif est composé de 26% de femmes et de 74% d'hommes.

La répartition des effectifs salariés par fonction est la suivante :

ETP FDP	2025		2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Support (informatique, administratif)	50%	50%	51 %	49 %
Commercial, achat	59%	41%	58 %	42 %
Entrepôt et logistique	94%	6%	94 %	6 %
Total	74%	26%	74 %	26 %

4.1.3.3 Les employés de la chaîne de valeur

S2-1 S2-2 S2-4

Les politiques et actions relatives au respect des droits humains des employés de la chaîne de valeur se déclinent dans le code de conduite fournisseurs (cf. § 4.1.2.1). Ce code intègre l'ensemble des enjeux matériels de durabilité identifiés par le Groupe sur sa chaîne de valeur à savoir les droits de l'Homme, les conditions de travail, l'environnement, l'éthique commerciale et l'intégrité.

S2-5

Par ailleurs, la ligne d'alerte mise en place par le Groupe est ouverte aux tiers (accessible sur le site internet du Groupe). Ainsi, les employés de la chaîne de valeur peuvent faire part notamment de pratiques ou comportements contraires à l'éthique ou à la législation qui leur est applicable (cf. § 4.1.3.4).

Le Groupe n'a pas connaissance d'une atteinte aux droits de l'Homme ou d'un non-respect des principes directeurs des Nations Unies, de la déclaration de l'Organisation Internationale du travail (OIT) ou des lignes directrices de l'OCDE relatifs aux employés de la chaîne de valeur amont.

S2-5

Le Groupe n'a pas défini d'objectifs.

4.1.3.4 La ligne d'alerte

S1-3 S2-3 G1-1 G1-3

La Société a mis en place sur son site internet un système d'alerte accessible aux salariés du Groupe ainsi qu'aux tiers (les employés de la chaîne de valeur, etc.). Les témoignages sont confidentiels et peuvent rester anonymes. Le statut de lanceur d'alerte confère une protection générale contre toute mesure discriminatoire. La notice d'utilisation de la ligne d'alerte, disponible sur le site internet de la Société, détaille les modalités de traitement des alertes. Ce système d'alerte est également disponible sur le site intranet du Groupe.

La ligne d'alerte permet à chacun de signaler des faits ou suspicions relatifs à :

- La corruption, ou toute situation contraire au code de conduite anticorruption ;
- Des comportements frauduleux ;
- Tout comportement contraire à l'éthique ou à la législation en vigueur.

Concernant les alertes reçues par la ligne d'alerte du Groupe, le signalement est envoyé par e-mail à la Direction générale finance, à la direction juridique et à la direction de l'audit interne. L'expéditeur, qu'il soit anonyme ou non, reçoit une notification automatique d'envoi. Dans un délai de 7 jours à compter de cette notification automatique, la réception de l'alerte est confirmée si l'alerte n'est pas anonyme. Dans tous les cas, la recevabilité de l'alerte est étudiée et l'ouverture ou non d'une investigation est décidée par le comité conformité. L'ouverture d'une investigation peut se traduire par la tenue d'entretiens avec les personnes considérées comme clés, des analyses de documents ou toute action jugée utile pour évaluer l'exactitude de l'allégation. À la suite de l'investigation et si les éléments fournis ont permis de confirmer la validité du signalement, des mesures peuvent être prises. La protection du lanceur d'alerte est assurée par le traitement confidentiel des alertes.

Lorsque l'alerte n'est pas anonyme, le lanceur d'alerte est informé, dans un délai de 3 mois à compter de la confirmation de réception, de l'avancement de l'étude et des mesures envisagées ou prises, et ce, quel que soit le statut d'avancement de l'étude de l'alerte.

Les alertes peuvent également être adressées directement au comité conformité par courrier postal ou sur une ligne d'alerte locale de filiale, lorsque la réglementation locale l'exige.

Si l'alerte concerne un collaborateur responsable du traitement de celle-ci ou de l'enquête, il est écarté du processus afin de respecter le principe d'indépendance et de séparation des tâches.

Ces différents canaux de communication permettent d'assurer que les signalements des collaborateurs ou des tiers soient traités de manière confidentielle et efficace.

4.1.4 GOUVERNANCE

À la suite de l'analyse de double matérialité effectuée, les IRO matériels identifiés relatifs à la gouvernance sont les suivants :

Titre	IRO	Description
Corruption	Impact négatif	Dégradation de la conduite des affaires et de l'environnement économique du secteur de l'acier résultant des actes de corruption, pots de vin et/ou pratiques anticoncurrentielles par les fournisseurs, collaborateurs et/ou clients de JACQUET METALS.
Corruption	Risque	Pertes opérationnelles, sanctions financières et dégradation réputationnelle, difficultés d'accès au financement en raison de comportements allant à l'encontre de l'éthique des affaires au sein de JACQUET METALS ou de sa chaîne de valeur. Non-conformité à la réglementation en place (exemple : Sapin II).

Le Groupe favorise l'esprit entrepreneurial de ses directeurs de filiales permettant une prise de décision rapide et adaptée aux besoins locaux, tout en encourageant un management de proximité. Cette approche renforce leur engagement et celui de leurs équipes.

Le Groupe a mis en place des règles concernant la conduite des affaires de ses filiales dont il assure la supervision.

4.1.4.1 Lutte contre la corruption

G1-1, G1-3, G1-4

Le Groupe a mis en conformité son programme anti-corruption au regard de la loi Sapin II, en mettant en place des procédures adaptées.

Il a notamment développé une cartographie des risques d'exposition à la corruption, tenant compte de ses activités, de l'implantation géographique de ses filiales ainsi que de celle de ses fournisseurs. Cette cartographie est révisée tous les 3 ans ; la dernière mise à jour a été effectuée en 2024.

Le Groupe a déployé au sein de ses divisions une politique visant à lutter contre la corruption, supervisée par la Direction générale.

Cette politique se décline notamment à travers 3 axes : un code de conduite anticorruption, une ligne d'alerte et un programme de formation.

Le code de conduite anticorruption (mis à jour en 2023) définit le comportement à adopter par les collaborateurs avec l'ensemble des partenaires, clients, fournisseurs ou prestataires. Il fait l'objet d'une diffusion en interne par les directeurs opérationnels de division auprès des directeurs de filiales qui sont chargés de le faire appliquer par leurs équipes. Ce code est consultable sur le site internet du Groupe ainsi que sur l'espace intranet.

Par ailleurs, le code de conduite anti-corruption ainsi que le code de conduite fournisseurs sont adressés aux fournisseurs les plus importants dans le cadre de l'évaluation des tiers mis en place par le Groupe (cf. § 4.1.2.1). Le Groupe a également mis en place une ligne d'alerte permettant notamment de signaler des faits ou suspicions relatifs à la corruption ou toute situation contraire au code de conduite anticorruption (cf. § 4.1.3.4).

Une formation e-learning anti-corruption permet de rappeler la politique anti-corruption ainsi que la démarche et les modalités à suivre en cas d'incident potentiel. Cette formation doit être suivie tous les 2 ans par les personnes inscrites par le comité conformité.

Cette formation est déployée auprès de la direction de la Société et au sein du Groupe, en particulier pour les fonctions jugées à risque.

Le Groupe identifie comme personnels potentiellement à risque certaines fonctions notamment au sein des directions, des achats et de la finance. Parmi ces collaborateurs, 100 % ont été inscrits à la formation en 2024 et 2025 et 99,53% ont validé la formation. Le Groupe n'a pas fixé d'objectif en la matière.

Enfin, le comité conformité est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique anticorruption au sein du Groupe (cf. § 4.1.1.3.1) ainsi que de l'investigation si un cas de corruption ou de pot-de-vin était signalé. L'ensemble du dispositif est supervisé par la Direction générale.

En 2025, aucun signalement ni aucune condamnation concernant un fait de corruption n'a été porté à la connaissance de la Société. En matière de corruption, le Groupe n'a pas encore défini d'objectif précis.

4.1.5 ANNEXES

Table de concordance (IRO-2)

ESRS	DR	Description	Référence dans l'état de durabilité
ESRS 2 - Informations générales	BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	4.1.1.5.1 Préparation des déclarations de l'état de durabilité (BP-1)
	BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	4.1.1.5.2 Déclarations en lien avec des circonstances particulières (BP-2)
	GOV-1	Le rôle et la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.1.3.1 Présentation et rôle des organes d'administration et de direction (GOV-1)
	GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	4.1.1.3.2 Informations fournies aux organes d'administration et de direction en matière de durabilité (GOV-2)
	GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	4.1.1.3.3 Les systèmes d'incitations et politique de rémunération en place en matière de durabilité (GOV-3)
	GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	4.1.1.3.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)
	GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	4.1.1.3.5 Gestion des risques et contrôles internes en lien avec l'état de durabilité (GOV-5)
	SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	4.1.1.1 Stratégie liée aux questions de durabilité, modèle d'affaires et chaîne(s) de valeur amont et aval (SBM-1)
	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	4.1.1.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)
	SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)
	IRO-1	Description du processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels	4.1.1.4.1 Procédure d'identification et d'évaluation des IRO (IRO-1)
	IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	Annexes - Table de concordance (IRO-2)
E1 - Changement Climatique	GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	4.1.1.3.3 Les systèmes d'incitations et politique de rémunération en place en matière de durabilité (GOV-3)
	E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique.	4.1.2.3 Changement climatique
	ESRS 2 - SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)
	E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats 4.1.2.3 Changement climatique
	E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques.	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats 4.1.2.3 Changement climatique
	E1-4	Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats 4.1.2.3 Changement climatique
	E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique.	4.1.2.3 Changement climatique
	E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES.	4.1.2.3 Changement climatique
	E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone.	Non matériel
	E1-8	Tarification interne du carbone.	Non matériel
E2 - Pollution	ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution	4.1.1.4.1 Procédure d'identification et d'évaluation des IRO (IRO-1)
	E2-1	Politiques en matière de pollution	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
	E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
	E2-3	Cibles en matière de pollution	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
	E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Non matériel
	E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	Non matériel
	E2-6	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à la pollution	Non matériel

E3 - Ressources Hydriques et Marines	ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	4.1.1.4.1 Procédure d'identification et d'évaluation des IRO (IRO-1)
	E3-1	Politiques en matière de ressources hydriques et marines	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
	E3-2	Actions et ressources relatives aux politiques en matière de ressources hydriques et marines	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
	E3-3	Cibles en matière de ressources hydriques et marines	Non matériel
	E3-4	Consommation d'eau	Non matériel
	E3-5	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines	Non matériel
E4 - Biodiversité et Ecosystèmes	E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	4.1.1.4.1 Procédure d'identification et d'évaluation des IRO (IRO-1)
	ESRS 2 - SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)
	ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	4.1.1.4.1 Procédure d'identification et d'évaluation des IRO (IRO-1)
	E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
	E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
	E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
	E4-5	Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	Non matériel
	E4-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non matériel
E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire	ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.1.1.4.1 Procédure d'identification et d'évaluation des IRO (IRO-1)
	E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
	E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats 4.1.2.2 Économie circulaire
	E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats 4.1.2.2 Économie circulaire
	E5-4	Flux de ressources entrants	4.1.2.2 Économie circulaire
	E5-5	Flux de ressources sortants	4.1.2.2 Économie circulaire
	E5-6	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Phased-in

S1 - Personnel de l'entreprise	ESRS 2 - SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	4.1.1.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)
	ESRS 2 - SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)
	S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	4.1.3.1 Présentation de la gestion des ressources humaines
	S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	4.1.3.1 Présentation de la gestion des ressources humaines
	S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	4.1.3.4 La ligne d'alerte
	S1-4	Actions sur les impacts matériels, gestion des risques et opportunités concernant le personnel, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	4.1.3.2 Principales actions et indicateurs
	S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs et positifs du personnel	4.1.3.2 Principales actions et indicateurs
	S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	4.1.3.2.2 Rotation des effectifs et formation et développement des compétences 4.1.3.2.4 Indicateurs
	S1-7	Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	Phased-in
	S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	Non matériel
	S1-9	Indicateurs de diversité	Non matériel
	S1-10	Salaires décents	Non matériel
	S1-11	Protection sociale	Non matériel
	S1-12	Personnes handicapées	Non matériel
	S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	4.1.3.2.2 Rotation des effectifs et formation et développement des compétences
	S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	4.1.3.2.1 Santé et sécurité au travail
	S1-15	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Non matériel
	S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	Non matériel
	S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	Non matériel
S2 - Employés dans la chaîne de valeur	ESRS 2 - SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	4.1.1.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)
	ESRS 2 - SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)
	S2-1	Politiques relatives aux employés de la chaîne de valeur	4.1.3.3 Les employés de la chaîne de valeur
	S2-2	Processus de dialogue avec les employés de la chaîne de valeur au sujet des impacts	4.1.3.3 Les employés de la chaîne de valeur
	S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux employés de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	4.1.3.3 Les employés de la chaîne de valeur
	S2-4	Actions concernant les impacts matériels sur les employés de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les employés de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	4.1.3.3 Les employés de la chaîne de valeur
	S2-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	4.1.3.3 Les employés de la chaîne de valeur

S3 - Communautés affectées	ESRS 2 - SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	4.1.1.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)
	ESRS 2 - SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)
	S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées	Non matériel
	S3-2	Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts	Non matériel
	S3-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	Non matériel
	S3-4	Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions	Non matériel
	S3-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Non matériel
S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux	ESRS 2 - SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	4.1.1.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)
	ESRS 2 - SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)
	S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	Non matériel
	S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	Non matériel
	S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	Non matériel
	S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	Non matériel
	S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Non matériel
G1 - Conduite des affaires	ESRS 2 - GOV-1	Le rôle et la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.1.3.1 Présentation et rôle des organes d'administration et de direction (GOV-1)
	ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	4.1.1.4.1 Procédure d'identification et d'évaluation des IRO (IRO-1)
	G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	4.1.4.1 Lutte contre la corruption
	G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	Non matériel
	G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.1.4.1 Lutte contre la corruption Pour des raisons méthodologiques, le pourcentage de personnels potentiellement à risque formés n'est pas donné pour ce premier exercice.
	G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	4.1.4.1 Lutte contre la corruption
	G1-6	Pratiques en matière de paiement	Non matériel

Autres législations ou normes et cadres de reporting en matière de durabilité généralement reconnus

Exigence de publication et points de données associés	Référence dans l'état de durabilité
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	4.1.1.3.1 Présentation et rôle des organes d'administration et de direction (GOV-1)
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)	4.1.1.3.1 Présentation et rôle des organes d'administration et de direction (GOV-1)
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	4.1.1.3.4 Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40 d) i)	4.1.1.1.2 Informations sur les fournisseurs, clients, produits et services proposés
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	4.1.1.1.2 Informations sur les fournisseurs, clients, produits et services proposés
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	4.1.1.1.2 Informations sur les fournisseurs, clients, produits et services proposés
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)	4.1.1.1.2 Informations sur les fournisseurs, clients, produits et services proposés
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 paragraphe 14	4.1.2.3 Changement climatique
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices alignés sur Paris paragraphe 16 (g)	4.1.2.3 Changement climatique
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats 4.1.2.3 Changement climatique
ESRS E1-5 Consommation d'énergie provenant de sources fossiles ventilée par sources (seulement les secteurs à fort impact climatique) paragraphe 38	4.1.2.3 Changement climatique
ESRS E1-5 Consommation et mix énergétique paragraphe 37	4.1.2.3 Changement climatique
ESRS E1-5 Intensité énergétique associée aux activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	4.1.2.3 Changement climatique
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES de portée 1, 2, 3 et totales paragraphe 44	4.1.2.3 Changement climatique
ESRS E1-6 Intensité des émissions brutes de GES paragraphes 53 à 55	4.1.2.3 Changement climatique
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56	Non matériel
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de référence aux risques physiques liés au climat paragraphe 66	Non matériel
ESRS E1-9 Ventilation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66 (a) ESRS E1-9 Emplacement des actifs significatifs à risque physique matériel paragraphe 66 (c)	Non matériel
ESRS E1-9 Répartition de la valeur comptable de ses actifs immobiliers par classes d'efficacité énergétique paragraphe 67 (c)	Non matériel
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69	Non matériel
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant répertorié à l'annexe II du règlement E-PRTR (Registre européen des rejets et transferts de polluants) émis dans l'air, l'eau et le sol paragraphe 28	Non matériel
ESRS E3-1 Ressources en eau et marines paragraphe 9	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
ESRS E3-1 Politique dédiée paragraphe 13	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
ESRS E3-1 Océans et mers durables paragraphe 14	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
ESRS E3-4 Total de l'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28 (c)	Non matériel
ESRS E3-4 Consommation totale d'eau en m3 par revenu net sur les opérations propres paragraphe 29	Non matériel
ESRS 2 - SBM 3 - E4 paragraphe 16 (a) i)	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)
ESRS 2 - SBM 3 - E4 paragraphe 16 (b)	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)
ESRS 2 - SBM 3 - E4 paragraphe 16 (c)	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques agricoles / terrestres durables paragraphe 24 (b)	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables pour les océans / mers paragraphe 24 (c)	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
ESRS E4-2 Politiques pour lutter contre la déforestation paragraphe 24 (d)	4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37 (d)	Non matériel
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Non matériel
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'incidents de travail forcé paragraphe 14 (f)	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3) 4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'incidents de travail des enfants paragraphe 14 (g)	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3) 4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
ESRS S1-1 Engagements politiques en matière de droits de l'homme paragraphe 20	4.1.3.1 Présentation de la gestion des ressources humaines
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions abordées par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail 1 à 8 paragraphe 21	4.1.3.1 Présentation de la gestion des ressources humaines
ESRS S1-1 Processus et mesures pour prévenir la traite des êtres humains paragraphe 22	4.1.3.1 Présentation de la gestion des ressources humaines
ESRS S1-1 Politique ou système de gestion de la prévention des accidents du travail paragraphe 23	4.1.3.1 Présentation de la gestion des ressources humaines
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des griefs / plaintes paragraphe 32 (c)	4.1.3.4 La ligne d'alerte
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents du travail paragraphe 88 (b) et (c)	4.1.3.2.1 Santé et sécurité au travail

ESRS S1-14 Nombre de jours perdus en raison de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88 (e)	4.1.3.2.1 Santé et sécurité au travail
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre les sexes non ajusté paragraphe 97 (a)	Non matériel
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessive des PDG paragraphe 97 (b)	Non matériel
ESRS S1-17 Incidents de discrimination paragraphe 103 (a)	Non matériel
ESRS S1-17 Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des lignes directrices de l'OCDE paragraphe 104 (a)	Non matériel
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque significatif de travail des enfants ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11 (b)	4.1.1.4.2 IRO matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3) 4.1.2.1 Politique, actions et objectifs en matière d'achats
ESRS S2-1 Engagements politiques en matière de droits de l'homme paragraphe 17	4.1.3.3 Les employés de la chaîne de valeur
ESRS S2-1 Politiques relatives aux employés de la chaîne de valeur paragraphe 18	4.1.3.3 Les employés de la chaîne de valeur
ESRS S2-1 Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des lignes directrices de l'OCDE paragraphe 19	4.1.3.3 Les employés de la chaîne de valeur
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions abordées par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail 1 à 8 paragraphe 19	4.1.3.3 Les employés de la chaîne de valeur
ESRS S2-4 Questions et incidents liés aux droits de l'homme dans sa chaîne de valeur en amont et en aval paragraphe 36	4.1.3.3 Les employés de la chaîne de valeur
ESRS S3-1 Engagements politiques en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Non matériel
ESRS S3-1 Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des lignes directrices de l'OCDE paragraphe 17	Non matériel
ESRS S3-4 Questions et incidents liés aux droits de l'homme paragraphe 36	Non matériel
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Non matériel
ESRS S4-1 Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des lignes directrices de l'OCDE paragraphe 17	Non matériel
ESRS S4-4 Questions et incidents liés aux droits de l'homme paragraphe 35	Non matériel
ESRS G1-1 Convention des Nations Unies contre la corruption paragraphe 10 (b)	4.1.4.1 Lutte contre la corruption
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10 (d)	4.1.4.1 Lutte contre la corruption
ESRS G1-4 Amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pot-de-vin paragraphe 24 (a)	4.1.4.1 Lutte contre la corruption
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin paragraphe 24 (b)	4.1.4.1 Lutte contre la corruption

4.2 RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE TAXONOMIE

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Cité internationale • 44, quai Charles de Gaulle CS 60095
69463 Lyon Cedex 06
S.A.S. au capital de € 2 271 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène • 10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

JACQUET METALS • Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société Jacquet Metals,

Le présent rapport est émis en notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Jacquet Metals. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section « 4.1 Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du Groupe (ci-après « l'Etat de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, Jacquet Metals est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du Groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du Groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du Groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du Code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- La conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Jacquet Metals pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du Travail ;
- La conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS ; et
- Le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de Commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées et à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Jacquet Metals dans son rapport sur la gestion du Groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Jacquet Metals, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Jacquet Metals en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière

significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Jacquet Metals pour déterminer les informations publiées

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- Le processus défini et mis en œuvre par Jacquet Metals lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section « 4.1 Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du Groupe, et
- Les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Jacquet Metals avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par la société Jacquet Metals pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité a procédé à une revue de son analyse de double matérialité et l'a fait évoluer comme mentionné à la section « 4.1.1.4.1 Procédure d'identification et d'évaluation des IRO (IRO-1) » de l'Etat de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- de l'identification et évaluation des facteurs internes et externes ayant conduit à l'actualisation du processus de DMA ;

- des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels identifiés par l'entité, et au processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier la pertinence des changements réalisés par l'entité sur l'appréciation des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés au regard de notre connaissance de l'entité et des analyses de risques menées par le groupe ;
- apprécier, pour les changements affectant les impacts, risques et opportunités réels et potentiels, la conformité du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité (y compris la fixation des seuils) au regard des critères définis par ESRS 1 ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la note « Evolution des IRO en 2025 » de la section 4.1.1.4.1 de l'Etat de durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- Les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- La présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- Le périmètre retenu par Jacquet Metals relativement à ces informations est approprié ; et
- Sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au « 4.1.2 Environnement » de l'Etat de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec la direction, pour s'enquérir du processus adopté par l'entité pour produire ces informations et les apprécier, en particulier la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité ;
- définir et mettre en œuvre des procédures analytiques adaptées, sur la base de ces informations et de notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre (« GES »), nous avons notamment :

- pris connaissance de la procédure d'évaluation des émissions de GES utilisée par le groupe, en particulier apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation des émissions de GES avec le périmètre des états financiers consolidés ;
- réalisé certains tests spécifiques :
 - rapproché, pour les données directement mesurables, telles que la consommation d'énergie liée aux émissions des scopes 1 et 2, les quantités et les facteurs d'émissions propres aux différents aciers achetées (catégorie 3.1 du scope 3), sur la base de tests, les données sous-jacentes servant à l'évaluation des émissions de GES avec les pièces justificatives ;
 - vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1 à S4)

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (ESRS S1) figurent à la section « 4.1.3 Social » de l'état de durabilité.

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté à :

- mener des entretiens avec les personnes que nous avons jugé appropriées pour :
 - prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans l'état de durabilité ;
 - examiner la documentation sous-jacente disponible ;
 - mettre en œuvre des procédures sur la consolidation de ces données ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section « 4.1.3 Social » de l'Etat de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

Nous avons par ailleurs :

- examiné le périmètre sur lequel les informations ont été établies ;
- défini et mis en œuvre des procédures analytiques adaptées à l'information examinée en lien avec les évolutions de l'activité ;
- examiné, sur la base de sondage, les justificatifs avec les informations correspondantes ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Jacquet Metals pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- De la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- Sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

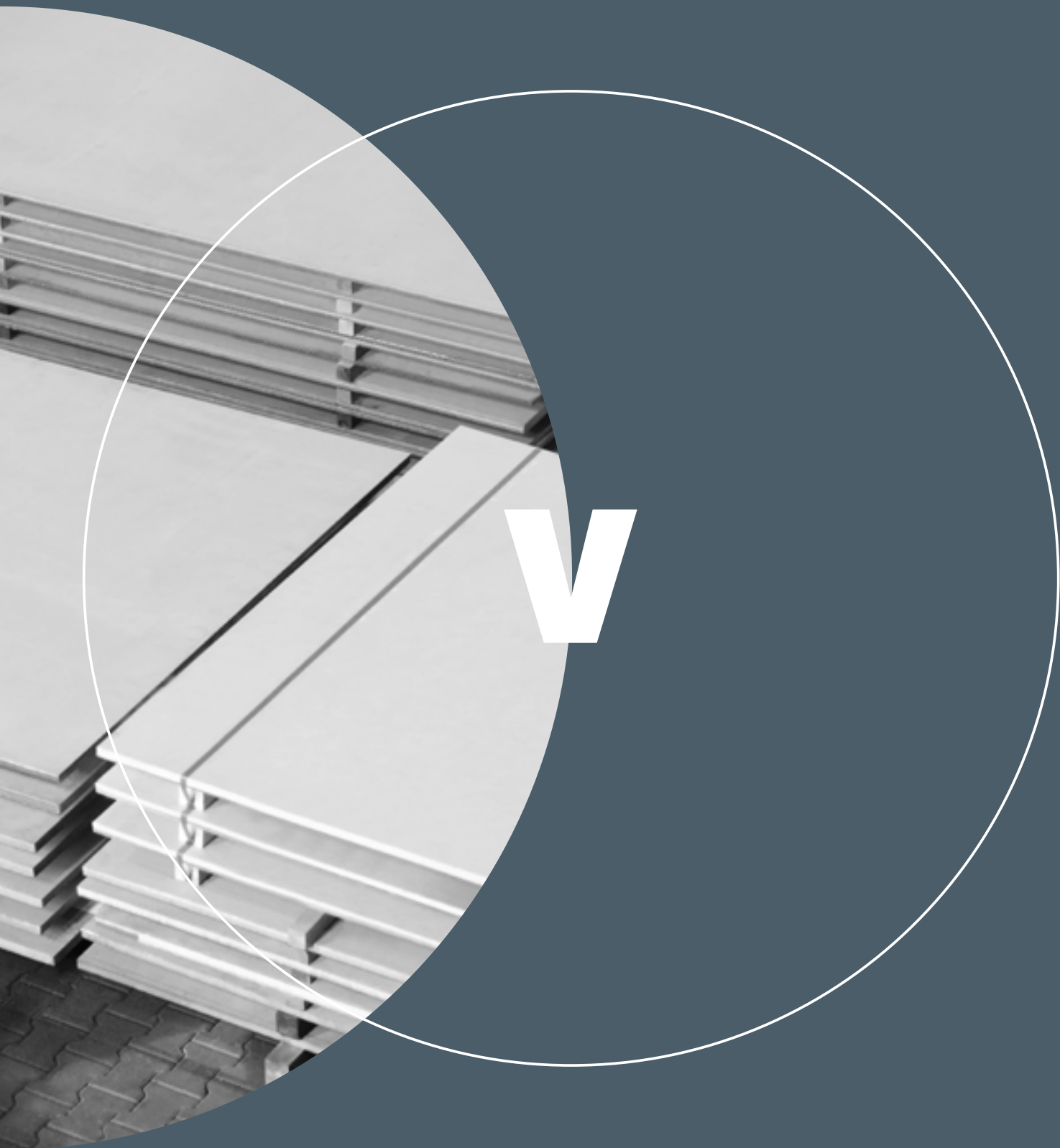
Lyon, le 23 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Françoise Méchin - Associée

ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas Perlier - Associé





5 - RÉSULTATS 2025 - GROUPE *

5.1	Rapport d'activité Groupe	122
5.1.1	Activité et résultats du Groupe	122
5.1.2	Activité et résultats par division	125
5.1.3	Situation financière consolidée	129
5.2	Comptes consolidés	132
5.2.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2025	132
5.2.2	Notes annexes aux comptes consolidés	136
5.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	170

5.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ GROUPE

5.1.1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Les résultats au 31 décembre 2025 sont comparés aux résultats 2024 disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2025 (n° de dépôt D.25-0298).

En 2025, dans un environnement toujours caractérisé par une faible demande et une pression constante sur les prix, JACQUET METALS a fait preuve d'une belle résistance et confirmé sa capacité à préserver ses marges et à s'adapter aux évolutions de marché.

La division IMS group, spécialisée dans la distribution d'aciers mécaniques, est particulièrement affectée par le ralentissement de l'activité industrielle du marché allemand. Les mesures en cours d'exécution visant à adapter la structure de la division et l'arrêt de la distribution de certaines gammes de produits à faible valeur ajoutée ont également pesé sur le niveau d'activité.

Dans ces conditions, les volumes distribués par IMS group sont inférieurs de - 4,2% par rapport à 2024 (T4 -1%).

Les divisions JACQUET et STAPPERT, spécialisées dans la distribution d'aciers inoxydables, ont globalement bien résisté.

Les volumes distribués par JACQUET sont supérieurs de +2,6% à ceux de 2024 (T4 +7,6%), bénéficiant du positionnement et des investissements de la division en Amérique du Nord et en Asie.

Pour sa part, STAPPERT enregistre des volumes en hausse de +0,8% par rapport à ceux de 2024 (T4 +5,6%).

Les ventes du Groupe s'élèvent à 1,84 milliard d'euros, inférieures de -6,6 % à celles enregistrées un an auparavant (T4 -3,4%) et la marge brute représente 24,2 % du chiffre d'affaires, en progression par rapport à 2024 (22,4%).

La pression exercée sur la marge brute par la baisse des prix moyens de vente a notamment été compensée par la baisse des prix moyens des stocks.

L'EBITDA courant s'établit à 94 millions d'euros, représentant 5,1 % du chiffre d'affaires contre 87 millions d'euros en 2024 (4,4% du chiffre d'affaires), et le Résultat Net Part du Groupe à 10 millions d'euros.

Dans ce contexte, le Groupe a généré un flux de trésorerie d'exploitation positif de 103 millions d'euros.

Fin décembre 2025 les capitaux propres s'élèvent à 654 millions d'euros et le ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) à 21 % (27 % fin 2024).

La stratégie de développement du Groupe, fondée sur l'expansion géographique et l'élargissement de la gamme de métaux distribués, s'est poursuivie.

En 2025, les investissements se sont élevés à 21 millions d'euros, principalement dédiés à la modernisation des capacités de distribution.

En 2026, les investissements devraient être de l'ordre de 50 millions d'euros, notamment alloués à l'accroissement des capacités de distribution et au financement de programmes immobiliers.

Début 2026, les conditions de marché s'inscrivent dans la continuité de celles rencontrées fin 2025.

Le niveau d'incertitude, tant sur le plan économique que géopolitique, demeure élevé.

L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2026, du mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières (MACF) — qui résulte en une taxe sur les importations d'acier basée sur leur intensité carbone et dont les modalités restent partiellement à définir — est une source supplémentaire de perturbation.

Les filiales du Groupe concernées s'efforcent d'intégrer progressivement cette charge dans leurs prix de vente.

Enfin, bien que le Groupe ne dispose pas d'infrastructure au Moyen-Orient, le conflit dans cette région pèse dans l'immédiat sur le climat des affaires. S'il devait perdurer, le conflit pourrait également générer des pressions inflationnistes sur les matières premières, l'énergie et le transport.

Dans ce contexte, le Groupe s'attache à gérer rigoureusement son Besoin en Fonds de Roulement et ses coûts, à préserver sa solidité financière, et à poursuivre sa politique d'investissement et de développement.

Résultats du Groupe au 31 décembre 2025

k€	2025	2024
Chiffre d'affaires	1 839 632	1 969 688
Marge brute	445 042	441 890
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>24,2 %</i>	<i>22,4 %</i>
Charges opérationnelles	(350 916)	(354 635)
Dotation nette aux amortissements	(42 901)	(51 973)
Dotation nette aux provisions	1 529	7 361
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	160	1 075
Autres produits et charges non courants	-	4 401
Résultat opérationnel	52 914	48 119
Résultat financier	(21 979)	(18 935)
Résultat avant impôts	30 935	29 184
Impôts sur les résultats	(18 526)	(19 865)
Résultat net consolidé	12 409	9 319
Résultat net part du Groupe	10 365	6 023
Résultat net part du Groupe par action émise (en €)	0.48	0.27
Résultat opérationnel	52 914	48 119
Éléments non récurrents et résultat de cession	(160)	(12 344)
Résultat Opérationnel Courant	52 754	35 775
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>2,9 %</i>	<i>1,8 %</i>
Dotation nette aux amortissements	42 901	51 973
Dotation nette aux provisions	(1 529)	(7 361)
Éléments non récurrents	-	6 868
EBITDA courant	94 126	87 255
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>5,1 %</i>	<i>4,4 %</i>

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 1 840 millions d'euros, inférieur de -6,6 % à celui de 2024 (T4 -3,4 %).

m€	T4 2025	T4 2024	2025	2024
Chiffre d'affaires	412	427	1 840	1 970
Variation 2025 vs 2024	-3,4 %		-6,6 %	
Effet prix	-6,3 %		-5,7 %	
Effet volume	+2,9 %		-1,2 %	
Effet périmètre*	n.a.		+0,3 %	

Les différents effets sont calculés comme suit :

- effet volume = $(V_n - V_{n-1}) \times P_{n-1}$ avec V = volumes et P = prix de vente moyen converti en euro au taux de change moyen ;
- effet prix = $(P_n - P_{n-1}) \times V_n$;
- effet de change est inclus dans l'effet prix. Il n'a pas d'impact significatif au 31 décembre 2025 ;
- effet de périmètre / opérations de l'exercice N :
 - acquisitions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) de l'entité acquise depuis la date d'acquisition,
 - cessions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) en N-1 de l'entité cédée depuis la date de cession -1 an ;
- effet de périmètre / opérations de l'exercice précédent N-1 :
 - acquisitions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) de l'entité acquise au 1^{er} janvier N jusqu'à la date anniversaire en N de l'acquisition,
 - cessions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) en N-1 de l'entité cédée depuis le 1^{er} janvier N-1 jusqu'à la date de cession.

* Excluant l'effet non significatif de la cession fin juin 2024 de 3 sociétés baltes (acquises fin octobre 2023)

Marge brute

La marge brute s'élève à 445 millions d'euros et représente 24,2 % du chiffre d'affaires contre 442 millions d'euros en 2024 (22,4 % du chiffre d'affaires).

m€	T4 2025	T4 2024	2025	2024
Chiffre d'affaires	412	427	1 840	1 970
Coût des ventes	(303)	(316)	(1 395)	(1 528)
Dont achats consommés	(307)	(326)	(1 413)	(1 543)
Dont dépréciation des stocks	4	10	19	15
Marge brute	109	112	445	442
en % du chiffre d'affaires	26,4 %	26,1 %	24,2 %	22,4 %

Résultat opérationnel

Les charges opérationnelles courantes* s'élèvent à 351 millions d'euros, en baisse à périmètre constant de -1,4% par rapport à celles de 2024 (-1,0 % en prenant en compte la contribution du 1^{er} trimestre 2025 de l'acquisition réalisée en 2024).

Les mesures visant à adapter la structure de la division IMS group ont généré des économies de l'ordre de 4 millions d'euros en 2025. Au total, les mesures généreront des économies annuelles d'environ 10 millions d'euros (dont les pleins effets sont attendus en 2028).

* hors amortissements (43) m€ et provisions 2 m€

Les charges opérationnelles courantes (351 millions d'euros) se décomposent ainsi :

- charges de personnel (196 millions d'euros) ;
- autres charges (155 millions d'euros) composées principalement de charges variables (transports, consommables, énergies, maintenance, etc.) et pour le reste de charges fixes (honoraires, assurances, etc.).

L'EBITDA courant s'établit ainsi à 94 millions d'euros et représente 5,1 % du chiffre d'affaires contre 4,4 % du chiffre d'affaires en 2024 ; il n'est retraité d'aucun élément non récurrent.

Les amortissements s'élèvent à 43 millions d'euros, en ce compris 18 millions d'euros d'amortissements de droits d'utilisation (en application de la norme IFRS 16).

Le Résultat Opérationnel Courant s'élève quant à lui à 52,8 millions d'euros (2,9 % du chiffre d'affaires) et le Résultat opérationnel, après intégration d'un produit de cession sur actifs immobilisés de 0,2 million d'euros, à 53 millions d'euros.

Résultat financier

Le coût de l'endettement net est de 16,7 millions d'euros contre 16 millions d'euros en 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'expiration fin 2024 d'instruments de couverture (SWAP et CAP inférieurs à 0,20 %).

Le taux moyen de l'endettement brut en 2025 (sur 12 mois glissants) est de 4,6 % (endettement brut moyen : 397 millions d'euros), contre 5,1 % en 2024 (endettement brut moyen 2024 : 540 millions d'euros).

Les Autres éléments financiers sont en augmentation de 2,4 millions d'euros, à 5,3 millions d'euros. Cette augmentation résulte principalement de l'application de la norme IAS 29 relative aux économies hyper inflationnistes - en l'espèce la Turquie - qui conduit le Groupe à enregistré une perte de 2,2 millions d'euros (contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2024) dont 1,3 million d'euros sans impact sur les capitaux propres (correspondant à l'impact de l'inflation de 2022 à 2024).

m€	T4 2025	T4 2024	2025	2024
Coût de l'endettement net	(3,2)	(4,2)	(16,7)	(16,0)
Autres éléments financiers	(0,7)	(0,3)	(5,3)	(2,9)
Résultat financier	(4,0)	(4,6)	(22,0)	(18,9)

Résultat net

Le Résultat Net Part du Groupe est de 10 millions d'euros, contre 6 millions d'euros au 31 décembre 2024 (ce dernier intégrait l'enregistrement d'un produit d'acquisition - badwill - de 4,4 millions d'euros).

En 2025 le taux d'impôt moyen est de 31 %. Toutefois, en raison de la fiscalité différée sur les retraitements comptables et de la non-activation de certains reports fiscaux, le taux effectif ressort à 60 %.

m€	T4 2025	T4 2024	2025	2024
Résultat avant impôts	8,5	9,6	30,9	29,2
Impôts sur les résultats	(6,3)	(6,9)	(18,5)	(19,9)
Taux d'impôt	74,4 %	72,2 %	59,9 %	68,1 %
Résultat net consolidé	2,2	2,7	12,4	9,3
Part des minoritaires	(0,8)	(0,7)	(2,0)	(3,3)
Résultat net part du Groupe	1,3	1,9	10,4	6,0
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>0,3 %</i>	<i>0,5 %</i>	<i>0,6 %</i>	<i>0,3 %</i>

Événements postérieurs à la clôture

Néant.

5.1.2 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR DIVISION

m€	T4 2025			2025		
	JACQUET Tôles quarto inox	STAPPERT Produits longs inox	IMS group Métaux pour la mécanique	JACQUET Tôles quarto inox	STAPPERT Produits longs inox	IMS group Métaux pour la mécanique
Chiffre d'affaires	105	108	203	447	504	903
Variation 2025 vs 2024	-0,5 %	-3,6 %	-4,9 %	-2,2 %	-5,6 %	-9,2 %
Effet prix	-8,2 %	-9,2 %	-3,9 %	-4,8 %	-6,4 %	-5,6 %
Effet volume	+7,6 %	+5,6 %	-1,0 %	+2,6 %	+0,8 %	-4,2 %
Effet périmètre	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	+0,6 %
EBITDA courant^{1,2}	8	4	3	25	22	16
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>7,4 %</i>	<i>3,6 %</i>	<i>1,6 %</i>	<i>5,7 %</i>	<i>4,4 %</i>	<i>1,8 %</i>
Résultat Opérationnel Courant²	6	3	1	18	20	9
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>5,4 %</i>	<i>2,8 %</i>	<i>0,3 %</i>	<i>3,9 %</i>	<i>4,0 %</i>	<i>1,0 %</i>

¹ Hors impacts IFRS 16. Au 31 décembre 2025, les activités hors divisions (essentiellement holdings et foncières) et l'application de la norme IFRS 16 - Contrats de location contribuent à l'EBITDA courant pour respectivement 9 millions d'euros et 22 millions d'euros.

² Ajusté des éléments non-récurrents.

n.a. : Non applicable.

JACQUET

La division est spécialisée dans la distribution de tôles quarto en aciers inoxydables. Elle réalise 60 % de son activité en Europe, 34 % en Amérique du Nord et 6% en Asie.

Dans la conjoncture dégradée de 2025, la division JACQUET a globalement bien résisté. Les volumes distribués par JACQUET sont supérieurs de +2,6% à ceux de 2024, bénéficiant du positionnement et des investissements de la division en Amérique du Nord et en Asie.

Le chiffre d'affaires s'établit à 447 millions d'euros contre 457 millions d'euros en 2024 soit une évolution de -2,2 % (T4 -0,5 %) :

- volumes distribués : +2,6 % (T4 +7,6 %) ;
- prix : -4,8 % (T4 -8,2 % et -1,3 % vs T3 2025).

La marge brute s'élève à 131 millions d'euros et représente 29,3 % du chiffre d'affaires contre 124 millions d'euros en 2024 (27,1 % du chiffre d'affaires).

L'EBITDA courant s'élève à 25 millions d'euros représentant 5,7 % du chiffre d'affaires contre 21 millions d'euros en 2024 (4,6 % du chiffre d'affaires).

En 2026, la division JACQUET prévoit de construire un centre de distribution aux États-Unis, dans la région de Chicago, ainsi qu'un centre de distribution en Chine, situé dans la région de Chengdu. Ces deux centres, destinés à remplacer des sites existants, devraient être pleinement opérationnels respectivement fin 2027 et fin 2026.

m€	T4 2025	T4 2024	2025	2024
Chiffre d'affaires	104,6	105,2	447,0	457,2
Variation 2025 vs 2024	-0,5 %		-2,2 %	
Effet prix	-8,2 %		-4,8 %	
Effet volume	+7,6 %		+2,6 %	
Marge brute	34,6	33,0	131,1	124,0
en % du chiffre d'affaires	33,1 %	31,3 %	29,3 %	27,1 %
EBITDA courant	7,7	7,2	25,4	21,0
en % du chiffre d'affaires	7,4 %	6,8 %	5,7 %	4,6 %
Résultat Opérationnel Courant	5,7	4,6	17,5	12,4
en % du chiffre d'affaires	5,4 %	4,4 %	3,9 %	2,7 %

STAPPERT

La division est spécialisée dans la distribution de produits longs inoxydables principalement en Europe. Elle réalise 42 % de ses ventes en Allemagne, 1^{er} marché européen.

Dans l'environnement dégradé de 2025, la division STAPPERT a globalement bien résisté. Les volumes sont en hausse de +0,8 % (T4 +5,6 %) par rapport à ceux de 2024.

Le chiffre d'affaires s'établit à 504 millions d'euros contre 534 millions d'euros en 2024 soit une évolution de -5,6 % (T4 -3,6 %) :

- volumes distribués : +0,8 % (T4 +5,6 %) ;
- prix : -6,4 % (T4 -9,2 % et -2,8 % vs T3 2025).

La marge brute s'élève à 107 millions d'euros et représente 21,2 % du chiffre d'affaires contre 103 millions d'euros en 2024 (19,2 % du chiffre d'affaires).

L'EBITDA courant s'élève à 22 millions d'euros représentant 4,4 % du chiffre d'affaires contre 18 millions d'euros en 2024 (3,3 % du chiffre d'affaires).

m€	T4 2025	T4 2024	2025	2024
Chiffre d'affaires	107,9	112,0	503,8	533,8
Variation 2025 vs 2024	-3,6 %		-5,6 %	
Effet prix	-9,2 %		-6,4 %	
Effet volume	+5,6 %		+0,8 %	
Marge brute	24,5	26,8	107,0	102,7
en % du chiffre d'affaires	22,7 %	23,9 %	21,2 %	19,2 %
EBITDA courant	3,8	6,0	22,0	17,6
en % du chiffre d'affaires	3,6 %	5,4 %	4,4 %	3,3 %
Résultat Opérationnel Courant	3,0	4,1	19,9	13,4
en % du chiffre d'affaires	2,8 %	3,6 %	4,0 %	2,5 %

IMS group

La division est spécialisée dans la distribution de métaux pour la mécanique le plus souvent sous forme de produits longs. En 2025, elle a réalisé 37 % de ses ventes en Allemagne, 1^{er} marché européen.

L'activité de la division est particulièrement affectée par le ralentissement de l'activité industrielle du marché allemand. Les mesures en cours d'exécution visant à adapter la structure de la division en Allemagne et l'arrêt de la distribution de certaines gammes de produits à faible valeur ajoutée* ont également pesé sur le niveau d'activité.

*par exemple, la filiale allemande Hoselmann et la filiale turque IMS Ozel Celik ont cessé leur activité courant 2025 (chiffre d'affaires 2024 : 22 m€).

Dans ces conditions, les volumes distribués par IMS group en 2025 sont inférieurs de - 4,2% par rapport à 2024 (T4 - 1%).

Le chiffre d'affaires s'établit à 903 millions d'euros contre 995 millions d'euros en 2024 soit une évolution de -9,2 % (T4 -4,9 %) :

- volumes distribués : -4,2 % (T4 -1,0 %) ;
- prix : -5,6 % (T4 -3,9 % et -0,5 % vs T3 2025) ;
- périmètre : +0,6 % avec l'acquisition de COMMERCIALE FOND (Italie) en mars 2024.

La marge brute s'élève à 207 millions d'euros et représente 22,9 % du chiffre d'affaires contre 215 millions d'euros en 2024 (21,6 % du chiffre d'affaires).

L'EBITDA courant s'élève à 16 millions d'euros représentant 1,8 % du chiffre d'affaires contre 15 millions d'euros en 2024 (1,5 % du chiffre d'affaires).

Les mesures visant à adapter la structure de la division ont généré des économies de l'ordre de 4 millions d'euros en 2025. Au total, les mesures généreront des économies annuelles d'environ 10 millions d'euros (dont les pleins effets sont attendus en 2028).

m€	T4 2025	T4 2024	2025	2024
Chiffre d'affaires	203,2	213,7	903,5	994,9
Variation 2025 vs 2024	-4,9 %		-9,2 %	
Effet prix	-3,9 %		-5,6 %	
Effet volume	-1,0 %		-4,2 %	
Effet périmètre	n.a.		+0,6 %	
Marge brute	49,9	51,8	206,9	215,1
en % du chiffre d'affaires	24,6 %	24,3 %	22,9 %	21,6 %
EBITDA courant	3,3	2,7	16,5	15,1
en % du chiffre d'affaires	1,6 %	1,3 %	1,8 %	1,5 %
Résultat Opérationnel Courant	0,6	-5,3	9,1	2,5
en % du chiffre d'affaires	0,3 %	-2,5 %	1,0 %	0,3 %

5.1.3 SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Bilan

m€	31.12.25	31.12.24
Écarts d'acquisition	70	70
Actif immobilisé net	254	264
Droits d'utilisation	66	73
Stocks nets	569	615
Clients nets	186	188
Autres actifs	98	114
Trésorerie	179	356
Total Actif	1 421	1 680
Capitaux propres	654	658
Provisions (y.c provisions pour engagements sociaux)	79	88
Fournisseurs	217	239
Dettes financières	319	531
Autres passifs	78	82
Obligations locatives	74	82
Total Passif	1 421	1 680

Besoin en fonds de roulement

Le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel s'élève à 537 millions d'euros (29,2 % du chiffre d'affaires) contre 564 millions d'euros fin 2024 (28,6 % du chiffre d'affaires) avec des stocks en baisse de 46 millions d'euros (569 millions d'euros fin 2025 par rapport à 615 millions d'euros fin 2024).

m€	31.12.25	31.12.24	Variations
Stocks nets	569	615	-46
<i>Nombre de jours de vente¹</i>	<i>189</i>	<i>188</i>	
Clients nets	186	188	-3
<i>Nombre de jours de vente</i>	<i>49</i>	<i>49</i>	
Fournisseurs	(217)	(239)	22
<i>Nombre de jours d'achats</i>	<i>63</i>	<i>65</i>	
BFR opérationnel net	537	564	-27
<i>en % du chiffre d'affaires¹</i>	<i>29,2 %</i>	<i>28,6 %</i>	
Autres créances / dettes hors impôts et éléments financiers	(25)	(19)	
BFR hors impôts et éléments financiers	512	545	-33
Autres et variations de périmètre		(5)	
BFR avant impôts et éléments financiers retraité des autres variations	512	541	-28
<i>en % du chiffre d'affaires¹</i>	<i>27,9 %</i>	<i>27,4 %</i>	

¹ 12 mois glissants

Provisions pour risques et charges et engagements sociaux

Les provisions pour risques et charges et engagements sociaux s'établissent à 79 millions d'euros fin décembre 2025 par rapport à 88 millions d'euros fin 2024. Elles sont composées de :

- provisions pour engagements sociaux (32 millions d'euros fin décembre 2025 contre 37 millions d'euros fin 2024) qui correspondent à des engagements de retraite pour l'essentiel ;
- provisions courantes et non courantes (47 millions d'euros fin décembre 2025 contre 50 millions d'euros fin 2024), principalement liées à des engagements contractuels (remise en état de site, etc.), des risques contentieux, des coûts de réorganisation ou encore à des risques de taxation rétroactive de certaines importations.

Flux de trésorerie et endettement net

m€	2025	2024
Capacité d'autofinancement	74	77
Variation du BFR	28	99
Flux de trésorerie d'exploitation	103	176
Investissements	(21)	(59)
Cession d'actifs	1	4
Dividendes versés aux actionnaires de JACQUET METALS SA	(4)	(4)
Intérêts versés	(20)	(19)
Autres mouvements	(23)	(63)
Variation de l'endettement net	36	35
Endettement net à l'ouverture	175	210
Endettement net à la clôture	140	175

En 2025, le Groupe a généré un flux de trésorerie d'exploitation positif de 103 millions.

La stratégie de développement du Groupe, fondée sur l'expansion géographique et l'élargissement de la gamme de métaux distribués, s'est poursuivie. En 2025, les investissements se sont élevés à 21 millions d'euros, principalement dédiés à la modernisation des capacités de distribution.

Le poste « Autres mouvements » comprend notamment les loyers en application de la norme *IFRS 16 - Contrats de location* et le montant des rachats d'actions.

Fin 2025, l'endettement net s'élève à 140 millions d'euros contre 175 millions d'euros fin 2024, pour des capitaux propres de 654 millions d'euros (soit un ratio d'endettement net sur capitaux propres ou gearing de 21 % contre 27 % fin 2024).

m€	31.12.25	31.12.24
Dettes financières	318,8	531,1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	179,0	355,7
Dettes nette	139,8	175,4
<i>Gearing (Dettes nette / Capitaux propres)</i>	<i>21,4 %</i>	<i>26,6 %</i>

Financements

En 2025, afin d'optimiser la charge d'intérêts financiers, le Groupe a réduit son endettement brut en procédant à des remboursements par anticipation, notamment :

- Un contrat « *Schuldscheindarlehen* » de 146 millions d'euros (échéance juillet 2026 in fine) a été remboursé par anticipation à hauteur de 66 millions d'euros au 1^{er} semestre 2025, et le solde de 80 millions d'euros refinancé par un nouveau *Schuldscheindarlehen* (échéance avril 2030 in fine) ;
- Trois prêts amortissables PPR de 95 millions d'euros à échéance 2031 ont été remboursés par anticipation aux 2^e et 3^e trimestre 2025.

Enfin, la maturité du crédit syndiqué de 160 millions d'euros (non utilisé à date) a été étendue à juillet 2028.

Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose de 740 millions d'euros de lignes de crédits utilisées à hauteur de 43 % :

m€				Échéances			
	Autorisés au 31.12.25	Utilisés au 31.12.25	% utilisation	2026 et durée indeterminée	2027 - 2028	2029 - 2030	2031 et au delà
Crédit syndiqué revolving 2028	160	-	0 %	-	-	-	-
Schuldscheindarlehen 2029	72	72	100 %	-	-	72	-
Schuldscheindarlehen 2030	80	80	100 %	-	-	80	-
Crédits amortissables	74	74	100 %	25	32	17	1
Autres lignes de crédit	130	28	21 %	19	9	-	-
Financements JACQUET METALS SA	516	254	49 %	43	41	169	1
Lignes de crédit opérationnelles multi-objet (lettres de crédit, etc.)	141	26	18 %	26	-	-	-
Factoring	44	1	2 %	1	-	-	-
Financements d'actifs (crédits amortissables, etc.)	39	39	100 %	14	16	4	5
Financements filiales	223	65	29 %	41	16	4	5
Total	740	319	43 %	84	57	172	6

En plus des financements donnés dans le tableau ci-dessus, le Groupe dispose de 70 millions d'euros de lignes de cessions de créances sans recours, utilisées à hauteur de 35 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Décomposition des dettes financières :

m€	31.12.25	31.12.24
Dettes financières à taux fixe	89,2	203,5
Dettes financières à taux variable	229,6	327,6
Dettes financières	318,8	531,1

Les obligations associées aux financements concernent principalement les financements suivants :

	Crédit syndiqué revolving 2028	Schuldscheindarlehen 2029	Schuldscheindarlehen 2030
Date de signature	juillet 2023	février 2024	avril 2025
Date d'échéance	juillet 2028	février 2029	avril 2030
Montant	160 millions d'euros (non utilisé au 31 décembre 2025)	72 millions d'euros (entièrement utilisé)	80 millions d'euros (entièrement utilisé)
Amortissement	n.a.	in fine	
Garantie	Néant		
Clause de changement de contrôle	JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social ou des droits de vote de JACQUET METALS SA		
Principales obligations	Respect de l'un des deux ratios : -ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, ou -levier inférieur à 2	Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %	

Au 31 décembre 2025, les obligations associées aux financements sont respectées.

5.2 COMPTES CONSOLIDÉS

5.2.1 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2025

État consolidé du résultat global

k€	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires	3.1	1 839 632	1 969 688
Coût des ventes	3.2	(1 394 590)	(1 527 798)
Marge brute	3.1, 3.2	445 042	441 890
Charges opérationnelles	3.3	(155 390)	(158 877)
Charges de personnel	3.4	(196 201)	(196 924)
Impôts et taxes		(4 899)	(4 860)
Autres produits		5 574	6 026
Dotations nettes aux amortissements		(42 901)	(51 973)
Dotations nettes aux provisions		1 529	7 361
Autres produits et charges non courants	3.5	160	5 476
Résultat Opérationnel	3.1	52 914	48 119
% du chiffre d'affaires		2,9%	2,4%
Coût de l'endettement net		(16 653)	(16 037)
Autres produits financiers		-	644
Autres charges financières		(5 326)	(3 542)
Résultat financier	3.6	(21 979)	(18 935)
Résultat avant Impôt		30 935	29 184
Impôts sur les résultats	3.7	(18 526)	(19 865)
Résultat net de l'ensemble consolidé		12 409	9 319
% du chiffre d'affaires		0,7%	0,5%
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(2 044)	(3 296)
Résultat net part du Groupe		10 365	6 023
% du chiffre d'affaires		0,6%	0,3%
Éléments recyclables			
Ecart de conversion	4.11	(8 730)	1 706
Couvertures de flux de trésorerie	4.11	(104)	(2 493)
Hyperinflation	4.11	1 293	1 457
Éléments non recyclables			
Ecart actuariel	4.11	2 248	1 894
Résultat global total part du Groupe		5 072	8 587
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1 906	3 373
Résultat global total		6 978	11 960
Résultat net de base par action (€)	3.8	0,50	0,29
Résultat net dilué par action (€)	3.8	0,50	0,29

État de la situation financière au 31 décembre

k€		31.12.25	31.12.24
	Notes	Net	Net
Actif			
Écarts d'acquisition	4.1	69 652	69 859
Immobilisations incorporelles	4.2	1 241	1 806
Immobilisations corporelles	4.3	253 236	262 365
Droits d'utilisation	4.4	65 824	72 662
Autres actifs financiers	4.5, 4.17	15 105	17 065
Impôts différés	4.14	45 989	51 367
Actif non courant		451 047	475 124
Stocks	4.6	568 817	614 779
Créances clients	4.7, 4.17	185 533	188 164
Actifs d'impôt exigible	4.8	6 432	7 548
Autres actifs	4.9, 4.17	30 405	38 144
Instruments dérivés	4.17	3	137
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.10, 4.17	178 976	355 728
Actif courant		970 166	1 204 500
Total Actif		1 421 213	1 679 624
Passif			
Capital social		32 825	33 564
Réserves consolidées		600 830	603 370
Capitaux propres part du Groupe		633 655	636 934
Participations ne donnant pas le contrôle		20 597	21 477
Capitaux propres	4.11	654 252	658 411
Impôts différés	4.14	8 261	7 705
Provisions non courantes	4.12	3 458	6 590
Provisions pour engagements sociaux	4.13	31 569	37 187
Autres passifs non courants	4.16, 4.17	4 387	4 358
Dettes financières long terme	4.15, 4.17	234 588	419 790
Obligations locatives long terme	4.4	54 726	61 255
Passif non courant		336 989	536 885
Dettes financières court terme	4.15, 4.17	84 231	111 314
Obligations locatives court terme	4.4	19 714	20 283
Dettes fournisseurs	4.16, 4.17	217 178	238 697
Passifs d'impôt exigible	4.16	9 689	13 077
Provisions courantes	4.12	43 890	43 864
Instruments dérivés	4.17	114	117
Autres passifs courants	4.16, 4.17	55 156	56 976
Passif courant		429 972	484 328
Total Passif		1 421 213	1 679 624

État des flux de trésorerie

k€	Notes	2025	2024
Trésorerie à l'ouverture	4.10	355 728	342 341
Opérations d'exploitation			
Résultat net		12 409	9 319
Dotations aux amortissements et provisions		37 623	44 715
Plus-values sur cessions d'actifs	3.5	(160)	(1 075)
Variation des impôts différés	4.14	4 634	3 595
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		2 873	(3 471)
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier		57 379	53 083
Coût de l'endettement financier	3.6	19 100	18 524
Charge d'impôt exigible	3.7	13 893	16 269
Impôts payés		(16 126)	(10 414)
Capacité d'autofinancement		74 246	77 462
Variation des stocks		41 118	70 915
Variation des créances clients		1 606	16 466
Variation des dettes fournisseurs		(20 010)	18 508
Autres variations		5 657	(7 156)
Variation totale du besoin en fonds de roulement		28 371	98 733
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	7	102 617	176 195
Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	4.2, 4.3	(20 584)	(59 415)
Cessions d'actifs	3.5	935	4 312
Acquisitions de filiales	1.2, 2.7	(419)	(16 968)
Variations de périmètre et autres variations		1 281	7 806
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	7	(18 787)	(64 265)
Opérations financières			
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère		(4 068)	(4 391)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(2 073)	(1 742)
Nouveaux emprunts	4.15	95 000	128 809
Paieement des obligations locatives		(20 855)	(23 906)
Créances locatives		753	755
Variation des dettes financières	4.15	(303 122)	(154 637)
Intérêts financiers payés	3.6	(20 340)	(18 554)
Autres variations		(4 666)	(25 249)
Flux de trésorerie provenant des opérations financières	7	(259 371)	(98 915)
Variation de trésorerie		(175 541)	13 015
Écarts de conversion		(1 211)	372
Trésorerie à la clôture	4.10	178 976	355 728

Les variations du besoin en fonds de roulement sont présentées en valeurs nettes comptables.

Variation des capitaux propres consolidés

k€	Notes	Nombre d'actions	Capital social	Réserves	Écart de conversion part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 01.01.24	4.11	22 497 209	34 297	629 170	(5 144)	658 323	22 408	680 731
Résultat de la période				6 023		6 023	3 296	9 319
Écarts de conversion	4.11				1 706	1 706	73	1 779
Écarts actuariels	4.11			1 894		1 894		1 894
Autres	4.11			(1 036)		(1 036)	4	(1 032)
Résultat global total				6 881	1 706	8 587	3 373	11 960
Variation de périmètre				(313)		(313)	(2 562)	(2 875)
Dividendes versés				(4 391)		(4 391)	(1 742)	(6 133)
Autres	4.11	(480 742)	(733)	(24 539)		(25 272)		(25 272)
Au 31.12.24	4.11	22 016 467	33 564	606 808	(3 438)	636 934	21 477	658 411
Résultat de la période				10 365		10 365	2 044	12 409
Écarts de conversion	4.11				(8 730)	(8 730)	(139)	(8 869)
Écarts actuariels	4.11			2 248		2 248	1	2 249
Autres	4.11			1 189		1 189		1 189
Résultat global total				13 802	(8 730)	5 072	1 906	6 978
Variation de périmètre				(102)		(102)	(315)	(417)
Dividendes versés				(4 068)		(4 068)	(2 471)	(6 539)
Autres	4.11	(484 500)	(739)	(3 442)		(4 181)		(4 181)
Au 31.12.25	4.11	21 531 967	32 825	612 998	(12 168)	633 655	20 597	654 252

5.2.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe JACQUET METALS (le « Groupe ») au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 18 mars 2026 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra au plus tard le 30 juin 2026.

Tous les montants sont présentés en milliers ou en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

NOTE 1 Principes de méthodes de consolidation

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2025 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2024, ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards*) applicables au 31 décembre 2025 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2025, d'application obligatoire à cette date.

Ce référentiel comprend les normes approuvées par l'*International Accounting Standard Board* (IASB) et adoptées par l'UE, c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) ou de l'ancien *Standing Interpretations Committee* (SIC).

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025, ont été appliqués aux comptes consolidés au 31 décembre 2025. Il s'agit de l'amendement suivant :

- amendement à IAS 21 - *Absence de convertibilité*.

Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

Enfin, les impacts sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2025 et non en vigueur dans l'Union européenne sont en cours d'analyse, notamment :

- IFRS 18 – *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*,
- amendement à IFRS 9 et IFRS 7 - *Classement et évaluation des instruments financiers*.

Le Groupe considère les impacts du changement climatique sur les états financiers non significatifs.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière et mentionnés dans les notes annexes ainsi que sur les charges et produits de l'état consolidé du résultat global. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait jusqu'à la date d'arrêt des comptes, conformément à la norme IAS 10.

Les principales estimations au 31 décembre 2025 portent sur :

- l'analyse de la recouvrabilité des impôts différés actifs, qui s'appuie sur les projections à 5 ans et tient compte des législations locales en vigueur à la date de la clôture ;
- la valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an pour la clôture annuelle et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur ;
- la valorisation des stocks : la méthodologie suivie pour déterminer la valeur nette de réalisation des stocks se fonde sur la meilleure estimation à la date d'établissement des états financiers, du prix de vente dans le cours normal de l'activité diminué le cas échéant des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ;
- l'évaluation des droits d'utilisation et des obligations locatives avec l'application de la norme IFRS 16 ;
- les dépréciations clients : elles sont revues afin de tenir compte de la situation particulière de certains clients ;
- les passifs sociaux : ils sont évalués selon des hypothèses actuarielles statistiques ;
- les provisions courantes et non courantes : elles sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques à la date de clôture.

1.1 Périmètre de consolidation

Principales sociétés opérationnelles consolidées au 31 décembre 2025:

	Pays	% Intérêt	% Contrôle
JACQUET METALS SA	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Holding SARL	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Deutschland GmbH	Allemagne	90,00 %	90,00 %
Quarto Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
JACQUET Metallservice GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
JACQUET Benelux SA	Belgique	99,96 %	100,00 %
Fidelity PAC Metals Ltd.	Canada	100,00 %	100,00 %
JACQUET Montréal Inc.	Canada	100,00 %	100,00 %
Rolark Edmonton Inc.	Canada	98,44%	100,0%
Rolark Toronto Inc.	Canada	98,44%	98,44%
JACQUET (Tianjin) Metal Material Co.Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
JACQUET Chengdu Co. Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
JACQUET Shanghai Co. Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
JACQUET Korea Co. Ltd.	Corée	100,00 %	100,00 %
JMS Danmark ApS	Danemark	100,00 %	100,00 %
JACQUET Iberica SA	Espagne	70,00 %	70,00 %
JACQUET Houston Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Midatlantic Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Midwest Inc.	États-Unis	95,00 %	95,00 %
JACQUET West Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
Quarto North America LLC	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Finland OY	Finlande	100,00 %	100,00 %
Détail Inox SAS	France	100,00 %	100,00 %
France Inox SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET International SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Lyon SASU	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Paris SAS	France	100,00 %	100,00 %
OSS SARL	France	100,00 %	100,00 %
Quarto International SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Magyarország Kft	Hongrie	100,00 %	100,00 %
JACQUET Italtaglio SRL	Italie	100,00 %	100,00 %
JACQUET Nova SRL	Italie	100,00 %	100,00 %
Quarto International SRL	Italie	100,00 %	100,00 %
JACQUET Nederland BV	Pays-Bas	50,40 %	50,40 %
JACQUET Polska Sp z.o.o.	Pologne	92,00 %	92,00 %
JACQUET Portugal LDA	Portugal	100,00 %	100,00 %
JACQUET S.R.O.	Rép. Tchèque	80,00 %	80,00 %
JACQUET UK Ltd.	Royaume-Uni	76,00 %	76,00 %
JMS Metals Asia Pte. Ltd.	Singapour	100,00 %	100,00 %
JMS Adriatic d.o.o.	Slovénie	51,00 %	51,00 %
Quarto Jesenice d.o.o.	Slovénie	100,00 %	100,00 %
JACQUET Sverige AB	Suède	100,00 %	100,00 %
JACQUET Osiro AG	Suisse	50,98 %	51,00 %

	Pays	% Intérêt	% Contrôle
STAPPERT Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Fleischmann GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Intramet SA	Belgique	100,00 %	100,00 %
STAPPERT France SAS	France	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Magyarország Kft	Hongrie	100,00 %	100,00 %
DELTA ACCIAI SpA	Italie	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Noxon BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Polska Sp z.o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Ceska Republika Spol S.R.O.	Rép. Tchèque	100,00 %	100,00 %
STAPPERT UK Ltd.	Royaume-Uni	76,00 %	76,00 %
STAPPERT Slovensko AS	Slovaquie	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Sverige AB	Suède	100,00 %	100,00 %

	Pays	% Intérêt	% Contrôle
IMS group Holding SAS	France	100,00 %	100,00 %
Dr. Wilhelm Mertens GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Finkenholl Stahl Service Center GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Günther + Schramm GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
International Metal Service Nord GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
International Metal Service Trade GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Austria GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
IMS Belgium SA	Belgique	100,00 %	100,00 %
Aceros IMS INT SAU	Espagne	100,00 %	100,00 %
Aciers Fourvière SARL	France	100,00 %	100,00 %
IMS France SAS	France	100,00 %	100,00 %
SISO SAS	France	100,00 %	100,00 %
International Metal Service Magyarország Kft	Hongrie	100,00 %	100,00 %
Commerciale Fond SpA	Italie	100,00 %	100,00 %
IMS Italia SpA	Italie	100,00 %	100,00 %
IMS Nederland BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
IMS Polska Sp z.o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
IMS Portugal SA	Portugal	100,00 %	100,00 %
International Metal Service ČR S.R.O	Rép. Tchèque	100,00 %	100,00 %
IMS Slovensko S.R.O	Slovaquie	100,00 %	100,00 %

1.2 Principales variations de périmètre

Le 1^{er} janvier 2025, la société Günther + Schramm GmbH a absorbé la société International Metal Service Süd GmbH. Par ailleurs, la filiale allemande Höselmann Stahl et la filiale turque IMS Özel Celik ont cessé leur activité courant 2025 (chiffre d'affaires 2024 : 22 m€).

1.3 Méthode de consolidation

Toutes les sociétés qui sont contrôlées de façon exclusive par détention directe ou indirecte des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, marges en stock, etc.).

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés intégrées ont été effectués. L'effet des opérations internes au Groupe sur l'état de la situation financière et sur les résultats consolidés a été éliminé.

1.4 Date de clôture

La date de clôture de toutes les filiales consolidées est le 31 décembre.

1.5 Conversion des comptes de sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la devise locale est la monnaie fonctionnelle, sont convertis en euro à la date de clôture selon les principes suivants :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice ;
- les postes de l'état consolidé du résultat global sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts résultant de ces méthodes de conversion sont comptabilisés en capitaux propres.

Tableau des cours de change en euro utilisés en consolidation

Pays		Devises	Cours moyen 2025	Cours de clôture 2025
Canada	Dollar canadien	CAD	1,5782	1,6088
Chine	Yuan	CNY	8,0259	8,2355
Corée du Sud	Won Sud-Coréen	KRW	1596,785	1685,72
Danemark	Couronne danoise	DKK	7,4634	7,4689
États-Unis	Dollar US	USD	1,1293	1,175
Hongrie	Forint	HUF	397,7976	385,15
Pologne	Zloty	PLN	4,2392	4,221
République Tchèque	Couronne tchèque	CZK	24,6918	24,237
Royaume-Uni	Livre Sterling	GBP	0,8566	0,8726
Singapour	Dollar de Singapour	SGD	1,4751	1,5105
Suède	Couronne suédoise	SEK	11,0647	10,8215
Suisse	Franc suisse	CHF	0,9371	0,9314
Turquie	Nouvelle Livre turque	TRY	44,7611	50,2859

NOTE 2 Méthodes d'évaluation

2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe. Le transfert de contrôle des biens intervient au moment où ceux-ci sont mis à disposition des clients, le plus souvent à la date de livraison.

Les contrats de vente ne contiennent généralement qu'une seule obligation de performance.

Le prix de transaction de cette obligation de performance reflète les paiements à recevoir du client, les éléments variables étant peu significatifs.

2.2 Coût des ventes

Le coût des ventes correspond principalement aux achats consommés et à l'impact net de la dépréciation des stocks comptabilisée sur l'exercice.

Les remises et rabais ainsi que les escomptes financiers obtenus viennent en déduction des achats.

2.3 Charges de personnel

Les charges de personnel intègrent les coûts liés aux salaires et charges sociales ainsi que la charge liée à l'attribution des actions gratuites.

2.4 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

- charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée constituée des emprunts, de la trésorerie et des autres passifs financiers ;
- charges d'intérêts sur les obligations locatives ;
- services et commissions bancaires ;
- résultat de change ;
- évaluation des dérivés, lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée ;
- impact de l'application de la norme *IAS 29 - information financière dans les économies hyperinflationnistes* aux comptes de la société turque IMS Özel Çelik.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt inclut les impôts courants sur les sociétés et les impôts différés.

La charge d'impôt exigible est égale aux impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

Conformément aux dispositions de la norme *IAS 12 - Impôts sur les résultats*, les impôts différés sont évalués selon l'approche bilantielle et la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles résultant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les impôts différés résultant de ces dernières ne sont cependant reconnus qu'après analyse de leur recouvrabilité.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux à laquelle sont soumises les filiales françaises est classée sur la ligne « impôt sur les résultats » de l'état consolidé du résultat global.

L'analyse de Pilier 2 qui concerne les multinationales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros n'a pas conduit le Groupe à constater un impôt complémentaire en 2025.

2.6 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le Résultat Net Part du Groupe de la période par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période, à l'exception des actions en auto-détention. Ce nombre moyen pondéré d'actions en circulation correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires annulées ou émises durant la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le Résultat Net Part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription, etc.), retraité des actions en auto-détention.

2.7 Secteurs opérationnels

En application de la norme *IFRS 8 - Secteurs opérationnels*, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance et l'allocation des ressources de chaque secteur opérationnel.

Conformément à l'organisation opérationnelle du Groupe, l'évaluation de la performance et l'allocation des ressources est réalisée au niveau des filiales regroupées par division :

- JACQUET : distribution de tôles quarto inox ;
- STAPPERT : distribution de produits longs inox ;
- IMS group : distribution de métaux pour la mécanique.

Les indicateurs sectoriels de référence examinés par les principaux décideurs sont : le chiffre d'affaires, la marge brute, le Résultat Opérationnel Courant, le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel et son niveau par rapport à l'activité.

2.8 Écarts d'acquisition - Regroupements d'entreprises

La norme *IFRS 3* prévoit l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif dans l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwill*. Lorsque l'écart d'acquisition est négatif (*badwill*), il est comptabilisé immédiatement en résultat. La détermination des justes valeurs et des *goodwills* est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Conformément à la norme IAS 27, toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés étrangères hors zone euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité étrangère et convertis en conséquence au cours de clôture selon la norme IAS 21.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, la valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an à la clôture de chaque exercice et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Ce test est réalisé au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté.

Les UGT correspondent aux 3 divisions du Groupe.

Les divisions correspondent à l'organisation opérationnelle du Groupe et constituent la base du reporting interne servant à la direction pour l'évaluation de la performance.

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs, le Groupe réexamine la valeur recouvrable des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation provenant de plans internes d'une durée de 5 ans, et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.

Le taux d'actualisation retenu est apprécié individuellement au niveau de chaque UGT et est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe, auquel une prime de taille d'entreprise est appliquée pour les filiales les moins significatives.

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (« *discounted cash flows* ») utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des écarts d'acquisition présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que :

- l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ;
- l'évolution des prix de vente et des marges brutes ;
- l'évolution des cours des matières premières et des devises ;
- le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

Il en résulte, selon les hypothèses retenues pour établir les plans d'affaires et selon les paramètres de taux retenus, une incertitude susceptible d'affecter la valeur des écarts d'acquisition.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont affectées de manière définitive à la valeur brute de l'écart d'acquisition.

2.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments amortissables tels que des logiciels.

La durée d'utilité des actifs incorporels est appréciée pour chaque actif comme étant finie ou indéterminée. Quand un actif incorporel a une durée d'utilité finie, il est amorti sur cette période.

Les durées et les modes d'amortissement des actifs incorporels à durée d'utilité finie sont revus au moins à la clôture de chaque exercice ou dès lors qu'un indice de perte de valeur existe.

2.10 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Conformément à la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles*, les actifs sont décomposés si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou si elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents. Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique, constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- de tous les frais directement attribuables, engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat ;
- majorés des écarts d'évaluation issus de l'affectation des écarts de première consolidation.

Amortissements et dépréciation

Les méthodes et durées d'amortissement (correspondant à la durée d'utilité) appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- les bâtiments et leurs aménagements sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 1 et 30 ans ;
- les équipements industriels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 15 ans ;
- les autres catégories d'immobilisations corporelles telles que les véhicules et le matériel informatique sont amorties linéairement sur des durées d'utilité estimées généralement comprises entre 3 et 10 ans.

Le Groupe utilise ses actifs le plus longtemps possible et les cessions d'immobilisations restent très occasionnelles. Le Groupe exploite donc ses actifs sur leur durée d'utilité sans tenir compte de leur valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable, déterminée sur la base de la plus forte valeur entre la valeur de marché et les flux futurs de trésorerie actualisés.

2.11 Contrats de location

Les obligations locatives sont présentées au passif selon leur échéance en « obligations locatives long terme » et en « obligations locatives court terme », l'actif associé est classé en « droits d'utilisation ».

Le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions proposées par la norme sur les contrats suivants :

- contrats de location de biens de courte durée ;
- contrats de location de biens portant sur des actifs de faible valeur.

Les charges relatives à ces contrats demeurent classées en charges opérationnelles.

Les loyers futurs sont actualisés avec le taux marginal d'endettement du preneur déterminé par zone géographique soit 3,5% pour les sociétés européennes et 4,5% pour les sociétés d'Amérique du Nord, le taux implicite étant difficilement déterminable.

La durée d'amortissement est généralement la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité.

Par suite des décisions de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle, le Groupe a réexaminé la durée de certains de ses contrats de location, mais n'a pas apporté de changement significatif dans leur durée.

2.12 Instruments financiers

Actifs financiers

Ils se décomposent en :

- actifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les actifs financiers non courants tels que les prêts ou les dépôts et cautionnements et les actifs courants (créances clients, autres actifs hors charges constatées d'avance) ;
- actifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le biais du résultat » : cette rubrique comprend les actifs de trésorerie et équivalents ainsi que les instruments financiers dérivés ;
- titres non consolidés et placements long terme : conformément à la norme *IFRS 9 - Instruments financiers*, ces catégories d'actifs sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat ou en OCI non recyclables.

Passifs financiers

Ils se décomposent en :

- passifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les dettes financières non courantes et courantes (banques et organismes de location-financière, autres financements et découverts bancaires) et les passifs courants et non courants (dettes fournisseurs, autres passifs hors produits constatés d'avance) ;
- conformément aux dispositions de la norme *IFRS 9 - Instruments financiers*, les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis ultérieurement au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. La part à moins d'un an est classée dans le poste « dettes financières court terme » et la part à plus d'un an est classée dans le

- poste « dettes financières long terme » ;
- conformément aux normes *IFRS*, les accords d'affacturage inversés sont présentés en fonction de la modification ou non des dettes concernées. Ainsi, lorsque les dettes fournisseurs ne sont pas substantiellement modifiées (durée et échéance, contrepartie, etc.), elles sont maintenues en dettes fournisseurs. Dans le cas contraire, elles s'apparentent à une opération de financement et sont présentées en dettes financières. L'analyse des contrats en vigueur a conduit à les considérer en dettes financières ;
- passifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le biais du résultat » : cette rubrique comprend les instruments financiers dérivés.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés incluent essentiellement des produits de couverture de taux d'intérêt et des produits de couverture de taux de change.

Les instruments dérivés sont valorisés à la juste valeur à la date de clôture. Lorsque le Groupe peut démontrer l'efficacité des couvertures, les variations de juste valeur sont constatées dans les autres éléments du résultat global ; lorsque le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

2.13 Stocks

Valeurs brutes

Les stocks sont valorisés au prix de revient moyen pondéré.

Valeur nette de réalisation

Une dépréciation peut être comptabilisée en fonction du délai de rotation des stocks et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. La dépréciation est ainsi calculée sur la base d'une valeur nette de réalisation estimée, actualisée en fonction de la date estimée de revente.

2.14 Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Compte tenu des échéances courtes de paiement, leur juste valeur est assimilée à leur valeur nominale.

Les effets escomptés non échus sont réintégrés dans les comptes clients. Les cessions de créances sans recours qui répondent aux prescriptions de la norme *IFRS 9 - Instruments financiers*, sont déconsolidées. En effet, les risques de délai de paiement et de crédit sont transférés au factor.

Conformément à la norme *IFRS 9*, les pertes attendues dès l'origine relatives aux créances clients font l'objet d'une estimation et d'une dépréciation. Le Groupe ayant recours à l'assurance-crédit, l'exposition aux risques de crédit ne concerne que les créances clients non assurées. Le niveau de dépréciation est demeuré stable et l'application de la norme n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs.

Les créances irrécouvrables sont sorties du bilan et constatées en pertes.

2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste peut être constitué des liquidités en banque, des fonds de caisse, des comptes et dépôts à terme et des titres de placement, convertibles rapidement et soumis à un risque peu significatif de changement de valeur. Les titres de placement sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés en résultat financier. Ces placements sont détenus dans l'optique d'être cédés à court terme.

2.16 Capitaux propres, actions auto-détenues, plans d'attribution gratuite d'actions

Paielements fondés sur des actions

Conformément à la norme *IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions*, les actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe sont évaluées à la juste valeur de l'avantage accordé à la date d'octroi.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution sont sans effet sur cette évaluation. La charge ainsi calculée est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres, linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces actions sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.17 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme *IAS 37*, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- il existe une obligation, juridique ou implicite, résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Selon leur échéance, les provisions sont considérées comme « courantes » (échéance inférieure à un an) ou « non courantes » (échéance supérieure à un an).

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

2.18 Provisions pour engagements sociaux

Certains salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations locales en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés, des indemnités de départ en retraite (ou des indemnités de départ de la Société) et des compléments de retraite. Il existe également des régimes de médailles du travail. Le Groupe propose ces avantages dans certains pays au travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes, la charge correspondante étant comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

Dans le cas de régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme *IAS 19*, en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Le Groupe applique la norme *IAS 19* révisée et comptabilise la variation des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global.

La provision est évaluée par des actuaires externes au Groupe.

2.19 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les impôts différés actifs ne sont enregistrés à l'actif que si des bénéfices imposables suffisants pour les résorber sont prévus, en s'appuyant sur un business plan élaboré sur la base des hypothèses les plus probables. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans, et tient compte des législations en vigueur à la date de la clôture. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue au moins une fois par an lors de la clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la clôture. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations de taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains.

2.20 Passifs d'impôt exigible

Toutes les dettes d'impôt sont enregistrées conformément à la norme *IAS 12*.

2.21 Créances et dettes libellées en monnaie étrangère

Les opérations libellées en devise sont comptabilisées à leur contre-valeur en euro à la date de la transaction. À la date de clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de clôture. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en autres produits et charges financières dans l'état consolidé du résultat global.

Les écarts de change relatifs à des éléments monétaires faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère sont traités de la même manière que l'investissement dans le capital de la filiale, c'est-à-dire, comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme *IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. Lors de la sortie de l'investissement net, ces écarts de change sont reclassés de capitaux propres en résultat.

2.22 Hyperinflation

Le Groupe a appliqué pour la première fois en 2022 la norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* aux comptes de la société IMS Özel Çelik située en Turquie. Les états financiers de cette entité ont été retraités pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat général de la monnaie fonctionnelle, avec une charge de 2,2 millions d'euros dans le résultat financier (dont 1,3 million d'euros sans impact sur les capitaux propres).

Les éléments du résultat global ont été convertis au taux de clôture.

NOTE 3 Notes relatives à l'état consolidé du résultat global

3.1 Secteurs opérationnels

Le Groupe est organisé autour de 3 divisions : JACQUET, STAPPERT et IMS group.

Au 31 décembre 2024 les indicateurs clés par secteur opérationnel étaient les suivants :

m€	JACQUET	STAPPERT	IMS group	Autres ¹	Élimination inter-marques	Total
Chiffre d'affaires	457	534	995	-	(16)	1 970
Variation 2024 vs 2023	-12,2%	-14,1%	-10,1%	n.a.	n.a.	-11,7%
Effet prix	-12,3%	-11,4%	-10,2%	n.a.	n.a.	-11,0%
Effet volume	+0,1%	-2,7%	-9,7%	n.a.	n.a.	-5,5%
Effet périmètre	n.a.	n.a.	+9,7%	n.a.	n.a.	+4,8%
Marge brute	124	103	215	-	-	442
Résultat Opérationnel Courant ²	12	13	3	7	-	36
BFR opérationnel	155	114	288	7	-	564
% du chiffre d'affaires ³	33,9%	21,3%	28,9%	n.a.	n.a.	28,6%

¹ Il s'agit des activités hors marques (dont JACQUET METALS SA).
² Le Résultat Opérationnel Courant est retraité des profits sur cessions d'actifs immobilisés (1,1 million d'euros au niveau du Groupe), d'un produit d'acquisition (badwill provisoire de 4,4 millions d'euros au niveau du Groupe) lié à l'acquisition 2024 et à des reprises de provisions non récurrentes pour risque de taxation rétroactive (6,9 millions d'euros au niveau du Groupe). Il s'établit à 36 millions d'euros.
³ 12 mois glissants (intégrant l'acquisition de 2024 sur 12 mois glissants et excluant les cessions de 2024).
n.a. : Non applicable.

Au 31 décembre 2025, les indicateurs clés par secteur opérationnel sont les suivants :

m€	JACQUET	STAPPERT	IMS group	Autres ¹	Élimination inter-marques	Total
Chiffre d'affaires	447	504	903	-	(15)	1 840
Variation 2025 vs 2024	-2,2 %	-5,6 %	-9,2 %	n.a.	n.a.	-6,6 %
Effet prix	-4,8 %	-6,4 %	-5,6 %	n.a.	n.a.	-5,7 %
Effet volume	+2,6 %	+0,8 %	-4,2 %	n.a.	n.a.	-1,2 %
Effet périmètre	n.a.	n.a.	+0,6 %	n.a.	n.a.	+0,3 %
Marge brute	131	107	207	-	-	445
Résultat Opérationnel Courant ²	18	20	9	6	-	53
BFR opérationnel	153	102	274	7	-	537
% du chiffre d'affaires	34,2%	20,3%	30,4%	n.a.	n.a.	29,2%

¹ Il s'agit des activités hors marques (dont JACQUET METALS SA).
² Le Résultat Opérationnel Courant est retraité des profits sur cessions d'actifs immobilisés (0,2 million d'euros au niveau du Groupe) et s'établit à 53 millions d'euros.
n.a. : Non applicable.

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présente de la façon suivante :

m€	2025		2024	
	Chiffre d'affaires	en %	Chiffre d'affaires	en %
Allemagne	580	32%	672	34 %
France	181	10%	189	10 %
Amérique du Nord	152	8%	141	7 %
Italie	148	8%	141	7 %
Espagne	136	7%	140	7 %
Pays-Bas	121	7%	134	7 %
Autres Europe	480	26%	505	26 %
Asie / Hors Europe	42	2%	48	2 %
Total	1 840	100%	1 970	100 %

3.2 Coût des ventes

m€	2025	2024
Chiffre d'affaires	1 840	1 970
Coût des ventes	(1 395)	(1 528)
Dont achats consommés	(1 413)	(1 543)
Dont dépréciation des stocks	19	15
Marge brute	445	442
Taux de marge	24,2%	22,4 %

3.3 Charges opérationnelles

m€	2025	2024
Charges opérationnelles	(155)	(159)

La baisse des charges opérationnelles est principalement liée à la baisse d'activité.

3.4 Charges de personnel et effectifs

m€	2025	2024
Salaires	(154)	(156)
Charges sociales	(39)	(38)
Autres frais de personnel	(4)	(2)
Charges de personnel	(196)	(197)
Taux de charges sociales	25%	25 %

Effectifs

	2025	2024
Équivalents temps plein à la clôture	3 276	3 416
Effectif moyen	3 362	3 474
Dont effectif en France	510	508
Dont effectif hors de France	2 852	2 966

Au 31 décembre 2025, le nombre d'ETP fin de période au sein du Groupe s'établit à 3 276.

Au 31 décembre 2025, les ETP fin de période du Groupe sont en diminution de 140 par rapport au 31 décembre 2024.

Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2025 se sont élevés à 1100 milliers d'euros contre 1616 milliers d'euros en 2024.

Les rémunérations nettes versées aux administrateurs non exécutifs de la Société se sont élevées à 111 milliers d'euros en 2025 contre 107 milliers d'euros en 2024.

3.5 Autres produits et charges non courants

Ce poste comprend des profits sur cessions d'actifs immobilisés (0,2 million d'euros).

3.6 Résultat financier

m€	2025	2024
Intérêts sur dettes financières long terme	(15)	(22)
Intérêts sur obligations locatives	(2)	(2)
Intérêts sur dettes financières court terme	(5)	(7)
Produits d'intérêts	5	16
Coût de l'endettement net	(17)	(16)
Autres produits financiers	-	1
Autres charges financières	(5)	(4)
Autres produits et charges financières	(5)	(3)
Résultat financier	(22)	(19)

Le résultat financier 2025 est une charge nette de 22 millions d'euros comprenant :

- le coût de l'endettement net 2025 pour 17 millions d'euros contre 16 millions d'euros en 2024. Le coût moyen de l'endettement brut s'élève à 4,6 % en 2025 ;
- une charge nette de 5 millions d'euros (3 millions d'euros en 2024) composée essentiellement des frais de services bancaires pour 2,4 millions d'euros (2,5 millions d'euros en 2024), d'une perte nette de change de 0,7 million d'euros (gain de change de 0,6 million en 2024) ainsi que d'une perte de 2,2 millions d'euros (perte de 1,1 million d'euros en 2024) liée à l'application de la norme IAS 29 (économies hyperinflationnistes) aux comptes de la société IMS Özel Çelik.

L'analyse de la gestion des risques de taux et de change est exposée à la note 4.17.3.

3.7 Impôts sur les résultats

m€	2025	2024
Impôts exigibles	(14)	(16)
Impôts différés	(5)	(4)
Total impôts	(19)	(20)

Le rapprochement entre l'impôt théorique, calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France (25 % en 2025) au résultat avant impôt, et la charge d'impôt réelle se présente ainsi :

m€	Base 2025	Impôt correspondant (+produits / -charges)	Taux
Résultat consolidé avant impôts	30,9		
Calcul au taux théorique en France		(7,7)	25,0%
Impact des différences permanentes ¹		(0,1)	0,2%
Impact de la création de reports fiscaux non activés		(7,4)	23,9%
Impact de l'utilisation de reports fiscaux antérieurs non activés		0,2	-0,6%
Autres		(1,0)	3,3%
Total impacts corrections de la base imposable		(8,3)	26,9%
Différentiels de taux entre la France et les autres pays		(0,4)	1,3%
Autres ²		(2,1)	6,7%
Charge d'impôt réelle		(18,5)	59,9%

¹ Les différences permanentes proviennent des charges non déductibles fiscalement.

² La ligne « Autres » correspond essentiellement à des ajustements d'impôts différés liés à l'évolution des taux (cf. note 2.5).

Concernant les reports fiscaux déficitaires, l'analyse des positions bilantielles arrêtées au 31 décembre 2025 est présentée à la note 4.14.

3.8 Résultats par action

	2025	2024
Résultat net part du Groupe (k€)	10 365	6 023
Nombre moyen pondéré d'actions	21 770 899	22 252 897
Actions auto-détenues	1 232 131	1 438 806
Nombre moyen pondéré d'actions hors actions en auto-détention	20 538 768	20 814 091
Résultat net de base par action (€)	0,50	0,29
Attribution gratuite d'actions ¹	28 535	1 000
Nombre moyen pondéré d'actions après effet dilutif, hors actions en auto-détention ²	20 567 303	20 815 091
Résultat net par action dilué (€)	0,50	0,29

¹ Nombre moyen d'actions sur l'exercice.

² Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits liés aux actions gratuites.

NOTE 4 Notes relatives à l'état de la situation financière

4.1 Écarts d'acquisition - Regroupements d'entreprises

m€	31.12.23	Augmentation	Diminution	Écart de conversion et autres	31.12.24
UGT JACQUET	11	-	-	(0)	11
UGT STAPPERT	41	-	-	-	41
UGT IMS group	19	-	-	(0)	18
Écarts d'acquisition en valeur nette	70	-	-	(0)	70

m€	31.12.24	Augmentation	Diminution	Écart de conversion et autres	31.12.25
UGT JACQUET	11	-	-	(0)	11
UGT STAPPERT	41	-	-	-	41
UGT IMS group	18	-	-	-	18
Écarts d'acquisition en valeur nette	70	-	-	(0)	70

Au 31 décembre 2025, le Groupe a procédé à une analyse des performances réalisées par les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux 3 divisions du Groupe afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur. Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs selon la méthode des flux de trésorerie futurs sont présentées ci-dessous pour information :

- horizon des prévisions : 5 ans ;
- taux de croissance moyen à l'infini de 1,5 % utilisé pour projeter les flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions. Ce dernier est basé sur des taux de croissance à l'infini compris entre 0,7 % (pour les sociétés évoluant sur des marchés considérés comme matures et / ou sur lesquels le Groupe est historiquement présent) et 3,8 % (pour les sociétés dont les marchés sont en développement et / ou sur lesquels le Groupe affiche des ambitions de croissance supérieures à la croissance attendue du marché) ;
- taux d'actualisation compris entre 8,9 % et 9,2 % selon les divisions, appliqué aux projections de flux de trésorerie.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier :

- les taux de croissance à l'infini de $\pm 0,5$ point et le taux d'actualisation de ± 1 point ;
- les pourcentages de marge brute exprimée en euros de ± 1 %.

Ces analyses n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater à fin 2025. Depuis 2011, il n'y a pas eu de dépréciation au niveau des UGT.

4.2 Immobilisations incorporelles

m€	31.12.23	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassements et autres	Écarts de conversion	31.12.24
Logiciels	14,0	0,0	0,1	(0,1)	0,1	(0,0)	14,2
Coûts de développement*	3,6	-	-	-	-	-	3,6
Autres	1,4	0,1	-	-	-	0,0	1,4
Valeur brute	19,0	0,1	0,1	(0,1)	0,1	0,0	19,2
Logiciels	(12,0)	(0,0)	(0,6)	0,1	(0,0)	0,0	(12,6)
Coûts de développement*	(3,0)	-	(0,4)	-	-	-	(3,3)
Autres	(1,4)	(0,1)	(0,0)	-	-	0,0	(1,4)
Amortissements	(16,3)	(0,1)	(1,0)	0,1	(0,0)	0,0	(17,4)
Logiciels	2,0	0,0	(0,5)	-	0,1	0,0	1,6
Coûts de développement*	0,6	-	(0,4)	-	-	-	0,2
Autres	0,0	-	(0,0)	-	-	0,0	0,0
Valeur nette	2,6	0,0	(0,9)	-	0,1	0,0	1,8

* Coûts de développement de l'ERP Groupe (JAC3).

m€	31.12.24	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassements et autres	Écarts de conversion	31.12.25
Logiciels	14,2	-	0,1	(0,2)	0,0	(0,0)	14,1
Coûts de développement*	3,6	-	-	-	-	-	3,6
Autres	1,4	-	0,0	(0,0)	-	(0,0)	1,5
Valeur brute	19,2	-	0,2	(0,2)	0,0	(0,0)	19,1
Logiciels	(12,6)	-	(0,5)	0,2	0,1	0,0	(12,9)
Coûts de développement*	(3,3)	-	(0,2)	-	-	-	(3,6)
Autres	(1,4)	-	(0,0)	0,0	-	(0,0)	(1,4)
Amortissements	(17,4)	-	(0,8)	0,2	0,1	0,0	(17,9)
Logiciels	1,6	-	(0,4)	(0,0)	0,1	(0,0)	1,2
Coûts de développement*	0,2	-	(0,2)	-	-	-	-
Autres	0,0	-	0,0	-	-	(0,0)	0,0
Valeur nette	1,8	-	(0,6)	(0,0)	0,1	(0,0)	1,2

* Coûts de développement de l'ERP Groupe (JAC3).

4.3 Immobilisations corporelles

m€	31.12.23	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassements et autres	Écarts de conversion	Sortie de périmètre	31.12.24
Terrains	48,4	1,0	5,8	-	3,5	(0,2)	(0,5)	58,0
Constructions	205,1	5,0	16,6	(0,2)	12,7	0,6	(0,3)	239,6
Matériel, outillage, installations techniques	248,7	1,4	11,5	(4,2)	6,4	1,0	(0,3)	264,5
Matériel de transport	13,8	0,5	1,8	(1,6)	0,2	0,0	(0,0)	14,7
Matériel informatique	7,5	0,1	0,7	(0,2)	0,3	(0,0)	(0,0)	8,4
Autres immobilisations corporelles	38,9	0,4	2,2	(1,0)	(0,5)	0,0	(0,1)	40,0
Immobilisations corporelles en cours	14,3	-	20,2	-	(15,5)	0,6	(0,0)	19,6
Avances et acomptes	1,0	-	0,5	-	(1,2)	(0,0)	-	0,3
Total valeur brute	577,7	8,4	59,3	(7,2)	6,0	2,1	(1,3)	645,0
Constructions	(111,6)	(1,3)	(7,8)	0,2	(5,1)	(0,2)	0,2	(125,6)
Matériel, outillage, installations techniques	(193,9)	(1,2)	(11,7)	3,2	(0,2)	(0,6)	0,3	(204,1)
Matériel de transport	(9,8)	(0,5)	(1,4)	0,8	0,2	(0,0)	0,0	(10,7)
Matériel informatique	(6,1)	(0,1)	(0,6)	0,2	(0,3)	0,0	0,0	(6,9)
Autres immobilisations corporelles	(31,1)	(0,4)	(2,0)	0,6	0,7	(0,0)	0,1	(31,9)
Total amortissements	(352,6)	(3,3)	(23,6)	5,0	(4,6)	(0,8)	0,6	(379,2)
Terrains	(1,0)	-	(0,0)	-	-	(0,0)	-	(1,1)
Constructions	(0,6)	-	-	-	0,1	-	-	(0,5)
Matériel, outillage, installations techniques	(2,1)	-	-	0,3	0,1	0,0	-	(1,8)
Autres immobilisations corporelles	(0,1)	-	-	-	-	-	-	(0,1)
Total dépréciation	(3,8)	-	(0,0)	0,3	0,1	(0,0)	-	(3,4)
Valeur nette comptable	221,3	5,1	35,7	(1,9)	1,5	1,3	(0,7)	262,4

m€	31.12.24	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassements et autres	Écarts de conversion	Sortie de périmètre	31.12.25
Terrains	58,0	-	2,3	-	9,7	(1,5)	-	68,5
Constructions	239,6	-	2,1	(0,3)	4,7	(1,7)	-	244,5
Matériel, outillage, installations techniques	264,5	-	9,7	(3,9)	3,4	(2,7)	-	271,0
Matériel de transport	14,7	-	1,1	(1,2)	(2,0)	(0,0)	-	12,5
Matériel informatique	8,4	-	1,1	(0,6)	0,0	(0,1)	-	8,9
Autres immobilisations corporelles	40,0	-	1,2	(1,0)	(0,8)	(0,0)	-	39,3
Immobilisations corporelles en cours	19,6	-	2,0	-	(16,9)	(1,3)	-	3,4
Avances et acomptes	0,3	-	1,0	-	(0,2)	(0,0)	-	1,0
Total valeur brute	645,0	-	20,4	(6,9)	(2,1)	(7,3)	-	649,1
Constructions	(125,6)	-	(8,1)	0,2	0,7	0,3	-	(132,5)
Matériel, outillage, installations techniques	(204,1)	-	(11,7)	3,5	(1,3)	1,7	-	(211,9)
Matériel de transport	(10,7)	-	(1,0)	1,1	1,2	0,0	-	(9,4)
Matériel informatique	(6,9)	-	(0,7)	0,5	0,0	0,1	-	(7,0)
Autres immobilisations corporelles	(31,9)	-	(1,6)	0,8	1,0	0,0	-	(31,6)
Total amortissements	(379,2)	-	(23,1)	6,2	1,6	2,0	-	(392,5)
Terrains	(1,1)	-	(0,1)	-	-	0,0	-	(1,1)
Constructions	(0,5)	-	-	-	-	-	-	(0,5)
Matériel, outillage, installations techniques	(1,8)	-	-	0,0	0,0	0,0	-	(1,7)
Autres immobilisations corporelles	(0,1)	-	-	-	-	-	-	(0,1)
Total dépréciation	(3,4)	-	(0,1)	0,0	0,0	0,0	-	(3,4)
Valeur nette comptable	262,4	-	(2,8)	(0,6)	(0,5)	(5,3)	-	253,2

Les investissements se sont élevés à 21 millions d'euros, principalement dédiés à la modernisation des capacités de distribution.

4.4 Droits d'utilisation - Obligations locatives

m€	31.12.23	Entrée de périmètre	Augmentation	Réévaluation contrat	Diminution	Reclassements et autres	Écarts de conversion	Sorties de périmètre	31.12.24
Droit d'utilisation - Terrains	5,4	-	0,0	(0,5)	-	(2,1)	(0,0)	-	2,8
Droit d'utilisation - Constructions	131,8	1,3	6,1	7,5	(9,2)	(3,3)	0,0	(0,1)	134,0
Droit d'utilisation - Matériel, outillage, installations techniques	10,7	0,0	1,2	0,1	(0,2)	(2,1)	0,0	-	9,8
Droit d'utilisation - Matériel de transport	10,6	0,1	2,5	0,1	(2,3)	(0,4)	(0,0)	(0,1)	10,6
Droit d'utilisation - Matériel informatique	0,1	0,0	0,0	0,0	(0,1)	0,0	0,0	-	0,2
Droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	0,5	-	0,0	0,1	(0,1)	-	0,0	-	0,6
Total valeur brute	159,2	1,5	9,8	7,3	(11,8)	(7,9)	0,0	(0,2)	157,9
Droit d'utilisation - Terrains	(1,5)	-	(0,3)	-	-	-	0,0	-	(1,8)
Droit d'utilisation - Constructions	(63,9)	-	(16,0)	-	9,2	3,7	(0,1)	0,1	(67,0)
Droit d'utilisation - Matériel, outillage, installations techniques	(4,0)	0,0	(1,4)	-	0,2	1,0	(0,0)	-	(4,1)
Droit d'utilisation - Matériel de transport	(4,7)	-	(2,8)	-	2,3	0,3	0,0	0,0	(4,9)
Droit d'utilisation - Matériel informatique	(0,1)	-	(0,0)	-	0,1	(0,0)	(0,0)	-	(0,1)
Droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	(0,2)	-	(0,1)	-	0,1	(0,0)	(0,0)	-	(0,3)
Total amortissements	(74,4)	0,0	(20,6)	-	11,8	4,9	(0,1)	0,1	(78,3)
Droit d'utilisation - Terrains	-	-	(0,6)	-	-	-	-	-	(0,6)
Droit d'utilisation - Constructions	-	-	(6,4)	-	-	-	-	-	(6,4)
Total provisions	-	-	(7,0)	-	-	-	-	-	(7,0)
Valeur nette comptable	84,8	1,5	(17,8)	7,3	(0,0)	(3,0)	(0,1)	(0,1)	72,7

m€	31.12.23	Entrée de périmètre	Augmentation	Réévaluation contrat	Diminution	Reclassements et autres	Écarts de conversion	Sorties de périmètre	31.12.24
Créances sous-location - Constructions	4,4	-	-	-	(0,7)	(1,8)	-	-	1,9
Valeur brute	4,4	-	-	-	(0,7)	(1,8)	-	-	1,9

m€	31.12.23	Entrée de périmètre	Augmentation	Réévaluation contrat	Diminution	Reclassements et autres	Écarts de conversion	Sortie de périmètre	31.12.24
Obligations locatives IFRS 16 long terme	67,7	1,5	9,8	7,3	-	(25,0)	(0,0)	(0,0)	61,3
Obligations locatives IFRS 16 court terme	22,4	-	-	-	(23,9)	21,8	0,0	(0,1)	20,3
Valeur brute	90,1	1,5	9,8	7,3	(23,9)	(3,2)	(0,0)	(0,1)	81,5

m€	31.12.24	Augmen- tation	Rééva- luation contrat	Diminution	Reclas- sements et autres	Écarts de conversion	31.12.25
Droit d'utilisation - Terrains	2,8	-	(0,6)	(0,8)	-	0,0	1,4
Droit d'utilisation - Constructions	134,0	3,4	7,8	(4,2)	(1,5)	(1,5)	138,1
Droit d'utilisation - Matériel, outillage, installations techniques	9,8	0,7	0,1	(0,2)	(0,1)	0,0	10,4
Droit d'utilisation - Matériel de transport	10,6	2,6	0,1	(2,5)	(0,2)	(0,2)	10,5
Droit d'utilisation - Matériel informatique	0,2	0,0	-	(0,0)	-	(0,0)	0,1
Droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	0,6	0,1	0,0	(0,1)	-	(0,0)	0,6
Total valeur brute	157,9	6,9	7,5	(7,7)	(1,7)	(1,6)	161,2
Droit d'utilisation - Terrains	(1,8)	(0,3)	-	0,8	-	(0,0)	(1,3)
Droit d'utilisation - Constructions	(67,0)	(15,0)	-	4,2	0,3	0,7	(76,7)
Droit d'utilisation - Matériel, outillage, installations techniques	(4,1)	(1,4)	-	0,2	0,0	(0,0)	(5,4)
Droit d'utilisation - Matériel de transport	(4,9)	(2,7)	-	2,5	0,0	0,1	(5,1)
Droit d'utilisation - Matériel informatique	(0,1)	(0,0)	-	0,0	-	0,0	(0,1)
Droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	(0,3)	(0,1)	-	0,1	-	(0,0)	(0,4)
Total amortissements	(78,3)	(19,5)	-	7,7	0,4	0,8	(88,9)
Droit d'utilisation - Terrains	(0,6)	0,6	-	-	-	-	(0,0)
Droit d'utilisation - Constructions	(6,4)	-	-	-	-	-	(6,4)
Total provisions	(7,0)	0,6	-	-	-	-	(6,4)
Valeur nette comptable	72,7	(12,1)	7,5	(0,0)	(1,3)	(0,8)	65,8

m€	31.12.24	Augmen- tation	Rééva- luation contrat	Diminution	Reclas- sements et autres	Écarts de conversion	31.12.25
Créances sous-location - Constructions	1,9	-	-	(0,9)	0,4	-	1,4
Valeur brute	1,9	-	-	(0,9)	0,4	-	1,4

m€	31.12.24	Augmen- tation	Rééva- luation contrat	Diminution	Reclas- sements et autres	Écarts de conversion	31.12.25
Obligations locatives IFRS 16 long terme	61,3	6,9	7,5	-	(20,5)	(0,3)	54,7
Obligations locatives IFRS 16 court terme	20,3	-	-	(20,9)	20,5	(0,2)	19,7
Valeur brute	81,5	6,9	7,5	(20,9)	(0,0)	(0,5)	74,4

Le Groupe détient environ 600 contrats de location, principalement des baux. La valeur brute de ces contrats est de 161 millions d'euros.

Les obligations locatives sont décomposées en une partie court terme (échéance à moins d'un an) et une partie long terme.

En 2025, de nouveaux contrats ont été comptabilisés pour un montant de 7 millions d'euros.

Par ailleurs, les changements apportés aux contrats (ajustement des loyers ou réévaluation de la durée des contrats) ont conduit à réapprécier les obligations locatives à hauteur de 7,5 millions d'euros.

Les paiements liés aux obligations locatives se sont élevés à 21 millions d'euros. Parallèlement, les valeurs brutes des créances locatives de sous-location ont diminué de 0,5 million d'euros.

Les créances de sous-location sont classées dans le poste « Autres actifs financiers ».

L'échéancier de la dette d'obligation locative est le suivant :

m€	31.12.25
Inférieure à 1 mois	2
Entre 1 et 3 mois	3
Entre 3 et 12 mois	15
Obligations locatives court terme	20
Entre 1 et 5 ans	42
Supérieure à 5 ans	13
Obligations locatives long terme	55
Total obligations locatives	74

Impact au niveau du résultat global

L'application de la norme *IFRS 16* dans l'état consolidé du résultat global se résume ainsi :

m€	31.12.25
Charges opérationnelles nettes	22
Dotation aux amortissements	(18)
Charge d'intérêt sur les obligations locatives	(2)

4.5 Autres actifs financiers

Ce poste correspond principalement à des dépôts et cautionnements et à des créances dont l'échéance est supérieure à 1 an pour 6,3 millions d'euros ainsi qu'à des créances locatives pour 1,4 million d'euros (cf. note 4.4).

4.6 Stocks

m€	31.12.25	31.12.24
Valeur brute	689	755
Dépréciations	(120)	(140)
Valeur nette comptable	569	615

Les stocks sont essentiellement composés des stocks de marchandises (tôles entières ou entamées, produits longs, etc.).

Au 31 décembre 2025, après prise en compte de leur rotation et de leur valeur nette de réalisation, les stocks ont été ajustés avec une dépréciation représentant 17,5 % de la valeur brute, par rapport à 18,6% en 2024.

4.7 Créances clients

m€	31.12.25	31.12.24
Clients	160	163
Effets à l'encaissement	23	22
Effets à recevoir	1	1
Effets escomptés non échus et factoring	-	1
Clients douteux	9	8
Produits à recevoir / avoirs à établir	0	0
Valeur brute	193	195
Dépréciation des créances	(7)	(7)
Dépréciation	(7)	(7)
Valeur nette comptable	186	188

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

La valeur nette des créances ne comprend pas les créances cédées sans recours qui s'élèvent à 34,9 millions d'euros en 2025, contre 37,5 millions d'euros en 2024.

L'analyse de la gestion des risques de contrepartie est exposée à la note 4.17.3. La variation des dépréciations de créances clients s'analyse comme suit :

m€	2025	2024
Au 1^{er} janvier	(6,5)	(6,2)
Mouvements de périmètre	-	(0,5)
Dotations nettes	(0,5)	0,1
Autres	0,0	0,0
Au 31 décembre	(7,0)	(6,5)

4.8 Actifs d'impôts exigibles

Au 31 décembre 2025 les actifs d'impôts exigibles s'élèvent à 6,4 millions d'euros. Le solde de ce poste correspond à des montants individuellement non significatifs.

4.9 Autres actifs

m€	31.12.25	31.12.24
Avances et acomptes versés sur commandes	2	9
Créances fiscales	12	14
Autres actifs	11	9
Charges constatées d'avance	6	6
Valeur brute	30	38

Les « créances fiscales » correspondent à des créances autres que l'impôt sur les sociétés (TVA et garanties / dépôts douanes). L'ensemble des créances est à moins d'un an.

4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

m€	31.12.25	31.12.24
Trésorerie	124	205
Équivalents de trésorerie	55	151
Valeur brute	179	356

Les « Équivalents de trésorerie » correspondent essentiellement à des dépôts à terme. L'analyse de la gestion des risques de taux à l'actif du bilan est exposée à la note 4.17.3.

4.11 Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté dans la partie « Variation des capitaux propres consolidés ».

Capital social

Le 30 juin 2025, le Conseil d'administration a annulé 484 500 actions auto-détenues. À l'issue de cette annulation, le capital de la Société est composé de 21 531 967 actions auxquelles sont attachés 31 280 810 droits de vote théoriques (au 31 décembre 2025).

Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit sur les deux derniers exercices :

	2025	2024
Nombre d'actions	21 531 967	22 016 467
Dont nombre d'actions bénéficiant d'un droit de vote double	9 748 843	9 770 619
Dont nombre d'actions en auto-détention	1 232 131	1 438 806

Autres variations constatées dans les capitaux propres

Les « Écarts actuariels » intègrent l'impact net d'impôt des écarts actuariels relatifs aux provisions pour engagements sociaux (+2,2 millions d'euros), provenant essentiellement de l'évolution du taux d'actualisation de 3,25 % à fin 2024 à un taux compris entre 3,75 % et 4,20 % selon les durations à fin 2025 ainsi que des écarts d'expérience.

La ligne « Autres » du résultat global dans la variation des capitaux propres consolidés présente essentiellement l'impact du traitement de l'hyperinflation en Turquie. L'impact de la réévaluation à la juste valeur des dérivés en 2025 est non significatif.

Les « Autres variations » en dehors du résultat global correspondent à la variation des actions auto-détenues comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition à hauteur de -3,9 millions d'euros, ainsi qu'à la contrepartie de la charge d'attribution gratuite d'actions pour 0,4 million d'euros.

En 2025, hors contrat de liquidité, la Société n'a pas cédé de titres auto-détenus.

Écarts de conversion constatés dans les capitaux propres

La variation des écarts de conversion constatés dans les capitaux propres s'élève à -8,9 millions d'euros au 31 décembre 2025. L'impact net sur les capitaux propres des écarts de conversion sur avances de trésorerie à long terme consenties aux filiales conformément à la norme IAS 21 est de -0,4 million d'euros. Ces écarts correspondent essentiellement à des avances consenties aux filiales américaines.

Programme de rachat d'actions et attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale du 27 juin 2025 a autorisé, dans sa quatorzième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat »).

Au cours de l'année 2025, la Société a racheté 270 533 actions JACQUET METALS.

Au 31 décembre 2025, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 1 232 131 actions représentant 5,7 % du capital :

- 1 075 430 actions pour conservation et remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- 78 179 actions en vue de leur annulation ;
- 20 978 actions dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 7 000 actions en vue de leur attribution aux mandataires sociaux ou aux salariés du Groupe au titre des Plans 2023 et 2025 ;
- 50 544 actions en vue de leur attribution ultérieure aux mandataires sociaux ou aux salariés du Groupe.

Les informations relatives aux actions gratuites attribuées durant l'exercice figurent dans le rapport spécial établi en application des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe développe notamment l'exploitation de ses divisions à travers un modèle atypique dans la distribution des métaux. Des filiales sont constituées avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le manager de la filiale. Ce dernier investit et reçoit une participation minoritaire au capital. La filiale bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre peut commercialiser la gamme complète des produits de la marque sur un territoire déterminé.

Des pactes d'actionnaires existent avec les actionnaires minoritaires.

Ces pactes ne traitent en aucune manière de modalités touchant à la vente ou à l'achat d'actions de la Société. Ils visent seulement à arbitrer les intérêts des parties en cas de volonté de désengagement ou de conflit.

Le cas échéant, certains de ces pactes comprennent des options d'achat et de vente des participations minoritaires au bénéfice des deux parties. Généralement, les participations minoritaires sont valorisées sur une base proche des capitaux propres de la filiale.

Les pourcentages d'intérêts et de contrôle du Groupe dans chaque filiale et la liste des pays dans lesquels elles sont implantées sont présentés au §1.1 du présent chapitre.

4.12 Provisions courantes et non courantes

m€	31.12.24	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées ¹	Autres	Écarts de conversion	31.12.25
Part non courante	6,6	0,3	(0,4)	(2,2)	(0,8)	0,0	3,5
Part courante	43,9	7,6	(1,8)	(6,3)	0,5	(0,0)	43,9
Total	50,5	7,9	(2,2)	(8,5)	(0,3)	(0,0)	47,3

¹ dont 3,2 millions d'euros de reprises de provisions utilisées classées en charges de personnel dans l'état consolidé du résultat global

La nature des provisions correspond à des litiges salariaux, des coûts de réorganisation, des risques de taxation rétroactive et des contentieux clients et fournisseurs.

4.13 Provisions pour engagements sociaux

Les engagements de retraite sont principalement localisés en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues		France	Allemagne	Italie	Pays-Bas
Taux d'actualisation					
2025	Régime complémentaires	3,75%	de 3,75% à 4%		4,20%
	Médailles du travail	3,75%			3,62%
	IFC /autres	3,75%		3,75%	
2024	Régime complémentaires	3,25 %	3,25 %		3,60 %
	Médailles du travail	3,25 %			3,17 %
	IFC / autres	3,25 %		3,25 %	
Taux inflation					
2025		2,00%	n.a.	2,00%	2,00%
2024		2,00 %	n.a.	2,00 %	2,00 %
Taux moyen d'augmentation de salaire					
2025	De 0,39% à 4,69% selon les CSP(*), les régimes et l'âge		dépend des sociétés	n.a.	2,00%
2024	De 0,39 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge		dépend des sociétés	n.a.	2,00 %
*CSP : catégories socioprofessionnelles.					
Duration en années					
2025	Régime complémentaires	10	10		18
	Médailles du travail	6	8		8
	IFC /autres	8		10	
2024	Régime complémentaires	11	11		20
	Médailles du travail	6	9		8
	IFC / autres	9		10	

Comme sur les exercices précédents, le taux d'actualisation retenu a été évalué sur la base des obligations de première catégorie des entreprises privées notées AA (référence iBoxx € Corporate AA 10+).

La provision est évaluée par des actuaires externes au Groupe.

m€						31.12.25	31.12.24
	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Autres pays	Total	Total
Réconciliation de la situation financière à l'ouverture							
1 Dette actuarielle (DBO) à l'ouverture	(16,0)	(28,5)	(2,1)	(15,6)	(2,2)	(64,4)	(66,2)
2 Juste valeur des actifs à l'ouverture	6,2	6,5	-	14,0	0,5	27,2	26,0
3 Situation financière à l'ouverture = (1)+(2)	(9,8)	(22,0)	(2,1)	(1,6)	(1,7)	(37,1)	(40,2)
Charge de l'exercice							
1 Coût des services	0,3	0,4	0,2	0,3	0,1	1,3	1,4
2 Coût des services passés	(0,0)	(0,1)	-	-	(0,8)	(0,9)	-
3 Coût des intérêts	0,5	0,9	0,1	0,6	0,0	2,1	2,1
4 Rendement attendu des actifs	(0,2)	(0,2)	-	(0,5)	-	(0,9)	(0,9)
5 Frais d'administration	-	-	-	0,1	-	0,1	0,1
6 Amortissement des (gains) / pertes actuariels	(0,0)	(0,2)	-	-	(0,0)	(0,2)	-
7 Charge de l'exercice = somme de (1) à (6)	0,5	0,9	0,2	0,4	(0,7)	1,4	2,7
Évolution de la dette actuarielle (DBO)							
1 Dette actuarielle (DBO) à l'ouverture	(16,0)	(28,5)	(2,1)	(15,6)	(2,2)	(64,4)	(66,2)
2 Coût des services	(0,3)	(0,4)	(0,2)	(0,3)	(0,1)	(1,3)	(1,4)
3 Coût des intérêts	(0,5)	(0,9)	(0,1)	(0,6)	(0,0)	(2,1)	(2,1)
4 Contributions employés	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)
5 Prestations payées	1,0	2,2	0,3	0,3	0,2	3,9	3,3
6 Gains / (Pertes) actuariels	0,1	4,3	(0,0)	1,6	0,1	6,1	3,2
7 Réduction / Coût des services passés	-	0,1	-	-	0,8	0,9	-
8 Entrée de périmètre	-	-	-	-	-	-	(1,0)
9 Dette actuarielle (DBO) à la clôture = somme de (1) à (8)	(15,7)	(23,3)	(2,0)	(14,7)	(1,4)	(57,0)	(64,4)
Projection des actifs							
1 Juste valeur des actifs à l'ouverture	6,2	6,5	-	14,0	0,5	27,2	26,0
2 Rendement attendu des actifs	0,2	0,2	-	0,5	-	0,9	0,9
3 Contributions employeurs	-	0,2	-	0,6	(0,5)	0,3	1,2
4 Contributions employés	-	-	-	0,1	-	0,1	0,1
5 Prestations payées	-	(0,2)	-	(0,2)	-	(0,5)	(0,4)
6 Frais d'administration	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)
7 Gains / (Pertes) actuariels	(0,1)	(0,8)	-	(1,8)	-	(2,6)	(0,6)
8 Entrée de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
9 Juste valeur des actifs à la clôture = somme de (1) à (8)	6,4	5,9	-	13,2	0,0	25,4	27,2
Réconciliation de la situation financière à la clôture							
1 Dette actuarielle (DBO) à la clôture	(15,7)	(23,3)	(2,0)	(14,7)	(1,4)	(57,0)	(64,4)
2 Juste valeur des actifs à la clôture	6,4	5,9	-	13,2	0,0	25,4	27,2
3 Situation financière = (1)+(2)	(9,3)	(17,4)	(2,0)	(1,5)	(1,3)	(31,6)	(37,1)
(Provision) / Montant payé d'avance à la clôture							
1 (Provision) / Montant payé d'avance à l'ouverture	(9,8)	(22,0)	(2,1)	(1,6)	(1,7)	(37,1)	(40,2)
2 Charge de l'exercice	(0,5)	(0,9)	(0,2)	(0,4)	0,7	(1,4)	(2,7)
3 Prestations / contributions employeur	1,0	2,1	0,3	0,7	(0,4)	3,7	4,1
4 Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	0,0	3,4	(0,0)	(0,2)	0,0	3,2	2,6
5 Réduction / Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-	-
6 Entrée de périmètre	-	-	-	-	-	-	(1,0)
7 (Provision) / Montant payé d'avance à la clôture = somme de (1) à (6)	(9,3)	(17,4)	(2,0)	(1,5)	(1,3)	(31,6)	(37,1)
Rationalisation des écarts actuariels générés au cours de l'exercice							
1 Écarts liés au changement d'hypothèses démographiques	-	-	-	-	-	-	0,0
2 Écarts liés au changement d'hypothèses financières	0,8	1,5	0,1	1,7	0,0	4,1	0,8
3 Écart d'expérience	(0,7)	2,8	(0,1)	(0,1)	0,0	2,0	2,4
4 Écarts actuariels générés par les actifs de couverture	(0,1)	(0,8)	-	(1,8)	-	(2,6)	(0,6)
5 Gains / (Pertes) actuariels sur l'exercice - Clôture = somme de (1) à (4)	0,0	3,6	(0,0)	(0,2)	0,1	3,5	2,6

Les actifs détenus en couverture des engagements sociaux s'élèvent à 25 millions d'euros et sont localisés essentiellement en France (un fonds de sécurisation a été mis en place en 2019 pour les régimes de retraite spéciaux), aux Pays-Bas et en Allemagne. Ils sont investis dans les fonds généraux de l'assureur à qui la société n'a généralement pas imposé de stratégie d'investissement (allocation actions, immobilier, etc.).

Les écarts actuariels sont essentiellement liés à des changements d'hypothèses financières, le taux d'actualisation étant passé de 3,25 % en 2024 à un taux compris entre 3,75 % et 4,20% selon les durations en 2025 ainsi qu'à des écarts d'expérience. Ils ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global pour un montant net d'impôt de +2,2 millions d'euros.

Les résultats de l'analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'actualisation, réalisée avec un pas de $\pm 0,25$ % sur la majorité des sociétés concernées, sont les suivants :

m€	France	Alle- magne	Italie	Pays-Bas	Total testé	Total Groupe
Dette actuarielle au 31.12.25	(15,7)	(22,9)	(1,7)	(14,7)	(54,9)	(57,0)
Dette actuarielle calculée avec un taux + 0,25 point	(15,3)	(22,3)	(1,6)	(14,2)	(53,4)	
Dette actuarielle calculée avec un taux - 0,25 point	(16,0)	(23,5)	(1,7)	(15,5)	(56,7)	

Les résultats de l'analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'inflation, réalisée avec un pas de $\pm 0,25$ % sur la majorité des sociétés concernées, sont les suivants :

m€	France	Alle- magne	Italie	Pays-Bas	Total testé	Total Groupe
Dette actuarielle au 31.12.25	(15,7)	(22,9)	(1,7)	(14,7)	(54,9)	(57,0)
Dette actuarielle + 0,25 point	(16,0)	(23,4)	(1,7)	(14,9)	(55,9)	
Dette actuarielle - 0,25 point	(15,3)	(22,4)	(1,6)	(14,7)	(54,1)	

Les différents régimes sont peu sensibles au taux de revalorisation des salaires.

L'échéancier prévisionnel des prestations pour les 3 prochaines années prévoit une charge de 3,8 millions d'euros pour la France, de 0,8 million d'euros pour les Pays-Bas, de 5,1 millions d'euros pour l'Allemagne.

4.14 Impôts différés

L'origine des impôts différés est la suivante :

m€	31.12.25	31.12.24
Différences temporaires	18	23
Reports fiscaux déficitaires	7	6
Autres retraitements IFRS *	21	22
Impôts différés actifs	46	51
Différences temporaires	1	0
Reports fiscaux déficitaires	0	0
Autres retraitements IFRS *	(9)	(8)
Impôts différés passifs	(8)	(8)

* Il s'agit essentiellement de retraitements liés aux règles d'harmonisation comptable entre les filiales.

La variation des impôts sur reports fiscaux déficitaires activés s'analyse comme suit :

m€	2025	2024
Au 1^{er} janvier	6	6
Utilisations	(1)	(1)
Activations	1	0
Écarts de conversion et autres	(0)	(0)
Au 31 décembre	7	6

4.15 Dettes financières

m€	31.12.25	<1 an	1-5 ans	>5 ans	31.12.24
Dettes financières long terme	235	-	229	6	420
Part <1 an des dettes financières long terme	47	47	-	-	52
Concours bancaires courants, factoring, escomptes	35	35	-	-	56
Intérêts courus	2	2	-	-	3
Dettes financières court terme	84	84	-	-	111
Total des dettes financières	319	84	229	6	531

Au 31 décembre 2025, les dettes financières long terme comportent principalement :

- des placements privés de droit allemand (Schuldscheindarlehen ou SSD) :
 - 80 millions d'euros à échéance 2030 ;
 - 72 millions d'euros à échéance 2029 ;
- Un crédit syndiqué revolving (160 millions d'euros) à échéance 2028 (non utilisé au 31 décembre 2025).

Échéancier des dettes court terme

m€	31.12.25
Inférieures à 1 mois	35
Entre 1 et 3 mois	17
Entre 3 et 12 mois	32
Dettes financières court terme	84

Variations des dettes financières

m€	
Au 31 décembre 2024	531
Nouveaux emprunts	95
Remboursements d'emprunts	(286)
Variation des concours bancaires courants, escomptes et facilités de crédit	(19)
Écarts de conversion et autres	(3)
Au 31 décembre 2025	319

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 95 millions d'euros et correspondent principalement à un nouveau SSD pour 80 millions d'euros.

Les concours bancaires courants, escomptes et facilités de crédit comprennent au 31 décembre 2025 des accords d'affacturage inversés pour 1,6 million d'euros (2,1 millions au 31 décembre 2024).

En 2025, afin d'optimiser la charge d'intérêts financiers, le Groupe a réduit son endettement brut en procédant à des remboursements par anticipation, notamment un contrat « Schuldscheindarlehen » et trois prêts amortissables PPR.

Décomposition de l'endettement financier net par nature de taux et par devise

m€	31.12.25	31.12.24
Dettes financières à taux fixes	89	203
Dettes financières à taux variables	230	328
Dettes financières	319	531
Dont EUR	279	485
Dont USD	18	23
Dont CAD	9	8
Dont CZK	2	2
Dont PLN	2	2
Dont CHF	1	1
Dont HUF	1	2
Dont CNY	0	2
Dont GBP	3	3
Dont SEK	3	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	179	356
Endettement financier net	140	175

4.16 Dettes fournisseurs et autres passifs

m€	31.12.25	31.12.24
Dettes fournisseurs	217	239
Passifs d'impôt exigible	10	13
Dettes fiscales	16	17
Dettes sociales	29	32
Avances et acomptes sur commandes	1	1
Dettes sur immobilisations	1	1
Créditeurs divers	7	5
Produits constatés d'avance	1	1
Autres passifs courants	55	57
Autres passifs non courants	4	4

L'ensemble des dettes fournisseurs et autres passifs est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement moyen accordé par les fournisseurs est d'environ 60 jours.

4.17 Instruments financiers

4.17.1 Actifs financiers

31.12.24				Ventilation par catégorie d'instruments				
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Juste valeur par OCI non recyclable	Prêts et créances au coût amorti
Actifs financiers non courants	17,1	-	17,1	-	-	-	-	17,1
Créances clients	188,2	188,2	-	-	-	-	-	188,2
Autres actifs	38,1	38,1	-	-	-	-	-	38,1
Instruments dérivés	0,1	0,1	-	-	-	0,1	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	355,7	355,7	-	355,7	-	-	-	-
Total des actifs financiers	599,2	582,1	17,1	355,7	-	0,1	-	243,4

31.12.25				Ventilation par catégorie d'instruments				
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Juste valeur par OCI non recyclable	Prêts et créances au coût amorti
Actifs financiers non courants	15,1	-	15,1	-	-	-	-	15,1
Créances clients	185,5	185,5	-	-	-	-	-	185,5
Autres actifs	30,4	30,4	-	-	-	-	-	30,4
Instruments dérivés	0,0	0,0	-	-	-	0,0	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	179,0	179,0	-	179,0	-	-	-	-
Total des actifs financiers	410,0	394,9	15,1	179,0	-	0,0	-	231,0

Prêts et créances au coût amorti

	2025			2024		
m€	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Autres actifs financiers non courants	16,3	(1,2)	15,1	18,3	(1,2)	17,1
Créances clients	192,6	(7,0)	185,5	194,7	(6,5)	188,2
Autres actifs	30,4	-	30,4	38,2	-	38,1
Total	239,3	(8,2)	231,0	251,2	(7,7)	243,4

Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ou par éléments du résultat global

	2025		2024	
m€	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments dérivés	0,0	-	0,1	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	179,0	-	355,7	-
Total	179,0	-	355,8	-

Les instruments dérivés actifs au 31 décembre 2025 sont présentés à la note 4.17.4. Le Groupe applique la comptabilité de couverture lorsque l'efficacité est démontrée. Lorsque ce n'est pas le cas, le Groupe constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture.

Avec les instruments dérivés passif, une variation nette après impôt de -0,1 million d'euros au 31 décembre 2025 a été enregistrée dans le résultat global.

Juste valeur des actifs financiers

31.12.24

m€	Niveau 1 (Prix coté)	Niveau 2 (Modèle avec données observables)	Niveau 3 (Modèle avec données inobservables)	Juste valeur	État de la situation financière
Actifs financiers non courants	-	-	17,1	17,1	17,1
Créances clients	-	188,2	-	188,2	188,2
Autres actifs	-	38,1	-	38,1	38,1
Instruments dérivés	-	0,1	-	0,1	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	355,7	-	-	355,7	355,7
Total des actifs financiers	355,7	226,4	17,1	599,2	599,2

31.12.25

m€	Niveau 1 (Prix coté)	Niveau 2 (Modèle avec données observables)	Niveau 3 (Modèle avec données inobservables)	Juste valeur	État de la situation financière
Actifs financiers non courants	-	-	15,1	15,1	15,1
Créances clients	-	185,5	-	185,5	185,5
Autres actifs	-	30,4	-	30,4	30,4
Instruments dérivés	-	0,0	-	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	179,0	-	-	179,0	179,0
Total des actifs financiers	179,0	215,9	15,1	410,0	410,0

État des variations des dépréciations sur actifs financiers

m€	31.12.23	Entrée de périmètre	Dotations nettes	Écarts de conversion	Reclasse- ments	31.12.24
Dépréciation des actifs financiers non courants	1,2	-	-	-	-	1,2
Dépréciation des créances clients	6,2	0,5	(0,1)	0,0	0,0	6,5
Total	7,4	0,5	(0,1)	0,0	0,0	7,8

m€	31.12.24	Entrée de périmètre	Dotations nettes	Écarts de conversion	Reclasse- ments	31.12.25
Dépréciation des actifs financiers non courants	1,2	-	-	-	-	1,2
Dépréciation des créances clients	6,5	-	0,5	(0,0)	(0,0)	7,0
Total	7,8	-	0,5	(0,0)	(0,0)	8,3

4.17.2 Passifs financiers

31.12.24	Ventilation par catégorie d'instruments						
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Passifs financiers au coût amorti
Autres passifs non courants	4,4	-	4,4	-	-	-	4,4
Dettes financières	531,1	111,3	419,8	-	-	-	531,1
Dettes fournisseurs	238,7	238,7	-	-	-	-	238,7
Instruments dérivés	0,1	0,1	-	-	-	0,1	-
Autres passifs	57,0	57,0	-	-	-	-	57,0
Total des passifs financiers	831,3	407,1	424,1	-	-	0,1	831,2

31.12.25	Ventilation par catégorie d'instruments						
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Passifs financiers au coût amorti
Autres passifs non courants	4,4	-	4,4	-	-	-	4,4
Dettes financières	318,8	84,2	234,6	-	-	-	318,8
Dettes fournisseurs	217,2	217,2	-	-	-	-	217,2
Instruments dérivés	0,1	0,1	-	-	-	0,1	-
Autres passifs	55,2	55,2	-	-	-	-	55,2
Total des passifs financiers	595,7	356,7	239,0	-	-	0,1	595,6

Dettes financières

Les éléments constitutifs des dettes financières sont exposés à la note 4.15.

L'analyse de la gestion des risques de liquidité est exposée à la note 4.17.3.

Instruments dérivés

m€	2025		2024	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments dérivés	0,1	-	0,1	-
Total	0,1	-	0,1	-

Les instruments financiers dérivés passifs au 31 décembre 2025 sont présentés à la note 4.17.4. Le Groupe applique la comptabilité de couverture, lorsque l'efficacité est démontrée. Dans ce cas, la variation de juste valeur est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Avec les instruments dérivés actifs, une variation nette après impôt de -0,1 million d'euros au 31 décembre 2025 a été enregistrée dans le résultat global. Lorsque l'efficacité n'est pas démontrée, le Groupe constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture.

L'analyse de la gestion des risques de taux et de change ainsi que les caractéristiques des contrats de couverture sont exposées aux notes 4.17.3 et 4.17.4.

Dettes fournisseurs et autres passifs

Les éléments constitutifs des dettes fournisseurs et des autres passifs sont exposés à la note 4.16.

Juste valeur des passifs financiers

31.12.24

m€	Niveau 1 (Prix coté)	Niveau 2 (Modèle avec données observables)	Niveau 3 (Modèle avec données inobservables)	Juste valeur	État de la situation financière
Autres passifs non courants	-	4,4	-	4,4	4,4
Dettes financières	531,1	-	-	531,1	531,1
Dettes fournisseurs	-	238,7	-	238,7	238,7
Instruments dérivés	-	0,1	-	0,1	0,1
Autres passifs	-	57,0	-	57,0	57,0
Total de la juste valeur des passifs financiers	531,1	300,2	-	831,3	831,3

31.12.25

m€	Niveau 1 (Prix coté)	Niveau 2 (Modèle avec données observables)	Niveau 3 (Modèle avec données inobservables)	Juste valeur	État de la situation financière
Autres passifs non courants	-	4,4	-	4,4	4,4
Dettes financières	318,8	-	-	318,8	318,8
Dettes fournisseurs	-	217,2	-	217,2	217,2
Instruments dérivés	-	0,1	-	0,1	0,1
Autres passifs	-	55,2	-	55,2	55,2
Total de la juste valeur des passifs financiers	318,8	276,9	-	595,6	595,6

4.17.3 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Risques de contrepartie

La structure fragmentée de la clientèle du Groupe (65 000 clients actifs dans 60 pays), sans dépendance vis-à-vis d'un client en particulier ou d'un secteur industriel, limite le risque de contrepartie.

De plus, la souscription de contrats d'assurance-crédit permet de limiter l'exposition du Groupe aux créances clients non assurées.

Au 31 décembre 2025 les créances clients assurées représentent 98 % du poste clients.

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement généralement accordé aux clients est compris entre 30 et 120 jours selon les zones géographiques.

Les retards clients au 31 décembre 2025 sont présentés ci-dessous en valeur brute.

m€	31.12.25	31.12.24
Créances non échues et non dépréciées	145,1	151,6
Créances échues et dépréciées	18,1	9,1
<30 jours	9,3	2,3
30-60 jours	2,2	1,3
60-90 jours	0,8	0,8
90-120 jours	0,5	0,4
>120 jours	5,3	4,5
Créances échues et non dépréciées	29,4	33,9
<30 jours	22,3	24,6
30-60 jours	5,0	6,2
60-90 jours	1,5	1,4
90-120 jours	0,2	0,7
>120 jours	0,3	0,9
Total créances	192,6	194,7

Risques de taux et risques de liquidité

Analyse du risque de taux à l'actif du bilan

L'exposition aux risques de taux à l'actif du bilan porte principalement sur les placements de trésorerie du Groupe. Ces placements de trésorerie sont essentiellement des comptes à terme présentant un risque limité.

Analyse du risque de taux au passif du bilan

L'exposition aux risques de taux au passif du bilan concerne principalement la dette à taux variable du Groupe.

m€	31.12.25	31.12.24
Concours bancaires courants, factoring, escomptes à taux variables *	35,2	55,0
Emprunts à taux variables *	192,1	269,7
Dont emprunts à taux variables couverts	-	-
Solde non couvert	227,2	324,6

* Hors intérêts courus

Au 31 décembre 2025, les dettes financières à taux variables ne sont pas couvertes par des contrats de couverture.

Une variation de ± 1 point des taux d'intérêts aurait un impact de l'ordre de 2,3 millions d'euros sur la charge d'intérêt du Groupe.

Analyse du risque de liquidité

Sur la base des flux contractuels non actualisés portant à la fois sur le nominal et sur les intérêts, l'échéancier des dettes financières est le suivant :

31.12.25			Échéances		
m€	Dettes financières	Engagement contractuel	<1 an	1 - 5 ans	>5 ans
Dettes long terme y compris part court terme	281	313	47	259	6
Concours bancaires courants, factoring, escomptes	35	35	35	-	-
Intérêts courus	2	2	2	-	-
Dettes financières court terme	37	37	37	-	-
Total des dettes financières	319	350	85	259	6

Les dettes financières à long et court terme étant principalement composées de dettes libellées en euro, aucune hypothèse de taux de change n'a été retenue.

Les dettes long terme (part long terme et part court terme) s'élèvent à 281 millions d'euros au 31 décembre 2025 et se composent de dettes à taux variable pour 68%.

Au 31 décembre 2025, l'engagement contractuel correspond :

- à la dette inscrite au bilan et aux intérêts futurs pour les dettes long terme. Pour les emprunts à taux variables non couverts, le calcul des intérêts futurs a été effectué sur la base d'un taux moyen de 4,6% ;
- au montant nominal pour la ligne « Concours bancaires courants, factoring, escomptes ».

Certains emprunts sont soumis au respect de *covenants* présentés à la note 5.3.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances futures. Au 31 décembre 2025 :

- la trésorerie active du Groupe s'élève à 179 millions d'euros dont 88 millions d'euros au niveau de la Société ;
- la Société dispose d'un crédit revolving de 160 millions d'euros, non utilisé à fin 2025, et d'autres facilités de crédit ;
- les filiales disposent de 158 millions d'euros de lignes de financement non utilisées.

Le montant des lignes de crédit utilisées et non utilisées est présenté à la note 5.2.

Risques de change

Politiques de couverture de change

Les achats de matières premières des filiales sont principalement réalisés en euro. L'exposition du Groupe aux risques de change concerne principalement les filiales anglaises, suédoises, suisses, polonaises, américaines, canadiennes, turques et chinoises pour la partie des achats engagés en euro, les autres flux étant exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales.

La Société est exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

La direction financière analyse mensuellement les positions de change, devise par devise et filiale par filiale, puis définit et met en place les couvertures nécessaires. L'instrument de couverture le plus souvent utilisé est l'achat ou la vente à terme de devises.

Risque de change sur les investissements réalisés dans les sociétés en devises étrangères

Au 31 décembre 2025, les positions bilantielles nettes sur les investissements réalisés dans les sociétés en devises étrangères par devise d'origine sont les suivantes :

m€	CAD	CHF	CNY	CZK	DKK	GBP	HUF	KRW	PLN	SEK	SGD	TRY	USD	Total
Actifs hors immobilisations incorporelles et corporelles	30,7	4,0	11,0	34,1	1,1	9,4	16,9	1,9	48,4	10,9	0,1	2,2	55,0	225,7
Passifs hors capitaux propres	18,5	2,4	2,0	12,8	4,0	3,5	7,2	4,2	19,0	7,4	0,7	-	33,9	115,6
Position nette avant gestion	12,2	1,6	9,0	21,3	(2,9)	5,9	9,7	(2,3)	29,4	3,5	(0,6)	2,2	21,1	110,1
Position hors-bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	12,2	1,6	9,0	21,3	(2,9)	5,9	9,7	(2,3)	29,4	3,5	(0,6)	2,2	21,1	110,1

Les autres risques identifiés par le Groupe concernent les risques pays, les risques d'élasticité des prix, les risques d'évolution des cours des métaux.

4.17.4 Instruments dérivés

La valorisation de ces instruments, comptabilisée au niveau des charges financières nettes ou au niveau des autres éléments du résultat global a été effectuée sur la base d'anticipations de taux d'intérêt et de taux de change :

m€	31.12.24	Augmentation	Diminution	Juste valeur	31.12.25
Instruments dérivés - taux	-	-	-	-	-
Instruments dérivés - change	0,1	0,0	(0,1)	0,1	0,1
Total instruments dérivés passif	0,1	0,0	(0,1)	0,1	0,1
Instruments dérivés - taux	-	-	-	-	-
Instruments dérivés - change	0,1	-	-	(0,1)	0,0
Total instruments dérivés actif	0,1	-	-	(0,1)	0,0

L'analyse des risques de change, de taux et de liquidité est détaillée à la note 4.17.3.

NOTE 5 Engagements hors bilan

La direction financière du Groupe procède à une revue détaillée des engagements hors bilan. Les engagements reçus et donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

5.1 Synthèse des engagements donnés / reçus

Les engagements hors bilan se décomposent ainsi :

m€	31.12.25	31.12.24	Échéances		
			<1 an	1-5 ans	>5 ans
Engagements reçus	0,3	0,3	0,3	0,0	-
Engagements donnés	117,0	120,3	92,1	13,5	11,4
Garanties fournisseurs	8,8	3,0	8,8	-	-
Garanties données aux banques	35,8	38,8	34,5	1,2	0,0
Crédit documentaire / Lettre de Crédit / SBLC	2,4	2,4	2,4	-	-
Lettres de confort	43,9	49,5	34,0	7,3	2,6
Hypothèques	14,7	14,9	1,5	4,4	8,7
Suretés sur Besoin en Fonds de Roulement	9,5	10,0	9,1	0,4	-
Cautions	1,9	1,7	1,7	0,2	-

m€	Montant hypo- thèque	Date de départ	Date d'échéance	Total poste de bilan*	Hypothèque en % du poste de bilan
Hypothèques sur terrains ou bâtiments					
Belgique	8,7	31.07.23	31.08.33	8,7	100%
Suisse	1,2	01.07.21	30.06.26	6,1	19%
Pologne	4,4	19.09.11	04.06.30	4,4	100%
Suède	0,4	06.12.05	illimité	0,4	100%
Total hypothèques	14,7				

* Total de la valeur brute du poste de bilan dans les comptes consolidés.

5.2 Lignes de crédit

Le montant des lignes de crédit se décompose de la façon suivante :

m€	2025			2024		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
Financements JACQUET METALS SA	516	254	262	710	444	266
Dont crédit syndiqué revolving	160	-	160	160	-	160
Dont Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand)	152	152	-	218	218	-
Dont Prêts Participatifs Relance	-	-	-	95	95	-
Dont lignes de crédit / facilités	204	102	102	237	131	106
Financements filiales	223	65	158	247	87	160
Total	740	319	421	958	531	426

5.3 Obligations associées aux financements

Les obligations associées aux financements concernent principalement les financements suivants :

	Crédit syndiqué revolving 2028	Schuldscheindarlehen 2029	Schuldscheindarlehen 2030
Date de signature	juillet 2023	février 2024	avril 2025
Date d'échéance	juillet 2028	février 2029	avril 2030
Montant	160 millions d'euros (non utilisé au 31 décembre 2025)	72 millions d'euros (entièrement utilisé)	80 millions d'euros (entièrement utilisé)
Amortissement	n.a.	in fine	
Garantie	Néant		
Clause de changement de contrôle	JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social ou des droits de vote de JACQUET METALS SA		
Principales obligations	Respect de l'un des deux ratios : - ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, ou - levier inférieur à 2	ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %	

n.a. : Non applicable

Au 31 décembre 2025, les obligations associées aux financements sont respectées.

NOTE 6 Informations sur les parties liées

Les parties liées ont été définies comme étant les mandataires sociaux de la Société. Les dirigeants des filiales n'ont pas été considérés comme des parties liées dans la mesure où leur responsabilité est restreinte à une fraction des revenus ou actifs du Groupe.

Actifs appartenant directement ou indirectement aux parties liées et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe :

k€	Sites	Loyers 2025 HT	Loyers 2024 HT	Locataires
JERIC SARL	Saint Priest - France (69)	767	736	JACQUET METALS SA
	Villepinte - France (93)	248	238	JACQUET METALS SA
SCI Cité 44	Lyon - France (69)	715	660	JACQUET METALS SA
	Lyon - France (69)	48	46	Metal Services
SCI de Migennes	Migennes - France (89)	-	112	JACQUET METALS SA
SCI Rogna Boue	Grésy sur Aix - France (73)	242	233	Détail Inox
JSA Holding Bochum	Bochum - Allemagne	640	624	Quarto Deutschland

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

NOTE 7 Variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de trésorerie consolidée est présenté en valeur nette, après neutralisation des écarts de conversion et des variations du périmètre de consolidation.

Les décalages existants entre les charges financières enregistrées sur la période et les charges décaissées sont pris en compte dans le tableau de trésorerie mais demeurent non significatifs.

Détail des opérations d'exploitation

m€	31.12.24	Variation du BFR	Autres	Écarts de conversion	31.12.25
Stocks	615	(41)	(0)	(5)	569
Créances clients	188	(2)	0	(1)	186
Fournisseurs	(239)	20	0	1	(217)
BFR opérationnel net	564	(23)	0	(5)	537
Autres actifs	38	(8)	0	(0)	30
Autres passifs	(57)	2	(0)	0	(55)
BFR avant impôt et éléments financiers	545	(28)	0	(5)	512

Détail des opérations d'investissements

Les acquisitions d'immobilisations sont présentées aux notes 4.2 et 4.3.

La ligne « acquisitions de filiales » correspond au rachat de parts minoritaires.

Détail des opérations financières

Un dividende de 0,2 euro par action a été versé en 2025 par la Société, pour un total de 4,1 millions d'euros. De plus, 2,1 millions d'euros ont été distribués aux associés minoritaires des filiales. Les mouvements relatifs aux dettes financières peuvent se résumer ainsi :

m€	31.12.24	Flux de trésorerie	Reclassement entre part court terme et part long terme	Écarts de conversion	31.12.25
Dettes financières long terme	420	95	(278)	(3)	235
Dettes long terme	420	95	(278)	(3)	235
Part <1 an des dettes financières long terme	52	(286)	280	0	47
Concours bancaires courants, factoring, escomptes	56	(17)	(3)	(0)	35
Dettes court terme hors intérêts courus	108	(303)	278	(0)	82

La ligne « Nouveaux emprunts » de l'état des flux de trésorerie (95 millions d'euros) correspond aux nouveaux emprunts comptabilisés dans les dettes financières long terme du bilan.

Le flux de trésorerie des dettes court terme (-303 millions d'euros) se compose principalement des remboursements d'emprunts (cf. note 4.15) et se retrouve dans l'état des flux de trésorerie sur la ligne « Variations des dettes financières ».

NOTE 8 Honoraires versés aux Commissaires aux comptes

Les honoraires liés aux réseaux des Commissaires aux comptes se sont élevés à 2 141 milliers d'euros en 2025 et se ventilent comme suit :

	EY		Grant Thornton		Autres		Total	
k€	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	207	204	201	197	-	-	408	401
Filiales intégrées globalement	533	626	768	800	313	252	1 614	1 678
Certification des informations en matière de durabilité et de taxonomie								
Émetteur	46	45	46	45	-	-	92	90
Services autres que la Certification des Comptes								
Émetteur	8	8	14	17	-	-	22	25
Filiales intégrées globalement	-	-	5	2	-	-	5	2
Sous-total	794	883	1 033	1 061	313	252	2 141	2 195
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridiques, fiscales, sociales	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	794	883	1 033	1 061	313	252	2 141	2 195

NOTE 9 Événements postérieurs à la clôture

Bien que le Groupe ne dispose pas d'infrastructure au Moyen-Orient, le conflit dans cette région pèse dans l'immédiat sur le climat des affaires. S'il devait perdurer, le conflit pourrait également générer des pressions inflationnistes sur les matières premières, l'énergie et le transport.

5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Cité internationale • 44, quai Charles de Gaulle
CS 60095 - 69463 Lyon Cedex 06
S.A.S. au capital de € 2 271 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène • 10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

JACQUET METALS • Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société Jacquet Metals,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Jacquet Metals relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

EVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des écarts d'acquisition de votre groupe s'élève à M€ 69,7 au regard d'un total bilan de M€ 1 421. Votre groupe réalise à chaque clôture d'exercice des tests de perte de valeur sur ses écarts d'acquisition dont les modalités sont décrites dans les notes 2.8 et 4.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Comme cela est indiqué dans la note 2.8 de l'annexe des comptes consolidés, les tests de perte de valeur consistent à déterminer la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation provenant de plans internes d'une durée de cinq ans, et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces écarts d'acquisition est un point clé de l'audit en raison de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations nécessaires à l'appréciation de leur valeur recouvrable.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur ;
- corroborer, notamment par des entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation ;
- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les business plans préparés par la direction, les performances historiques, et au regard de l'environnement économique dans lequel opère votre groupe ;
- apprécier, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation, des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché ;
- effectuer nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la direction.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.8 et 4.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Evaluation des stocks

Risque identifié

Les stocks et en-cours figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2025 pour un montant net de M€ 569 et représentent 40 % du bilan consolidé.

Comme cela est indiqué dans la note 2.13 de l'annexe des comptes consolidés, les stocks sont évalués à leur prix de revient moyen pondéré ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La direction évalue à chaque clôture d'exercice la valeur nette de réalisation des stocks qui correspond à un prix de vente estimée dans le cours normal de l'activité diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Nous avons considéré que l'évaluation des stocks constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre groupe et de l'utilisation d'estimations nécessaires à l'appréciation de leur valeur nette de réalisation.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur. Nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne et de la méthode mise en place pour estimer les dépréciations et identifier les articles concernés ;
- testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- apprécié la permanence des méthodes pour déterminer la valeur nette de réalisation ;
- testé, par sondages, sur les composants les plus significatifs, la correcte application de la méthode.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Jacquet Metals par l'assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2025, le cabinet GRANT THORNTON était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quinzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2005 à 2010.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou

le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821 27 à L. 821 34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 23 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Françoise Méchin

Nicolas Perlier



vi

6 - RÉSULTATS 2025

JACQUET METALS SA *

6.1	Rapport d'activité JACQUET METALS SA	176
6.1.1	Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice	176
6.1.2	Évolution et perspectives d'avenir	177
6.1.3	Prêts interentreprises	177
6.1.4	Informations sociales	177
6.1.5	Affectation et répartition des résultats 2025	177
6.1.6	Charges non déductibles visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts	177
6.1.7	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	178
6.1.8	Activité en matière de recherche et de développement	178
6.1.9	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	178
6.1.10	Informations sur les succursales, filiales et participations	178
6.2	Comptes annuels JACQUET METALS SA	179
6.2.1	Comptes annuels au 31 décembre 2025	179
6.2.2	Notes annexes aux comptes annuels de JACQUET METALS SA	181
6.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	196

6.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ JACQUET METALS SA

La Société détient directement ou indirectement les participations dans les filiales du Groupe et a pour principales missions :

- la définition de la stratégie et le développement du Groupe ;
- le développement, la maintenance et la sécurité des systèmes d'information ;
- le contrôle, la coordination et la négociation des conditions d'achat avec les principaux producteurs de métaux ;
- le contrôle financier, la gestion des financements, la communication financière et les relations avec les actionnaires ;
- la communication institutionnelle.

Les comptes de la Société, arrêtés au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux règles légales françaises et au Plan comptable général tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06.

6.1.1 SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

6.1.1.1 Compte de résultat

k€	2025	2024
Chiffre d'affaires	30 373	31 534
Résultat d'exploitation	(821)	(192)
Résultat financier	20 352	13 390
Résultat exceptionnel	n.a.	297
Résultat net	18 448	11 300

Au titre de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires de la Société s'établit à 30 millions d'euros. Il est constitué de prestations de services facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est pour partie liée à l'activité du Groupe.

Le résultat d'exploitation 2025 s'élève à -0,8 million d'euros et le résultat financier (positif) à 20,4 millions d'euros dont 18,5 millions d'euros de dividendes reçus des filiales. Le résultat net 2025 de la Société s'établit à 18,4 millions d'euros.

6.1.1.2 Bilan

k€		2025	2024
Actifs financiers	A	184 380	191 929
Immobilisations incorporelles et corporelles		7 823	7 030
Disponibilités	B	87 751	251 226
Autres actifs	C	286 644	294 413
Total actif		566 597	744 598
Capitaux propres		221 075	213 953
Endettement financier	D	308 081	493 501
Autres passifs	E	37 442	37 144
Total passif		566 597	744 598

A • Actifs financiers

Au 31 décembre 2025, les actifs financiers s'élèvent à 184 millions d'euros et se décomposent ainsi :

k€	31.12.25	31.12.24
Titres de participation	140 778	140 777
Créances rattachées à des participations	22 278	26 563
Autres immobilisations financières	21 325	24 589
Total actifs financiers nets	184 380	191 929

B • Disponibilités

La trésorerie nette s'élève à 88 millions d'euros, placée pour 77 millions d'euros sur des comptes rémunérés.

C • Autres actifs

Les autres actifs, d'un montant de 287 millions d'euros, sont essentiellement composés de créances des filiales (comptes de cash pool notamment).

D • Endettement financier

L'endettement financier s'élève à 308 millions d'euros et comprend notamment :

- 254 millions d'euros d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont 152 millions d'euros au titre des *Schuldscheindarlehen* (contrats de droit allemand) ;
- 54 millions d'euros de dettes envers les filiales (comptes de cash pool notamment).

E • Autres passifs

Les autres passifs, d'un montant de 37,4 millions d'euros, correspondent principalement à des dettes d'exploitation pour 31 millions d'euros et à des provisions pour engagements sociaux évaluées par des actuaires externes pour 2,5 millions d'euros.

Information sur les délais de paiement des clients et fournisseurs

k€	Article D.441 I.-1° : Factures REÇUES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures ÉMISES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 j (indicatif)	1 > 30 j	31 > 60 j	61 > 90 j	≥ 91 j	Total ≥ 1 j	0 j (indicatif)	1 > 30 j	31 > 60 j	61 > 90 j	≥ 91 j	Total ≥ 1 j
A • Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	208	nd	nd	nd	nd	120	335	nd	nd	nd	nd	83
Montant total des factures concernées (TTC)	6 016	424	5	1	72	502	10 300	284	31	7	3	325
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	17%	1%	0%	0%	0%	1%	nd	nd	nd	nd	nd	nd
% des ventes de l'exercice (TTC)	nd	nd	nd	nd	nd	nd	28%	1%	0%	0%	0%	1%
nd : non disponible												
B • Factures exclues du "A" relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-						-					
Montant total (TTC) des factures exclues	-						-					

Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social est composé de 21 531 967 actions représentant un montant total de 32 825 279,76 euros.

6.1.2 ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société continuera à piloter la stratégie du Groupe et à gérer ses participations dans les différentes filiales détenues directement ou indirectement. L'évolution et les perspectives du Groupe sont détaillées au § 5.1.

6.1.3 PRÊTS INTERENTREPRISES

La Société n'a pas consenti, à titre accessoire à son activité principale, de prêts à moins de trois ans à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

6.1.4 INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2025, l'effectif de la Société est composé de 13 personnes.

6.1.5 AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS 2025

La décision de l'Assemblée générale n'est pas connue au jour de l'établissement du présent document.

6.1.6 CHARGES NON DÉDUCTIBLES VISÉES AUX ARTICLES 39-4 ET 223 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Le montant des charges visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts s'élève à 9 806 euros pour l'exercice 2025 et l'impôt correspondant à 2 452 euros.

6.1.7 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE À LAQUELLE LE RAPPORT EST ÉTABLI

Néant.

6.1.8 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant.

6.1.9 TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

k€	2025	2024	2023	2022	2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	32 825	33 564	34 297	35 098	35 098
Nombre d'actions ordinaires existantes	21 531 967	22 016 467	22 497 209	23 022 739	23 022 739
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	30 373	31 534	34 080	41 344	31 672
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	19 937	15 566	35 766	27 562	22 511
Impôts sur les bénéfices	1 083	2 195	2 870	(361)	(1 232)
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	18 448	11 300	32 227	26 461	24 517
Résultat distribué (année de paiement)	4 068	4 391	22 667	22 992	9 199
Résultat par action (€)					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,88	0,61	1,46	1,21	1,03
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	0,86	0,51	1,43	1,15	1,06
Dividende attribué à chaque action émise (année de paiement)	0,19	0,20	1,01	1,00	0,40
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	13	13	12	12	13
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 237	2 495	4 041	6 628	6 160
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	1 615	1 251	1 548	2 515	3 585

6.1.10 INFORMATIONS SUR LES SUCCURSALES, FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'information sur les filiales et participations est donnée au § 6.2, note 5.2.

La Société n'a pas de succursale.

6.2 COMPTES ANNUELS JACQUET METALS SA

6.2.1 COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Compte de résultat

k€	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires	4.1	30 373	31 534
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 194	275
Autres produits	4.2	5 430	5 893
Total des produits d'exploitation		36 997	37 702
Autres achats et charges externes		(30 320)	(31 680)
Impôts, taxes et versements assimilés		(800)	(596)
Salaires		(3 237)	(2 495)
Cotisations sociales		(1 615)	(1 251)
Dotations aux amortissements des immobilisations		(795)	(1 216)
Dotations aux provisions		(338)	(148)
Autres charges		(713)	(507)
Total des charges d'exploitation	4.3	(37 818)	(37 893)
Résultat d'exploitation	4.3	(821)	(192)
Produits financiers :			
De participation		18 508	4 060
Autres intérêts et produits assimilés		17 192	32 600
Reprises sur dépréciations et provisions		1 943	961
Différences positives de change		1 162	2 939
Boni sur cessions d'actions propres		97	n.a.
Total des produits financiers	4.4	38 902	40 561
Charges financières :			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(2 409)	(1 943)
Intérêts et charges assimilées		(15 214)	(23 065)
Différences négatives de change		(858)	(2 163)
Mali sur cessions d'actions propres		(69)	n.a.
Total des charges financières	4.4	(18 550)	(27 171)
Résultat financier	4.4	20 352	13 390
Résultat courant avant impôts		19 532	13 198
Produits exceptionnels	4.5	n.a.	360
Charges exceptionnelles	4.5	n.a.	(64)
Résultat exceptionnel	4.5	n.a.	297
Impôts sur les bénéfices	4.6, 4.7, 4.8	(1 083)	(2 195)
Bénéfice net		18 448	11 300

Bilan au 31 décembre

k€				31.12.25	31.12.24
Actif	Notes	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles :	5.1	2 678	2 547	130	89
Licences et logiciels		2 678	2 547	130	89
Immobilisations corporelles :	5.1	14 798	7 106	7 692	6 941
Aménagements des terrains		847	833	14	8
Aménagements des constructions		5 963	2 363	3 600	3 645
Autres immobilisations corporelles		7 162	3 910	3 252	2 510
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		826	-	826	778
Immobilisations financières :	5.1, 5.2	196 692	12 312	184 380	191 929
Participations		153 078	12 300	140 778	140 777
Créances rattachées aux participations		22 278	-	22 278	26 563
Autres titres immobilisés		19 385	12	19 374	22 052
Prêts		1	-	1	1
Autres immobilisations financières		1 950	-	1 950	2 536
Total de l'actif immobilisé		214 168	21 965	192 203	198 959
Avances et acomptes versés	5.3	-	-	-	6
Créances :					
Créances clients et comptes rattachés	5.3	10 625	-	10 625	11 540
Autres créances	5.3	271 858	-	271 858	278 270
Charges constatées d'avance	5.3	1 704	-	1 704	1 998
Valeurs mobilières de placement :					
Actions propres		116	-	116	17
Autres titres		54 647	-	54 647	150 604
Disponibilités	5.4	32 987	-	32 987	100 605
Total de l'actif circulant		371 938	-	371 938	543 040
Frais d'émission des emprunts	5.5	537	-	537	656
Ecart de conversion actif	5.5	1 919	-	1 919	1 943
Total général de l'actif		588 562	21 965	566 597	744 598
Passif					
Capital versé				32 825	33 564
Prime d'émission, de fusion, d'apport				36 806	43 252
Réserves :					
Réserve légale				3 283	3 356
Réserves réglementées				189	99
Autres réserves				6 165	6 165
Report à nouveau				123 327	116 185
Résultat de l'exercice				18 448	11 299
Provisions réglementées				32	32
Total des capitaux propres	6.1, 6.2			221 075	213 953
Provisions pour risques	6.3			1 959	2 335
Provisions pour charges	6.3			2 776	2 846
Total des provisions				4 735	5 181
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6.4			253 657	443 902
Emprunts et dettes financières diverses	6.4			54 424	49 599
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.4			7 884	9 403
Dettes fiscales et sociales	6.4			2 104	2 600
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6.4			18	62
Autres dettes	6.4			20 479	17 123
Produits constatés d'avance	6.4, 6.5			551	609
Total des dettes				339 117	523 298
Ecart de conversion passif	6.5			1 670	2 166
Total général du passif				566 597	744 598

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

6.2.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE JACQUET METALS SA

Note 1. Faits marquants

Néant.

Note 2. Règles et méthodes comptables

Principes généraux appliqués

Les comptes annuels de la Société sont établis selon les normes, principes et méthodes comptables issus du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général et modifié par le règlement ANC n°2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et relatif à la modernisation des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. L'exercice arrêté le 31 décembre 2025 a une durée de douze mois.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, modifie la présentation des états financiers, la définition du résultat exceptionnel et certaines règles de classement comptable. La société a appliqué l'ensemble des dispositions obligatoires de ce règlement pour l'établissement des comptes de l'exercice. Les mises à jour prévues, notamment la suppression de la technique des transferts de charges et l'adoption des nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et annexe, ont été intégrées conformément aux prescriptions réglementaires. Aucun retraitement rétrospectif n'a été nécessaire, le règlement prévoyant une application prospective.

Les principaux impacts sur les comptes clos au 31 décembre 2025 sont les suivants :

- La dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunts est présentée en résultat financier pour 479 milliers d'euros en 2025 alors qu'elle était présentée en résultat d'exploitation avant l'application du Règlement ANC 2022-06 ;
- A la suite de la suppression des transferts de charges, ce poste est présenté en « Autres produits » pour un montant de 2 544 milliers d'euros en 2025 ;
- Au bilan, les « Charges constatées d'avance » et « Produits constatés d'avance » sont reclassés respectivement en « Actif circulant » et « Dettes » en 2025.

Le compte de résultat et le bilan de l'exercice 2024 tels qu'arrêtés et publiés sont présentés ci-après :

k€	2024
Chiffre d'affaires	31 534
Reprises sur amortissements et provisions	275
Autres produits	3 093
Transferts de charges	2 800
Total produits d'exploitation	37 702
Achats et charges externes	(31 680)
Impôts, taxes et versements assimilés	(596)
Salaires et traitements	(2 495)
Charges sociales	(1 251)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 364)
Autres charges	(507)
Total charges d'exploitation	(37 893)
Résultat d'exploitation	(192)
Produits de participations	4 060
Autres intérêts et produits assimilés	32 600
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	961
Différences positives de change	2 939
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-
Produits financiers	40 561
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 943)
Intérêts et charges assimilées	(23 065)
Différences négatives de change	(2 163)
Charges financières	(27 171)
Résultat financier	13 390
Résultat courant avant impôts	13 198
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	276
Produits exceptionnels sur opérations en capital	84
Reprises sur provisions et transferts de charges	-
Produits exceptionnels	360
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(64)
Dotations aux amortissements et aux provisions	-
Charges exceptionnelles	(64)
Résultat exceptionnel	297
Participation des salariés	-
Impôts sur les bénéfices	(2 195)
Résultat net	11 300

k€	31.12.24
Actif	Net
Immobilisations incorporelles	89
Immobilisations corporelles	6 941
Immobilisations financières	191 929
Actif immobilisé	198 959
Avances et acomptes versés	6
Créances d'exploitation	11 540
Créances diverses	278 270
Trésorerie et équivalents de trésorerie	251 226
Actif circulant	541 042
Comptes de régularisation	4 597
Total Actif	744 598
Passif	
Capitaux propres	213 953
Provisions pour risques et charges	5 181
Emprunts auprès des établissements de crédit	427 427
Comptes courants bancaires	16 475
Autres dettes financières	49 599
Dettes financières	493 501
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 403
Dettes fiscales et sociales	2 600
Dettes d'exploitation	12 003
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62
Autres dettes diverses	17 123
Dettes diverses	17 186
Total dettes	522 689
Comptes de régularisation	2 775
Total Passif	744 598

En 2025, des reclassements ont été opérés sur les états financiers 2024 afin de permettre la comparaison aux nouveaux modèles d'états financiers :

- Au bilan, dans la colonne 2024, les lignes « Charges constatées d'avance » et « Produits constatés d'avance » sont présentées respectivement parmi les éléments constituant les rubriques « Actif circulant » et « Dettes ».
- Au compte de résultat, dans la colonne 2024 :
 - Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles » ;
 - Les « transferts de charges » d'exploitation sont présentés dans le poste « Autres produits ».

Estimations

La préparation des états financiers nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Les principales estimations de la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des titres de participation ;
- les passifs sociaux ;
- les provisions pour risques et charges.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition, constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- de tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principaux modes et durées d'amortissements sont les suivants :

- logiciels : linéaire, entre 1 an et 10 ans ;
- agencements, installations : linéaire, entre 3 ans et 20 ans ;
- matériel de transport, de bureau, informatique et mobilier : linéaire, entre 1 an et 10 ans.

La Société a choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Ce régime fiscal, réservé à certaines catégories de biens, permet d'accroître sensiblement le montant des déductions fiscales pratiquées au cours des premières années d'utilisation du bien. D'un point de vue comptable, la part des dotations qui excède l'amortissement linéaire est constatée dans un compte de provision pour amortissement dérogatoire dans les capitaux propres sous la rubrique « provisions réglementées ».

Tests de dépréciation effectués sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable.

Actifs financiers

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres augmenté des frais d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres à l'exception des coûts d'emprunts.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement aux actions auto-détenues non affectées et à des dépôts de garanties versés. Ces derniers sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur comptable. Les sorties sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non-recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euro à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « Écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions pour engagements sociaux

La Société provisionne les indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés et médailles du travail. Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite (IDR) sont définis conformément à la convention collective de la Métallurgie.

La provision est évaluée par des actuaires externes.

Les engagements sociaux font l'objet d'une évaluation annuelle à partir des caractéristiques propres à l'entreprise et de facteurs d'évolution externes détaillés comme suit :

	2025	2024
Hypothèses démographiques		
Table de mortalité	INSEE 2017-2019	INSEE 2017-2019
Âge minimum de début d'activité	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres
Âge de départ à la retraite	Âge d'ouverture des droits	Âge d'ouverture des droits
Modalités de départ	Départ volontaire à l'initiative du salarié	Départ volontaire à l'initiative du salarié
Hypothèses financières		
Taux d'actualisation		
Retraite chapeau	3,75%	3,25 %
Autres régimes	3,75%	3,25 %
Taux d'inflation	2,00%	2,00 %
Taux de revalorisation des salaires	0,70% à 4,69 % selon les CSP, les régimes et l'âge	0,70 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge
Taux de charges sociales	47%	47 %
Taux de rendement des actifs financiers	1,00%	1,00 %

* CSP : catégories socioprofessionnelles.

Autres provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques et charges.

Instruments dérivés

La Société utilise essentiellement des contrats de cap et de swap pour gérer les risques de taux liés à sa position financière. Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

L'incidence des instruments financiers de couverture est appréhendée de façon symétrique en compte de résultat par rapport aux flux du sous-jacent couvert.

Note 3. Événements postérieurs à la clôture

Bien que le Groupe JACQUET METALS ne dispose pas d'infrastructure au Moyen-Orient, le conflit dans cette région pèse dans l'immédiat sur le climat des affaires. S'il devait perdurer, le conflit pourrait également générer des pressions inflationnistes sur les matières premières, l'énergie et le transport.

Note 4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

k€	2025		2024	
France	3 912	13%	3 923	12 %
Hors France	26 460	87%	27 611	88 %
Total	30 373	100%	31 534	100 %

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de service facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est liée en partie à l'évolution de l'activité et au développement du Groupe.

4.2 Autres produits

k€	2025	2024	2024 publié
Autres produits	5 430	5 893	3 093
Transferts de charges	n.a.	n.a.	2 800

Les autres produits correspondent principalement à des refacturations de charges supportées par la Société pour le compte de filiales, dont des loyers de bâtiments loués. L'application du règlement ANC n°2022-06 a conduit à reclasser 2,8 millions d'euros auparavant comptabilisés en « Transferts de charges », désormais intégrés au poste « Autres produits ».

4.3 Charges et résultat d'exploitation

k€	2025	2024
Charges d'exploitation	(37 818)	(37 893)
Résultat d'exploitation	(821)	(192)

Les charges d'exploitation s'élèvent à 37,8 millions d'euros, stables au global par rapport à 2024.

Le résultat d'exploitation s'établit à -0,8 million d'euros contre -0,2 million d'euros en 2024.

4.4 Résultat financier

Le résultat financier (produit) s'établit à 20,4 millions d'euros, contre 13,4 millions d'euros en 2024. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dividendes reçus des filiales et par la baisse des produits de placement suite à la consommation de trésorerie pour remboursement anticipé des prêts.

k€	2025	2024
Dividendes reçus des filiales	18 508	4 060
Revenus de placement	13 266	18 306
Revenus de prêts*	13 266	18 306
Reprises de provisions	1 943	961
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-
Reprises de provisions pour risques et charges financières	1 943	961
Reprises de provisions pour dépréciation des actions propres	-	-
Autres	5 184	17 233
Autres produits financiers	3 926	14 294
Gains de change	1 162	2 939
Boni sur cessions d'actions propres**	97	-
Produits financiers	38 902	40 561
Intérêts et charges assimilées	(15 214)	(23 065)
Pertes de change	(858)	(2 163)
Mali sur cessions d'actions propres**	(69)	-
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(2 409)	(1 943)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions propres	(12)	-
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(2 397)	(1 943)
Charges financières	(18 550)	(27 171)
Résultat financier	20 352	13 390

* Prêts filiales et intérêts des cashpools.

** Cf. commentaire en note 4.5.

4.5 Résultat exceptionnel

k€	2025	2024
Produits exceptionnels	n.a.	360
Charges exceptionnelles	n.a.	(64)
Résultat exceptionnel	n.a.	297

Les autres charges et produits exceptionnels 2024 étaient essentiellement constitués des boni / mali sur cessions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité. L'application du règlement ANC n°2022-06 a conduit à reclasser les boni / mali 2025 en produits et charges financiers (note 4.4).

4.6 Impôt sur les sociétés

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Au 31 décembre 2025, ce périmètre comprend toutes les sociétés françaises éligibles du Groupe. Le régime d'intégration a été prorogé pour 5 ans à compter de l'exercice 2025.

La Société est seule redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés françaises. Les dispositions ci-après ont été adoptées pour le traitement comptable des impositions relevant de ce régime particulier :

- chaque filiale intégrée, bien que non tenue de verser l'impôt au Trésor, constate néanmoins en charge l'impôt dont elle serait redevable dans le régime de droit commun et en acquitte le montant à la Société ;
- l'éventuel allègement d'impôt constaté au niveau de la déclaration fiscale d'ensemble et résultant de l'imputation de la perte d'une société déficitaire constitue un profit qui appartient à la filiale et dont le montant lui reste acquis ;

- les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits (correctifs et avoirs fiscaux des sociétés déficitaires) sont conservées par la Société et constatées en produits ou en charges.

En cas de sortie de la filiale intégrée, après considération de sa situation fiscale, de ses perspectives d'évolution et de la nature de l'événement motivant sa sortie, la Société pourra être tenue d'octroyer à la filiale un dédommagement au titre de la perte, pour cette filiale, du fait de son appartenance au Groupe, de certaines prérogatives fiscales.

Les reports déficitaires restent acquis à la Société qui pourra le cas échéant dédommager la filiale sortante.

Répartition de l'impôt sur les sociétés

k€				2025	2024
	Résultat avant IS	IS avant intégration fiscale	Gain / Perte net d'intégration fiscale	Résultat après IS	Résultat après IS
Nature de résultats					
Résultat courant	19 532	(320)	29	19 241	10 809
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	281
Régularisation IS antérieur	-	-	-	-	-
Imputation déficits antérieurs	-	285	-	285	1 330
Contribution sociale 3,3% de l'IS > 763k€	-	-	-	-	(10)
Crédits d'impôt	-	33	-	33	76
Incidence IS filiales	-	-	(1 111)	(1 111)	(1 187)
Total	19 532	(2)	(1 081)	18 448	11 299

4.7 Situation fiscale différée ou latente

k€	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt	
	2025	2025	2024
Accroissements d'impôts latents (Passif)			
Décalsages temporaires imposables au taux de droit commun	-	-	-
Amortissements dérogatoires	32	8	8
Impôts différés passif (dette future)	32	8	8
Allègements d'impôts latents (Actif)			
Décalsages temporaires imposables au taux de droit commun	7 532	1 883	1 803
Déficits reportables fiscalement	4 151	1 038	-
Impôts différés actif (créance future)	11 684	2 921	1 803
Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts	11 652	2 913	1 795

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés avec un taux d'imposition de 25 %. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

4.8 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

k€	2025	2024
Résultat de l'exercice	18 448	11 300
Impôt sur les bénéfices	(1 083)	(2 195)
Résultat avant impôts	19 532	13 495
Variation des amortissements dérogatoires	-	-
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	19 532	13 495

Note 5. Notes sur le Bilan - Actif

5.1 Variation des immobilisations, des amortissements et des dépréciations

k€	31.12.24	Augmentation	Diminution	31.12.25		
Valeur brute						
Immobilisations incorporelles	2 572	105	-	2 678		
Immobilisations corporelles	13 316	1 482	-	14 798		
Participations	153 077	1	-	153 078		
Créances rattachées aux participations	26 563	2 750	(7 035)	22 278		
Autres titres immobilisés	22 052	9 167	(11 834)	19 385		
Prêts et autres immobilisations financières	2 537	18	(604)	1 951		
Immobilisations financières	204 229	11 936	(19 473)	196 692		
Total valeur brute	220 117	13 523	(19 473)	214 168		
				Amortissements / Dépréciations cumulés au 31.12.25		
Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements / Dépréciations cumulés au 31.12.24	Augmentations / Reprises	Diminutions / Reprises	
Immobilisations incorporelles	1 à 10 ans	Linéaire	2 483	65	-	2 547
Immobilisations corporelles	1 à 20 ans	Linéaire	6 376	730	-	7 106
Total amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			8 858	795	-	9 653
Dépréciations						
Participations			12 300	-	-	12 300
Autres titres immobilisés			-	12	-	12
Total dépréciations des immobilisations financières			12 300	12	-	12 312
Total dépréciations des créances			434	-	(434)	-

5.2 Immobilisations financières

Titres de participation

La valeur nette comptable des titres de participation s'élève à 141 millions d'euros.
Les informations sur les principales participations détenues directement sont détaillées ci-dessous :

k€	Pays	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus par la Société	Valeur nette des titres détenus par la Société	Montant net des prêts et avances consentis par la société	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos
JACQUET Holding SARL	France	14 337	45 626	100%	19 695	19 695	125 477	-	-	614
STAPPERT Deutschland GmbH	Allemagne	8 871	92 362	100%	6 517	6 517	-	18 000	281 142	16 044
IMS group Holding SAS	France	10 854	103 895	100%	108 581	108 581	112 237	-	-	1 717
FONCIERE Engis S.A	Belgique	2 975	4 271	100%	16 506	4 206	24 415	-	932	241
		37 037	246 154		151 299	138 999	262 129	18 000	282 074	18 616

Les capitaux propres et les résultats présentés dans ce tableau sont des éléments en provenance des comptes sociaux (normes locales) ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du Groupe pour les besoins des comptes consolidés.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 22,2 millions d'euros et correspondent à des prêts et avances consentis par la Société à ses filiales.

Actions auto-détenues

La variation annuelle des actions auto-détenues est présentée à la note 6.2.

5.3 Échéancier des créances

k€	Montants bruts au 31.12.25	Montants nets au 31.12.25	Échéances		
			<1 an	1-5 ans	>5 ans
Actif immobilisé					
Créances rattachées aux participations	22 278	22 278	22 278	-	-
Prêts	1	1	-	1	-
Autres immobilisations financières	1 950	1 950	940	325	685
Actif circulant					
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	10 625	10 625	10 625	-	-
Autres créances	271 858	271 858	159 616	112 237	5
Charges constatées d'avance	1 704	1 704	1 691	13	-
Total	308 417	308 417	195 151	112 576	690

Les créances rattachées à des participations et les créances diverses correspondent essentiellement à des avances aux filiales du Groupe.

5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Des conventions de centralisation de trésorerie ont été mises en place entre la Société et certaines filiales. La remontée des soldes (débiteurs et créditeurs) se fait sur des comptes pivot appartenant à la Société et permet ainsi d'optimiser la trésorerie du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit au 31 décembre 2025 :

k€	Valeur brute au 31.12.25	Valeur nette au 31.12.25	Valeur nette au 31.12.24
Actions propres affectées aux attributions gratuites d'actions	116	116	17
Autres titres	54 647	54 647	150 604
Disponibilités	32 987	32 987	100 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie	87 751	87 751	251 226

En 2025, la Société a procédé à des remboursements par anticipation de ses emprunts, pour environ 200 millions d'euros, afin d'optimiser son résultat financier.

5.5 Autres actifs

k€	31.12.25	31.12.24
Frais d'émission des emprunts	537	656
Écarts de conversion actif	1 919	1 943

Note 6. Notes sur le Bilan - Passif

6.1 Renseignements concernant les capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social est composé de 21 531 967 actions d'une valeur nominale de 1,52 euro représentant un montant total de 32 825 279,76 euros.

Une information détaillée sur l'évolution du capital social est présentée à la note 6.2.

k€	Nombre de titres en circulation	Capital	Primes d'émissions / fusion	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
31.12.24	22 016 467	33 564	43 252	3 356	99	6 165	116 185	11 300	32	213 953
Affectation du résultat		-	-	-	90	-	11 210	(11 300)	-	-
Distributions		-	-	-	-	-	(4 068)	-	-	(4 068)
Réduction de capital	(484 500)	(739)	(6 446)	(74)	-	-	-	-	-	(7 259)
Autres variations		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2025		-	-	-	-	-	-	18 448	-	18 448
31.12.25	21 531 967	32 825	36 806	3 283	189	6 165	123 327	18 448	32	221 075

Autres réserves et report à nouveau

Le poste « Autres réserves » inclut 6,2 millions d'euros de réserve indisponible dotée en contrepartie des actions auto-détenues et le poste « report à nouveau » inclut -0,9 million d'euros liés à l'application, en 2014, de la recommandation ANC 2013-R02 sur les engagements sociaux.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constatées conformément aux textes en vigueur et comprennent les amortissements dérogatoires.

	31.12.24	Dotation	Reprise	31.12.25
Amortissements frais d'acquisition de titres	32	-	-	32
Total	32	-	-	32

6.2 Opérations afférentes aux titres de la Société

L'Assemblée générale du 27 juin 2025 a autorisé, dans sa quatorzième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat »).

Contrat de liquidité

Au 31 décembre 2025, le contrat de liquidité est composé d'un montant de liquidité pour 0,4 million d'euros et de 20 978 titres pour une valeur de marché de 0,4 million d'euros. Au cours de l'année 2025, la Société a racheté 241 774 actions JACQUET METALS dans le cadre du contrat de liquidité.

Mandat de rachat d'actions

Au cours de l'année 2025, la Société a racheté 270 533 actions JACQUET METALS dans le cadre des mandats de rachats d'actions.

Actions auto-détenues au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 1 232 131 actions représentant 5,7% du capital pour une valeur nette comptable de 19,5 millions d'euros :

- 1 075 430 actions pour conservation et remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ; elles sont comptabilisées

en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 17 millions d'euros ;

- 78 179 actions en vue de leur annulation ; elles sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 1,2 millions d'euros ;
- 20 978 actions dans le cadre du contrat de liquidité ; elles sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 0,4 million d'euros ;
- 7 000 actions en vue de leur attribution aux mandataires sociaux ou aux salariés du Groupe au titre des Plan 2023 et 2025 ; elles sont comptabilisées en « trésorerie » pour une valeur nette comptable de 0,1 million d'euros ;
- 50 544 actions en vue de leur attribution ultérieure aux mandataires sociaux ou aux salariés du Groupe ; elles sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 0,8 million d'euros.

Nombres d'actions				k€			
	31.12.24	Augmen- tation	Diminution / Attribution	31.12.25	Coût d'entrée	Provision au 31.12.25	Valeur nette au 31.12.25
Actions affectées aux objectifs d'annulation et de conservation	1 424 120	213 989	484 500	1 153 609	18 139	-	18 139
Actions affectées aux attributions gratuites d'actions	1 000	56 544	-	57 544	958	-	958
Actions affectées	1 425 120	270 533	484 500	1 211 153	19 097	-	19 097
Actions du compte de liquidité	13 686	241 774	234 482	20 978	404	(12)	392
Actions non affectées	13 686	241 774	234 482	20 978	404	(12)	392
Total	1 438 806	512 307	718 982	1 232 131	19 501	(12)	19 489

Annulation d'actions auto-détenues

L'Assemblée générale du 27 juin 2025 a autorisé, dans sa seizième résolution, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par ladite Assemblée générale dans sa quatorzième résolution et à réduire le capital à due concurrence.

En 2025, le Conseil d'administration a annulé 484 500 actions.

À l'issue de cette annulation, le capital social de la Société est composé de 21 531 967 actions.

Capital autorisé de valeurs mobilières donnant accès au capital

La Société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions.

6.3 Provisions pour risques et charges

k€	31.12.24	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	31.12.25
Provisions pour pertes de change	1 943	1 919	1 943	-	1 919
Provisions pour risques	1 943	1 919	1 943	-	1 919
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	2 645	116	295	-	2 466
Autres provisions pour charges	593	224	467	-	350
Provisions pour charges	3 238	340	762	-	2 817
Total	5 181	2 259	2 705	-	4 735
Dont exploitation		340	762	-	
Dont financier		1 919	1 943	-	

* Au 31 décembre 2025 le montant des engagements sociaux provisionnés s'élève à 2 466 milliers d'euros dont 2 053 milliers d'euros au titre de la retraite complémentaire, 406 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et 8 milliers d'euros au titre des médailles du travail.

6.4 Échéancier des dettes

k€	Montant au 31.12.25	Échéances		
		<1 an	1-5 ans	>5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	253 657	43 211	209 759	688
Emprunts et dettes financières diverses	54 424	53 981	-	443
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 884	7 884	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 104	2 104	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18	18	-	-
Autres dettes	20 479	20 479	-	-
Produits constatés d'avance	551	551	-	-
Total	339 117	128 228	209 759	1 131

6.5 Autres passifs

k€	31.12.25	31.12.24
Écarts de conversion passif	1 670	2 166

Note 7. Autres informations

7.1 Effectifs à la clôture

Équivalents temps plein	31.12.25	31.12.24
Cadres	13	14
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	-	-
Total	13	14

7.2 Rémunération versée aux mandataires sociaux

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2025 se sont élevés à 1 100 milliers d’euros contre 1 616 milliers d’euros en 2024.

Les rémunérations nettes versées aux administrateurs non dirigeants de JACQUET METALS SA, se sont élevés à 111 milliers d’euros en 2025 contre 107 milliers d’euros en 2024

Opérations conclues entre JACQUET METALS SA et des sociétés contrôlées par ses dirigeants

k€	Sites	Loyers 2025 HT	Loyers 2024 HT
JERIC SARL	Saint Priest - France	767	736
	Villepinte - France	248	238
SCI Cité 44	Lyon - France	715	660
SCI de Migennes	Migennes - France	-	112

Prêts et garanties accordées aux dirigeants

Néant.

7.3 Engagements financiers

Engagements donnés par la Société à des établissements bancaires finançant les filiales

Les engagements donnés par la Société présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

k€	2025	2024
Garanties données aux banques / cautions solidaires / lettres de confort	60 605	65 145
Total des engagements donnés	60 605	65 145

Engagements donnés dans le cadre de l’approvisionnement des filiales

k€	2025	2024
Garanties autonomes	8 777	3 000
Total des engagements donnés	8 777	3 000
Dont à moins de 1 an	8 777	3 000
Dont de 1 à 5 ans	-	-
Dont à + de 5 ans	-	-

Engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement

k€	2025			2024		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
Schuldscheindarlehen	152 000	152 000	-	218 000	218 000	-
Crédit syndiqué revolving	160 000	-	160 000	160 000	-	160 000
Prêts Participatifs Relance	-	-	-	95 000	95 000	-
Autres crédits	202 595	100 217	102 378	234 805	128 288	106 517
Intérêts courus	1 440	1 440	-	2 614	2 614	-
Total des engagements reçus	516 035	253 657	262 378	710 419	443 902	266 517

Engagements contractés pour couvrir le risque de change

La Société est principalement exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale. Pour couvrir ce risque la Société contracte des emprunts en monnaie locale.

Par ailleurs, au 31 décembre 2025, la Société a souscrit à des contrats d'achat de Dollars américains pour 0,2 million d'euros.

Engagements reçus dans le cadre d'opérations de couverture de taux

Au cours de l'exercice 2025, la Société n'a souscrit aucun nouveau contrat de couverture de taux.

7.4 Informations concernant les entreprises liées

k€	31.12.25
Participations	153 077
Créances rattachées à des participations	22 278
Total immobilisations	175 355
Créances d'exploitation	10 524
Créances diverses	269 833
Total créances	280 297
Emprunts et dettes financières divers	53 980
Dettes fournisseurs	5 416
Autres dettes	1 606
Total dettes	61 003
Résultat financier	30 375
Produits de participation	18 508
Autres intérêts et produits assimilés	13 464
Dotation provision sur titres de participation	-
Intérêts et charges assimilées	(1 597)

7.5 Obligations associées aux principaux financements

Au 31 décembre 2025, les obligations associées aux financements sont respectées.

	Crédit syndiqué revolving 2028	Schuldscheindarlehen 2029	Schuldscheindarlehen 2030
Date de signature	juillet 2023	février 2024	avril 2025
Date d'échéance	juillet 2028	février 2029	avril 2030
Montant	160 millions d'euros (non utilisé au 31 décembre 2025)	72 millions d'euros (entièrement utilisé)	80 millions d'euros (entièrement utilisé)
Amortissement	n.a.	in fine	
Garantie	Néant		
Clause de changement de contrôle	JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social ou des droits de vote de JACQUET METALS SA		
Principales obligations	Respect de l'un des deux ratios : - ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, ou - levier inférieur à 2	ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %	

n.a. : Non applicable

6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Cité internationale • 44, quai Charles de Gaulle CS 60095
69463 Lyon Cedex 06
S.A.S. au capital de € 2 271 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène • 10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

JACQUET METALS • Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société JACQUET METALS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JACQUET METALS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION SANS RESERVE

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2. Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance

les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des titres de participation s'élève à 141 millions d'euros et représente environ 25 % du total du bilan de la société.

Comme indiqué dans le paragraphe « Actifs financiers » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur des titres de participation à la valeur d'utilité, qui est déterminée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale ou sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de cinq ans.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur,

- corroborer, notamment par des entretiens avec la direction, les principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation ;
- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les business plans préparés par la direction, les performances historiques et au regard de l'environnement économique dans lequel opère le groupe ;
- apprécier, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation, des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans le paragraphe « Actifs financiers » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société JACQUET METALS par l'assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2025, le cabinet GRANT THORNTON était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quinzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2005 à 2010.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre

son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent

pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 23 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Françoise Méchin - Associée

ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas Perlier - Associé





VII

7 - ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

7.1	Renseignements sur la Société et principales informations sur les statuts*	202
7.1.1	Informations générales	202
7.1.2	Objet social	202
7.1.3	Droits et privilèges attachés aux actions	203
7.2	Renseignements sur le capital*	205
7.2.1	Capital social	205
7.2.2	Répartition du capital et des droits de vote théoriques au 31 mars 2026	205
7.2.3	Évolution de la répartition du capital social et des droits de vote	206
7.2.4	Droits de vote double	206
7.2.5	Contrôle de l'émetteur	206
7.2.6	Pacte d'actionnaires et concert déclaré	206
7.2.7	Obligations convertibles échangeables ou remboursables en titres donnant accès au capital	206
7.2.8	Titres non représentatifs du capital	206
7.3	Opérations sur titres*	207
7.3.1	Franchissements de seuils	207
7.3.2	Programme de rachat d'actions - Actions auto-détenues	207
7.3.3	Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions	209
7.3.4	Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la Société	210
7.3.5	Opérations sur titres des dirigeants et administrateurs de la Société	210
7.4	Informations boursières et dividendes*	211
7.4.1	Marché des actions JACQUET METALS et évolution du cours de bourse	211
7.4.2	Dialogue actionnarial	211
7.4.3	Politique de distribution des dividendes	211
7.5	Calendrier de communication financière	212
7.6	Responsable de l'information financière et relations investisseurs	212

7.1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ ET PRINCIPALES INFORMATIONS SUR LES STATUTS

7.1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dénomination sociale	JACQUET METALS Il n'est pas déclaré de nom commercial.
Forme juridique	Société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur.
Immatriculation	311 361 489 RCS Lyon
Siège social	7 rue Michel Jacquet 69800 Saint-Priest - FRANCE
Constitution	23 septembre 1977. Durée de 99 ans, sauf cas de dissolution ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire. Terme fixé au 31 décembre 2075.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
Code APE	7010Z
Identification	Code : JCC ISIN : FR 0000033904 LEI : 969500V80L3NGL0GKZ37
Coordonnées téléphoniques	+33 4 72 23 23 50
Adresse internet	jacquetmetals.com

7.1.2 OBJET SOCIAL

La Société, selon l'article 2 de ses statuts, a pour objet, en tout pays :

- l'acquisition et la vente de tous produits métallurgiques, de tous produits et biens industriels et tous autres produits de substitution ;
- la représentation, le courtage et la distribution de ces produits, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ;
- toutes les opérations de parachèvement et de présentation de ces produits ;
- l'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés et droits de propriété industrielle et de savoir-faire, l'obtention ou la concession de toutes licences ;
- le référencement de produits et / ou de services, pour son compte ou pour le compte de tiers ;
- l'acquisition, la cession ou la gestion de tous biens et / ou droits nécessaires ou utiles à l'exploitation d'activités ou au patrimoine de la société ou des sociétés membres de son groupe ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises, l'administration, la gestion et l'aliénation de ces participations ou intérêts ;
- la participation aux opérations relatives au financement des sociétés dans lesquelles la Société possède directement ou indirectement une participation ou un intérêt, notamment par l'octroi de tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés ;

- l'animation, la coordination, le contrôle et le développement des sociétés membres de son groupe ;
- toutes prestations de services en matière d'organisation et de développement d'activités industrielles ainsi que d'assistance et de support notamment dans le domaine administratif, financier, commercial, informatique et / ou technique, au profit des sociétés membres de son groupe ;
- l'exercice et la prise de tous mandats sociaux dans toutes sociétés et / ou personnes morales.

Et généralement, toutes opérations, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers.

7.1.3 DROITS ET PRIVILÈGES ATTACHÉS AUX ACTIONS

Fixation et affectation et répartition des bénéfices (article 34 des statuts de la Société)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé, en tout ou partie, au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Paiement des dividendes et des acomptes (article 35 des statuts de la Société)

L'Assemblée générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire ;

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société démontre que les bénéficiaires connaissaient le caractère irrégulier de la distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Droits de vote (article 11 des statuts de la Société)

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices et la propriété de l'actif social ou le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque action donne droit à la représentation et au vote dans les assemblées générales, sans limitation, dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, ayants droit, syndics ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer, en aucune manière, dans son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Forme des actions (article 9 des statuts de la Société)

Les actions de la Société, entièrement libérées, sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur identifiable dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander, à tout moment, au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, la quantité de titres détenus par chacun d'eux et les éventuelles restrictions pouvant les frapper.

En outre, la Société est en droit de demander tous renseignements prévus aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce.

Les conditions d'utilisation de ces informations sont régies par les dispositions du même article L. 228-2 du Code de commerce.

Franchissements de seuils (article 10 des statuts de la Société)

Outre les obligations d'information résultant des dispositions légales et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, une fraction égale à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil d'un tiers du capital social, est tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse, à compter du franchissement de seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce, la privation des droits de vote n'interviendra qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 2,5 % du capital et des droits de vote de la Société.

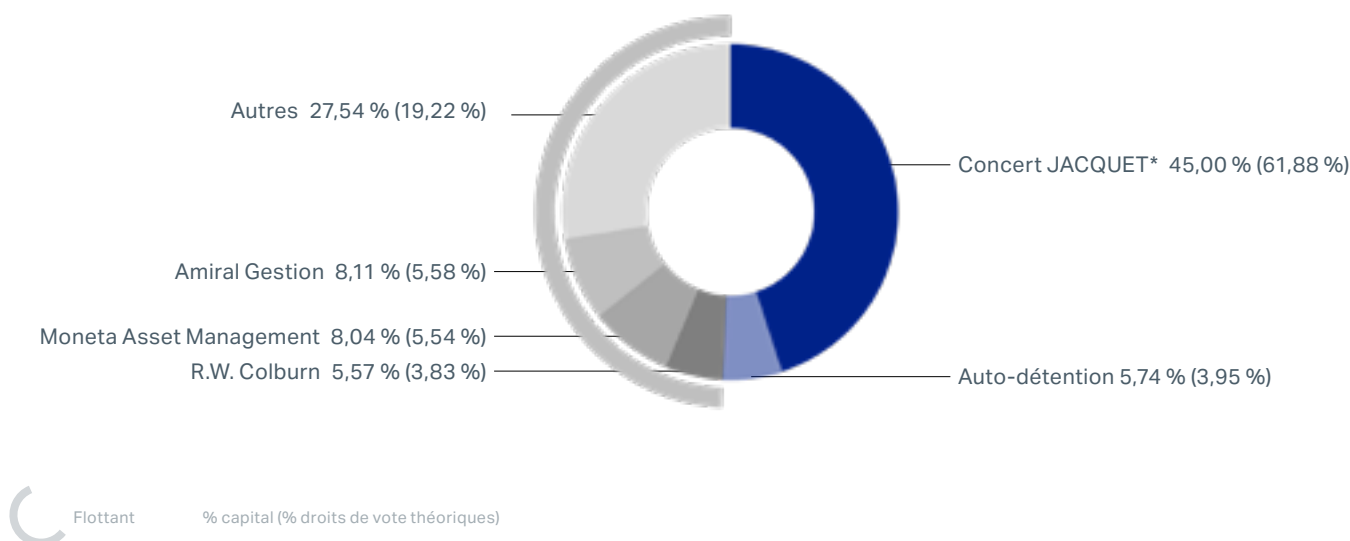
7.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL

7.2.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2025, le capital social est composé de 21 531 967 actions, entièrement libérées, représentant un montant total de 32 825 279,76 euros.

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'administration a annulé 484 500 actions auto-détenues et réduit son capital social à due concurrence (cf. § 7.3.2).

7.2.2 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE THÉORIQUES AU 31 MARS 2026



* cf § 7.2.5.

Au 31 mars 2026 et sur la base des déclarations de franchissement de seuils reçues par la Société, la répartition du capital et des droits de vote de la Société ainsi que les actionnaires détenant plus de 5 % de son capital ou de ses droits de vote sont les suivants :

	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote théoriques	Pourcentage de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en AG	Pourcentage de droits de vote exerçables en AG
Concert JACQUET ¹	9 690 296	45,00%	19 352 266	61,88%	19 352 266	64,43%
Amiral Gestion ²	1 745 821	8,11%	1 745 821	5,58%	1 745 821	5,81%
Moneta Asset Management ³	1 731 440	8,04%	1 731 440	5,54%	1 731 440	5,76%
R.W. Colburn ⁴	1 198 699	5,57%	1 198 699	3,83%	1 198 699	3,99%
Autres actionnaires	5 928 959	27,54%	6 009 932	19,22%	6 009 932	20,01%
Auto-détention	1 236 752	5,74%	1 236 752	3,95%	0	0,00%
Total	21 531 967	100,00%	31 274 910	100,00%	30 038 158	100,00%

¹ Le concert JACQUET est composé de M. Éric Jacquet et sa famille.

² Information du 14 juillet 2025.

³ Information du 21 juillet 2025.

⁴ Information du 2 novembre 2023.

7.2.3 ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

La répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices est la suivante :

	31.12.2025				31.12.2024				31.12.2023			
	Nombre d'actions	Pourcentage capital	Nombre de droits de vote théoriques	Pourcentage de droits de vote théoriques	Nombre d'actions	Pourcentage capital	Nombre de droits de vote théoriques	Pourcentage de droits de vote théoriques	Nombre d'actions	Pourcentage capital	Nombre de droits de vote théoriques	Pourcentage de droits de vote théoriques
Concert JACQUET	9 690 296	45,00 %	19 352 266	61,87 %	9 690 296	44,01 %	19 352 266	60,88 %	9 688 471	43,07 %	19 350 441	59,98 %
Public	10 609 540	49,28 %	10 696 413	34,19 %	10 887 365	49,45 %	10 996 014	34,59 %	12 515 265	55,63 %	12 619 596	39,11 %
Auto-détention	1 232 131	5,72 %	1 232 131	3,94 %	1 438 806	6,54 %	1 438 806	4,53 %	293 473	1,30 %	293 473	0,91 %
Total	21 531 967	100,00 %	31 280 810	100,00 %	22 016 467	100,00 %	31 787 086	100,00 %	22 497 209	100,00 %	32 263 510	100,00 %

7.2.4 DROITS DE VOTE DOUBLE

Conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce et aux statuts de la Société (cf. § 7.1.3), un droit de vote double est attribué aux actions détenues au nominatif depuis plus de deux ans. Le nombre d'actions disposant de droits de vote double est de 9 748 843 au 31 décembre 2025 et de 9 742 943 au 31 mars 2026.

Les pourcentages de droits de vote sont calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF (ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions auto-détenues privées de droit de vote).

7.2.5 CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR

Le concert JACQUET, composé de M. Éric Jacquet et sa famille, détient directement et indirectement notamment au travers de JSA, le contrôle de droit de JACQUET METALS SA. Le terme « contrôle » ayant le sens qui lui est donné par les dispositions de l'article L. 233-3 I 1°) du Code de commerce.

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société estime qu'il n'y a pas de risque de contrôle abusif, compte tenu des mesures prises au sein des structures de gouvernance, à savoir :

- le Conseil d'administration est composé de 10 membres dont 5 sont réputés indépendants ;
- le règlement intérieur du Conseil d'administration précise les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et prévoit notamment des règles d'information en cas de conflit d'intérêt pour un administrateur ;
- le Conseil d'administration autorise préalablement les investissements et désinvestissements importants ;
- un Directeur général délégué représente également la Société.

7.2.6 PACTE D'ACTIONNAIRES ET CONCERT DÉCLARÉ

À la connaissance de la Société, il n'existe ni pacte d'actionnaire ni concert déclaré, autre que celui mentionné au § 7.2.5.

7.2.7 OBLIGATIONS CONVERTIBLES ÉCHANGEABLES OU REMBOURSABLES EN TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant.

7.2.8 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

7.3 OPÉRATIONS SUR TITRES

7.3.1 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Au cours de l'exercice 2025, les franchissements de seuil légaux ont été déclarés.

Actionnaire	Date de la déclaration	Description du franchissement
Moneta Asset Management	27 mars 2025	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % des droits de vote

En 2026 et jusqu'à la date de publication du présent document, aucun franchissement de seuil légal n'a été déclaré.

7.3.2 PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS - ACTIONS AUTO-DÉTENUES

Descriptif du programme de rachat d'actions

Les Assemblées générales du 28 juin 2024 et 27 juin 2025 ont autorisé, respectivement dans leur vingt-deuxième et quatorzième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat »). Aux termes de l'Assemblée générale du 27 juin 2025 le Programme de Rachat est autorisé en vue de :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) ;

- et également en vue de toute autre pratique qui viendrait à être reconnue par la loi ou admise par l'Autorité des marchés financiers, ou tout autre objectif qui permettrait de bénéficier de la présomption de légitimité irréfragable telle que prévue par le Règlement n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014.

Les conditions du Programme de Rachat sont les suivantes :

- le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions a été fixé à 50 euros par action ;
- que le nombre total d'actions achetées par la Société pendant la durée du programme de rachat ne pourra pas excéder 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2024, un plafond de rachat de 2 201 646 actions, étant précisé que (i) conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, lorsque des actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, (ii) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ne peut ex céder 5 % de son capital social et (iii) le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital social de la Société ;
- la durée du Programme du Rachat est de 18 mois ;
- le Programme de Rachat s'est substitué à celui autorisé par l'Assemblée générale du 28 juin 2024.

Utilisation du Programme de Rachat au cours de l'exercice 2025

Au cours de l'exercice 2025, la Société a mis en œuvre le Programme de Rachat de la façon suivante :

- poursuite du contrat de liquidité avec la société ODDO BHF avec pour objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- conclusions de mandats d'achat avec la société ODDO BHF en vertu desquels ODDO BHF procède pour le compte de la Société et en son nom à l'acquisition de titres de la Société.

En 2025, la Société a ainsi racheté 512 307 actions JACQUET METALS dont :

- 241 774 actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité à un cours moyen de 19,23 euros ; 234 482 actions ont été vendues dans le cadre de ce même contrat de liquidité à un cours moyen de 19,21 euros ;
- 270 533 actions ont été rachetées à un cours moyen de 16,67 euros dans le cadre des mandats de rachats d'actions.

Les frais de négociation liés à ces rachats se sont élevés à 46 milliers d'euros.

Annulation d'actions auto-détenues

L'Assemblée générale du 27 juin 2025 a autorisé, dans sa seizième résolution, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par ladite Assemblée générale dans sa quatorzième résolution ou encore de programmes de rachat d'actions autorisés antérieurement, et à réduire le capital à due concurrence.

Ainsi, par décision du 27 juin 2025, avec effet au 30 juin 2025, le Conseil d'administration a décidé d'annuler 484 500 actions auto-détenues.

À l'issue de ces annulations, le capital social de la Société est composé de 21 531 967 actions (cf. § 7.2.1).

Répartition par objectif des actions détenues par la Société au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société est composé de 21 531 967 actions. À cette date, la Société détient 1 232 131 actions représentant 5,7 % du capital social, pour une valeur nette comptable de 19,5 millions d'euros, réparties selon les objectifs suivants :

- 1 075 430 actions (soit 4,99 % du capital) pour conservation et remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ; elles sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 17 millions d'euros ;
- 78 179 actions (soit 0,36 % du capital) pour annulation ; elles sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 1,2 millions d'euros ;
- 20 978 actions (soit 0,10 % du capital) pour favoriser la liquidité du titre (contrat de liquidité conclu avec ODDO BHF) ; elles sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 0,4 million d'euros ;
- 7 000 actions pour attribution aux mandataires sociaux ou aux salariés du Groupe au titre des Plans 2023 et 2025 ; elles sont comptabilisées en « trésorerie » pour une valeur nette comptable de 0,1 million d'euros.
- 50 544 actions en vue de leur attribution ultérieure aux mandataires sociaux ou salariés du Groupe ; elles sont comptabilisées en « immobilisations financières ». pour une valeur nette comptable de 0,8 million d'euros.

Les mouvements relatifs aux actions auto-détenues réalisés au cours de l'exercice sont détaillés au § 6.2.2, note 6.2.

7.3.3 RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

L'Assemblée générale du 28 juin 2024 en sa trente-huitième résolution a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux de la Société ou parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 dudit Code, dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 3 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution du Conseil, étant précisé que le plafond d'attribution est égal à 1 % du capital social de la Société pour les actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Cette autorisation donnée par l'Assemblée générale du 28 juin 2024 a été remplacée par celle donnée par l'Assemblée générale du 27 juin 2025.

L'Assemblée générale du 27 juin 2025 en sa quinzième résolution a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux de la Société ou parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 dudit Code, dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 5 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution du Conseil, étant précisé que le plafond d'attribution est égal à 3 % du capital social de la Société pour les actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

La durée de cette autorisation est de trente-huit mois à compter du 27 juin 2025.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale du 28 juin 2024 relative à l'attribution gratuite d'actions, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité RSE, Nominations et Rémunérations, de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou nouvelles. Ainsi, le Conseil d'administration a attribué 126 060 actions (le «Plan 2025») destiné à reconnaître la contribution et l'engagement sur le long terme dans le développement des activités du Groupe de certains collaborateurs et mandataires sociaux de JACQUET METALS S.A. et du Groupe.

A ce titre, la Société a procédé à une attribution gratuite d'actions aux deux dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat détenu dans la Société. Ainsi, le Conseil d'administration a attribué gratuitement à :

- M. Éric Jacquet, Président-Directeur Général, 100 000 actions;
- M. Philippe Goczol, Directeur Général Délégué, 2 000 actions.

Attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice 2025

Date d'attribution	Catégorie de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées
12 mars 2025		29	126 060
	dirigeants mandataires sociaux de la Société	2	dont 102 000
	salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées	27	dont 24 060

Le Plan 2025 prévoit que l'attribution définitive est assortie d'une condition de présence et de conditions de performance. Les conditions de performance s'appliquent aux dirigeants mandataires sociaux et à certains salariés.

Les conditions de performance du Plan 2025 sont cumulatives et comprennent des objectifs de rentabilité opérationnelle consolidée et d'endettement net par rapport aux capitaux propres du Groupe. Ces critères ont été choisis parce qu'ils correspondent à la feuille de route du Groupe. L'appréciation des conditions de performance sera réalisée par palier, au regard du taux d'atteinte des objectifs fixés. La Société a décidé de ne pas communiquer le détail des critères de performance pour des raisons de confidentialité.

Les actions attribuées définitivement ne seront pas assorties d'une période de conservation à l'exception des attributions d'actions gratuites dont la date d'acquisition est fixée au 31 mars 2026; pour ces seules actions, la date de fin de la période de conservation est fixée au 31 mars 2027. Par ailleurs, pour les dirigeants mandataires sociaux, le Plan 2025 prévoit que 10% au moins des actions attribuées définitivement devront être conservées sous la forme nominative jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Au cours de l'exercice 2025, les 10 salariés du Groupe auxquels ont été attribuées le plus d'actions de performance ont bénéficié d'un nombre total de 20 250 actions.

Valorisation du plan d'attribution gratuite d'actions

Au 31 décembre 2025, les actions attribuées gratuitement au titre du Plan 2025 sont valorisées de la façon suivante :

- 102 000 actions attribuées aux mandataires sociaux sont valorisées pour 1,914 million d'euros ;
- 6 000 actions sont valorisées pour 105 milliers d'euros ;
- 18 060 actions sont valorisées pour 292 milliers d'euros.

Historique des plans d'attribution gratuite d'actions de performance JACQUET METALS

(tableau 10)

	Plan 2023	Plan 2025
Date de l'Assemblée générale	24 juin 2022	28 juin 2024
Date du Conseil d'administration	14 mars 2023	12 mars 2025
Nombre total d'actions attribuées dont	1 000	126 060
- aux mandataires sociaux	0	102 000
* Éric Jacquet	0	100 000
* Philippe Goczol	0	2 000
Date d'acquisition des actions	1 avril 2026	30 juin 2028 ¹
Date de fin de période de conservation	1 avril 2026	n/a ²
Conditions de performance	non	oui ³
Nombre d'actions acquises au 31.12.2025	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0	0
Actions de performance restantes en fin d'exercice	1 000	126 060

¹ Date d'acquisition principale notamment pour les dirigeants mandataires sociaux. Le plan 2025 prévoit d'autres dates d'acquisition à savoir le 31 mars 2026, le 31 mars 2027, le 31 mars 2028, le 30 juin 2028 ainsi que le 31 mars 2030.

² Le Plan 2025 ne prévoit pas de période de conservation sauf pour :

- les dirigeants mandataires sociaux ; 10% au moins des actions attribuées définitivement devront être conservés sous la forme nominative jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;

- les attributions d'actions gratuites dont la date d'acquisition est fixée au 31 mars 2026 ; pour ces seules actions, la date de fin de la période de conservation est fixée au 31 mars 2027.

³ Les actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'à certains salariés sont associées à des conditions de performance (voir le détail ci-dessus).

7.3.4 OPÉRATIONS RÉALISÉES AU TITRE DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RÉSERVÉES AU PERSONNEL SALARIÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice 2025, la Société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions.

7.3.5 OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-23 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers de la Société par ses dirigeants et chacun des membres du Conseil d'administration ainsi que les personnes qui leur sont liées, doivent être déclarées dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées dépasse 50 000 euros pour l'année civile en cours.

Au cours de l'exercice 2025, la Société n'a été informée d'aucune opération visée par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

7.4 INFORMATIONS BOURSIÈRES ET DIVIDENDES

7.4.1 MARCHÉ DES ACTIONS JACQUET METALS ET ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Marché des actions

Indices	CAC® All Shares, CAC® All-Tradable, CAC® Basic Materials, CAC® Mid & Small, CAC® Small
Marché	Euronext Paris - Compartiment B
Place de cotation	Euronext Paris
Code ou symbole	JCQ
Code ISIN	FR0000033904
Reuters	JCQ.PA
Bloomberg	JCQ : FP

Évolution du cours de bourse

		2025	2024	2023	2022	2021
Nombre d'actions fin de période	actions	21 531 967	22 016 467	22 497 209	23 022 739	23 022 739
Capitalisation boursière fin de période	k€	428 486	373 399	440 945	384 940	483 478
Cours le plus haut	€	23,00	20,00	20,05	25,60	25,30
Cours le plus bas	€	14,86	13,50	14,68	12,40	13,44
Cours fin de période	€	19,90	16,96	19,60	16,72	21,00
Volume quotidien moyen	actions	11 179	18 197	15 939	21 251	23 249
Capitaux quotidiens moyens	€	214 080	292 102	279 496	396 163	472 972

Le cours JACQUET METALS (« JCQ ») s'établit à 19,90 euros au 31 décembre 2025 et à 20,50 euros au 31 mars 2026.

Le titre JACQUET METALS est suivi par :

- ODDO BHF Corporates & Markets ;
- Portzamparc groupe BNP Paribas.

7.4.2 DIALOGUE ACTIONNARIAL

La Société s'attache à informer les actionnaires de façon régulière, transparente et accessible. La Société organise de nombreuses rencontres avec les investisseurs. Ces réunions permettent aux actionnaires ou investisseurs intéressés par la Société de dialoguer avec les dirigeants et d'approfondir les questions liées à son activité, sa stratégie, sa performance ou encore ses perspectives (risques et opportunités). La Société participe chaque année à une dizaine d'évènements avec les investisseurs et analystes financiers.

7.4.3 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

En mai de chaque année, le Conseil d'administration évalue et propose à l'Assemblée générale, qui se tient en juin, le montant de dividendes à distribuer, en fonction des résultats, des conditions de marché et des projets du Groupe.

Le tableau ci-dessous décrit le montant des dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

Date de versement	juillet 2025	juillet 2024	juillet 2023
Dividende net par action	0,20 €	0,20 €	1,00 €
Dividende distribué (k€)	4 066	4 391	22 667
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement (réfaction article 158-3 du C.G.I.)	0,20 €	0,20 €	1,00 €

7.5 CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

Résultats au 31 mars 2026

Assemblée générale

Résultats au 30 juin 2026

Résultats au 30 septembre 2026

Résultats annuels 2026

12 mai 2026

26 juin 2026

9 septembre 2026

4 novembre 2026

mars 2027

La Société se réserve le droit de modifier à n'importe quel moment ce calendrier.

L'ensemble des informations financières est à la disposition des investisseurs et des actionnaires sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : jacquetmetals.com.

7.6 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET RELATIONS INVESTISSEURS

Responsable de l'information financière

M. Thierry Philippe - Directeur général finance

JACQUET METALS

7 rue Michel Jacquet

69800 Saint-Priest

FRANCE

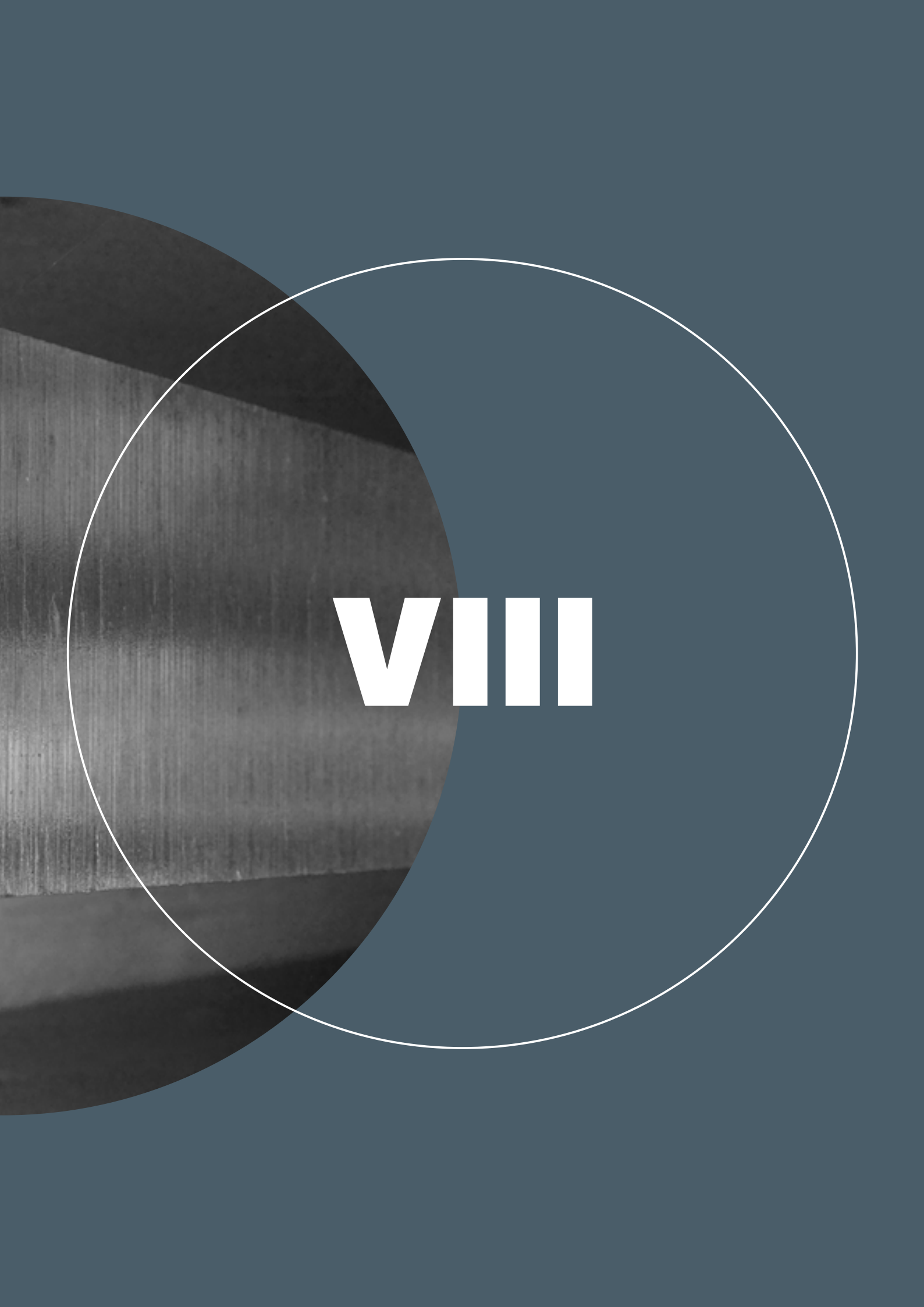
comfi@jacquetmetals.com

Relations investisseurs

JACQUET METALS : M. Thierry Philippe - Directeur général finance - comfi@jacquetmetals.com

NEWCAP : M. Thomas Grojean - T +33 1 44 71 98 55 - tgrojean@newcap.fr





VIII

8 - AUTRES INFORMATIONS

8.1	Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel incluant le Rapport financier annuel*	216
8.2	Documents accessibles au public	217
8.3	Informations signalétiques - ESEF	218

* Ces informations font partie intégrante du rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

8.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, inclus dans le Document d'Enregistrement Universel et dont la table de concordance figure en page 225 présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de JACQUET METALS et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Saint-Priest, le 23 avril 2026

Éric Jacquet • Président-Directeur général

8.2 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

Pour l'exercice 2024

Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2025 numéro de dépôt D.25-0298.

Pour l'exercice 2023

Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 17 avril 2024 numéro de dépôt D.24-0289.

Les informations figurant sur le site internet jacquetmetals.com ne font pas partie du présent Document d'Enregistrement Universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

8.3 **INFORMATIONS SIGNALÉTIQUES - ESEF**

Raison sociale	JACQUET METALS
Changement de nom	Pas de changement de nom en 2025
Pays du siège social	France
Forme juridique	Société anonyme
Pays d'immatriculation	France
Adresse du siège	7 rue Michel Jacquet 69800 Saint-Priest - FRANCE
Adresse de l'établissement principal	7 rue Michel Jacquet 69800 Saint-Priest - FRANCE
Activité (statutaire ou texte plus commercial)	Objet social Article 2 des statuts de la Société
Maison mère	JACQUET METALS SA
Tête de groupe	Concert JACQUET (incluant M. Éric Jacquet et sa famille, au travers notamment de la société JSA)





ANNEXES

9 - ANNEXES

9.1	Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	222
9.2	Table de concordance du Rapport financier annuel	224
9.3	Table de concordance du rapport de gestion	225

9.1 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 2019 / 980		Paragraphe
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1.1	Personnes responsables	8.1
1.2	Déclaration des personnes responsables	8.1
1.3	Déclaration d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.
1.4	Informations provenant de tiers	n.a.
1.5	Approbation de l'autorité compétente	n.a.
2	Contrôleurs légaux des comptes	2.4.3
3	Facteurs de risque	3.1 / 3.2
4	Informations concernant l'émetteur	
4.1	Raison sociale et nom commercial	7.1.1
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement, identifiant d'entité juridique (LEI)	7.1.1
4.3	Date de constitution et durée de vie	7.1.1
4.4	Siège social et forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social, site web	7.1.1
5	Aperçu des activités	
5.1	Principales activités	1.2
5.2	Principaux marchés	1.2
5.3	Événements importants dans le développement des activités	1.1 / 1.3 / 5.1.1 / 5.2.2, note 1.2
5.4	Stratégie et objectifs	1.2
5.5	Dépendance à l'égard de certains brevets, licences ou contrats	1.2 / 1.3 / 3.2.1.8
5.6	Position concurrentielle	1.2
5.7	Investissements	1.3 / 5.1.3 / 5.2.2, notes 4.2 et 4.3
6	Structure organisationnelle	
6.1	Place de l'émetteur dans le Groupe	1.4 / 5.2.2, note 1.1 / 7.2
6.2	Liste des filiales importantes	1.4 / 5.2.2, note 1.1 / 6.2.2, note 5.2
7	Examen de la situation financière et du résultat	
7.1	Situation financière	
7.1.1	Situation financière	5.1 / 5.2.1
7.1.2	Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et de développement	1.3 / 5.1 / 5.2.1
7.2	Résultat d'exploitation	
7.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	5.1.1 / 5.1.2 / 5.2.1 / 5.2.2, note 1.2
7.2.2	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	5.1.1 / 5.2.2, notes 1.2 et 3
8	Trésorerie et capitaux	
8.1	Informations sur les capitaux	5.2.2, note 4.11 / 6.2.2, notes 6.1 et 6.2 / 7.2 / 7.3
8.2	Source, montants et description des flux de trésorerie	5.1.3 / 5.2.1 / 5.2.2, note 7
8.3	Besoins de financement et structure de financement	5.1.3 / 5.2.2, notes 4.15, 5.2 et 5.3 / 6.2.2, note 7.3
8.4	Restriction à l'utilisation de capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	5.1.3 / 5.2.2, note 5.3 / 6.2.2, note 7.3
8.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements importants ou pour lesquels des investissements fermes ont déjà été pris.	n.a.
9	Environnement réglementaire	3.2
10	Informations sur les tendances	
10.1	Principales tendances	1.2 / 5.1.1 / 5.1.2
10.2	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements pouvant influencer sensiblement sur les perspectives de l'exercice en cours	3.1 / 3.2 / 3.3 / 5.1.1
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.
12	Organes d'administration et Direction générale	
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	2.1 / 2.2.1 / 2.2.2
12.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	2.2.2.4
13	Rémunération et avantages	
13.1	Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	2.3 / 5.2.2, note 3.4 / 6.2.2, note 7.2
13.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou autres avantages	2.3 / 5.1.3 / 5.2.2, notes 2.18 et 4.13

n.a. : Non applicable

	Paragraphe
14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1 Date d'expiration des mandats actuels et date de l'entrée en fonction	2.2.2.1. / 2.2.2.2 / 2.2.2.3
14.2 Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats	2.3.4
14.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	2.2.2 / 2.2.3
14.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise applicable	2.1
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	2.1
15 Salariés	
15.1 Effectif à la clôture des trois derniers exercices	4.1.1.1.3 / 4.1.3.2.3 / 5.2.2, note 3.4 / 6.2.2, note 7.1
15.2 Participations au capital et stock-options	5.2.2, note 4.11 / 6.2.2, notes 6.1 et 6.2 / 7.2 / 7.3
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	7.3.2 / 7.3.3
16 Principaux actionnaires	
16.1 Participation détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues) à la date de l'URD ou déclaration appropriée attestant de leur absence	7.2.2 / 7.2.3 / 7.3.1
16.2 Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	7.1.3 / 7.2.2 / 7.2.3
16.3 Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	7.2.2 / 7.2.3
16.4 Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle	2.4.2
17 Opérations avec des parties liées	2.4.4.2 / 5.2.2, note 6 / 6.2.2, note 7.4
18 Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1 Informations financières historiques	
18.1.1 Informations financières historiques auditées	5.2 / 6.2 / 8.2
18.1.2 Changement de date de référence comptable	n.a
18.1.3 Normes comptables	5.2.2, note 1 / 6.2.2, note 2
18.1.4 Changement de référentiel comptable	n.a
18.1.5 Informations financières auditées conformément aux normes comptables nationales	6.2
18.1.6 États financiers annuels consolidés	5.2
18.1.7 Date des dernières informations financières	5.1.1
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	
18.2.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n.a
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	
18.3.1 Vérifications des informations financières annuelles historiques	5.3 / 6.3 / 8.2
18.3.2 Autres informations figurant dans le Document d'Enregistrement Universel et vérifiées par les contrôleurs légaux	2.4.4.2
18.3.3 Sources des informations financières figurant dans le Document d'Enregistrement Universel et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur.	n.a
18.4 Informations financières pro-forma	n.a
18.5 Politique en matière de dividendes	6.1.9 / 7.4.3
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	3.3
18.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	5.1 / 5.2.2, notes 1.1 et 1.2 / 6.2.2, note 2
19 Informations supplémentaires	
19.1 Capital social	
19.1.1 Capital souscrit et capital autorisé	5.2.2, note 4.11 / 6.1.1.2 / 7.2.1
19.1.2 Actions non représentatives du capital	7.1.3 / 7.2.4
19.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	5.2.2, note 4.11 / 6.2.2, note 6.2 / 7.2.2 / 7.2.3
19.1.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	2.4.5 / 6.2.2, note 6.2
19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et / ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non émis, ou à toute augmentation de capital	2.4.5
19.1.6 Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option	6.2.2, note 6.2 / 7.2.7
19.1.7 Historique du capital social de l'émetteur au cours des trois derniers exercices	7.2.3
19.2 Acte constitutif et statuts	
19.2.1 Objet social de l'émetteur, numéro d'immatriculation	7.1.1 / 7.1.2
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7.1.3 / 7.2.2 / 7.2.3
19.2.3 Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	2.4.2 / 2.4.5 / 7.1.3 / 7.2.4 / 7.2.5 / 7.3
20 Contrats importants	2.4.2
21 Documents disponibles	8.2

n.a. : Non applicable

9.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 2019 / 980		Paragraphe
1	Comptes annuels	6.2
2	Comptes consolidés	5.2
3	Rapport de gestion	cf. 9.3 Table de concordance du Rapport de Gestion
4	Déclaration des personnes responsables du Rapport financier annuel	7.6
5	Rapport des commissaires aux comptes des comptes sur les comptes sociaux et consolidés	5.3 / 6.3
6	Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	4.2

9.3 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Cette table inclut le rapport sur le gouvernement d'entreprise et l'état de durabilité

Rubriques		Paragraphe
1	Situation et activité du Groupe	
1.1	Situation de la société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	5.1 / 6.1
1.2	Indicateurs clefs de performance de nature financière	5.1
1.3	Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société et du Groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	4.1 / 4.2
1.4	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	5.1.1 / 5.2.2, note 9 / 6.1.7 / 6.2.2, note 3
1.5	Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	7.2
1.6	Succursales existantes	6.1.10
1.7	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	n.a.
1.8	Aliénations de participations croisées	n.a.
1.9	Évolution prévisible de la situation de la société et du Groupe et perspectives d'avenir	1.2 / 5.1.1 / 6.1.2,
1.10	Activités en matière de recherche et de développement	6.1.8
1.11	Tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices	6.1.9
1.12	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	5.1.3 / 6.1.1.2
1.13	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du Commissaire aux comptes	6.2.2, note 7.4
2	Contrôle interne et gestion des risques	
2.1	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	3.1 / 3.2
2.2	Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers	3.2 / 5.2.2, note 2.12 et 2.21
2.3	Dispositif anti-corruption	4.1.4.1
2.4	Plan de vigilance et compte-rendu de sa mise en œuvre effective	n.a.
3	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	
	Informations sur les rémunérations	
3.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	2.3
3.2	Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	2.3.1 / 2.3.2 / 2.3.3 / 6.2.2, note 7.2
3.3	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	2.3
3.4	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	n.a.
3.5	Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci	2.3.1.2
3.6	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce	2.3.2.2 / 2.3.2.3
3.7	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la société	2.3.2.1
3.8	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne des salariés de la société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents	2.3.2.1
3.9	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	2.3
3.10	Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 (jusqu'au 31 décembre 2020) puis au I de l'article L. 22-10-34 (à partir du 1 ^{er} janvier 2021) du code de commerce	2.3.2
3.11	Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	n.a.
3.12	Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du code de commerce (suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du conseil d'administration)	n.a.
3.13	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	n.a.
3.14	Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux	2.3.1.2.2 / 7.3.3
	Informations sur la gouvernance	
3.15	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	2.2.2
3.16	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	2.4.4.2
3.17	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentations de capital	2.4.5
3.18	Modalités d'exercice de la Direction générale	2.2.1
3.19	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	2.2.2 / 2.2.3
3.20	Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil	2.2.2.1
3.21	Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil en ce qui concerne le genre et d'autres aspects tels que l'âge, le handicap ou les qualifications et l'expérience professionnelle	2

	Paragraphe
3.22 Éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur général	2.2.1 / 2.2.2.4
3.23 Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du principe " comply or explain "	2.1
3.24 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	2.4.1
3.25 Procédure d'évaluation des conventions courantes - Mise en œuvre	2.4.4.1
3.26 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange : - structure du capital de la société ; - restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 ; - participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ; - liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci - mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ; - accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ; - règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société ; - pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions ; - accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts ; - accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.	2.4.2
3.27 Pour les sociétés anonymes à conseil de surveillance : Observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.	n.a.
3.28 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, par la société et par le Groupe, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	3.4.3
4 Actionnariat et capital	
4.1 Structure, évolution du capital de la Société et franchissement des seuils	7.2 / 7.3
4.2 Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	5.2.2, note 4.11 / 6.2.2, note 6.2 / 7.3.2
4.3 État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (proportion du capital représentée)	7.2.2
4.4 Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	7.3.4
4.5 Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	7.3.5
4.6 Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	7.4.3
5 État de durabilité	4.1
6 Autres informations	
6.1 Incidences des activités de la Société quant à la lutte contre l'évasion fiscale - Informations fiscales complémentaires	1.3
6.2 Actions visant à promouvoir le lien entre la Nation et ses forces armées et à soutenir l'engagement dans les réserves de la garde nationale dans la Société	1.3
6.3 Informations sur les ressources incorporelles essentielles de la Société, la manière dont son modèle commercial dépend fondamentalement de ses ressources et en quoi elles constituent une source de création de valeur pour la Société	n.a.
6.4 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	n.a.

n.a : Non applicable



Le Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 23 avril 2026 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), en sa qualité d'autorité compétente, au titre du règlement (UE) 2017 / 1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel.

L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017 / 1129.

Ce document d'Enregistrement Universel, incluant le Rapport financier annuel, est une reproduction au format pdf de la version officielle du Document d'Enregistrement Universel établi au format ESEF (European Single Electronic Format), déposée auprès de l'AMF le 23 Avril 2026 et disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Cette reproduction est disponible sur notre site internet (www.jacquetmetals.com).

JACQUET METALS est un acteur majeur de la distribution de métaux spéciaux.

Le Groupe développe et exploite un portefeuille de trois marques :

JACQUET tôles quarto inox - **STAPPERT** produits longs inox - **IMS group** métaux pour la mécanique

Avec un effectif de 3 276 collaborateurs, JACQUET METALS dispose d'un réseau de 119 centres de distribution dans 23 pays en Europe, Asie et Amérique du Nord.

JACQUET METALS : Thierry Philippe - Directeur général finance - comfi@jacquetmetals.com
NEWCAP : Thomas Grojean - T +33 1 44 71 98 55 - jacquetmetals@newcap.eu

JACQUET METALS SA

Capital social 32 825 279,76 euros - 311 361 489 RCS Lyon - Siège social 7 rue Michel Jacquet 69800 Saint-Priest - FRANCE



